
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00394828 8



ANALYSE

DE

BAYLE.

TOME VII.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,

OU

ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME VII.



A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

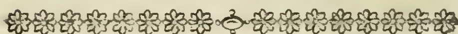

LIBRARY
MAY 9 1962
UNIVERSITY OF TORONTO



TABLE
ET
SOMMAIRES
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

HISTOIRE
DES DOGMES ET DES OPINIONS.

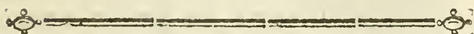
TROISIEME PARTIE.
Du Spinozisme.



SECTION III.

RECHERCHES HISTORIQUES.

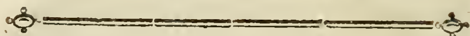
DISSERTATION



D'EVE & du Serpent qui la tenta.

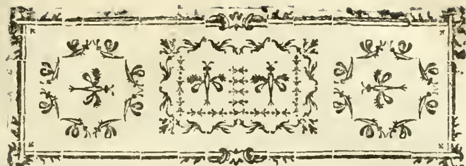


DE LAIS ET DE LEONTIUM, CÉLEBRES COURTISANES.



De GERMAINE DE FOIX, *Reine d'Arragon.*

ANALYSE



ANALYSE DE *BAYLE*.

HISTOIRE *DES DOGMES & DES OPINIONS.*

TROISIEME PARTIE.

DU SPINOZISME.

§. I.

Du Spinozisme avant Spinoza. Spinozisme des Indiens.

JE crois que Spinosa est le premier qui ait réduit en Systême l'Athéisme, & qui en ait fait un corps de Doctrine lié & tissu, selon la maniere des Géo-

metres ; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt point nouveau. Il y a long-temps que l'on a cru que tout l'Univers n'eſt qu'une ſubſtance, & que Dieu & le Monde ne ſont qu'un ſeul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahométans qui s'appellent EHLEL-TAHKIK, *ou hommes de vérité, gens de certitude*, qui croient *qu'il n'y a pour tout que les quatre Eléments qui ſont Dieu, qui ſont l'homme, qui ſont toutes choſes.* Il parle auſſi des Zindikites, autre Secte Mahométane. *Ils approchent des* Sadducéens, & *ils ont pris leur nom d'eux. Ils croient qu'il n'y a point de providence, ni de réſurrection des morts, comme l'explique Giggoïus ſur le mot Zindik.... Une de leurs opinions eſt que tout ce que l'on voit, que tout ce qui eſt dans le monde, que tout ce qui a été créé, eſt Dieu.* Il y a eu de ſemblables Hérétiques parmi les Chrétiens ; car nous trouvons au commencement du XIIIe Siécle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle diſtinction entre Dieu & la matiere premiere. On ſe trompe, quand on affirme qu'avant lui perſonne n'avoit débité cette rêverie. Albert le Grand ne parle-t-il

pas d'un Philoſophe qui l'avoit débitée ? Quelques-uns croient que cet Alexandre a vécu au temps de Plutarque ; d'autres marquent en propres termes, qu'il a précédé David de Dinant. C'eſt ce qu'on lit à la marge du Traité où Thomas d'Aquin réfute cette extravagante & monſtrueuſe opinion. David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût un tel Philoſophe de la Secte d'Epicure ; mais pour le moins faut-il qu'on m'avoue qu'il ſavoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas appris de ſon Maître ? N'étoit-il pas le Diſciple de cet Amaulri, dont le cadavre fut déterré & réduit en cendres l'an 1208, & qui avoit enſeigné que toutes choſes étoient Dieu, & un ſeul être ? Je n'oſerois dire que Straton, Philoſophe Péripatéticien, ait eu la même opinion ; car je ne ſais pas s'il enſeignoit que l'Univers ou la Nature fût un être ſimple, & une ſubſtance unique : je ſais ſeulement qu'il la faiſoit inanimée, & qu'il ne reconnoiſſoit d'autre Dieu que la Nature. Comme il ſe moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de diſtinction entre les parties de l'Univers ;

mais cette conséquence n'est point nécessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'approche infiniment plus du Spinozisme que le systême des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le monde fût un Ouvrage nouveau & produit par le hasard, mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la Nature l'a produit nécessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la Nature a fait toutes choses d'elle-même & sans connoissance, & non pas que ses Ouvrages aient commencé par un cas fortuit. Notez que Seneque a mis dans les deux extrémités opposées le dogme de Platon & celui de Straton. L'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame. Je crois avoir lû dans l'Ouvrage du Pere Sallier sur les especes de l'Eucharistie, que plusieurs anciens Philosophes ou Hérétiques ont enseigné l'unité de toutes choses; mais n'ayant plus ce Livre-là, je ne dis ceci qu'en passant. Le Pere Sallier est un Minime François.

Le dogme de l'ame du monde, qui

a été ſi commun parmi les Anciens, & qui faiſoit la partie principale du ſyſtême des Stoïques, eſt dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement, ſi des Auteurs Géometres l'avoient expliqué ; mais comme les Ecrits où il en eſt fait mention, tiennent plus de la méthode des Rhétoriciens que de la méthode dogmatique ; & qu'au contraire Spinoza s'eſt attaché à ſa préciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré qui nous dérobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine : delà vient que nous trouvons pluſieurs différences capitales entre ſon ſyſtême & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le Spinoziſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie ; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence : ils réuniſſoient en lui la connoiſſance de toutes choſes ; au lieu que Spinoza ne lui attribue que des connoiſſances ſéparées & très-bornées. Je remarquerai en paſſant une abſurdité de ceux qui ſoutiennent le ſyſtême de l'ame du monde. Ils diſent que toutes les ames, & des hommes, & des bêtes, ſont des particules de l'ame du monde, qui ſe réuniſſent à leur tout

par la mort du corps : &, pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau qui flotteroient dans la mer. Si l'on caſſoit ces bouteilles, leur eau ſe réuniroit à ſon tout : c'eſt ce qui arrive aux ames particulieres, diſent-ils, quand la mort détruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même diſent que les extaſes, les ſonges, les fortes méditations réuniſſent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'eſt la cauſe pourquoi l'on devine l'avenir, en compoſant des figures de Géomance. Il eſt facile de voir la fauſſeté du parallele. La matiere des bouteilles qui flottent dans l'Océan eſt une cloiſon, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles ſont pleines : mais s'il y avoit une ame du monde, elle ſeroit répandue dans toutes les parties de l'Univers, & ainſi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec ſon tout ; la mort ne pourroit pas être un moyen de réunion. Je m'en vais citer un long paſſage de M. Bernier, qui nous apprendra que le Spinoziſme n'eſt qu'une méthode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

» Il n'eſt pas que vous ne ſachiez
» la doctrine de beaucoup d'anciens
» Philoſophes, touchant cette grande
» ame du monde, dont ils veulent que
» nos ames, & celles des animaux,
» ſoient des portions. Si nous pénétrions
» bien dans Platon & dans Ariſtote,
» peut-être que nous trouverions qu'ils
» ont donné dans cette penſée. C'eſt-là
» la doctrine comme univerſelle des
» Peudets, Gentils des Indes; & c'eſt
» cette même doctrine qui fait encore
» à préſent la cabale des Soufys, &
» de la plûpart des gens de lettres de
» Perſe, & qui ſe trouve expliquée en
» vers Perſiens, ſi relevés & ſi empha-
» tiques dans leur Goultchez-raz, ou
» Parterre des Myſteres, comme ç'a
» été celle-là même de Flud, que notre
» grand Gaſſendi a réfutée ſi doctement,
» & celle où ſe perdent la plûpart de
» nos Cyniques. Or ces Cabaliſtes ou
» Peudets Indons que je veux dire,
» pouſſent l'impatience plus avant que
» tous ces Philoſophes, & prétendent
» que Dieu, ou cet Etre ſouverain
» qu'ils appellent Achar, immobile,
» immuable, ait non-ſeulement pro-
» duit ou tiré les ames de ſa propre
» ſubſtance; mais généralement encore

» tout ce qu'il y a de matériel & » de corporel dans l'Univers ; & que » cette production ne s'est pas faite sim- » plement à la façon d'une araignée » qui produit une toile qu'elle tire de » son nombril, & qu'elle reprend quand » elle veut. La création donc, disent » ces Docteurs imaginaires, n'est autre » chose qu'une extraction & extension » que Dieu fait de sa propre substance, » de ces rets qu'il tire comme de ses » entrailles, de même que la destruc- » tion n'est autre chose qu'une reprise » qu'il fait de cette divine substance, » de ces divins rets dans lui-même : » en sorte que le dernier jour du monde » qu'ils appellent Maperlé ou Praba, » dans lequel ils croient que tout doit » être détruit, ne sera autre chose » qu'une reprise générale de tous ces » rets que Dieu avoit ainsi tirés de lui- » même. Il n'est donc rien, disent-ils, » de réel & d'effectif de tout ce que » nous croyons voir, ouïr ou flairer ; » goûter ou toucher, tout ce monde » n'est qu'une espece de songe & une » pure illusion, en tant que toute cette » multiplicité & diversité de choses qui » nous apparoissent, ne sont qu'une » seule, unique & même chose, qui est

» Dieu même, comme tous ces nom-
» bres divers que nous avons, de dix,
» de vingt, de cent, de mille, & ainsi
» des autres, ne sont enfin qu'une
» même unité répétée plusieurs fois.
» Mais demandez-leur un peu quelque
» raison de cette imagination, ou
» qu'ils vous expliquent comme se fait
» cette sortie & cette reprise de sub-
» stance, cette extension, cette diver-
» sité apparente, ou comme il se peut
» faire que Dieu n'étant pas corporel,
» mais Biapek, comme ils avouent,
» & incorruptible, il soit néanmoins
» divisé en tant de portions de corps
» & d'ames; ils ne vous payeront ja-
» mais que de belles comparaisons;
» que Dieu est comme un Océan im-
» mense dans lequel se mouveroient
» plusieurs fioles pleines d'eau; que
« ces fioles, quelque part qu'elles puis-
» sent aller, se trouveroient toujours
» dans le même Océan, dans la même
» eau, & que venant à se rompre,
» leurs eaux se trouveroient en même-
» temps unies à leur tout, à cet Océan
» dont elles étoient des portions; ou
» bien ils vous diront qu'il en est de
» Dieu comme de la lumiere, qui est
» la même par tout l'Univers, & qui

» ne laisse pas de paroître de cent fa-
» çons différentes, suivant la diffé-
» rence des objets où elle tombe, ou
» selon les diverses couleurs & figures
» des verres par où elle passe. Ils ne
» vous payeront jamais, dis-je, que
» de ces sortes de comparaisons qui
» n'ont aucune proportion avec Dieu,
» & qui ne sont bonnes que pour jetter
» de la poudre aux yeux d'un peuple
» ignorant : & il ne faut pas espérer
» qu'ils vous répondent solidement. Si
» on leur dit que ces fioles se trouve-
» roient véritablement dans une eau
» semblable, mais non pas dans la
» même, & que c'est bien une sem-
» blable lumiere par tout le monde,
» mais non pas la même, & ainsi de tant
» d'autres sortes d'objections qu'on
» leur fait ; ils reviennent toujours
» aux mêmes comparaisons, aux belles
» paroles, ou comme les Soufys, aux
» belles Poësies de leur Goultchez-raz.»

§. II.

Spinozisme d'une Secte de Chinois.

Le nom de cette Secte est *Foe Kiao.* Elle fut établie par l'Autorité Royale

parmi les Chinois, l'an 65 de l'Ere Chrétienne. Son premier Fondateur étoit fils du Roi *In fan vam*, & fut appellé d'abord *Xt*, ou *Xe Kia*, & puis, quand il eut trente ans, *Foe*, c'est-à-dire, *non homme*. Les Prolégomenes des Jésuites au-devant du Confucius qu'ils ont publié à Paris, traitent amplement de ce Fondateur. On y trouve que " s'étant retiré dans le désert, dès qu'il eut atteint sa dix-„ neuvieme année, & s'étant mis sous „ la discipline de quatre Gimnoso-„ phistes, pour apprendre la Philoso-„ phie d'eux, il demeura sous leur con-„ duite, jusqu'à l'âge de trente ans, que „ s'étant levé un matin avant le point „ du jour, & contemplant la Planete „ de Venus, cette simple vue lui donna „ tout d'un coup une connoissance par-„ faite de premier principe, ensorte „ qu'étant plein d'une inspiration di-„ vine, ou plutôt d'orgueil & de folie, „ il se mit à instruire les hommes, se „ fit regarder comme un Dieu, & at-„ tira jusqu'à quatre-vingt mille Dis-„ ciples.... A l'âge de soixante-dix-„ neuf ans, se sentant proche de la „ mort, il déclara à ses Disciples que „ pendant quarante ans qu'il avoit

„ préché au monde, il ne leur avoit
„ point dit la vérité ; qu'il l'avoit te-
„ nue cachée jusques-là sous le voile
„ des métaphores & des figures ; mais
„ qu'il étoit temps alors de la leur dé-
„ clarer, *c'est*, dit-il, *qu'il n'y a rien*
„ *à chercher, ni sur quoi l'on puisse*
„ *mettre son espérance que le néant &*
„ *le vuide, qui est le premier principe*
„ *de toutes choses.* „ Voilà un homme
bien différent de nos Esprits forts : ils
ne cessent de combattre la Religion,
que sur la fin de leur vie : ils n'abandonnent le libertinage que quand ils
croient que le temps de partir du monde
s'approche. Mais Foe se voyant en cet
état commença de déclarer son Athéisme. Sa méthode fut cause que *ses Disciples diviserent sa doctrine en deux
parties ; l'une* extérieure, *qui est celle
qu'on préche publiquement, & qu'on
enseigne au Peuple : l'autre* intérieure,
*qu'on cache soigneusement au vulgaire,
& qu'on ne découvre qu'aux adeptes.
La Doctrine extérieure, qui n'est,
selon les Bonzes,* " *que comme les*
„ *ceintres, sur lesquels on bâtit une*
„ *voûte, & qu'on ôte ensuite, lorsqu'on a achevé de bâtir, consiste*,
„ 1°. *à enseigner qu'il y a une diffé-*

„ *rence réelle entre le bien & le mal,*
„ *le juste & l'injuste.* 2°. *Qu'il y a*
„ *une autre vie où l'on sera puni ou*
„ *récompensé de ce que l'on aura fait*
„ *en celle-ci.* 3°. *Qu'on peut obtenir la*
„ *béatitude par trente-deux figures &*
„ *par quatre-vingt qualités.* 4°. *Que*
„ Foe *ou* Xaca *est une Divinité & le*
„ *Sauveur des hommes, qu'il est né*
„ *pour l'amour d'eux, prenant pitié*
„ *de l'égarement où il les voyoit, qu'il*
„ *a expié leurs péchés, & que par*
„ *cette expiation ils obtiendront le salut*
„ *après leur mort, & renaîtront plus*
„ *heureusement en un autre monde.* „
On ajoute à cela cinq préceptes de morale, & six œuvres de miséricorde, & l'on menace de la damnation ceux qui négligent ces devoirs.

„ La Doctrine intérieure, qu'on ne
„ découvre jamais aux simples, parce
„ qu'il faut les retenir dans leur devoir
„ par la crainte de l'Enfer, & d'autres
„ semblables histoires, comme disent
„ ces Philosophes, est pourtant, selon
„ eux, la solide & la véritable. Elle
„ consiste à établir, pour principe &
„ pour fin de toutes choses, un cer-
„ tain *vuide* & un *néant réel.* Ils disent
„ que nos premiers parents sont issus

„ de ce vuide, & qu'ils y retourne-
„ rent après la mort; qu'il en eſt de
„ même de tous les hommes, qui ſe
„ réſolvent en ce principe par la mort:
„ Que nous, tous les éléments, & toutes
„ les créatures, faiſons par les qualités
„ ou la configuration intérieure, à
„ peu près comme l'eau, qui eſt tou-
„ jours eſſentiellement de l'eau, ſoit
„ qu'elle ait la forme de neige, de
„ grêle, de pluie, ou de glace. » S'il eſt monſtrueux de ſoutenir que les plantes, les bêtes, les hommes, ſont réellement la même choſe, & de ſe fonder ſur la prétention que tous les êtres particuliers ſont indiſtincts de leur principe, il eſt encore plus monſtrueux de débiter que ce principe n'a nulle penſée, nulle puiſſance, nulle vertu. C'eſt néanmoins ce que diſent ces Philoſophes, ils font conſiſter dans l'inaction, & dans un repos abſolu, la perfection ſouveraine de ce principe. Spinoza n'a point été ſi abſurde, la ſubſtance unique qu'il admet, agit toujours, penſe toujours, & il ne ſauroit, par ſes abſtractions les plus générales, la dépouiller de l'action & de la penſée. Les fondements de ſa doctrine ne lui peuvent point permettre cela.

Notez en passant que les Sectateurs de Foe enseignent le Quiétisme ; car ils disent que tous ceux qui cherchent la véritable béatitude doivent se laisser tellement absorber aux profondes méditations, qu'ils ne fassent aucun usage de leur intellect, mais que par une insensibilité consommée, ils s'enfoncent dans le repos & dans l'inaction du premier principe ; ce qui est le vrai moyen de lui ressembler parfaitement, & de participer au bonheur. Ils veulent aussi qu'après qu'on est parvenu à cet état de quiétude, l'on suive quant à l'extérieur la vie ordinaire, & que l'on enseigne aux autres la traditive commune. Ce n'est qu'en particulier, & pour son usage interne, qu'il faut pratiquer l'institut contemplatif de l'inaction béatifique. Ceux qui s'attacherent le plus ardemment à cette contemplation du premier principe formerent une nouvelle Secte, que l'on appella *Vu guei Kiao*, c'est-à-dire, la Secte des oiseux ou des fainéans, *nihil agentium*. C'est ainsi qu'entre les Moines ceux qui se piquent de la plus étroite observance forment de nouvelles Communautés, ou une nouvelle Secte. Les plus grands Seigneurs, & les personnes les plus il-

luſtres ſe laiſſerent tellement infatuer de ce Quiétiſme, qu'ils crurent que l'inſenſibilité étoit le chemin de la perfection & de la béatitude, & que plus on s'approchoit de la nature d'un tronc ou de celle d'une pierre, plus faiſoit-on de progrès, plus devenoit-on ſemblable au premier principe où l'on devoit retourner un jour. Il ne ſuffiſoit pas d'être pluſieurs heures ſans nul mouvement du corps, il falloit auſſi que l'ame fût immobile, & que l'on perdît le ſentiment. Un Sectateur de Confucius réfuta les impertinences de cette Secte, & prouva très-amplement cette Maxime d'Ariſtote, que rien ne ſe fait de rien : cependant elles ſe maintinrent, & s'étendirent, & il y a bien des gens encore aujourd'hui qui s'attachent à ces vaines contemplations. Si nous ne connoiſſions pas les extravagances de nos Quiétiſtes, nous croirions que les Ecrivains qui nous parlent de ces Chinois ſpéculatifs n'ont ni bien compris, ni bien rapporté les choſes ; mais après ce qui ſe paſſe parmi les Chrétiens, on ſeroit mal à propos incrédule touchant les folies de la Secte *Foe Kiao*, ou *Vu guei Kiao*.

Je veux croire, ou que l'on n'ex-

prime pas exactement ce que ces gens-là entendent par *Cum hiu*, ou que leurs idées sont contradictoires. On veut que ces mots Chinois signifient *vuide & néant*, & l'on a combattu cette Secte par l'Axiôme que rien ne se fait de rien : il faut donc qu'on ait prétendu qu'elle enseignoit que le néant est le principe de tous les êtres. Je ne saurois me persuader qu'elle prenne le mot de néant dans sa signification exacte, & je m'imagine qu'elle l'entend comme le peuple quand il dit qu'il n'y a rien dans un coffre vuide. Nous avons vu qu'elle donne des attributs au premier principe, qui supposent qu'elle le conçoit comme une liqueur. Il y a donc de l'apparence qu'on ne lui ôte que ce qu'il a de grossier & de sensible dans la matiere. Sur ce pied-là, le Disciple de Confucius seroit coupable du sophisme que l'on nomme *ignorantis elenchi*; car il auroit entendu par *nihil* ce qui n'a aucune existence, & ses Adversaires auroient entendu par ce même mot ce qui n'a point les propriétés de la matiere sensible. Je crois qu'ils entendoient à-peu-près par ce mot-là ce que les Modernes entendent par le mot d'espace ;

les Modernes, dis-je, qui, ne voulant être ni Cartésiens, ni Aristotéliciens, soutiennent que l'espace est distinct des corps, & que son étendue indivisible, impalpable, pénétrable, immobile & infinie, est quelque chose de réel. Le Disciple de Confucius auroit prouvé aisément qu'une telle chose ne peut pas être le premier principe, si elle est d'ailleurs destituée d'activité, comme le prétendent les contemplatifs de la Chine. Une étendue réelle tant qu'il vous plaira, ne peut servir à la production d'aucun être particulier, si elle n'est mûe, & supposez qu'il n'y a point de moteur, la production de l'Univers sera également impossible, soit qu'il y ait une étendue infinie, soit qu'il n'y ait rien. Spinoza ne nieroit point cette These; mais aussi ne s'est-il pas embarrassé dans l'inaction du premier principe. L'étendue abstraite qu'il lui donne en général n'est, à proprement parler, que l'idée de l'espace, mais il y ajoute le mouvement, & delà peuvent sortir les variétés de la matiere.

§. III.

Spinozisme des Japonois.

Quelques Auteurs disent que la division la plus générale qui se puisse faire des Sectes des Japonois est de poser que les unes font profession de s'arrêter à l'apparence, & que les autres cherchent la réalité qui ne frappe point les sens, & qu'ils appellent la vérité. Ceux qui s'arrêtent à l'apparence admettent une autre vie après celle-ci, pour la récompense éternelle de gens de bien, & pour la punition éternelle des méchants. Mais ceux qui cherchent la réalité intérieure & insensible, rejettent le Paradis & l'Enfer, & enseignent des choses qui ont beaucoup de rapport à l'opinion de Spinoza. Ils négligent l'extérieur, ils s'appliquent uniquement à méditer, ils renvoient au loin toute discipline qui consiste en paroles, ils ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent Soquxin Soqubut, c'est-à-dire le *cœur*. Ils assurent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, & que ce principe se trouve par-tout, & que le cœur de l'homme, & l'inté-

rieur des autres êtres, ne differe point de ce principe, & que tous les êtres retournent à ce principe commun quand ils sont détruits. Il existe de toute éternité, ajoutent-ils, il est unique, clair & lumineux, il est incapable de croître & de décroître, il n'a point de figure, il ne raisonne point, il vit dans l'oisivété & dans un parfait repos. Ils enseignent que ceux qui dans cette vie ont très-bien connu ce principe, acquiérent la parfaite gloire de Fotoque & de ses Successeurs; & que ceux qui ne parviennent jamais à ce haut degré de connoissance renaissent plusieurs fois, & passent de lieu en lieu; mais qu'en l'autre monde ils seront tous absorbés au commun principe de toutes choses. Ils disent aussi que la science ne differe point de l'ignorance; que le mal & le bien ne sont pas deux êtres, & que l'un n'est point séparé de l'autre. Possevin réduit ce systême à ces quatre points: Qu'il n'y a qu'un seul principe de toutes choses, que ce principe est souverainement parfait, qu'il est sage: mais qu'il n'entend rien, & ne prend point garde aux affaires de ce monde, vu qu'il vit dans un plein repos, & qu'à l'exemple d'un homme fortement atten-

tif à une chose, il laisse toutes les autres. Que ce principe est dans tous les êtres particuliers, & qu'il leur communique son essence, desorte qu'ils sont la même chose que lui, & qu'ils retournent à lui quand ils finissent : Que le cœur de l'homme ne differe point de ce principe commun de tous les êtres, & que quand les hommes meurent, leurs cœurs perissent, & sont consumés; mais que le premier principe, qui leur conféroit la vie auparavant, subsiste toujours en eux, d'où il résulte qu'il n'y a ni paradis ni enfer, ni recompenses ni peines après cette vie : Que l'homme peut en ce monde s'élever jusques à la condition & à la suprême majesté du premier principe, attendu qu'à force de méditer il peut le connoître parfaitement, & parvenir ainsi à la souveraine tranquillité dont ce principe jouit en lui-même : que c'est là tout le bien que l'homme puisse aquérir; & que jusques à ce qu'il l'ait acquis par une méditation, & par une connoissance parfaite, il est agité d'une inquiétude perpétuelle, il passe souvent d'un Enfer à un autre Enfer, & ne rencontre nulle part la quiétude. Il est bien certain qu'il y a là plusieurs choses que Spinoza n'a point enseignées ;

mais d'ailleurs il eſt très-certain qu'il a enſeigné avec ces Prêtres Japonnois, que le premier principe de toutes choſes, & tous les êtres qui compoſent l'Univers, ne ſont qu'une ſeule & même ſubſtance, que toutes choſes ſont Dieu, & que Dieu eſt toutes choſes, de telle maniere que Dieu & toutes les choſes qui exiſtent ne font qu'un ſeul & même être. On ne peut aſſez admirer qu'une idée auſſi extravagante, & ſi remplie de contradictions abſurdes, ait pu ſe fourrer dans l'ame de tant de gens ſi éloignés les uns des autres, & ſi différents entre eux en humeur, en éducation, en coûtumes, & en génie. Poſſevin apporte pluſieurs arguments contre l'hypotheſe de ces Bonzes & la réfute principalement par les contrariétés qu'elle renferme, & d'abord il remarque qu'ils n'ont que fort peu de dogmes touchant la nature du premier principe, qu'ils ne diſent là-deſſus rien qui ait de la clarté, qu'ils ne peuvent ſatisfaire aux queſtions ou aux objections qu'on leur propoſe, ni confirmer leurs ſentiments, & que toute leur reſſource eſt d'alléguer qu'il n'importe point aux hommes de s'enquérir de la nature & de la force du premier principe.

§. IV.

Particularités concernant Spinoza.

Benoît de Spinoza, Juif de naiſſance, puis déſerteur du Judaïſme, & enfin Athée, étoit d'Amſterdam. Je n'ai pu apprendre rien de particulier touchant ſa famille; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, & très-peu conſidérable. Il étudia la langue Latine ſous un Médecin qui l'enſeignoit à Amſterdam, & il s'appliqua de fort bonne heure à l'étude de la Théologie, & y employa pluſieurs années; après quoi il ſe conſacra tout entier à l'étude de la Philoſophie. Comme il avoit l'eſprit géometre, & qu'il vouloit être payé de raiſon ſur toutes choſes, il comprit bientôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas ſon fait: de ſorte qu'on s'apperçut aiſément qu'il déſapprouvoit le Judaïſme en pluſieurs articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de conſcience, & grand ennemi de la diſſimulation: c'eſt pourquoi il déclara librement ſes doutes & ſa croyance. On dit que les Juifs lui offrirent de le tolérer, pourvû qu'il vou-

sût accommoder son extérieur à leur cérémonial, qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se résoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliéna néanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue; & peut-être auroit-il gardé plus long-temps quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comédie il n'eût été attaqué traîtreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fut légere: mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès-lors il rompit entierement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai recherché les circonstances, sans avoir pu les déterrer. Il composa en Espagnol une Apologie de sa Sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé; on sait pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont ensuite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus*, imprimé à Amsterdam l'an 1670, livre pernicieux & détéstable, où il fit glisser toutes les sémences de l'Athéisme qui se voit à découvert dans ses *Opera posthuma*. Lorsque Spinosa se fut tourné vers les études Philosophiques, il se dégoûta bientôt des systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement

ment

ment ſon compte dans celui de Mr. Deſcartes. Il ſe ſentit une ſi forte paſſion de chercher la vérité, qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne ſe contenta pas de s'être débarraſſé de toutes ſortes d'affaires, il abandonna auſſi Amſterdam, à cauſe que les viſites de ſes amis interrompoient trop ſes ſpéculations. Il ſe retira à la campagne, il y médita tout à ſon aiſe, il y travailla à des microſcopes, & à des téleſcopes. Il continua cette vie après qu'il ſe fut établi à la Haye, & il ſe plaiſoit tellement à méditer & à mettre en ordre ſes médiations & à les communiquer à à ſes amis, qu'il ne donnoit que très-peu de temps à récréer ſon eſprit, & qu'il laiſſoit quelquefois paſſer trois mois tout entiers ſans mettre le pié hors de ſon logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de ſon nom & de ſa réputation. Les eſprits forts accouroient à lui de toutes parts. La Cour Palatine le ſouhaita, & lui fit offrir une chaire de Profeſſeur en Philoſophie à Heidelberg, il la refuſa, comme un emploi peu compatible avec le deſir qu'il avoit de rechercher la vérité ſans interruption. Il tomba dans une maladie

lente qui le fit mourir à La Haye le 21 de Février 1677, à l'âge d'un peu plus de quarante-quatre ans. J'ai ouï dire que Mr. le Prince de Condé étant à Utrecht l'an 1673, le fit prier de le venir voir. Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les Paysans des Villages où il vécut en retraite pendant quelque temps, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, & fort réglé dans ses mœurs. Cela est étrange : mais au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils aient une pleine persuasion de l'Evangile. Quelques personnes prétendent qu'il a suivi la maxime, *Nemo repente turpissimus*, & qu'il ne tomba dans l'Athéisme qu'insensiblement, & qu'il en étoit fort éloigné l'an 1663, lorsqu'il publia la Démonstration Géométrique des Principes de Descartes. Il y est aussi orthodoxe sur la nature de Dieu, que Mr. Descartes même ; mais il faut savoir qu'il ne parloit point ainsi selon sa persuasion. On n'a pas tort de penser que l'abus qu'il fit de quelques maximes de ce Philosophe, le conduisit au précipice. Il y a des gens qui donnent pour

précurseur au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'Ecrit Pseudonyme *de Jure Ecclesiasticorum*, qui fut imprimé l'an 1665.

§. V.

Systéme de Spinoza.

Spinoza suppose qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, & que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la pensée. Ensuite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'univers, sont des modifications de cette substance en tant que pensée; de sorte que Dieu, l'être nécessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne differe point d'elles. Il n'y a qu'un Etre, & qu'une nature, & cette nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on appelle créatures. Il est tout ensemble agent & patient; cause efficiente & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une Hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire; ce que les Poëtes Payens ont osé chanter de plus infame

contre Jupiter & contre Vénus, n'approche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu ; car au moins les Poëtes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui ſe commettent, & toutes les infirmités du Monde : mais, ſelon Spinoza, il n'y a point d'autre agent ni d'autre patient que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal phyſique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des abſurdités de ſon Syſtême.

I. Il eſt impoſſible que l'Univers ſoit une ſubſtance unique ; car tout ce qui eſt étendu a néceſſairement des parties, & tout ce qui a des parties eſt compoſé ; & comme les parties de l'étendue ne ſubſiſtent point l'une dans l'autre, il faut néceſſairement, ou que l'étendue en général ne ſoit pas une ſubſtance, ou que chaque partie de l'étendue ſoit une ſubſtance particuliere & diſtincte de toutes les autres. Or ſelon Spinoza, l'étendue en général eſt l'attribut d'une ſubſtance. Il avoue avec tous les autres Philoſophes, que l'attribut d'une ſubſtance ne differe point réellement de cette ſubſtance : il faut donc qu'il reconnoiſſe que l'étendue

en général eſt une ſubſtance : d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue en général eſt diſtincte de la ſubſtance de Dieu : car s'il le diſoit, il enſeigneroit que cette ſubſtance eſt en elle-même non étendue ; elle n'eût pû donc jamais acquérir les trois dimenſions qu'en les créant, puiſqu'il eſt viſible que l'étendue ne peut ſortir ou émaner d'un ſujet non étendu, que par voie de création. Or Spinoza ne croyoit point que rien ait pu être fait de rien. Il eſt encore viſible qu'une ſubſtance non étendue de la nature ne peut jamais devenir le ſujet de trois dimenſions ; car comment ſeroit-il poſſible de les placer ſur un point mathématique ? Elles ſubſiſteroient donc ſans un ſujet ; elles ſeroient donc une ſubſtance : de ſorte que ſi cet Auteur admettoit une diſtinction réelle entre la ſubſtance de Dieu & l'étendue en général, il ſeroit obligé de dire que Dieu ſeroit compoſé de deux ſubſtances diſtinctes l'une de l'autre, ſavoir, de ſon Etre non étendu, & de l'étendue. Le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne ſont que la même choſe ; & comme d'ailleurs il ſoutient qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'Univers, il faut qu'il

enſeigne que l'étendue eſt un Etre ſimple, & auſſi exempt de compoſition que les points mathématiques. Mais n'eſt-ce pas ſe moquer du monde que de ſoutenir cela ? N'eſt-ce point combattre les idées les plus diſtinctes que nous ayions dans l'eſprit ? Eſt-il plus évident que le nombre millenaire eſt compoſé de mille unités, qu'il n'eſt évident qu'un corps de cent pouces eſt compoſé de cent parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce ?

Qu'on ne vienne point nous alléguer des reproches contre l'imagination & les préjugés des gens ; car les notions les plus intellectuelles & les plus immatérielles, nous font voir avec la derniere évidence, qu'il y a une diſtinction très-réelle entre des choſes dont l'une poſſede une qualité que l'autre ne poſſede pas. Les Scholaſtiques ont parfaitement bien réuſſi à nous marquer les caracteres & les ſignes infaillibles de la diſtinction. Quand on peut affirmer d'une choſe, nous diſent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles ſont diſtinctes ; les choſes qui peuvent être ſéparées les unes des autres, ou à l'égard du temps, ou à l'égard du lieu,

ſont diſtinctes. Appliquant ces caracteres aux douze pouces d'un pied d'étendue, nous trouvons entre eux une véritable diſtinction. Je puis affirmer du cinquieme qu'il eſt contigu au ſixieme, & je le puis nier du premier & du ſecond, &c. Je puis tranſporter le ſixieme à la place du douzieme, il peut donc être ſéparé du cinquieme. Notez que Spinoza ne ſauroit nier que les caracteres de diſtinction employés par les Scholaſtiques ne ſoient très-juſtes, car c'eſt à ces marques qu'il reconnoît que les pierres & les animaux ne ſont pas la même modalité de l'Etre infini. Il avoue donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque différence entre les choſes. Il faut bien qu'il l'avoue; car il n'étoit pas aſſez fou pour croire qu'il n'y avoit point de différence entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oſer dire qu'à tous égards ſon lit & ſa chambre étoient le même Etre que l'Empereur de la Chine. Que diſoit-il donc? Vous allez le voir: il enſeignoit non pas que deux arbres fuſſent deux parties de l'étendue, mais deux modifications. Vous ſerez ſurpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau ſyſtême, puiſque

l'une des principales colonnes en devoit être la prétendue différence entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu se promettre quelque avantage de ce changement de mot ? Qu'il évite tant qu'il voudra celui de modalité, ou de modification ; que fait cela à l'affaire ? Les idées que l'on attache au mot *partie*, s'effaceront-elles ? Ne les appliquera-t-on pas au mot *modification ?* Les signes & les caracteres de différence sont-ils moins réels ou moins évidents, quand on divise la matiere en modifications, que quand on la divise en parties ? Visions que tout cela. L'idée de la matiere demeure toujours celle d'un être composé, celle d'un amas de plusieurs substances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités sont des Etres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient ; il faut donc que la substance se trouve par-tout où il a des modalités ; il faut même qu'elle se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient : de sorte que par-tout où il y a cinq ou six de ces modifications, il y a aussi cinq ou six substances. Il est évident, nul Spinoziste ne le peut nier, que la

figure quarrée, & la figure circulaire ſont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée, ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde. Ainſi quand je vois une table ronde & une table quarrée dans une chambre, je puis ſoutenir que l'étendue qui eſt le ſujet de la table ronde, eſt une ſubſtance diſtincte de l'étendue qui eſt le ſujet de l'autre table; car autrement il ſeroit certain que la figure quarrée & la figure ronde ſe trouveroient en même-temps dans un ſeul & même ſujet; or cela eſt impoſſible. Le fer & l'eau, le vin & le bois, ſont incompatibles; ils demandent donc des ſujets diſtincts en nombre. Le bout inférieur d'un pieu fiché dans une riviere n'eſt point la même modalité que l'autre bout: il eſt entourré de terre, pendant que l'autre eſt entourré d'eau; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entourré d'eau, n'être pas entourré d'eau; il faut donc que le ſujet qu'ils modifient ſoit pour le moins deux ſubſtances; car une ſubſtance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident

entourré d'eau, & par un accident qui n'eſt pas entourré d'eau. Ceci fait voir que l'étendue eſt compoſée d'autant de ſubſtances diſtinctes que de modifications.

II. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter la ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous ſongerons que c'eſt le réduire à la condition de la matiere, le plus vil de tous les Etres, & celui que preſque tous les anciens Philoſophes ont mis immédiatement au-deſſus du rien? qui dit la matiere dit le théatre de toutes ſortes de changements, le champ de bataille des cauſes contraires, le ſujet de toutes les corruptions, & de toutes les générations; en un mot l'être dont la nature eſt la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinoziſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion: mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicane qui ſe puiſſe voir. C'eſt qu'ils prétendent, qu'afin que la matiere fût diviſée, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides; ce qui n'arrive jamais. Il eſt bien certain que c'eſt très-mal définir la divi-

ſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparés de nos amis, lorſque l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere réduite en cendres & en fumée ne ſouffre point de ſéparation. Mais que gagneroit-on, ſi nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fauſſe maniere de définir le diviſible? Ne nous reſteroit-il pas aſſez de preuves de la mutabilité & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable: ils entendent par ce mot un être qui n'acquiert jamais rien de nouveau; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois; qui eſt toujours le même, & à l'égard de ſa ſubſtance, & à l'égard de ſes façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-diſtinctement ce que c'eſt qu'un Etre muable: c'eſt non-ſeulement une nature dont l'exiſtence peut commencer & finir; mais une nature qui, ſubſiſtant toujours quant à la ſubſtance, peut acquérir ſucceſſivement pluſieurs modifications, & perdre les accidents ou les formes qu'elle a eu quelquefois. Tous

les anciens Philoſophes ont reconnu que cette ſuite continuelle de générations & de corruptions qui ſe remarque dans le monde, ne produit ni ne détruit aucune portion de matiere; & de-là vient qu'ils ont dit que la matiere eſt *ingénérable* & *incorruptible* quant à ſa ſubſtance, encore qu'elle ſoit le ſujet de toutes les générations & de toutes les corruptions. La même matiere, qui eſt du feu à cette heure, étoit du bois auparavant; tous ſes attributs eſſentiels demeurent les mêmes ſous la forme de bois, & ſous la forme de feu: elle ne perd donc, elle n'acquiert donc que des accidents & des façons d'être, lorſque le bois eſt changé en feu, le pain en chair, la chair en terre, &c. Elle eſt cependant l'exemple le plus ſenſible & le plus propre qu'on puiſſe donner d'un être muable, & ſujet actuellement à toutes ſortes de variations & de changements intérieurs. Je dis intérieurs; car les différentes formes ſous leſquelles elle exiſte ne ſont point ſemblables aux variétés d'habits, ſous leſquelles les Comédiens ſe font voir ſur le Théatre. Le corps de ces Comédiens peut ſubſiſter ſans aucune ſorte de changement ou d'altération ſous mille ſortes

d'habits : le drap & la toile, la ſoie & l'or, ne s'uniſſent point avec celui qui les porte : ce ſont toujours des corps étrangers, & des ornements externes : mais les formes qui ſont produites dans la matiere lui ſont unies intérieurement & pénétrativement ; elle eſt leur ſujet d'inhérence, & ſelon la bonne philoſophie, il n'y a point d'autre diſtinction entre elles & la matiere, que celle qui ſe rencontre entre les modes & la choſe modifiée. D'où il réſulte que le Dieu des Spinoziſtes eſt une nature actuellement changeante, & qui paſſe continuellement par divers Etats qui différent intérieurement & réellement les uns des autres. Il n'eſt donc point l'être ſouverainement parfait dans lequel *il n'y a ni ombre de changement, ni variation quelconque.* Notez que le Protée des Poëtes, leur Thetis & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconſtance, & le fondement des proverbes qui déſignoient l'inſtabilité la plus biſarre du cœur de l'homme, auroient été des Dieux immuables, ſi celui des Spinoziſtes étoit immuable ; car jamais on n'a prétendu qu'il leur arrivât un changement de ſubſtance, mais ſeulement des nouvelles modalités.

III. Nous allons voir des abſurdités encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le Dieu de Spinoza comme le ſujet de toutes les modifications de la penſée. C'eſt déjà une grande difficulté, que de combiner l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxta poſition* : mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité* : le penſant & l'étendue ſont deux attributs *identifiés* entr'eux, par la regle fondamentale & eſſentielle du raiſonnement humain. Je ſuis ſûr que ſi Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre ſecte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre cauſe : tant il eſt vrai que ceux qui cenſurent le plus dédaigneuſement les penſées de leur prochain, ſont fort indulgents envers eux-mêmes. Il ſe moquoit ſans doute du myſtere de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens oſaſſent parler d'une nature déterminée de trois hypoſtaſes, lui qui, à proprement parler, donne à la nature divine autant de perſonnes qu'il y a de gens ſur la terre.

Il regardoit comme des fous ceux qui, admettant la tranſubſtantiation, diſent qu'un homme peut être tout à la fois en pluſieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, &c. lui qui ſoutient que la ſubſtance étendue, unique & indiviſible, eſt tout à la fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude; ici triſte, ailleurs gaie, &c. Cela ſoit dit en paſſant: mais conſidérez avec attention ce que je vais dire. S'il y a quelque choſe de certain & d'inconteſtable dans les connoiſſances humaines, c'eſt cette propoſition-ci. On ne peut pas affirmer véritablement d'un même ſujet, aux mêmes égards, & en même temps, deux termes qui ſont oppoſés. Par exemple, on ne peut pas dire ſans mentir, *Pierre ſe porte bien, Pierre eſt fort malade: il nie cela, & il l'affirme*: bien entendu que les termes ont toujours le même rapport, & le même ſens. Les Spinoziſtes ruinent cette idée, & la falſifient de telle ſorte, qu'on ne ſait plus où ils pourront prendre le caractere de la vérité: car ſi de telles propoſitions étoient fauſſes, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. On ne peut donc rien ſe promettre d'une diſpute avec eux; car s'ils ſont capables

de nier cela, ils nieront toute autre raiſon qu'on voudra leur alléguer Montrons que cet Axiôme eſt très-faux dans leur ſyſtême, & poſons d'abord pour maxime inconteſtable, que tous les titres que l'on donne à un ſujet pour ſignifier, ou ce qu'il fait, ou ce qu'il ſouffre, conviennent proprement & phyſiquement à ſa ſubſtance, & non pas à ſes accidents. Quand nous diſons le fer eſt dur, le fer eſt peſant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne prétendons point dire que ſa dureté eſt dure, que ſa peſanteur eſt peſante, &c. ce langage ſeroit très-impertinent: nous voulons dire que la ſubſtance étendue qui le compoſe, réſiſte, qu'elle peſe, qu'elle deſcend ſous l'eau, qu'elle diviſe le bois: de même, quand nous diſons qu'un homme nie, affirme, ſe fâche, careſſe, loue, &c. nous faiſons tomber tous ces attributs ſur la ſubſtance même de ſon ame, & non pas ſur ſes penſées, autant qu'elles ſont des accidents ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend Spinoza, que les hommes fuſſent des modalités de Dieu, on parleroit fauſſement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle choſe; car réellement

& d'effet, ſelon ce Syſtême, c'eſt Dieu qui nie, qui veut, qui affirme; & par conſéquent toutes les dénominations qui réſultent des penſées de tous les hommes, tombent proprement & phyſiquement ſur la ſubſtance de Dieu. D'où il s'enſuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choſes en même temps, & ſelon toutes conditions requiſes, pour faire que la regle que j'ai rapportée touchant les termes opposés ſoit fauſſe : car on ne ſauroit nier que ſelon toutes ces conditions priſes en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïſſent & nient. Paſſons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent ſelon toutes ces conditions en même temps à différens hommes : il faut donc que dans le ſyſtême de Spinoza ils conviennent à cette ſubſtance unique & indiviſible qu'il nomme Dieu. C'eſt donc Dieu qui en même temps forme l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui eſt le renverſement des premiers principes de Métaphyſique. Je ſai bien que dans les diſputes de la Tranſubſtan-

tiation, on se sert d'une chicane qui pourroit venir ici au secours des Spinozistes. On dit que si Pierre vouloit à Rome une chose qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne pas vouloir ne seroient point véritables à son égard ; car puisqu'on suppose qu'il veut à Rome on mentiroit en disant qu'il ne veut pas. Laissons-leur cette vaine subtilité ; disons seulement que comme un cercle quarré est une contradiction, une substance l'est aussi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même temps pour le même objet. Un cercle quarré seroit un cercle, & il ne le seroit pas : voilà une contradiction dans toutes les formes ; il le seroit selon la supposition, & il ne le seroit pas, puisque la figure quarrée exclut essentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une substance qui hait, & qui aime la même chose ; elle l'aime & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction ; elle l'aime car on le suppose ; elle ne l'aime pas, vû que la haine est essentiellement exclusive de l'amour. Voilà ce que c'est que la fausse délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscurités, ou du Péripatétisme, ou du Judaïsme, ou du Christianisme ;

& il embrassoit de tout son cœur une hypothese qui allie ensemble deux termes aussi opposés que la figure quarrée & circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordants & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des pensées du genre humain se vérifient tout à la fois d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement autant de sentiments que de têtes : mais selon Spinoza tous les sentiments de tous les hommes sont dans une seule tête. Rapporter simplement de telles choses, c'est en faire voir clairement les contradictions ; car il est manifeste, ou que rien n'est impossible, non pas même que deux & deux soient douze, ou qu'il y a dans l'univers autant de substances que de sujets, qui ne peuvent recevoir en même temps les mêmes dénominations.

IV. Mais si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même temps par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable quand on considere ceci du côté de la Morale. Quoi donc ! l'Etre infini, l'Etre nécessaire, l'Etre souverai-

nement parfait ne ſera point ferme, conſtant & immuable ? Que dis-je immuable, il ne ſera pas un moment le même; ſes penſées ſe ſuccéderont les unes aux autres ſans fin & ſans ceſſe : la même bigarrure de paſſions & de ſentiments ne ſe verra pas deux fois. Cela eſt dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce ſens, que toujours pour une bonne penſée l'Etre infini en aura mille de ſotes, d'extravagantes, & d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les ſaletés, toutes les iniquités du genre-humain : il en ſera non-ſeulement la cauſe efficiente; mais auſſi le ſujet paſſif, *ſubjectum inhæſionis* : il ſe joindra avec elles par l'union la plus intime qui ſe puiſſe concevoir ; car c'eſt une vraie pénétrative, ou plutôt c'eſt une vraie *identité*, puiſque le monde n'eſt point diſtinct réellement de la ſubſtance modifiée. Pluſieurs grands Philoſophes ne pouvant comprendre qu'il ſoit compatible avec l'Etre ſouverainement parfait, de ſouffrir que l'homme ſoit ſi méchant & ſi malheureux, ont ſuppoſé deux principes, l'un bon & l'autre mauvais; & voci un Philoſo-

phe qui trouve bon que Dieu ſoit lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les miſeres de l'homme. Que les hommes ſe haïſſent les uns les autres, qu'ils s'entr'aſſaſſinent au coin d'un bois, qu'ils s'aſſemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus ; cela ſe comprend : parce qu'on ſuppoſe qu'ils ſont diſtincts les uns des autres, & que le tien & le mien produiſent en eux des paſſions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conſéquent que Dieu qui agiſſe & le même Dieu en nombre qui ſe modifie en Turc, ſe modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'eſt ce qui ſurpaſſe tous les monſtres & tous les déréglements chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maiſons. Remarquez bien, comme je l'ai dit, que les modes ne font rien, & que ce ſont les ſubſtances ſeules qui agiſſent & qui ſouffrent. Cette phraſe, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'eſt vraie qu'entant qu'elle ſignifie que la ſubſtance étendue dont le miel eſt

composé chatouille la langue. Ainsi dans le système de Spinoza tous ceux qui disent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faussement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemands a tué Dieu modifié en dix mille Turcs* : & ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que sont les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens véritable que celui-ci, *Dieu se hait lui-même ; il se demande des graces à lui-même, & se les refuse, il se persecute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoye sur l'échafaut, &c.* Cela seroit moins inconcevable, si Spinoza s'étoit représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes : mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infames & les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganisme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en soit pas apperçû, ou que les ayant envisagées il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimeroit mieux dé-

fricher la terre avec les dents & les ongles, que de cultiver une hypothese aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

V. Encore deux objections : il y a eu des Philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu : mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire, que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Les plus grands Sceptiques de l'Antiquité ont dit, que tous les hommes ont une idée de Dieu selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible, parfaite dans la félicité, & non susceptible d'aucun mal. Le bonheur étoit la propriété la moins séparable que l'on enfermât dans son idée : ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du monde, lui laissoient au moins la félicité, & une immortelle béatitude. Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette absurdité des Stoïques : je vais analyser ses paroles tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'el-

les combattent les Spinoziſtes ; car ſon raiſonnement ne peut compatir avec l'hypotheſe que Dieu ſoit ſujet à la mort quant à ſes parties, ou à ſes modalités ; qu'il ſoit comme la matiere des générations & des corruptions, qu'il détruiſe les modalités, qu'il s'entretienne de cette ruine, &c. mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinoziſtes ſont peut-êtres les ſeuls qui ayent réduit la Divinité à la miſere. Or quelle miſere ? quelquefois ſi grande qu'il ſe jette dans le déſeſpoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il ſe peut ôter ; il ſe pend ; il ſe précipite, ne pouvant plus ſupporter la triſteſſe affreuſe qui le dévore. Ce ne ſont point ici des déclamations, c'eſt un langage exact & philoſophique ; car ſi l'homme n'eſt qu'une modification, il ne fait rien : ce ſeroit une phraſe impertinente, boufonne, burleſque, que de dire *la joie eſt gaie, la triſteſſe eſt triſte* : C'eſt une ſemblable phraſe dans le ſyſtême de Spinoza que d'affirmer, *l'homme penſe, l'homme s'afflige, l'homme ſe pend, &c.* Toutes ces propoſitions doivent être dites de la ſubſtance

ſtance dont l'homme n'eſt que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante, qui exiſte par elle-même, & qui poſſede des perfections infinies, ſoit ſujette à tous les malheurs du genre humain? ſi quelque autre nature la contraignoit à ſe donner du chagrin, à ſentir de la douleur, on ne trouveroit pas ſi étrange qu'elle employât ſon activité à ſe rendre malheureuſe; on diroit bien qu'elle obéiſſe à une force majeure; c'eſt apparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle ſe donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage : mais elle eſt ſeule dans l'univers; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'eſt ſa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à ſe donner à elle-même en certaines circonſtances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque choſe de monſtrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

Les raiſons très-fortes qui combattoient la doctrine que nos ames ſont une portion de Dieu, ont encore plus de ſolidité contre Spinoza. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Ci-

céron, qu'il résulte de cette doctrine trois faussetés évidentes : 1. que la nature divine seroit déchirée en pieces : 2. qu'elle seroit malheureuse autant de fois que les hommes : 3. que l'esprit humain n'ignoreroit aucune, puisqu'il seroit Dieu.

VI. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un livre contre cet homme, mais seulement quelques petites remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurdités dans son systême. Finissons par celles-ci. Il s'est embarqué dans une hypothese qui rend ridicule tout son travail ; & je suis bien assuré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoyable. Premierement, je voudrois savoir à qui il en veut, quand je rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des vérités ? veut-il réfuter des erreurs ? mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs ? les pensées des Philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens, ne sont-elles pas des modes de l'Etre infini, aussi-bien que celles de son Ethique ? Ne sont-elles pas des réalités aussi nécessaires à la perfection de l'univers, que toutes ses spécula-

tions? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire? Comment donc ose-t-il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier! En second lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles sont les modalités agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera? Il n'y a donc rien de plus utile que les leçons de ce Philosophe. C'est bien à lui, qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire? Cet Etre l'entendrat-t'il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendroit fort en repos, s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon ouvrage: s'il n'est pas possible tous mes Ecrits n'y feront rien.

§. VI.

Eclairciſſement ſur l'Objection em-pruntée de l'immutabilité de Dieu.

Il eſt à propos de fortifier cette objection, puiſqu'il y a des perſonnes qui ſoutiennent que pour en connoître la nullité il ſuffit de prendre garde, qu'il n'arrive jamais aucun changement au Dieu de Spinoza entant qu'il eſt une ſubſtance infinie, néceſſaire, &c. Que tout l'univers change de face à chaque moment, que la terre ſoit réduite en poudre, que le ſoleil ſoit obſcurci, que la mer devienne lumiere, il n'y aura qu'un changement de modalité : la ſubſtance unique ſera toujours également une ſubſtance infinie, étendue, penſante, & ainſi de tous les attributs ſubſtantiels, ou eſſentiels. En diſant cela, ils n'alleguent rien que l'on n'ait déja ruiné par avance ; mais pour faire voir plus clairement leur illuſion, il faut que je diſe ici qu'ils diſputent contre moi comme ſi j'avois ſoutenu que ſelon Spinoza la Divinité s'anéantit, & ſe reproduit ſucceſſivement. Ce n'eſt point là ce que j'objecte, quand je dis qu'il la

ſoumet au changement, & qu'il la dépouille de ſon immutabilité. Je ne bouleverſe point comme eux l'idée des choſes, & la ſignification des mots, ce que j'entends par changer eſt ce que tout le monde a voulu que ce mot là ſignifie depuis qu'on raiſonne ; j'entends, dis-je, non pas l'*annihilation* d'une choſe, ſa deſtruction totale, ou ſon anéantiſſement ; mais ſon paſſage d'un état à un autre état, le ſujet des accidents qu'il ceſſe d'avoir, & de ceux qu'il commence d'acquérir demeurant le même. Les Savants & le Peuple, la Mythologie & la Philoſophie, les Poëtes & les Phyſiciens, ont toujours été d'accord ſur cette idée & ſur cette locution. Les Métamorphoſes fabuleuſes tant chantées par Ovide, & les générations véritables expliquées par les Philoſophes, ſuppoſoient également la conſervation de la ſubſtance, & la retenoient immuablement comme le ſujet ſucceſſif de l'ancienne forme, & de la nouvelle. Il n'y a que les malheureuſes diſputes des Théologiens du Chriſtianiſme, qui ayent brouillé ces notions : encore faut-il avouer que les Miſſionnaires les plus ignorants ſe remettent dans la bonne voie, dès auſſi-tôt qu'il n'eſt plus queſ-

tion de l'Euchariftie. Demandez-leur en tout autre cas ce que veut dire changer une chofe en une autre, la conversion, la tranfélémentation, la tranfubftantiation d'une chofe en une autre, ils vous répondront : cela veut dire, par exemple, que du bois on fait du feu, que du pain on fait du fang, que du fang on fait de la chair, & ainfi du refte. Ils ne fongent plus au langage impropre confacré à la controverfe de l'Euchariftie, que le pain eft converti & tranfubftantié au corps de notre Seigneur. Cette façon de parler ne convient aucunement à la doctrine qu'on veut expliquer par-là : c'eft comme fi l'on difoit que l'air d'un tonneau fe transforme, fe change, fe convertit, fe tranffubftantie, au vin que l'on verfe dans le tonneau. L'air s'en va ailleurs, le vin lui fuccéde au même lieu. Il n'y a point là le moindre veftige de métamorphofe de l'un en l'autre. Il n'y en a pas davantage dans le myftere de l'Euchariftie expliqué à la Romaine : le pain eft anéanti quant à fa fubftance : le corps de notre Seigneur fe met à la place du pain, & n'eft pas le fujet d'inhérence des accidents de ce pain confervé fans leur fubftance. Mais encore un coup c'eft

le ſeul cas où les Miſſionnaires abuſent des mots *changement*, *converſion* ou *tranſelémentation* d'un être en un autre : par-tout ailleurs ils ſuppoſent avec le reſte du Genre-humain, 1°. qu'il eſt de l'eſſence des transformations, que le ſujet des formes détruites ſubſiſte ſous les nouvelles formes : 2°, que cette conſervation du ſujet, ſelon tout ce qu'il a d'eſſentiel, n'empêche pas qu'il ne ſouffre un changement intérieur, & proprement dit, & incompatible avec les natures immuables. Que les Spinoziſtes ceſſent donc de s'imaginer qu'il leur eſt permis de faire un nouveau langage, contraire aux notions de tous les hommes. S'ils ont quelque reſte de bonne foi, ils conviendront que dans leur ſyſtême Dieu eſt ſujet à toutes les viciſſitudes & à toutes les révolutions à quoi la matiere premiere d'Ariſtote eſt aſſujettie dans le ſyſtême des Péripatéticiens. Or que pourroit-on dire de plus abſurde, que de ſoûtenir qu'en ſuppoſant la doctrine d'Ariſtote, la matiere eſt une ſubſtance qui ne ſouffre jamais aucun chagement ?

Mais pour bien embarraſſer les Spinoziſtes, il ne faut que les prier de définir ce que c'eſt que changement. Il

faudra qu'ils le définissent de telle forte qu'il ne sera point distinct de la destruction totale d'un sujet, ou qu'il conviendra à cette substance unique qu'ils appellent Dieu. S'ils le définissent de la premiere maniere, ils se rendront encore plus ridicules que les transsubstantiateurs ; & s'ils le définissent de la seconde, ils me donneront gain de cause.

J'ajoute que la raison qu'ils employent pour éluder mes objections, prouve trop ; car, si elle étoit de bonne foi, il faudroit qu'ils enseignassent qu'il ne s'est fait, & qu'il ne se fera jamais aucun changement dans l'Univers, & que tout changement est impossible depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Prouvons cette conséquence : la raison pourquoi, disent-ils, Dieu est immuable, c'est à cause qu'en qualité de substance & d'étendue, il ne lui arrive jamais, & il ne peut jamais lui arriver aucun changement. Il est substance étendue sous la forme de feu, tout de même que sous la forme du bois, qui se convertit en feu & ainsi du reste. Je vais leur prouver par cette raison, que les modalités mêmes sont immuables. L'homme est, selon eux, une modifica-

tion de Dieu, ils avouent que l'homme est sujet au changement, puisque par exemple il est tantôt gai, & tantôt triste, tantôt il veut une chose, & tantôt il ne la veut pas. Ce n'est point changer, leur dirai-je; car il n'est pas moins homme sous la tristesse que sous la joie, les attributs essentiels de l'homme demeurent immuablement en lui, soit qu'il veuille vendre sa maison, soit qu'il veuille la garder. Prenons le plus inconstant de tous les hommes, qui pourroit être mieux que toute autre le véritable original de ces Vers de Mr. Despréaux :

Mais l'homme sans arrêt, dans sa course insensée,
Voltige incessamment de pensée en pensée :
Son cœur toujours flottant entre mille embarras,
Ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.
Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite.

. . . .

. . . .

Voilà l'homme en effet. Il va du blanc au noir,
Il condamne au matin ses sentimens du soir.
Importun à tout autre, à soi-même incommode;
Il change à tous momens d'esprit comme de mode;
Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc;
Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc,

Suppoſons à plaiſir quelqu'un qui ait fait de cœur & de bouche le tour de toutes les religions en moins de deux ans, qui ait gouté toutes les conditions de la vie humaine, qui de la profeſſion de Marchand ſoit paſſé à celle de ſoldat, de celle-ci à celle de Moine, & puis au mariage, au divorce, après cela au greffe, aux finances, au petit collet, &c. que les Spinoziſtes lui aillent dire, vous avez été bien inconſtant. Qui, moi ? leur répondra-t-il, vous vous moquez, je n'ai jamais changé, une montagne n'a pas continué plus invariablement d'être une montagne, que moi d'être un homme depuis le moment de ma naiſſance. Que pourroient-ils repliquer à cet argument *ad hominem ?* N'eſt-il pas très-évident que toute l'eſſence de l'eſpece humaine ſubſiſte dans l'homme ſoit qu'il veuille les mêmes choſes, ſoit qu'il haïſſe aujourd'hui ce qu'il aimoit hier, & qu'il change d'inclination plus ſouvent que de chemiſe ?

Servons-nous d'un exemple qui ſoit bien propre à un Pays où l'on a le pié marin. Suppoſons qu'un Spinoziſte revenu de Batavia raconte, que ſon voyage a duré plus que de coûtume, parce

que les vents changeoient presque tous les jours. Vous vous mocquez lui répondroit-on, les vents ne changent jamais. Nous pouvons bien dire qu'ils soufflent tantôt du côté du Nord, tantôt du côté du Sud, &c. mais ils retiennent toujours l'essence de vent, ils ne changent donc pas entant que vents, & ils sont aussi immuables que votre substance unique de l'Univers; car selon vous elle est immuable à cause qu'elle ne change jamais d'état par rapport à ses propriétés essentielles. Le vent non plus ne change jamais d'état par rapport à la qualité de vent, il en retient toujours toute la nature, toute l'essence; il est donc aussi immuable que votre Divinité.

Passons plus avant, & disons que même quand on brule un homme tout vif, il ne lui arrive aucun changement. Il étoit une modification de la nature divine quand il vivoit, ne l'est-il pas sous la flamme, ou sous la forme de cendres? A-t-il pû perdre les attributs qui constituent la modalité? Entant que modalité, a-t-il pu souffrir aucun changement? S'il changeoit à cet égard-là, ne faudroit-il pas soutenir que la flamme n'est pas un mode

de l'étendue ? Spinoza pouvoit-il le soutenir sans se contredire, & sans ruiner son systême ? En voilà assez pour montrer les illusions de ceux qui prétendent, que je n'ai pas bien prouvé que ce systême assujettit Dieu au changement. On ne sauroit éluder ma preuve sans établir que les modalités mêmes sont immuables, & qu'il n'arrive jamais aucun changement, ni dans les pensées de l'homme, ni dans les dispositions des corps, ce qui est du dernier absurde, & contraire aux dogmes dont les Spinozistes n'ont pu s'empêcher de convenir ; car ils n'osent point nier que les modifications de la substance infinie ne soient sujettes à la corruption & à la génération.

Demandons-leur pour un moment qu'ils nous accordent que Socrate est une substance. Dès-lors il faudra qu'ils disent que chaque pensée particuliere de Socrate est une modalité de la substance. Mais n'est-il pas vrai que Socrate, passant de l'affirmation à la négation, change de pensée, & que c'est un changement réel, intérieur, & proprement dit ? Cependant Socrate demeure toujours une substance & un individu de l'espece humaine, soit qu'il

affirme, ſoit qu'il nie, ſoit qu'il veuille, ſoit qu'il rejette ceci ou cela. On ne peut donc point conclure qu'il ſoit immuable, de ce qu'entant qu'homme il ne change point ; & il ſuffit pour pouvoir dire qu'il eſt muable, & qu'il change actuellement, que ſes modifications ne ſoient pas toujours les mêmes. Rendons aux Spinoziſtes ce qu'ils nous avoient prêté, & accordons-leur à notre tour, que Socrate n'eſt qu'une modification de la ſubſtance divine ; accordons, dis-je, que ſa rélation à cette ſubſtance eſt, comme dans l'opinion ordinaire, la rélation des penſées de Socrate à la ſubſtance de Socrate. Puis donc que le changement de ces penſées eſt une raiſon valable de ſoutenir que Socrate n'eſt pas un être immuable, mais plutôt un être inconſtant, & une ſubſtance mobile & qui varie beaucoup, il faut conclure que la ſubſtance de Dieu ſouffre un changement & une variation proprement dite, toutes les fois que Socrate, l'une de ſes modifications change d'état. C'eſt donc une Theſe d'une vérité évidente, qu'afin qu'un être paſſe actuellement & réellement d'un état à un autre état, il ſuffit qu'il change à l'égard de ſes

modifications ; & si l'on en demandoit davantage, c'est-à-dire, qu'il perdît ses attributs essentiels, on confondroit grossiérement l'*annihilation* ou la destruction totale, avec l'altération ou le changement.

§. VII.

S'il est vrai que Bayle n'ait pas compris la Doctrine de Spinoza. Nouvelles observations critiques sur ce systéme.

Il m'est revenu de plusieurs endroits que l'on débitoit que je n'avois nullement compris la doctrine de Spinoza ; mais personne ne m'a pu dire sur quoi se fondent ceux qui font ce jugement de ma dispute. Ainsi je ne puis ni les réfuter précisément, ni examiner si je dois me rendre à leurs raisons ; car elles me sont inconnues. Je puis seulement me justifier d'une maniere générale, & je crois pouvoir dire que si je n'ai pas entendu la proposition que j'ai entrepris de réfuter, ce n'est point ma faute. Je parlerois avec moins de confiance, si j'avois écrit un livre contre tout le systême de Spinoza, en le suivant page à page. Il me seroit ar-

rivé ſans doute plus d'une fois de n'entendre pas ce qu'il veut dire, & il n'y a nulle apparence qu'il ſe ſoit bien entendu lui-même, & qu'étant entré dans un grand détail, il ait pu rendre intelligibles toutes les conſéquences de ſon hypotheſe. Mais comme je me ſuis arrêté à une ſeule propoſition, qui eſt conçue en très-peu de mots, qui paroiſſent clairs & précis, & qui eſt le fondement de tout l'édifice, il faut ou que je l'aye entendu, ou qu'elle contienne des équivoques tout-à-fait indignes d'un fondateur de ſyſtême. En tout cas, j'ai de quoi me conſoler, tant à cauſe que le ſens que je donne à cette propoſition de Spinoza, eſt le même que celui que ſes autres adverſaires lui ont donné, que parce que ſes Sectateurs n'ont point de meilleure réponſe à faire, que de dire qu'on ne l'a pas entendu. Ce reproche n'a point empêché le dernier qui a écrit contre lui, d'entendre, tout comme je l'ai entendue, la propoſition de quoi il s'agit; marque évidente que l'on trouve très-mal fondée leur accuſation.

Mais, pour dire quelque choſe de moins général, voici ce que je ſuppoſe dans mes objections. J'attribue à Spi-

noza d'avoir enseigné, 1°. Qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. 2°. Que cette substance est Dieu. 3°. Que tous les êtres particuliers, l'étendue corporelle, le soleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvements, leurs idées, leur imaginations, leurs desirs, sont des modifications de Dieu. Je demande présentement aux Spinozistes, votre maître a-t-il enseigné cela, ou ne l'a-t-il pas enseigné ? S'il l'a enseigné, on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme, *ignorance de l'état de la question*; car elles supposent que telle a été sa doctrine, & ne l'attaquent que sur ce pied-là. Je suis donc hors d'affaire, & l'on se trompe toutes les fois qu'on débite que j'ai réfuté ce que je n'ai pas compris. Que si vous dites que Spinoza n'a point enseigné les trois doctrines articulées ci-dessus, je vous demande pourquoi donc s'exprimoit-il tout comme ceux qui auroient eu la plus forte passion du monde de persuader au lecteur qu'ils enseignoient ces trois choses ? Est-il beau & louable de se servir du style commun, sans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes,

& ſans avertir du ſens nouveau auquel on les prend ? Mais, pour diſcuter un peu ceci, cherchons où peut être la mépriſe. Ce n'eſt pas à l'égard du mot *ſubſtance* que je me ſerois abuſé : car je n'ai point combattu le ſentiment de Spinoza ſur ce point-là ; je lui ai laiſſé paſſer ce qu'il ſuppoſe, que pour mériter le nom de ſubſtance, il faut être indépendant de toute cauſe, ou exiſter par ſoi-même éternellement, néceſſairement. Je ne penſe pas que j'ai pu m'abuſer en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de la ſubſtance. Je crois donc que s'il y avoit de l'abus dans mes objections, il conſiſteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que Spinoza n'a point voulu ſignifier par ces mots-là. Mais, encore un coup, ſi je m'y étois abuſé, ce ſeroit ſa faute : j'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus, ou du moins comme les entendent tous les nouveaux Philoſophes ; & j'ai dû croire qu'il les prenoit en ce même ſens, puiſqu'il n'avertiſſoit pas le monde qu'il les prenoit dans quelqu'autre ſignification. La doctrine générale des Philoſophes eſt que l'idée de l'Etre con-

tient ſous ſoi immédiatement deux eſpeces, la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance ſubſiſte par ſoi, & que l'accident ſubſiſte dans un autre être : ils ajoutent que ſubſiſter par ſoi ſignifie ſeulement ne dépendre pas de quelque ſujet d'inhéſion ; & comme cela convient ſelon eux à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux ſortes de ſubſtances, l'une incréée, l'autre créée, & ils ſubdiviſent en deux eſpeces la ſubſtance créée. L'une de ces deux eſpeces eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce ce qui regarde l'accident, ils convenoient tous, avant les miſérables diſputes qui ont diviſé le Chriſtianiſme, qu'il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion, qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui. C'étoit ſon caractere ſpécifique, c'étoit par là qu'il différoit de la ſubſtance. La doctrine de la tranſſubſtantiation renverſa toute cette idée, & obligea les Philoſophes à dire que l'accident peut ſubſiſter ſans ſujet. Il fallut bien qu'ils le diſent, puiſqu'ils croyoient d'un côté qu'après la conſécration la ſubſtance du pain de l'Euchariſtie ne ſubſiſtoit plus ; & qu'ils voyoient de l'autre que tous les acci-

dents du pain subsistoient comme auparavant. Ils admirent donc une distinction réelle entre la substance & ses accidents, & une séparabilité réciproque entre ces deux especes d'êtres ; laquelle séparabilité produisoit ceci, que chacune pouvoit subsister sans l'autre. Mais quelques-uns d'eux continuerent à dire, qu'il y avoit des accidents dont la distinction du sujet n'étoit pas réelle, & qui ne pouvoient pas subsister hors de leur sujet. Ils appellerent modes ces accidents-là. Descartes, Gassendi, & en général tous ceux qui ont abandonné la Philosophie Scholastique, ont nié que l'accident fût séparable de son sujet en telle maniere, qu'il pût subsister depuis sa séparation ; & ils ont donné à tous les accidents la nature de ceux qu'on appelloit modes, & se sont servi du terme de *mode*, de *modalité*, ou de *modification*, plutôt que de celui d'accident. Or, puisque Spinoza avoit été grand Cartésien, la raison veut que l'on croye qu'il a donné à ces termes-là le même sens que Mr. Descartes. Si cela est, il n'entend par modification de substance qu'une façon d'être qui a la même rélation à la substance que la figure, le mouve-

ment, le repos, la ſituation à la matiere, & que la douleur, l'affirmation, l'amour, &c. à l'ame de l'homme. Car voilà ce que les Cartéſiens appellent modes. Ils n'en reconnoiſſent point d'autre que ceux-là, d'où paroit qu'ils ont retenu l'ancienne idée d'Ariſtote, ſelon laquelle l'accident eſt d'une telle nature, qu'il n'eſt point une partie de ſon ſujet, qu'il ne peut pas exiſter ſans ſon ſujet, & que le ſujet le peut perdre ſans préjudice de ſon exiſtence. Tout cela convient à la rondeur, au mouvement, au repos, par rapport à une pierre, & ne convient pas moins à la douleur, à l'affirmation, par rapport à l'ame de l'homme. Si notre Spinoza a uni la même idée à ce qu'il nomme modification de ſubſtance, il eſt certain que mes objections ſont juſtes; je l'ai attaqué directement ſelon la vraie ſignification de ſes paroles. J'ai bien entendu ſa doctrine, & je l'ai réfutée dans ſon vrai ſens; je ſuis en un mot à couvert de l'accuſation que j'examine. Mais s'il a eu la même notion que Mr. Deſcartes, de la matiere ou de l'étendue, & de l'ame humaine, & que cependant il n'ait pas voulu donner ni à l'étendue, ni à notre ame, la

qualité de ſubſtance, parce qu'il croyoit que la ſubſtance eſt un être qui ne dépend d'aucune cauſe, j'avoue que je l'ai mal attaqué, & que je lui attribue une opinion qu'il n'avoit pas. C'eſt ce qui me reſte à examiner.

Ayant une fois poſé que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi-même, auſſi indépendamment de toute cauſe efficiente, que de toute cauſe matérielle, ou de tout ſujet d'inhéſion, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les ames des hommes fuſſent des ſubſtances, & puiſque ſelon la doctrine commune il ne diviſoit l'être qu'en deux eſpeces, ſavoir en ſubſtance & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere & que les ames des hommes n'étoient que des modifications de ſubſtance. Aucun Orthodoxe ne lui conteſtera que ſelon cette définition de la ſubſtance, il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux eſpeces la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux eſpeces ſoit ce que les Cartéſiens & les autres Philoſophes du Chriſtianiſme nomment ſubſtance créée,

& que l'autre espece soit ce qu'ils nomment accident ou mode, il n'y aura plus qu'une dispute de mot entre lui & eux, & il sera très-aisé de ramener à l'orthodoxie tout son systême, & de faire évanouir toute sa secte; car on ne veut être Spinoziste, qu'à cause qu'on croit qu'il a renversé de fond en comble le systême des Philosophes Chrétiens, & l'existence d'un Dieu immatériel, & gourvernant toutes choses avec une souveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en passant que les Spinozistes & leurs adversaires s'accordent parfaitement bien dans le sens du mot *modification de substance.* Ils croyent les uns & les autres que Spinoza ne s'en est servi que pour désigner un être qui a la même nature que ce que les Philosophes Cartésiens appellent modes, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot là un être qui eût les propriétés, ou la nature de ce que nous appellons substance créée.

Ceux qui voudroient à toute force que je me fusse mépris, pourroient supposer que Spinoza ne rejettoit que le titre de substance donné à des êtres dépendants d'une autre cause, & quant à leur production, & quant à leur

conservation, & quant à leur opération, *in fieri, in esse & in operari*, comme on parle dans l'Ecole. Ils pourroient dire qu'en retenant toute la réalité de la chose, il en a évité le mot, parce qu'il croyoit qu'un être si dépendant de sa cause ne pouvoit pas être appellé *ens per se subsistens, subsistant par soi-même*, ce qui est la définition de la substance. Je leur réponds comme ci-dessus, qu'il n'y aura donc désormais qu'une pure logomachie ou dispute de mot entre lui & les autres Philosophes, & qu'avec le plus grand plaisir du monde, j'avouerai mon erreur, s'il se trouve qu'effectivement Spinoza a été Cartésien, mais qu'il a été plus délicat que Mr. Descartes dans l'application du mot *substance*, & que toute l'impiété qu'on lui impute ne consiste que dans un mal entendu. Il n'a voulu dire autre chose, ajoutera-t-on, que ce qui se trouve dans les Livres des Théologiens, savoir, que l'immensité de Dieu remplit le Ciel & la Terre, & tous les espaces imaginaires à l'infini; que par conséquent son essence pénétre & environne localement tous les autres êtres, de sorte que c'est en lui que nous avons la vie & le mouve-

ment, & qu'il n'a rien produit hors de lui; car puiſqu'il remplit tous les eſpaces, il n'a pu placer aucun corps que dans lui-même, vu que hors de lui il n'y a rien. On ſait d'ailleurs que tous les êtres ſont incapables d'exiſter ſans lui, il eſt donc vrai que les propriétés des modes Cartéſiens conviennent à ce qu'on nomme ſubſtances créées. Ces ſubſtances ſont en Dieu, & ne peuvent ſubſiſter hors de lui & ſans lui. Il ne faut donc pas trouver étrange que Spinoza les ait nommées modifications; mais d'autre côté il ne nioit pas qu'il n'y eût entre elles une diſtinction réelle, & que chacune ne conſtituât un principe particulier ou d'action ou de paſſions, en telle ſorte que l'un fait ce que l'autre ne fait pas; & que quand on nie de l'une ce que l'on affirme de l'autre, cela ſe fait ſelon les loix de la Logique, ſans que perſonne puiſſe objecter à Spinoza qu'il s'enſuit de ſes principes, que deux propoſitions contradictoires ſe vérifient d'un même ſujet en même-temps.

Tous ces diſcours ne ſervent de rien; & ſi l'on veut toucher la queſtion au vif, l'on doit répondre à cette demande préciſe. Le vrai & le propre caractere de

de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point ? Avant que de me répondre, attendez que je vous explique, par des exemples, ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps, & la penſée dans l'ame de l'homme, & la forme d'écuelle dans le vaſe que nous appellons une écuelle. Il ne ſuffit pas, pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exiſter par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exiſter ni ſans lui ni hors de lui : il faut de plus que la ſubſtance divine ſoit le ſujet d'inhérence d'une choſe, tout comme ſelon l'opinion commune, l'ame humaine eſt le ſujet d'inhérence du ſentiment & du deſir, l'étain eſt le ſujet d'inhérence de la forme d'écuelle, le corps eſt le ſujet d'inhérence du mouvement & du repos & de la figure. Répondez préſentement, & ſi vous dites que ſelon Spinoza la ſubſtance de Dieu n'eſt pas de cette maniere le ſujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des penſées humaines, je vous avouerai que vous

en faites un Philoſophe orthodoxe, qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les objections qu'on lui a faites ; & qui méritoit ſeulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarraſſer une doctrine que tout le monde ſavoit, & pour former un nouveau ſyſtême qui n'étoit bâti que ſur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la ſubſtance divine eſt le ſujet d'inhérence de la matiere, & de toutes les diverſités de l'étendue & de la penſée, au même ſens que ſelon Deſcartes, l'étendue eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, & l'ame de l'homme eſt le ſujet d'inhérence des ſenſations & des paſſions, j'ai tout ce que je demande : C'eſt ainſi que j'ai entendu Spinoza ; c'eſt là-deſſus que toutes mes objections ſont fondées.

Le précis de tout ceci eſt une queſtion de fait touchant le vrai ſens du mot *modification* dans le ſyſtême de Spinoza. Le faut-il prendre pour la même choſe qui eſt nommée communément ſubſtance créée, ou le faut-il prendre au ſens qu'il a dans le Syſtême de Mr. Deſcartes ? Je crois que le bon parti eſt le dernier, car dans l'autre ſens Spinoza auroit reconnu des créa-

tures distinctes de la substance divine, & qui eussent été faites, ou de rien, ou d'une matiere distincte de Dieu. Or il seroit facile de prouver par un très-grand nombre de passages de ses Livres, qu'il n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux choses. L'étendue selon lui est un attribut de Dieu; il s'ensuit delà que Dieu essentiellement, éternellement, nécessairement, est une substance étendue, & que l'étendue lui est aussi propre que l'existence. D'où il résulte que les diversités particulieres de l'étendue qui font le soleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes, &c. sont en Dieu, comme les Philosophes de l'Ecole supposent qu'elles sont dans la matiere premiere. Or si ces Philosophes supposoient que la matiere premiere est une substance simple & parfaitement unique, ils concluroient que le soleil & la terre sont réellement la même substance. Il faut donc que Spinoza conclue la même chose. S'il ne disoit pas que le Soleil est composé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du Soleil a été faite de rien: mais il nie la création: il est donc obligé de dire que la substance de Dieu est la cause

matérielle, du Soleil, ce qui compose le Soleil, *subjectum ex quo*, & par conséquent que le Soleil n'est pas distingué de Dieu, que c'est Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puique selon lui Dieu n'est point un Etre composé de parties.

Supposons pour un moment qu'une masse d'or ait la force de se convertir en assiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, &c. elle ne sera point distincte de ces assiettes & de ces plats: & si l'on ajoute qu'elle est une masse simple, & non composée de parties, il sera certain qu'elle est toute dans chaque assiette & dans chaque chandelier; car si elle n'y étoit point toute, elle se seroit partagée en diverses pieces, elle seroit donc composée de parties, ce qui est contre la supposition. Alors ces propositions réciproques ou convertibles seroient véritables, *le chandelier est la masse d'or, la masse d'or est le chandelier. Le chandelier est toute la masse d'or, toute la masse d'or est le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de Spinoza, il a la force de se changer ou de se modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, &c. & il est absolument un sans nulle composition de parties; il

eſt donc vrai qu'on peut aſſurer que la terre eſt Dieu, que la lune eſt Dieu, que la terre eſt Dieu tout entier, que la lune l'eſt auſſi; que Dieu eſt la terre, qu'il eſt la lune; que Dieu tout entier eſt la terre, que Dieu tout entier eſt la lune.

On ne peut trouver que trois manieres ſelon leſquelles les modifications de Spinoza ſoient en Dieu: mais aucune de ces manieres n'eſt ce que les autres Philoſophes diſent de la ſubſtance créée. Elle eſt en Dieu, diſent-ils, comme dans ſa cauſe efficiente & tranſitive, & par conſéquent, elle eſt diſtincte de Dieu réellement & totalement. Mais ſelon Spinoza les créatures ſont en Dieu, ou comme l'effet dans ſa cauſe matérielle, ou comme l'accident de ſon ſujet d'inhéſion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compoſe. Le ſoleil, la lune, les arbres, entant que ce ſont des choſes à trois dimenſions, ſont en Dieu comme dans la cauſe matérielle dont leur étendue eſt compoſée: il n'y a donc identité entre Dieu & le ſoleil, &c. Les mêmes arbres entant qu'ils ont une forme qui les diſtingue d'une pierre, ſont en Dieu comme la forme de chan-

delier eſt dans l'étain. Etre chandelier n'eſt qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps & les penſées des hommes, ſont en Dieu comme les accidents des Péripatéticiens ſont dans la ſubſtance créée ; ce ſont des entités inhérentes à leur ſujet, & qui n'en ſont point compoſées, & qui n'en ſont point partie.

Je n'ignore pas qu'un Apologiſte de Spinoza ſoutient que ce Philoſophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais ſeulement une étendue intelligible, & qui n'eſt point imaginable. Mais ſi l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'eſt point l'étendue de Dieu, d'où elle eſt venue, comment a-t-elle été faite ? Si elle a été produite de rien, Spinoza eſt orthodoxe, ſon nouveau ſyſtême devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'eſt encore une vraie création ; car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimenſions, ne peut point fournir l'étoffe, ou la matiere de l'étendue formellement exiſtante hors de l'entendement. Outre que ſi l'on diſtingue deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible, qui appar-

tienne à Dieu, l'autre imaginable qui appartienne aux corps, il faudra auſſi admettre deux ſujets de ces étendues diſtinctes l'un de l'autre, & alors l'unité de ſubſtance eſt renverſée, tout l'édifice de Spinoza s'en va par terre. Diſons donc que ſon Apologiſte ne réſoud pas la difficulté, & qu'il en fait naître de plus grandes.

Les Spinoziſtes peuvent profiter de la doctrine de la tranſubſtantiation; car s'ils veulent conſulter les Ecrits des Scholaſtiques Eſpagnols, ils y trouveront une infinité de ſubtilités pour répondre quelque choſe aux arguments de ceux qui diſent, qu'un même homme ne ſauroit être Mahométan en Turquie, & Chrétien en France, malade à Rome & ſain à Vienne: mais je ne ſai ſi enfin ils ne ſe verront pas obligés de comparer leur ſyſtême avec le myſtere de la Trinité, afin de ſe délivrer des objections de contradiction dont on les accable. S'ils ne diſent pas que les modifications de la ſubſtance divine, Platon, Ariſtote, ce cheval, ce ſinge, cet arbre, cette pierre, ſont autant de perſonalités, qui quoique *identifiées* avec la même ſubſtance, peuvent être chacune un principe particulier, & déter-

miné, & diſtinct des autres modifications, ils ne pourront jamais parer le coup qu'on leur porte touchant le renverſement de ce principe, *deux termes contradictoires ne peuvent pas convenir au même ſujet en même temps.* Ils diront peut-être quelque jour, que comme les trois Perſonnes de la Trinité, ſans être diſtinctes de la Trinité, ſans être diſtinctes de la ſubſtance divine ſelon les Théologiens, & ſans avoir aucun attribut abſolu qui ne ſoit le même en nombre dans toutes, ne laiſſent pas chacune d'avoir des propriétés que l'on peut nier des autres, rien n'empêche que Spinoza n'ait admis dans la ſubſtance divine une infinité de modalités ou de perſonnalités dont l'une fait une choſe, que les autres ne ſont pas. Ce ne ſera pas une véritable contradiction, puiſque les Théologiens reconnoiſſent une diſtinction virtuelle par rapport à la ſuſceptibilité des deux termes qui ſe contrediſent. Mais comme le ſubtil Arriaga le remarque judicieuſement, à l'occaſion des degrés métaphyſiques que quelques-uns veulent ſoûtenir être capables de recevoir deux propoſitions contradictoires, ce ſeroit entiérement ruiner la Philoſophie, que d'entrepren-

dre de transporter sur les choses naturelles ce que la révélation nous apprend de la nature de Dieu ; car ce seroit ouvrir le chemin à prouver qu'il n'y a nulle distinction réelle entre les créatures. Voilà la belle obligation que nous avons à Spinoza : il nous ôte en tant qu'en lui est, le plus nécessaire de tous les principes ; car s'il n'étoit pas certain qu'une même chose ne peut pas être en même temps telle ou telle, & ne l'ètre pas, il seroit très-inutile de méditer, & de raisonner.

§. VIII.

D'un Livre de Mr. Stoupp intitulé : La Religion des Hollandois & de la Réponse à ce Livre par Jean Brun.

Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au *Tractatus Theologico-Politicus.* Il est Auteur de quelques Lettres intitulées *La Religion des Hollandois.* Ce Livre fut composé à Utrecht l'an 1673, pendant que les François en étoient les maîtres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant-Colonel d'un Régiment Suisse.

Il s'éleva depuis jusques à la charge de Brigadier, & il feroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la journée de Steinkerken. Il avoit été autrefois Ministre, & il avoit servi l'Eglise de la Savoie à Londres au temps de Cromwel. Il affecta dans les lettres dont je parle, de décrire odieusement la multitude des sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme : » Je ne » croirois pas vous avoir parlé de tou- » tes les Religions de ce Pays si je ne » vous avois dit un mot d'un homme » illustre & savant, qui à ce que l'on » m'a assûré a un grand nombre de » sectateurs, qui sont entiérement atta- » chés à ses sentiments. C'est un hom- » me qui est né Juif, qui s'appelle Spi- » noza, qui n'a point abjuré la reli- » gion des Juifs ni embrassé la Religion » chrétienne : aussi il est très-méchant » Juif, & n'est pas meilleur Chrétien. » Il a fait depuis quelques années un » Livre en Latin dont le titre est » *Tractatus Theologico-Politicus*, » dans lequel il semble d'avoir pour but » principal de détruire toutes les Reli- » gions & particulierement la Judaïque » & la chrétienne, & d'introduire l'A- » théisme, le libertinage & la liberté

» de toutes les Religions. Il soutient
» qu'elles ont toutes été inventées pour
» l'utilité que le public en reçoit, afin
» que tous les citoyens vivent honnê-
» tement, & obéissent à leur Magis-
» trat, & qu'ils s'adonnent à la vertu
» non pour l'espérance d'aucune récom-
» pense après la mort, mais pour l'ex-
» cellence de la vertu en elle-même,
» & pour les avantages que ceux qui la
» suivent en reçoivent dès cette vie:
» il ne dit pas ouvertement dans ce li-
» vre l'opinion qu'il a de la divinité:
» mais il ne laisse pas de l'insinuer &
» de la découvrir, au lieu que dans
» les discours il dit hautement que
» Dieu n'est pas un être doué d'intelli-
» gence, infiniment parfait & heureux
» comme nous nous l'imaginons; mais
» que ce n'est autre chose que cette
» vertu de la nature, qui est répandue
» dans toutes les créatures. Ce Spinoza
» vit dans ce pays; il a demeuré quel-
» que temps à la Haye, où il étoit vi-
» sité par tous les esprits curieux, &
» même par des filles de qualité, qui
» se piquent d'avoir de l'esprit au-des-
» sus de leur sexe. Ses Sectateurs n'o-
» sent pas se découvrir, parce que son
» livre renverse absolument les fonde-

» ments de toutes les Religions, & » qu'il a été condamné par un décret » public des Etats, & qu'on a défendu » de le vendre, bien qu'on ne laisse pas » de le vendre publiquement. Entre » tous les Théologiens qui sont dans » ce pays, il ne s'en est trouvé aucun » qui ait osé écrire contre les opinions » que cet Auteur avance dans son » Traité. J'en suis d'autant plus sur- » pris que l'auteur faisant paroître une » grande connoissance de la Langue » Hébraïque, de toutes les cérémonies » de la Religion Judaïque, de toutes » les coûtumes des Juifs, & de la Phi- » losophie, les Théologiens ne sau- » roient dire que ce livre ne mérite » point qu'ils prennent la peine de le » réfuter. S'ils continuent dans le si- » lence, on ne pourra s'empêcher de » dire, ou qu'ils n'ont point de charité » en laissant sans réponse un Livre si » pernicieux, ou qu'ils approuvent les » sentiments de cet Auteur, ou qu'ils » n'ont pas le courage & la force de les » combattre ».

On imprima une Réponse à ces Lettres de Mr Stoupp, l'an 1675. Elle a pour titre : *La véritable Religion des Hollandois, avec une Apologie*

pour la Religion des Etats-Généraux des Provinces-Unies.... par Jean Brun. Voici le précis de ce qui concerne Spinoza dans cette Réponſe : « Je crois » que Stoupp ſe trompe, quand il dit » *qu'il n'a point abjuré la Religion* » *des Juifs*, puiſqu'il ne renonce pas » ſeulement à leurs ſentiments, s'étant » ſouſtrait de toutes leurs obſervations » & de leurs cérémonies ; mais auſſi » qu'il mange & boit tout ce qu'on » lui propoſe, fût-ce même du lard, » & du vin, qui viendroit de la cave » dn Pape, ſans s'informer s'il eſt *Caſ-* » *cher* ou *Neſech*. Il eſt vrai qu'il ne » fait pas profeſſion d'aucune autre, » & il ſemble être fort indifférent pour » les Religions, ſi Dieu ne lui touche » le cœur. S'il ſoutient toutes les opi- » nions comme Stoupp les lui attribue, » ou s'il ne les ſoutient pas, je ne le » rechercherai pas, & Stoupp ſe feroit » paſſé avec plus d'édification, d'en » parler. Il s'en pourra juſtifier lui- » même, s'il veut. Je n'examinerai » pas non plus, s'il eſt l'auteur du Li- » vre qui a pour titre : *Tractatus* » *Theologico-Politicus*. Au moins l'on » m'aſſure qu'il ne le veut point re- » connoître pour ſon fruit ; & ſi l'on

» doit croire au titre, il n'eſt pas im-
» primé en ces Provinces, mais à Ham-
» bourg. Mais prenons que ce méchant
» Livre ſoit imprimé en Hollande;
» Meſſieurs les Etats ont tâché de
» l'étouffer en ſa naiſſance, & l'ont
» condamné, & en ont défendu le
» débit par un décret public, dès auſſi-
» tôt qu'il vit le jour en leurs Pays,
» comme Stoupp lui-même le confeſſe
» en la page 67. Je ſai bien qu'il s'eſt
» vendu en Angleterre, en Allemagne,
» en France, & même en Suiſſe, auſſi
» bien qu'en Hollande; mais je ne ſai
» pas s'il a été défendu en ces Pays-là.
» Meſſieurs les Etats, encore préſen-
» tement, que je ſuis occupé à écrire
» ceci, témoignent leur piété, & le
» défendent de nouveau avec pluſieurs
» autres de cette trempe. » Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas réfuté ce Livre, l'Auteur répond, 1°. Que puiſqu'il *a été imprimé à Hambourg, au moins comme porte le titre*, on devoit plutôt ſe plaindre des *Théologiens de cette ville-là* que des Hollandois. 2°. Que ce pernicieux Ecrit tendant *à la ſubverſion de tout le Chriſtianiſme, les Catholiques Romains, & les Luthériens, n'étoient pas moins*

obligés de s'y opposer que les Reformés, les Théologiens de l'Allemagne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devroient avoir acquittés de leur devoir aussi bien que les Théologiens de Hollande. 3°. Qu'on peut faire les mêmes reproches à Mr Stoupp. *Pourquoi ne l'a-t-il pas réfuté lui-même?* 4°. *Que le Livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Athéisme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifférence pour les Religions que l'autre. L'ennemi caché, qui nous vient attaquer à la sourdine, & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemi caché, pour en avertir un chacun; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemi manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Théologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'étoit pas nécessaire de se presser tant pour réfuter Spinoza, croyant que l'horreur de sa doctrine se réfute assez d'elle-même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant été mille fois recuit par les Profanes, sans avoir pourtant,*

(*graces à Dieu,*) *fait grand mal à l'Eglise.* 5°. Que Jean Brun *a couché plusieurs Remarques contre ce detestable livre sur le papier*, qu'il auroit peut-être publiées, si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché. *Quoique je croie néanmoins*, continue-t-il, *avoir employé mon temps plus utilement à d'autres ouvrages : je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le Libelle diffamatoire de Stoupp.* 6°. Qu'*enfin le Traité de Spinoza a eté réfuté par un excellent homme en Hollande, qui étoit trés-bon Théologien, aussi-bien que grand Philosophe, c'est à savoir par Mr. Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette réfutation sans doute auroit paru plutôt, si l'Auteur n'eût été prevenu par la mort. Et je m'assure qu'il auroit été réfuté long-temps auparavant par d'autres, si Stoupp avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoit mis des obstacles.*

§. IX.

Sémences d'Athéiſme découvertes dans le Traité Theologico-Politique de Spinoza, par ceux qui l'ont réfuté, & développées d'une maniere plus préciſe, par Jean Bredenbourg.

J'ai déja parlé de la réponſe poſthume d'un Profeſſeur en Philoſophie dans l'Académie d'Utrecht. Ajoûtons qu'un Socinien nommé François Cuper, qui mourut à Rotterdam l'an 1695, intitula ſa réponſe à ce livre de Spinoza, *Secrets de l'Athéiſme découverts, & philoſophiquement réfutés*. C'eſt un *in-quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon, diſciple de Labadie, & Miniſtre des Labadiſtes dans leur retraite de Wiewert en Friſe, réfuta le même livre de Spinoza par un Ouvrage qu'il intitula *L'Impiété convaincue*, & qu'il publia à Amſterdam 1681 *in*-8°. Le Supplément de Moréri marque 1°. que Mr. Huet, dans ſa *Demonſtratio Evangelica*, & Mr. Simon dans ſon Ouvrage de l'*Inſpiration des Livres ſacrés*, ont réfuté le ſyſtême impie qui a paru dans le *Tractatus Theologico-Politicus*.

2°. Que ce *Tractatus* a aussi été traduit & imprimé en François avec ce Titre, *Réflexions curieuses d'un Esprit désintéressé sur les matieres les plus importantes au salut tant public que particulier.* J'ajoûte que cette Version, imprimée l'an 1678 *in*-12, a paru sous deux autres titres, comme on le remarque fort bien dans le Catalogue de la Bibliothéque de Mgr. l'Archevêque de Reims, & que l'original latin a été réimprimé *in*-8° sous différents Titres bisarres & chimériques, comme il a plû aux Libraires, afin de tromper le Public, & d'éluder les défenses des Magistrats. J'ajoute aussi que le Pere le Vassor a bien réfuté Spinoza dans son Traité de la Véritable Religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voyez le Journal des Savants du 31 de Janvier 1689, les Nouvelles de la République des Lettres, & l'Histoire des Ouvrages des Savants de la même année. Mr. van Til, Ministre de Dort, a fait de bons livres en sa langue, pour maintenir contre cet impie la divinité & l'autorité de l'Ecriture. Le passage que je vais citer de M. Saldenus, Ministre de la Haye, nous donnera le nom de quelques autres Réfutateurs. Ce Ministre trouve mauvais

qu'on eût répondu à Spinoza en langue vulgaire, il craint que les gens curieux & amateurs des Paradoxes n'apprennent par ce moyen ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignoraſſent toute leur vie.

Un Anonyme qui marqua ſon nom par ces lettres initiales, J. M. V. D. M. publia une Lettre à Utrecht, l'an 1671, contre le *Tractatus Theologico-Politicus.* Cette Lettre eſt en latin. Quant à ceux qui ont inſéré, dans des ouvrages qu'ils ne faiſoient pas exprès contre ce Traité de Spinoza, pluſieurs choſes où ils réfutent ſes principes, je ne ſaurois les nommer tous, leur nombre eſt preſque infini; je me contente d'indiquer deux célébres Profeſſeurs en Théologie, Mr. Witzius, & Mr. Majus, l'un en Hollande, l'autre en Allemagne, & Mr. de la Mothe, Miniſtre François à Londres. Parlons du ſieur Jean Bredenbourg. C'étoit un Bourgeois de Rotterdam, qui y publia un Livre l'an 1675, intitulé *Réfutation du Traité Theologico-Politique.* Il y mit dans la derniere évidence ce que Spinoza avoit tâché d'envelopper & de déguiſer, & le réfuta ſolidement. On fut ſurpris de voir qu'un homme qui ne faiſoit point profeſſion des Lettres, & qui n'avoit

que fort peu d'étude, eût pû pénétrer si subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir réduits par une Analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai ouï parler d'un fait assez singulier; on m'a raconté que cet Auteur ayant réfléchi une infinité de fois sur la Réponse, & sur le principe de son Adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit réduire ce principe en Démonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe nécessairement, & qui agit par une nécessité immuable, inévitable, & irrévocable. Il observa toute la méthode des Géomettres, & après avoir bâti sa Démonstration, il l'examina de tous les côtés imaginables; il tacha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moyen de la détruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un véritable chagrin; il en gémit, il en soupira, il pestoit contre sa raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir dans la recherche du défaut de cette démonstration. Néanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fut contre la parole donnée que Fran-

çois Cuper la copia furtivement. Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur, car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succès que Jean Bredenbourg, se servit quelque temps après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques Réflexions; l'accusé se défendit en la même langue; il parut plusieurs Ecritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entends point le Flamand. Orobio, Médecin Juif, fort habile, & le Sieur Aubert de Versé se mêlerent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soûtinrent que l'Auteur de la Démonstration étoit Spinoziste, & par conséquent Athée. Autant que je l'ai pû comprendre par oui-dire, celui-ci se défendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison. Il prétendit que comme les Catholiques & les Protestants croyent le mystere de la Trinité, encore qu'il soit combattu par la lumiere naturelle, il croyoit le franc-arbitre, quoique la raison lui fournît de fortes preuves que tout arrive par une nécessité inévitable, & par conséquent qu'il n'y a point de Religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel

retranchement. On peut bien crier qu'il n'eſt point ſincere, & que notre eſprit n'eſt pas fait de telle ſorte, qu'il puiſſe prendre pour vrai ce qu'une Démonſtration géométrique lui fait paroître très-faux; mais n'eſt-ce point s'ériger en juge dans un cas où l'incompétence vous pourra être objectée? Avons-nous droit de décider de ce qui ſe paſſe dans le cœur d'autrui? Connoiſſons-nous aſſez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaiſons de ſentiments n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaiſons abſurdes, & qui approchent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alléguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux choſes: la lumiere de la raiſon m'apprend que cela eſt faux; je le crois pourtant, parce que je ſuis perſuadé que cette lumiere n'eſt pas infaillible, & parce que j'aime mieux déférer aux preuves de ſentiment, & aux impreſſions de la conſcience, en un mot à la parole de Dieu, qu'à une Démonſtration métaphyſique. Ce n'eſt point croire & ne pas croire en même temps une même choſe. Cette combinaiſon eſt impoſſible, & perſonne ne devroit être reçu à l'alléguer

pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a témoigné que les sentiments de religion, & de l'espérance d'une autre vie, avoient tenu ferme dans son ame contre sa Démonstration; & l'on m'a dit que les signes qu'il en donna durant sa derniere maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincérité. Mr. l'Abbé de Dangeau parle de certaines gens qui ont la religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadés de la vérité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je crois qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vûe dès qu'ils la cherchent par les voyes du raisonnement humain: elle échappe aux subtilités & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne savent où ils en sont, pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation, &c. ils sont persuadés d'une religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Cicéron en étoit là; on n'en peut guere douter,

quand on compare ſes autres livres avec ceux *de Natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les Interlocuteurs qui ſoutenoient qu'il y a des Dieux.

Ceux qui voudront bien connoître les replis & les équivoques dont Spinoza ſe ſervoit pour ne pas manifeſter pleinement ſon Athéiſme, n'ont qu'à conſulter l'ouvrage de Chreſtien Kotholt *de tribus Impoſtoribus magnis*, imprimé à Kiel l'an 1680 in-12. L'Auteur y a ramaſſé pluſieurs paſſages de Spinoza, & en a développé tout le venin & tout l'artifice. Ce n'eſt pas la moins curieuſe partie de l'Hiſtoire & du Caractere de cet Athée. On cite entre autres choſes ſa XIX. Lettre, où il ſe plaint du bruit qui couroit qu'il avoit un Livre ſous la preſſe pour prouver qu'il n'y a point de Dieu.

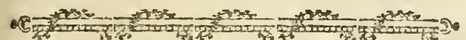
Fin des Dogmes & Opinion.

ANALYSE



ANALYSE DE BAYLE.

SECTION III.



RECHERCHES HISTORIQUES.

DISSERTATION

Sur ADAM; *ſa vaſte ſcience; ſa beauté; ſa taille giganteſque; & les deux ſexes, que les Rabbins & d'autres Ecrivains lui ont donné.*

§. I.

Ce que l'on dit de la vaſte ſcience d'Adam.

MORERI ne ſe contente pas d'aſſurer en général qu'Adam avoit une parfaite connoiſſance des Sciences,

& ſur-tout de l'Aſtrologie, dont il apprit pluſieurs beaux ſecrets à ſes enfans : il ajoute que Joſeph dit qu'Adam grava ſur deux diverſes tables des obſervations qu'il avoit faites ſur le cours des Aſtres. J'ai cherché cela dans Joſeph ; mais j'y ai ſeulement trouvé, que les deſcendants de Seth, fils d'Adam, inventerent l'Aſtrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions ſun un pilier de brique, & ſur un pilier de pierre ; afin de les préſerver de la deſtruction générale, qui, ſelon les prédictions d'Adam, devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le déluge. Quand on eſt capable de falſifier de la ſorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas aſſez près au texte de ſes témoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils dépoſent : ainſi je ne m'étonne nullement que Moréri attribue à notre premier pere d'avoir impoſé le nom aux plantes : je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le faſſe auteur que du nom des bêtes. Ceux qui inferent de cette impoſition de noms, qu'Adam étoit un grand Philoſophe, ne raiſonnent pas aſſez bien pour mériter d'être réfutés. Pour revenir à la vaſte ſcience qu'on attribue à Adam, je dis que, ſelon l'opinion com-

mune, il ſavoit plus de choſes dès le premier jour de ſa vie, qu'aucun homme n'en peut apprendre par une longue expérience. Il n'y avoit guere que l'avenir caſuel, les penſées du cœur, & une partie des individus, qui échappaſſent à ſon eſprit. Cajétan, qui a oſé lui dérober la parfaite connoiſſance des aſtres & des éléments, en a été fort cenſuré. Quelques-uns ayant voulu mettre en diſpute ſi Salomon ne doit point être excepté de la théſe générale, qui met les lumieres d'Adam au-deſſus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnés à reconnoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il eſt vrai que Pinedo en excepte la politique; mais on n'a point d'égard à ſon ſentiment particulier : on prononce que l'entendement ſpéculatif du premier homme étoit imbu de toutes les connoiſſances philoſophiques & mathématiques, dont le genre humain eſt naturellement capable; & que ſon entendement pratique poſſédoit une prudence conſommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, ſoit en particulier, ſoit en public : & outre cela, toutes les ſciences morales, & tous les arts libéraux, la Rhétorique, la Poéſie, la

Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun ſait les louanges qui ont été verſées à pleines mains ſur la mémoire d'Ariſtote, comme ſi l'on s'étoit étudié à renvier les uns ſur les autres. On avoit déjà épuiſé toutes les idées & toutes les comparaiſons, lorſqu'un bon Chartreux, voulant eſcalader un ſuperlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, ſoutint que la ſcience d'Ariſtote étoit auſſi étendue que celle d'Adam. Quelques Rabbins ſe ſont contentés d'égaler en fait de ſcience le premier homme à Moyſe & à Salomon; mais quelques autres ont ſoutenu qu'il ſurpaſſoit en cela les Anges, & en ont allégué pour preuves le témoignage de Dieu lui-même. Ils diſent que les Anges ayant parlé de l'homme avec quelque ſorte mépris, lorſque Dieu les conſulta ſur ſa création, Dieu leur répliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; & pour les en convaincre, il leur préſenta toutes ſortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne ſurent que répondre. Tout auſſi-tôt il fit la même queſtion à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre: & interrogé quel ſeroit ſon nom, & quel étoit celui de Dieu, il répondit tout-à-

fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabbins, voici le ſens qu'il faut donner à cet Aphoriſme de leurs Docteurs, *la taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde à l'autre ;* c'eſt qu'il connoiſſoit toutes choſes.

§. II.

De la beauté d'Adam.

Si l'on s'étoit contenté de dire qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable ; mais on a donné ſur cette matiere dans les gaietés de la Rhétorique, & de la Poétique, & même dans la viſion. On a débité que Dieu voulant créer l'homme, ſe revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma ſur ce modele le corps d'Adam. Par-là, Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à ſon image. On ajoute que cette apparition de Dieu ſous la forme humaine fût le premier prélude de l'incarnation, c'eſt-à-dire, que la ſeconde perſonne de la Trinité ſe revêtit des apparences de la même nature qu'il devoit un jour prendre, juſques à la chair & aux os ; & que, ſous l'apparence du

plus bel homme qui ait jamais été, il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. *Hanc ſpeciem divinamque pulchritudinem clementiſſimus formoſiſſimuſque aſſumens, quam erat poſt multa tempora uſque ad carnem & oſſa aſſumpturus, creabat hominem, largiens ei ſpeciem hanc tantam, ipſe primus Archetypus, ſpecioſiſſimus ipſe ſpecioſiſſimæ prolis creator.* Il ne faut pas s'étonner, après cela, qu'on faſſe ces exclamations: *Quantam qualemve credas fuiſſe primi hominis illius venuſtatem? quantum in ore decus quas gratias inſediſſe?* Car enfin, cette forme, dont le Verbe ſe revêtit, étoit ſemblable à la forme qui fut vue par St. Pierre ſur le Thabor, & par Moïſe ſur le Mont Sinaï, & à celle que Moïſe & Elie firent paroître le jour de la Transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'eſt qu'Adam voyoit lui-même ſon propre ouvrier, & la maniere dont ſon corps étoit formé par les belles mains de ſon Auteur. *Cùm fingeretur homo manus illas divinas aſpexit ambroſioſque vultus illos, pulcherrima brachia corpus ſuum fingentia ſinguloſ-*

que artus ducentia. C'eſt un fort habile homme, qui a débité toutes ces viſions : & il ne manque point de gens qui en approuvent une partie pour le moins.

§. III.

De la taille giganteſque d'Adam.

Philon a cru qu'Adam ſurpaſſoit tous les autres hommes, & quant au corps, & quant à l'ame ; mais les Thalmudiſtes vont infiniment plus loin : ils aſſurent qu'Adam s'étendoit depuis l'un des bouts du monde juſques à l'autre, quand Dieu le forma ; qu'après qu'il eut péché, Dieu appéſantit ſa main ſur lui, & lui réduiſit ſa taille à la meſure de cent aunes. Quelques-uns diſent que Dieu fit cela à la requête des Anges, qui avoient peur de ce géant ; mais ils ſuppoſent que Dieu laiſſa au premier homme la hauteur de neuf cens coudées. Voyez le premier volume de la Bibliotheque Rabbinique du Pere Bartoloci, à la page 65 & à la 66. Barcepha fait mention de quelques Auteurs, qui diſoient que le Paradis terreſtre étoit ſéparé de notre Monde par l'Océan ; & qu'Adam, chaſſé de ce Paradis, tra-

versa la mer à pied pour venir dans notre monde, & qu'il la trouva par-tout guéable, tant sa taille étoit énorme. Voilà justement l'Orion ou le Polyphême des Poëtes :

Quàm magnus Orion,
Cùm pedes incedit medii per maxima Nerei
Stagna viam scindens, humero supereminet undas (1);
Summo cum monte videmus
Ipsum inter pecudes vasta se mole moventem.
Pastorem Polyphemum, & littora nota petentem (2)
. . . .
. . . . . . *Graditurque per æquor*
Jam medium, nec dum fluctus latera ardua tinxit (3);

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers Peres, que les auteurs de Moïse Barcepha. Voici ce que nous apprend Mr. de Monconis : *Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Méque, & qu'après y avoir fait sa priere, elle alloit au pied de la Montagne, qui en est distante d'une lieue, attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours sui-*

(1) Virg. Æn. *Lib. X.* vs. 763.
(2) *Id. ibid. Lib. III.* vs. 655.
(3) Id. ibid. Lib. III. vs. 664.

vans à la Méque ; & qu'étant toutes le neuvieme de la douzieme Lune, qui est Diel Heghe, *à la fin, dis-je, du neuvieme jour entrant au dixieme qui est à l'*Asser, *toutes les trois Caravanes montent au-dessus de cette montagne, au sommet de laquelle, (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plaines) ils croient qu'Eve avoit la tête appuyée lorsqu'Adam la connut la premiere, & qu'elle avoit ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, sur deux autres, distant l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colomne, entre lesquelles il faut pour être bon* Agi, *c'est-à-dire Pélérin, passer en allant & en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une Mosquée qui est faite comme une niche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes.* Je vois qu'on cite un Jean Lucidus, qui a cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Géans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture, selon la Vulgate, *nomen Hebron antè vocabatur Cariath-arbe : Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* S. Jérôme s'imagine, en vertu de ce passage,

qu'Adam a été enterré à Hébron. Mais on lui montre, que ni l'Hébreu ni la verſion des LXX, ne diſent quoi que ce ſoit qui concerne Adam, ou quelque tombeau. La verſion de Geneve porte, *le nom de Hébron* étoit *auparavant Karjath-Arbah*, lequel Arbah *avoit été fort grand homme parmi les Hanakius*. Il y a dans l'Iſle de Céilan une montagne qu'on nomme *le Pic d'Adam*; parce que, ſelon la tradition du pays, elle a été le lieu de ſa réſidence. On y trouve encore les traces de ſes pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouveroit pas là une taille auſſi giganteſque que celle que d'autres attribuent à Adam: Pythagoras, dis-je, qui par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Héros. On dit auſſi qu'il y a ſur cette montagne quelques monuments des pleurs qui furent verſés ſur la mort d'Abel; mais d'autres diſent qu'Adam & Eve pleurerent cette mort dans une caverne qui eſt en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de trente pieds.

§. IV.

Si Adam a été créé avec les deux Sexes. Révélations prétendues d'Antoinette Bourignon à ce ſujet.

Un grand nombre de Rabbins ont cru que le corps d'Adam fut créé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules : les têtes regardoient des lieux directement oppoſés, comme les têtes de Janus. Or ils prétendent que Dieu, quand il fit Eve, n'eut beſoin d'autre choſe que de diviſer ce corps en deux : celui où étoit le ſexe maſculin fut Adam, celui où étoit le ſexe féminin fut Eve. Manaſſé Ben-Iſraël, le plus habile Rabbin qui ait vécu dans le XVIIe. ſiécle, a ſoutenu ce biſarre ſentiment, ſi l'on en croit M^r^. Heideger. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la nation Judaïque, l'avoit déja ſoutenu, ſi l'on en croit le même témoin. Eugubin ne s'en eſt éloigné qu'à l'égard de la ſituation des deux corps, car il prétend qu'ils étoient collés enſemble par les côtés, & qu'ils ſe reſſembloient en tout, hormis le ſexe.

Le corps mâle étoit à la droite, & embrassoit l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec sa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond assoupissement, lorsque Dieu voulut former Eve, c'est-à-dire, la séparer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Ecriture, pour réfuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon a parlé assez amplement. C'étoient des Corps hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux visages sur un seul cou tournés l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par-là beaucoup d'insolence; ils ne songeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On délibéra dans le Ciel sur la maniere de les mettre à la raison, & l'avis de Jupiter passa, qui étoit qu'il les falloit partager en deux. Chacune des piéces conserva une forte inclination pour se réunir avec l'autre; & voilà l'origine de l'amour, si l'on en croit les Philosophes. Mais il fallut faire des changements à la situation de certains membres, afin que la réunion fût féconde.

Je remarquerai en paſſant, que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne rapportent pas pour l'ordinaire la choſe telle qu'elle eſt. Ils lui font dire qu'au commencement, les hommes avoient cette nature-là ; mais il ne le dit que de quelques-uns ; il reconnoît qu'il y avoit auſſi comme à préſent des mâles & des femelles. L'Auteur d'un Livre intitulé *Le nouveau Viſionnaire de Rotterdam*, aſſure que, ſelon les Rabbins Adam & Eve, avant leur péché, étoient tous deux hermaphrodites. Je ne ſache que lui qui attribue cette opinion aux Rabbins.

Les Livres d'Antoinette Bourignon font foi qu'elle a eu des ſentiments fort particuliers ; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le premier homme. Elle prétend, qu'avant qu'il pechât, il avoit en ſoi les principes des deux ſexes, & la vertu de produire ſon ſemblable ſans le concours d'une femme : & que le beſoin, que chaque ſexe a préſentement de s'unir à l'autre pour la multiplication, eſt une ſuite des changements que le péché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle, *croyent d'avoir eſté créés de Dieu comme il ſe trouvent à préſent*,

quoique cela ne soit véritable, puisque le péché a defiguré en eux l'œuvre de Dieu : & , au lieu d'hommes qu'ils devoient estre, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissants à produire leurs semblables seuls, comme le produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, & avec douleurs & miseres. On explique dans un autre ouvrage le détail de tout ce Mystere, selon qu'il fut révélé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam étoit fait avant le péché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes. Bien plus, elle crut apprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fécondité, par la production de la nature humaine de Jesus-Christ. Quoique le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le rapporter tout entier, afin qu'on découvre mieux l'étendue des égarements dont notre esprit est capable.

,, Dieu lui représenta dans l'esprit,
,, sans l'entremise des yeux corporels,
,, qui auroient été accablés sous le

„ poids d'une si grande gloire, la beauté
„ du premier monde, & la maniere
„ dont il l'avoit tiré du cahos : tout
„ étoit brillant, transparent, rayon-
„ nant de lumiere & de gloire ineffa-
„ ble. Il lui fit paroître de la même
„ maniere spirituelle Adam, le premier
„ homme, dont le corps étoit plus pur
„ & plus transparent que le cristal, tout
„ léger & volant, pour ainsi dire : dans
„ lequel, & au travers duquel, on
„ voyoit des vaisseaux & des ruisseaux
„ de lumiere qui pénétroit du dedans
„ en dehors par tous ses pores, des
„ vaisseaux qui rouloient dans eux des
„ liqueurs de toutes sortes, & de tou-
„ tes couleurs, très-vives & toutes
„ diafanes, non-seulement d'eau, de
„ lait, mais de feu, d'air & d'autres.
„ Ses mouvements rendoient des har-
„ monies admirables : tout lui obéis-
„ soit; rien ne lui résistoit & ne pou-
„ voit lui nuire. Il étoit de stature plus
„ grande que les hommes d'à présent;
„ les cheveux courts, annelés tirans
„ sur le noir, la levre de dessus cou-
„ verte d'un petit poil : &, au lieu des
„ parties bestiales que l'on ne nomme
„ pas, il étoit fait comme seront réta-
„ blis nos corps dans la vie éternelle,

„ & je ne ſai ſi je dois le dire. Il avoit
„ dans cette région la ſtructure d'un
„ nés, de même forme que celui du
„ viſage ; & c'étoit là une ſource d'o-
„ deurs & de parfums admirables : de-
„ là devoient auſſi ſortir les hommes,
„ dont il avoit tous les principes dans
„ ſoi ; car il y avoit dans ſon ventre
„ un vaiſſeau où naiſſoient de petits
„ œufs, & un autre vaiſſeau plein de
„ liqueur qui rendoit ces œufs féconds.
„ Et, lorſque l'homme s'échauffoit
„ dans l'amour de ſon Dieu, le déſir
„ où il étoit qu'il y eût d'autres créatu-
„ res que lui, pour louer, pour aimer,
„ & pour adorer cette grande Majeſté,
„ faiſoit répandre par le feu de l'amour
„ de Dieu cette liqueur ſur un ou plu-
„ ſieurs de ces œufs, avec des delices
„ inconcevables : & cet œuf rendu fé-
„ cond ſortoit quelque temps après par
„ ce canal hors de l'homme en forme
„ d'œuf, & venoit peu après à éclore
„ un homme parfait. C'eſt ainſi que
„ dans la vie éternelle il y aura une gé-
„ nération ſainte & ſans fin, bien au-
„ tre que celle que le péché a intro-
„ duite par le moyen de la femme, la-
„ quelle Dieu forma de l'homme, en
„ tirant hors des flancs d'Adam ce viſ-

„ cere qui contenoit les œufs, que la
„ femme possède, & desquels les hom-
„ mes naissent encore à présent dans
„ elle, conformément aux nouvelles
„ découvertes de l'Anatomie. Le pre-
„ mier homme qu'Adam produisit par
„ lui seul en son état glorieux, fut
„ choisi de Dieu pour être le trône de
„ la Divinité, l'organe & l'instrument
„ par lequel Dieu vouloit se commu-
„ niquer éternellement avec les hom-
„ mes. C'est là Jesus-Christ, le pre-
„ mier né, uni à la nature humaine,
„ Dieu & homme tout ensemble. „
Je voudrois que l'Auteur du *Nouveau Visionnaire de Rotterdam* n'eût pas insulté, comme il a fait d'une maniere trop enjouée, les visions de cette fille, & celles du Ministre qu'il attaque. On pouvoit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, sans égayer si fort ce sujet.

Je joins à cela deux petites réflexions seulement. L'une est, qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit; car, selon ses principes, la matiere crasse, qui a été jointe depuis le péché au corps de l'homme, & qui pourrit dans le tombeau, ne ressuscitera

point, & la résurrection n'est autre chose que le rétablissement de l'homme dans son état d'innocence : état, où, selon les belles révélations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois à Paris, un Hérétique nommé Amaulri, qui soutenoit entr'autres erreurs, *qu'à la fin du monde, les deux sexes seront réunis ensemble dans une même personne, & que cette réunion avoit commencé en Jesus-Christ; & que si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes.* Faber d'Etaples a cru, que dans l'état d'innocence, Adam auroit engendré de lui-même son semblable, sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la premiere, qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpétuelle propagation, qui se fera, dit-elle, dans le Paradis, de la maniere que les hommes auroient multiplié sur la terre, s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croyoit que les parties nécessaires à la génération ne se trouvoient point dans nos premiers peres, avant qu'ils péchassent; mais qu'après qu'ils eurent pé-

ché, elles sortirent comme une excrescence, ou comme les écrouelles viennent à la gorge? *Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias, posteà accessisse ut strumam gutturi.* Ma seconde réflexion est, que cette femme attribue à Jesus-Christ né d'Adam toutes les apparitions de Dieu, desquelles le vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *se revêtir de la corruption de notre chair & de notre sang* dans les entrailles de la sainte Vierge, *il y renferma son corps, soit en le réduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa premiere conception ou naissance, soit d'une autre maniere inconcevable à notre raison grossiere.*

S'il y avoit des gens assez bourus pour trouver de l'indécence dans ces discussions historiques qui concernent Adam & Eve; il faudroit leur répondre qu'ils sont trop les délicats & les scrupuleux, & qu'ils ignorent les droits de l'Histoire. Ceux qui font la vie d'un méchant homme, peuvent & doivent représenter en général les déréglements de son impudicité; &, quelque choix qu'ils fassent des termes, ils rapporteront toujours nécessairement des choses

impures & qui saliſſent l'imagination. Cela eſt inévitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'eſt le détail & les phraſes trop groſſieres. Or c'eſt ce que j'ai évité. Ceux qui font l'hiſtoire des ſectes dont les dogmes ou les notions ont été impures, ſe trouvent dans la même néceſſité. Les plus grands ſcrupules de ſtyle ne pourront jamais empêcher qu'ils ne préſentent des images ſales & obſcénes à leurs lecteurs. Ce qui me juſtifie ici en particulier, eſt que je rapporte des abſurdités, qui ſont contenues dans un livre qui ſe vend publiquement. Outre cela j'ai pour moi l'exemple des anciens Peres, qui ont inſéré dans leurs Ouvrages les plus affreuſes impuretés des Hérétiques.

§. V.

Des prétendus Livres d'Adam.

Les Juifs prétendent qu'Adam fit un Livre ſur la création du monde, & un autre ſur la Divinité. Maſius parle du premier. Un Auteur Mahométan, nommé Kiſſæus, rapporte qu'Abraham étant allé au pays des Sabéens, ouvrit le coffre d'Adam, & y trouva ſes Li-

vres, avec ceux de Seth, & ceux d'Edris. Ce dernier nom eſt celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils diſent qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombés du ciel, qui contenoient pluſieurs loix, pluſieurs promeſſes, & pluſieurs menaces de Dieu, & les prédictions de pluſieurs événements. Quelques Rabins attribuent le Pſeaume XCII à Adam, & il ſe trouve des Manuſcrits, où le titre Chaldaïque de ce Pſeaume porte, que c'eſt la louange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath. Le bon Euſebe Nieremberg, la crédulité même, rapporte deux cantiques qu'il a fidélement copiés de l'Apocalypſe du bienheureux Amadæus, dans la Bibliotheque de l'Eſcurial. Adam, dit-on, eſt l'Auteur de ces deux pieces : il fit l'une la premiere fois qu'il vit Eve ; l'autre eſt le Pſeaume pénitentiel, que lui & ſa femme réciterent après leur péché.

D'EVE

& du Serpent qui la tenta.

§. I.

Divers ſentiments ſur le Serpent qui tenta Eve par les belles promeſſes qu'il lui fit.

JE n'aurois jamais fait, ſi je voulois rapporter toutes les fauſſetés qui ſe trouvent dans les Livres par rapport à ce Serpent. I. Les uns ont dit que ce fut l'animal même que nous appellons ainſi qui tenta la femme d'Adam, & ils ſuppoſent qu'en ce temps-là le ſerpent avoit des converſations familieres avec l'homme, & qu'il ne perdit l'uſage de la parole qu'en punition de la malice avec laquelle il avoit abuſé de la ſimplicité de cette femme ; mais cette opinion eſt ſi abſurde, qu'il eſt étonnant qu'un Auteur tel que Joſeph n'ait pas eu honte de l'avancer. Je m'étonne moins de cela que de voir qu'un auſſi grand viſionnaire que Paracelſe ait dit,

que non-ſeulement le premier ſerpent a eu la force, par une permiſſion ſpéciale de Dieu, d'élever Adam & Eve à un degré ſublime de connoiſſance naturelle ; mais qu'encore aujourd'hui toutes ſortes de ſerpents retiennent la connoiſſance des plus hauts myſteres naturels par une volonté particuliere de Dieu. II. Quelques Rabbins conviennent avec Joſeph que le tentateur d'Eve n'étoit qu'un ſerpent ; mais au lieu de dire, comme fait cet Hiſtorien, que le ſerpent tenta cette bonne femme, pouſſé d'un eſprit d'envie par la conſidération du bonheur promis à l'homme en cas qu'il ne déſobéît point à Dieu, ils diſent que l'eſprit d'impudicité l'y pouſſa. Il apperçut Adam & Eve jouiſſants l'un de l'autre, comme les Loix du Mariage le permettent : ils les vit tout nuds occupés à cet exercice ; cet objet fit naître en lui des paſſions fort déréglées, il ſouhaita d'occuper la place d'Adam, & il eſpéra que ce bonheur lui arriveroit ſi Eve devenoit veuve : or il crut que ſon embuſcade ne ſeroit funeſte qu'au mari, parce que ce ſeroit le mari qui mangeroit la pomme tout le premier ; il réſolut donc de dreſſer la batterie. Peut-on débiter des imperti-

nences plus mal concertées ! Un tentateur qui auroit eu ces motifs, auroit-il fait manger la pomme à la femme en l'abſence de ſon mari ? III. Si nous en croyons Abarbanel, le ſerpent ne fut tentateur que par les mauvaiſes conſéquence qu'on tira de ſa conduite. Il n'eut aucun deſſein de faire du mal, il ne dit pas un ſeul mot à Eve, il eut ſeulement l'induſtrie que les autres bêtes n'eurent pas de monter ſur l'arbre de ſcience de bien & de mal, & d'en manger du fruit. Eve voyant qu'il ne s'en portoit pas moins bien, en conclut qu'il n'y avoit rien à craindre de cet arbre, & en mangea ſans avoir peur d'en mourir. N'eſt-ce pas mépriſer l'Ecriture plus qu'Eve n'auroit mépriſé la défenſe, que d'expliquer ainſi un récit où il eſt parlé ſi préciſément d'un Dialogue entre le ſerpent & la femme ? IV. Quelques anciens Hérétiques ont rêvé que le ſerpent tentateur fut une Vertu, que Jaldabaoth avoit du dépit qu'une Divinité plus grande que lui eût fait marcher l'homme qui auparavant n'étoit qu'un ver, & qu'elle lui eût donné la connoiſſance des Divinités ſupérieures; car Jaldabaoth eût été bien aiſe de paſſer ſeul pour le vrai Dieu. Le dépit donc lui fit produire

produire le ſerpent du Paradis, à la parole duquel Eve ajouta foi, comme à celle du fils de Dieu. Ces Hérétiques avoient une grande vénération pour le ſerpent; car c'eſt lui, diſoient-ils, qui ayant pris du fruit de l'arbre, a communiqué la ſcience du bien & du mal au genre humain. On les appelloit Ophites. V. Ils pouſſoient plus loin leurs furieuſes rêveries, ſi nous en croyons St. Auguſtin : car ils prétendoient que le ſerpent tentateur étoit Jeſus-Chriſt; & c'eſt pour cela qu'ils nourriſſoient un ſerpent qui, à la parole de leurs Prêtres, ſe gliſſoit ſur leurs Autels, & ſe replioit ſur leurs oblations, & les léchoit, après quoi il ſe renfermoit dans ſa caverne : & quant à eux, ils croyoient alors que Jeſus-Chriſt étoit venu ſanctifier leurs Symboles, & ils faiſoient leurs communions. Le ſentiment le plus véritable, ſavoir qu'Eve fut ſéduite par le Démon caché ſous le corps d'un ſerpent, a été joint à mille ſuppoſitions par la licence que l'eſprit humain s'eſt donnée. VI. Car il y a des Rabbins qui diſent que Sammael, le Prince des Diables, ſe mit à cheval ſur un ſerpent de la grandeur d'un chameau, & qu'avec cet équipage il s'ap-

procha d'Eve pour la tenter. VII. Il y en a qui disent que ce tentateur tira de grands avantages de ce qu'Eve ne rapporta point la défense dans les mêmes termes que Dieu la leur avoit fait. Dieu leur avoit défendu de manger de l'arbre de science de bien & de mal, mais Eve dit au serpent que Dieu leur avoit défendu de manger de cet arbre, & de le toucher. Or comme elle passoit près de cet arbre, le serpent la prit & la poussa contre, & lui ayant fait remarquer qu'elle n'en étoit pas morte, il en inféra qu'elle ne seroit pas morte non plus si elle en avoit mangé. Quelques Peres & quelques Théologiens modernes condamnent Eve, sur son peu d'exactitude à rapporter ce qu'elle avoit ouï de Dieu, & l'on peut dire que c'étoit un mauvais présage pour la mémoire de l'homme. C'étoit apparemment la premiere fois qu'on rédisoit à un autre ce que l'on avoit ouï dire : on y fit bien des changements ; & l'on étoit encore dans le bienheureux état d'innocence. Se faut-il étonner que tous les jours l'homme pécheur fasse des récits infideles, & qu'un fait ne puisse passer de bouche en bouche pendant quelques heures sans être défiguré ?

Cela ſoit dit en paſſant, comme auſſi ce que je vais ajoûter; c'eſt qu'il y a des Auteurs qui veulent qu'Eve n'ait ſu la défenſe que par le rapport d'Adam, & qu'Adam lui ait fait accroire afin de la rendre plus circonſpecte. Précaution inutile. VIII. Quelques-uns nient que le ſerpent ait parlé à Eve : il ſe fit entendre, diſent-ils, ou par ſon ſifflement, ou par quelques ſignes; car en ce temps-là l'homme entendoit la voix de toutes les bêtes. Cajetan n'a point voulu reconnoître dans la tentation d'Eve l'intervention de la voix : il veut que le ſerpent ne ſe ſoit ſervi que de ſuggeſtions intérieures. IX. Un Rabbin nommé *Lanjado* a tellement pointillé ſur l'expreſſion *vous mourrez de mort*, qu'il a cru que le ſerpent préſuppoſa qu'elle contenoit la menace d'une double mort, dont l'une devoit dépendre de la qualité du fruit défendu, & l'autre de la défenſe d'en manger; ou bien l'une devoit être cauſée par le bois de l'arbre, l'autre par le fruit : là-deſſus le ſerpent par un vrai tour de Sophiſte, & comme s'il avoit voulu fuir le menſonge à la faveur des équivoques, nia que cette menace dût être ſuivie de l'effet par rapport au bois de l'arbre; il perſuada donc à Eve de

goûter de ce bois; & comme elle y trouva un goût agréable, elle conclut que le fruit feroit encore toute autre chofe, ainfi elle en mangea. Diftillateurs des faintes Lettres, vous feriez moins blâmables, fi vous abufiez de votre loifir dans des diftillations chymiques, pour la recherche du fantôme de la Pierre Philofophale. On a feint que le ferpent fe donna un vifage femblable à celui d'une belle fille, lorfqu'il voulut tenter Eve. Nicolas de Lyra fait mention de cette creufe fantaifie, & l'on voit dans les Bibles Allemandes imprimées avant Luther, entre autres figures, celle d'un ferpent qui a un vifage de fille tout-à-fait joli :

Definit in pifcem mulier formofa fuperne.

Les Sirenes étoient auffi un compofé monftrueux, dont la partie fupérieure reffembloit à une fille. Leur voix trompeufe & traîtreffe peut bien être comparée à celle de ce ferpent; mais plût à Dieu qu'Eve eût fait ce que l'on a dit d'Ulyffe! elle prêta trop l'oreille aux difcours de ce Séducteur : ce n'eft pas qu'il faille ajoûter beaucoup de foi à tous les beaux compliments qu'Alcimus Avitus fait intervenir de part &

d'autre, car ſelon le narré de Moïſe cette grande affaire ſe vuida en très-peu de mots. Jamais il n'y eut entrepriſe de telle importance : il s'agiſſoit de la deſtinée du genre humain pour tous les ſiecles à venir : là félicité éternelle, ou la damnation éternelle de tous les hommes en dépendoit, ſans compter toutes les ſottiſes & tout le ridicule de la vie préſente; & cependant il n'y eut jamais d'affaire ſi promptement terminée, jamais peut-être le Démon n'a eu ſi bon marché de l'homme. Apparemment les penſées criminelles des particuliers, qui ne tirent point à conſéquence, lui ont toujours plus coûté que celle qui étoit déciſive pour tout le monde : & il faut avouer que les deux têtes, à qui Dieu avoit donné en dépôt le ſalut du genre humain, le garderent ſi mal que rien plus : ils livrerent la place à l'ennemi preſque ſans combat; & au lieu de ſe battre pour un ſi précieux dépôt, autant que l'homme pécheur ſe bat pour la Religion & pour ſa Patrie, *pro aris & focis*, ils ont fait moins de réſiſtance qu'un enfant à qui l'on veut ôter ſa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle : *ſic erat in fatis*. Gardons-nous bien toutefois de croire ou

que Moïſe a trop abrégé cette narration, ou que ſuivant le génie des Orientaux, il cache ſous le voile de quelques Fables ce funeſte événement. Ce feroit trop commettre les intérêts de nos vérités fondamentales, & après tout la grande innocence d'Eve, & ſon inexpérience de toutes choſes, doivent diminuer l'admiration de ſa courte & de ſa foible réſiſtance. Il n'y a rien tel pour s'empêcher d'être trompé, que d'être exceſſivement méchant & fourbe. Les gens de bien ſont ceux qui donnent le plus aiſément dans le panneau.

Incapable de tromper,
Ils ont peine à s'échapper
Des pieges de l'artifice;
Un cœur franc ne ſauroit ſoupçonner en autrui,
La fourberie & la malice
Qu'il ne ſent point en lui.

C'étoit donc un triomphe infiniment plus utile que glorieux, que celui que le Démon remporta ſur la premiere de toutes les femmes; & l'on pourroit preſque l'apoſtropher ainſi, lui & le ſerpent qui lui ſervit de ſecond:

Egregiam verò laudem & ſpolia ampla refertis,
Tuque puerque tuus, magnum & memorabile nomen,
Una dolo divum ſi femina victa duorum eſt.

Car ce que nous repréſente un Auteur moderne, que les bons Anges n'auroient pas laiſſé la partie ſi inégale entre un Démon tout-à-fait expérimenté dans les affaires, & une femme qui ne venoit que d'être produite, & qui n'avoit jamais vu ni le lever ni le coucher du ſoleil, ne mérite point d'autre réponſe, ſi ce n'eſt qu'une pareille raiſon prouvant trop ne prouve rien.

§. II.

Adam ne connut Eve qu'après qu'ils eurent été chaſſés du Jardin d'Eden.

Eve fut formée d'une des côtes d'Adam, & amenée auprès de lui, afin qu'elle fût ſa femme. Dieu leur donna ſa bénédiction & leur commanda de croître, de multiplier & de remplir la terre ; & néanmoins Adam ne s'aviſa de ſon devoir conjugal que quand lui & ſa femme eurent violé la défenſe que Dieu leur avoit faite. Il n'y a que des gens plus ſoumis à leurs imaginations

qu'à l'Autorité de l'Ecriture, qui puissent nier qu'Adam & Eve ne soient sortis vierges du Jardin d'Eden, & c'est à tort que Cornelius à Lapide accuse les Protestants de le nier. 1. Je renvoie donc au Pays des Fables ceux qui disent que Caïn a été conçu dans le Paradis Terrestre, & qu'Eve ne fut pas plutôt produite, qu'elle fut rendue femme, Adam n'ayant usé d'aucune remise à jouir d'elle tout aussi-tôt qu'il l'eut vue. L'Auteur des Vers Sibyllins soutient que comme l'exemption de toute honte étoit un des privileges de l'innocence, l'homme en cet état exerçoit le devoir du Mariage à la vue du soleil, & aussi librement que les bêtes; mais c'est un Auteur apocriphe & indigne de toute créance. Les Rabbins qui ont eu l'effronterie de débiter que le serpent conçut de l'amour pour Eve, en la voyant sur le fait avec son mari, & qu'à cette vue il forma le noir complot de les séduire, sont beaucoup moins supportables que la prétendue Sibylle, & que ces autres Rabbins qui ont dit qu'Adam dormoit pendant le dialogue d'Eve avec le serpent, & qu'il s'étoit endormi pour se délasser de ses corvées conjugales. Ces derniers Rabbins ne laissent pas

d'être fort extravagants. Nous en verrons bientôt d'autres, qui ſans éviter la rêverie établiſſent le fait que nous ſoutenons ici avec un Pere de l'Egliſe ; c'eſt qu'Adam n'a ſongé à la célébration de ſes nôces que lorſqu'il n'a plus été dans le Paradis : *Nuptiæ terram replent, virginitas Paradiſum.* II. Evitons auſſi l'extrêmité oppoſée. Il y a des gens qui ont débité qu'Adam différa quinze ans, ou même trente ans, la conſommation de ſon Mariage. D'autres pouſſent la choſe plus loin, & ſoutiennent qu'Adam & Eve d'accord de partie, & pour pleurer leur péché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans. Les raiſons qui réfutent cela ſont fort bonnes, ſoit qu'on les tire du beſoin que le monde avoit alors d'être peuplé, & de la commiſſion qu'ils avoient reçue de Dieu ſur ce ſujet ; ſoit qu'on les tire des diſpoſitions où leur âge, la conſtitution de leur corps, & les premiers feux de la convoitiſe les devoient mettre. III. Ceux qui diſent qu'Adam n'eut aucune part à cette continence de pluſieurs années, ſont des rêveurs indignes d'être écoutés. Ils ſuppoſent qu'il demeura excommunié cent cinquante ans pour avoir mangé du fruit défendu, &

qu'il vêcut pendant ce tems-là avec une femme qui comme lui avoit été formée de la terre, & qu'ils nomment Lilia. Ils ajoûtent qu'il engendra des Diables par son nommerce avec cette femme, & qu'enfin lorsque son excommunication fut levée, il épousa Eve qui étoit sortie de sa tête, & engendra des hommes. Ce récit est plus confus que celui qu'on trouve dans d'autres Livres, savoir qu'Adam voulant faire pénitence se tint éloigné d'Eve pendant cent trente ans, & s'attacha à une autre femme nommée Lilitha, de laquelle il n'engendra que des Démons. Ce fruit étoit digne d'une pénitence si déréglée. Mais d'un autre côté Epiphane fait mention d'une Secte d'Héretiques, qui disoit que le Diable avoit eu à faire avec Eve comme un mari avec sa femme, & qu'il en avoit eu Caïn & Abel. Voilà des compensations; Adam quitte Eve pour faire des Diables avec une autre femme, & le Diable va trouver Eve pour faire des hommes avec elle. IV. Mais ce qu'il faut principalement condamner, c'est l'erreur profane & libertine de ceux qui disent que l'arbre de science de bien & de mal n'étoit autre chose que le plaisir de l'amour; d'où ils concluent que la

chûte de nos premiers Peres ne fut autre chose de la part de la femme, que l'envie de perdre sa virginité, & de la part de l'homme, que l'accomplissement de ce desir. Corneille Agrippa n'est pas le premier qui a débité cette sottise : les Cathares, les Manichéens, les Priscillianistes, les Basilidiens, l'avoient avancée depuis long-temps ; & il paroît par le Livre du Comte de Gabalis que c'est un des Dogmes de la Cabale, & que les initiés & les adeptes n'expliquent pas autrement l'Histoire de la tentation. *Le Sage déméle aisement ces chastes figures*, dit cet Auteur ; *quand il voit que le goût & la bouche d'Eve ne sont point punis, & qu'elle accouche avec douleur, il connoit que ce n'est pas le goût qui est criminel : & découvrant quel fut le premier péché par le soin que prirent les premiers pécheurs de cacher avec des feuilles certains endroits de leur corps, il conclut que Dieu ne vouloit pas que les hommes fussent multipliés par cette lâche voye.* Robert Flud n'avoit donc garde de s'écarter de ce sentiment absurde. Quand on accorderoit qu'il y a quelque chose de figuré dans le récit de Moïse, on n'en devroit pas être moins certain qu'il le faut prendre

à la lettre par rapport à l'ordre du temps. Or il eſt inconteſtable que le premier congrès d'Adam & d'Eve eſt rapporté dans l'Ecriture comme poſtérieur à la Sentence que Dieu prononça contre leur crime, voilà quatre fauſſetés ſur un ſeul chef.

Pluſieurs des anciens Peres, trop prévenus des prééminences de la virginité, ont prétendu que ſi l'homme eût perſévéré dans l'innocence, il ne fût point entré dans le commerce du mariage, & que la multiplication du genre humain ſe feroit faite tout autrement; mais ſaint Auguſtin a ſoutenu le contraire par de puiſſantes raiſons : car enfin la bénédiction de Dieu, l'ordre de multiplier, & la différence des ſexes ſont des choſes qui ont précédé le péché; & il ſeroit abſurde de dire que le péché a été abſolument néceſſaire, afin que les générations humaines fourniſſent à Dieu le nombre de ſes prédéſtinés. Il eſt vrai que St. Auguſtin accorde que dans l'état d'innocence la génération ſe fût faite ſans aucun mêlange de paſſion, & ſans la perte de la virginité, & que les parties naturelles auroient été pleinement ſoumiſes à la raiſon; deſorte que, ſelon lui, la révolte de ces parties fut la ſuite

la plus prochaine & la plus immédiate de la défobéiffance de nos premiers Peres, comme il y parut à la honte dont ils fe trouverent faifis fur le champ, & qui les obligea à fe faire des ceintures. Il femble que certains Rabbins aient attribué cela à une qualité naturelle du fruit défendu : les principes méchaniques de la nouvelle Philofophie leur fourniroient aifément de quoi défendre cette penfée. Ces Docteurs ajoûtent que la fcience, que le tentateur promettoit à nos premiers Peres par le moyen de ce fruit, étoit qu'ils auroient envie de s'accoupler, la feule chofe qui manquoit à leur connoiffance. Voilà comment cet arbre leur devoit ouvrir les yeux : Adam devoit s'appercevoir de la beauté de fa femme, à laquelle il ne faifoit point dattention, trop occupé qu'il étoit aux chofes intellectuelles, & ils devoient confiderer l'un & l'autre les parties deftinées aux fonctions du mariage. En conféquence de quoi ils devoient produire d'autres hommes, & devenir femblables à Dieu dans la puiffance de faire de nouveaux êtres. Se peut-il voir une impiété plus hardie que celle qu'on trouve dans Abarbanel ; c'eft que Dieu, par jaloufie contre

l'homme, & pour être le ſeul qui produisît, lui fit défenſe de manger de l'arbre qui donnoit la force d'engendrer? Les Rabbins appliquent à cela le Proverbe *Figulus figula invidet, faber fabro*; & il y en a qui ſoutiennent qu'Adam fit fort bien de manger du fruit défendu, parce que ſans cela l'homme auroit été comme une bête, ne diſcernant point le bien & le mal, & qu'il n'auroit eu que la parole par deſſus la bête. Le ſavant Maimonides a réfuté cette extravagance. Il ſemble que ces gens-là aient cru que la machine d'Adam & d'Eve étoit tellement conſtruite, qu'elle avoit beſoin que les parties ſpiritueuſes du fruit défendu y débouchaſſent quelques obſtructions, faute de quoi ils auroient été toujours inſenſibles & impuiſſants, comme ceux dont le Titre *de frigidis & maleficiatis* fait mention.

Je viens de citer S. Auguſtin qui penſe que ſi Eve n'eût point gouté du fruit défendu, les peres auroient produit des enfants avec toute la tranquillité que ſentent nos laboureurs lorſqu'ils ſement une terre. On pouvoit lui objecter que les bêtes ſont demeurées dans l'état de leur création, & que néan-

moins elles se portent à multiplier leur espece avec une ardeur incroyable. Ce que l'on nomme *libido*, & tout ce que l'on peut concevoir de plus impur & de plus fougueux sous ce terme, se voit manifestement parmi les bêtes quand le feu d'amour les anime : elles n'ont pourtant rien fait qui les ait tirées de leur état naturel. Il semble donc que ces mouvements impétueux & accompagnés de volupté, soumis neanmoins à la raison, n'ayent rien d'incompatible avec l'état d'innocence. Saint Augustin n'auroit pas manqué de se retrancher sur les différences qui se rencontrent essentiellement entre une créature raisonnable, & faite à l'image de Dieu, & les bêtes brutes ; & il seroit très-mal aisé de le forcer dans de tels retranchements. Laissons l'y donc en repos, & nous contentons de dire que puisqu'il falloit que l'homme depuis son péché fût dans l'impuissance d'obéir exactement aux lumieres de la raison, il n'y avoit rien de plus nécessaire que d'introduire l'amour dans le monde, car on ne comprend pas que sans cela le genre humain eût pu subsister. Les passions, par rapport au bien naturel des sociétés, sont la même chose que la repentance, par

rapport aux biens céleſtes, une planche après le naufrage; & puiſque la raiſon devoit devenir ſi foible, on ne pouvoit pas recourir à un meilleur pis-aller que l'eſt celui des paſſions, entre leſquelles l'amour eſt ſans contredit la principale, & en quelque maniere l'ame du monde.

§. III.

Réveries impertinentes des Rabbins ſur le compte d'Eve. Imaginations auſſi abſurdes d'un Juif nommé Leon Hebreu.

Je rapporterai encore deux ou trois extravagances des Rabbins. Quelques-uns d'eux diſent qu'Eve fut formée de la queue de ſon mari. Ils prétendent que Dieu ayant d'abord donné une queue au corps d'Adam, s'apperçut enſuite qu'elle diminuoit la beauté de cet ouvrage, & qu'ainſi il prit la réſolution de la couper; mais il ne laiſſa pas de s'en ſervir pour en produire la femme qu'il donna au premier homme. Cette femme, diſent-ils, étoit ſi belle, que le Prince des Anges en devint fort amoureux: ils le nomment Samuël & le font

pere de Caïn qui, ſelon leurs rêveries, n'étoit que frere uterin d'Abel. Ils ajoutent que non-ſeulement Eve eut commerce avec le Prince des Anges, ce qui le fit décheoir de ſon état d'innocence; mais qu'elle ſouffrit même l'approche du Serpent; & que c'eſt à cet adultere biſarre que toutes les nations, les Juifs ſeuls exceptés, doivent leur origine. Ils la font auſſi mere de plusieurs Démons, avec leſquels elle commit divers inceſtes pour en augmenter la race. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que les Rabbins appuyent toutes ces chimeres ſur des paroles de l'Ecriture, qu'ils tordent & qu'ils ſophiſtiquent miſérablement. Quant à Adam, ils lui font eſſayer toutes les femelles des autres animaux, pour dire qu'il n'y eut qu'Eve qui pût éteindre ſon ardeur amoureuſe : ce qui lui fit avouer que celle-là étoit *os de ſes os* & *chair de ſa chair.*

Les imaginations d'un Auteur Juif qui a vécu au XVI. ſiecle, & qu'on nomme ordinairement *Leon Hebreu*, ne ſont guere plus ſolides. Il prétend que l'homme que Dieu forma au ſixieme jour de la création, étoit tout enſemble mâle & femelle, & que cet

homme après avoir fait la revue des animaux terreſtres & des oiſeaux, ſans en avoir trouvé aucun dont la compagnie & l'aide lui puſſent être agréables & ſuffiſantes, fut plongé dans un profond aſſoupiſſement, afin qu'étant diviſé en deux il fût tiré de la ſolitude où Dieu ne trouvoit pas bon de le laiſſer. Après cette diviſion, la femme qui auparavant n'avoit point de nom particulier, fut nommée Eve. L'Auteur concilie le mieux qu'il peut ſon hypotheſe avec les Androgynes de Platon, & s'imagine que l'homme n'eût jamais péché, ſi les deux ſexes qu'Adam contenoit au commencement en unité de perſonne, n'euſſent été ſéparés. Il ſuppoſe que le ſerpent ne pouvoit tromper la femme pendant qu'elle étoit jointe avec l'homme, ni tromper l'homme & la femme conjointement. Ainſi la puiſſance de pécher fut une ſuite de la diviſion des deux ſexes; diviſion que Dieu avoit faite pour de bonnes fins, ſavoir, afin que chacun des deux ſexes ſervît d'aide à l'autre dans l'œuvre de la génération. Diſons quelque choſe des Allégories que cet Ecrivain ajoute à cela. Il prétend que chaque homme, & chaque femme, ſont compoſés de partie maſculine, &

de partie féminine. L'entendement eſt la partie maſculine, la matiere ou le corps eſt la partie féminine. Ces deux parties étoient de fort bonne intelligence au commencement : *La corporité ſenſuelle féminine eſtoit obeyſſante & ſervante à l'intellect & raiſon maſculine; en ſorte qu'il n'y avoit aucune diverſité en l'homme, & la vie du tout eſtoit intellectuelle.* La défenſe de manger de l'arbre de ſcience de bien & de mal ſignifioit qu'il ne falloit point qu'Adam détournât ſon intellect vers *les actes de ſenſualité*, ni vers l'acquiſition des choſes utiles ; car les objet ſenſuels, corporels, & corruptibles, font que l'intellect qui y eſt trop adonné, devient matériel & corruptible, *c'eſt-à-dire ſubjet a peine & condamnation.* Toutefois, ajoûte ce Docteur Juif, *la Divinité ne permit pas* que l'obéiſſance *de la partie corporelle féminine à l'intellectuelle maſculine* fût conſtante. Dieu prévit que l'union de ces deux parties feroit de plus en plus immortelle & parfaite l'eſſence de l'homme, mais que d'autre côté elle feroit très-préjudiciable *à la partie corporelle & féminine*, tant à l'égard de l'individu, qu'à l'égard de la propagation de l'eſpece humaine ; car 1°, *quand l'in-*

tellect s'enflamme en la cognition & amour des choses éternelles & divines, il abandonne le soing du corps, & le laisse mourir devant le temps. 2°. *Ceux qui sont ardans aux contemplations intellectuelles, desprisent les amours corporels, & fuyent le lascif acte de la génération : tellement que ceste intellectuelle perfection causeroit la perdition de l'espece humaine.* C'est pourquoi Dieu délibéra de *mettre quelque division tempérée entre la partie féminine sensuelle, & entre la partie masculine intellectuelle*, afin que *la sensualité* tirât *l'intellect à aucuns desirs & actes corporels, nécessaires pour la sustentation corporelle individuale, & pour la succession de l'espece. Et c'est ce que signifie le Texte, quand il dit*, Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui aide au devant, *ou vis-à-vis* de luy, *C'est-à-dire que la partie sensuelle féminine ne fust pas tellement suyvante l'intellectuelle que elle ne luy feist quelque résistance, l'attirant aucunement aux choses corporelles, pour l'ayde de l'estre individual, & de l'espece.* Pour ce qui regarde le sommeil où Adam tomba, & pendant lequel Dieu lui ôta une côte pour en former Eve, notre Auteur prétend que cela veut dire que

» la veille intellectuelle premiere, &
» l'ardante contemplation d'*Adam fut*
» *interrompue, & que* l'intellect com-
» mença à s'encliner à la partie cor-
» porelle, comme un mary à sa fem-
» me, & avoir soin temperé de la sus-
» tentation d'icelle, comme de sa par-
» tie propre, & de la succession du
» semblable, pour sustentation de l'es-
» pece : tellement que la division d'en-
» tre la moytié masculine & feminine
» fut faite pour bonne & nécessaire fin :
» & depuis survint la résistance de la
» matiere féminine, & l'inclination de
» l'intellect masculin vers icelle, avec
» intemperé pourchas de la nécessité
» corporelle : & ne fut plus moderée
» par Raison, comme il estoit juste
„ qu'elle le fust, & comme c'estoit
„ l'intention du créateur : ainçois ce-
„ dant & obéyssant l'intellect à la ma-
„ tiere par se trop plonger en la sen-
„ sualité, le péché humain s'en ensuy-
„ vit. Et c'est ce que denote l'Histoi-
„ re, quand elle dit que le Serpent
„ trompa la femme, lui disant qu'elle
„ mangeast de l'arbre déffendu de co-
„ gnoistre bien & mal : parce que,
„ quand ils en mangeroyent, leurs
„ yeux s'ouvriroyent, & seroyent

„ comme Dieux qui cognoiſſent bien
„ & mal. Quoi voyant la femme, &
„ que l'arbre eſtoit bon à manger, &
„ beau & délectable, & de cognoiſſance
„ deſirable, mangea du fruict, & en
„ feit manger à ſon mary avec elle, &
„ lors s'ouvrirent leurs yeux, & cognu-
„ rent qu'ils eſtoyent nuds: & couſu
„ ſurent enſemble des feuilles de figuier,
„ & en feirent des cintures. Le Ser-
„ pent eſt l'appétition charnelle, qui
„ incite & trompe premierement la
„ partie corporelle féminine, quand il
„ la trouve aucunement diviſée de l'in-
„ tellect ſon mary, & reſiſtante aux
„ eſtroites loix d'iceluy, afin qu'elle
„ s'embourbe aux délectations charnel-
„ les, & qu'elle s'offuſque par l'acqui-
„ ſition des ſuperfluës richeſſes, (qui
„ eſt l'arbre de cognoiſtre bien & mal,
„ par les deux raiſons que je vous ai
„ dites) luy monſtrant que par cela
„ leurs yeux s'ouvriront: c'eſt-à-dire
„ que ils cognoiſtront pluſieurs choſes
„ de telle nature que ſont celles qu'il
„ leur monſtre en ceſt arbre de bien &
„ de mal: & que paravant ils ne co-
„ gnoiſſoyent point: aſſavoir pluſieurs
„ aſtuces & cognition appartenantes à
„ laſcivie & à avarice: à quoy para-

„ vant ils ne s'amusoyent point. Et
„ dit qu'ils seroyent semblables aux
„ Dieux en cela : c'est-à-dire, en l'o-
„ pulente génération; car ainsi comme
„ Dieu est intelligent, & que les cieux
„ sont causes productives des créatures
„ à eux inférieures, ainsi l'homme,
„ moyennant les méditations charnel-
„ les continuelles, viendroit à engen-
„ drer grande lignée. En ce cas la partie
„ corporelle-féminine non seulement
„ ne se laissa pas regler, comme il estoit
„ juste, par son intellectuelle mary :
„ ainçois l'attira au bourbier des choses
„ corporelles, mangeant avec luy du
„ fruict de l'arbre défendu : & inconti-
„ nent s'ouvrirent leurs yeux: non pas
„ les intellectuels, car ceux de la fan-
„ tasie corporelle, environ les actes
„ charnels lascifs : & pourtant se co-
„ gneurent estre nuds : c'est-à-dire
„ qu'ils cogneurent l'inobédience des
„ actes charnels à l'intellect : & pour
„ se procurerent couvrir leurs instru-
„ mens génitaux, comme vergo-
„ gneux, & rebelles à raison & sa-
„ pience".

On peut censurer deux choses dans cette doctrine de Leon Hébreu. La 1. est qu'il dit assez clairement que le pre-

mier péché d'Eve fut un acte d'incontinence ; d'où il résulte que le fruit de l'arbre, qu'elle fit manger à son mari, ne fut autre chose que de l'exciter à jouir d'elle. En 2. lieu, cet Auteur fait tenir à Dieu une conduite très-indigne de la souveraine perfection. Il suppose que la jonction des deux sexes dans le premier homme étoit un état d'immortalité, & de vie intellectuelle, qui excluoit la malheureuse capacité de pécher ; & que néanmoins Dieu renversa bientôt cet état, afin de remédier à deux inconvénients, c'est que l'homme négligeroit trop son corps, & s'abstiendroit des actes charnels d'où découlent les générations. Dieu prévit ces deux désordres, ces pour-quoi il sépara ce qu'il avoit joint. N'eût-il pas bien mieux valu, dira-t-on à ce faux Docteur, former à part ces deux sexes, que de les unir, & peu après les désunir ? Falloit-il faire un ouvrage où il y auroit des défauts qui obligeroient bientôt à le défaire ? Et si Dieu prévit ces deux suites de la jonction, ne prévit-il pas aussi les suites de la désunion ? Ne prévit-il pas que les deux sexes devenant sujets à la sensualité seroient entrainés au déréglement par la force du plaisir ?

Ces

Ces inconvéniens-là n'étoient-ils pas plus mauvais que les deux autres, & ne demandoient-ils pas pour le moins autant de remede ? Il me semble voir dans cette conduite celle de ces Juges, qui ne voulant pas mettre en liberté formellement un prisonnier, ni le tenir en prison, le gratifient du bénéfice du laxior custodia, ou avertissent même sous main le geolier de lui fournir les occasions de s'enfuir. La partie féminine pendant la jonction à la masculine étoit sous une si bonne garde, qu'elle ne pouvoit pas s'écarter de son devoir ; on la détache, & on la met en état de se servir & d'abuser de la liberté. Que penserions-nous d'un Médecin, qui employeroit les incisions *l ure , seca ,* pour guérir ceux qui ne seroient pas assez adonnés au plaisir des sens, & qui ne guériroit pas ceux qui y seroient trop adonnés ; qui chasseroit le mépris du vin, & laisseroit en repos l'ivrognerie ? Il faut donc rejetter comme abominables les Hypotheses de cet Auteur Juif.

§. IV.

De la vie d'Adam par Loredano. Ce qu'il dit d'Eve.

La vie d'Adam par Loredano fut traduite de l'Italien en François ſur la huitieme Edition, & publiée à Paris l'an 1695. On ne ſauroit dire trop de mal d'un pareil Livre, ni pardonner à l'Auteur la licence qu'il s'eſt donné de mêler à un ſujet comme celui-là tant d'inventions romaneſques, & ſi éloignées de la gravité, & ſi propres à une Hiſtoire Comique. Arrêtons-nous ſeulement à quelques penſées qui ont du rapport à Eve. L'Auteur aſſure que » ce fut un effet de la bonté de Dieu » envers Adam, de vouloir qu'il dormît alors, ſçachant bien qu'en peu » de temps il perdroit le repos dans la » compagnie de ſa femme..... Adam » étant doué de l'eſprit de Prophétie, » *continue-t-il*, pouvoit prévoir les » maux que la naiſſance d'Eve devoit » cauſer à tout le genre humain; ainſi » Dieu l'excite peut-être à dormir, » de peur qu'il ne s'opposât à la création de ſa femme..... Ne ſembloit-

» il pas que Dieu, en créant une ſeule » femme pour Adam, faiſoit entendre » aux hommes qu'ils devoient ſe con- » tenter d'un ſeul mariage ? mais peut- » être le faiſoit-il pour une autre rai- » ſon : c'eſt qu'il ne vouloit pas mul- » tiplier ſes peines, en luy donnant » pluſieurs femmes, n'y ayant rien » d'ordinaire qui ſoit plus capable d'e- » xercer la patience de l'homme, & de » troubler ſon repos, que les ſoins du » mariage «. Il ſuppoſe qu'Eve étoit ſi belle, qu'Adam *fut ſur le point de l'adorer comme une Divinité.* Il n'y a point de Roman où l'on faſſe une dé- claration d'amour plus paſſionnée que celle qu'Adam fait ici. L'Auteur ne trouve point d'incident plus vraiſembla- ble pour prévenir la ſuite des *emporte- ments*, avec leſquels le premier homme *exprimoit la tendreſſe de ſon cœur*, que de feindre que Dieu vint lui-même in- terrompre la converſation. Adam aver- tit ſa femme *de ne point toucher à ce fruit fatal qui devoit apporter la mort au monde.* » Cette défenſe rendit Eve » curieuſe ; car c'eſt reveiller la curio- » ſité d'une femme, que de luy défen- » dre quelque choſe. La défenſe excite » & enflamme ſes déſirs, qui ſont pour

» l'ordinaire ardents pour les choſes
» permiſes, mais inſatiables pour les
» choſes défendues. Emportée donc par
» cette impatience, qui creuſoit le tom-
» beau de leur félicité, elle quitte
» Adam, pour jouir ſans témoin &
» ſans reproche de la vûe d'un fruit
„ qu'elle eſtimoit le plus exquis de
„ tous, parce qu'il étoit défendu „.
Cela ne marche point ſans une moralité, qui apprend aux femmes à ſe tenir ſous les yeux de leurs maris. „ Plus une
„ femme s'éloigne de ſon mari, plus
„ elle s'approche de ſa perte : tant
„ quelle en eſt ſéparée, elle eſt en dan-
„ ger de ſe perdre; parce qu'elle fait
„ naître l'occaſion, & donne la har-
„ dieſſe à tout le monde de luy tendre
„ des piéges. Une femme étant toute
„ ſeule eſt expoſée à la tentation mê-
„ me d'un ſerpent. La Lune s'éclipſe,
„ lorſqu'elle eſt trop proche du Soleil;
„ mais la femme au contraire ſouffre
„ des éclipſes funeſtes dans ſa pudicité,
„ lorſqu'elle eſt éloignée de ſon mari „.
Laiſſons les compliments que l'Auteur ſuppoſe que le ſerpent déguiſé en jeune fille fit à Eve; mais remarquons qu'il prétend qu'elle inſéra une menterie dans ſa reponſe, & qu'elle eut recours aux

ſoupirs, aux larmes, aux careſſes, & aux *baiſers paſſionnés*, afin de porter Adam à manger la pomme qu'elle lui offroit. Devineriez-vous jamais l'occupation que le Loredano donne à Dieu? *Cependant*, dit-il, „ *Dieu ſe promenoit* „ dans le jardin, & prenoit le frais que „ les zéphirs donnent, lorſque ſur le „ declin du jour ils ſoufflent avec un „ peu plus de force. Cette action de la „ divine Majeſté marquoit bien l'in- „ quiétude que luy cauſoit le péché de „ l'homme; puiſque pour modérer l'ar- „ deur de ſa juſte colere, il ſembloit „ mendier le ſecours de ces vents toû- „ jours tempérés „. Un Poëte Payen ne ſeroit pas excuſable d'avoir dit une telle choſe de Jupiter: mais laiſſons cela, puiſque nous n'avons promis que ce qui regarde la femme d'Adam.

L'Auteur ſuppoſe qu'elle tâcha d'adoucir les maux de ſon époux, qui cherchoit *de temps en temps quelque conſolation entre les bras de ſa femme*, & qu'elle le fit ſouvenir que Dieu leur avoit commandé de multiplier, & l'avertit de bien prendre garde de ne pas tranſgreſſer ce commandement. *Tâchons*, lui diſoit-elle, » de recouvrer, » par le moyen d'une poſtérité fécon-

» de, ce que nous avons perdu. Foible
» & légere consolation pour de si grands
» maux, mais néanmoins nécessaire,
» puisque Dieu l'a ainsi ordonné, gar-
» dons-nous de désobéir une seconde
» fois; notre désobéissance seroit sans
» excuse; elle rébuteroit la miséricorde
» divine, & nous serions pour jamais
» les objets de sa trop juste indignation.
» Suivons la volonté du Ciel, en pro-
» curant la propagation de tout le genre
» humain. C'est le moyen de vaincre
» la mort qui doit triompher un jour
» de notre chair, puisque nous vivrons
» malgré elle en la personne de nos
» enfants, & de nos neveux, & dans la
» mémoire de notre postérité. Je ne dis
» pas que nous devions pour cela tarir
» entierement nos larmes. Le regret
» d'avoir offensé mon Dieu, ne finira
» qu'avec ma vie, & mon cœur, qui
» doit l'abandonner le dernier, ne vivra
» pas plus long-temps que ma douleur.
» Mais nous devons prendre garde de ne
» pas irriter par une nouvelle offense ce
» Dieu, qui nous a traités si favorable-
» ment; il n'y auroit pas moins d'im-
» pieté que de péril pour nous. Adam
» luy répondit, en souriant. Je ne crain-
» drois plus désormais que votre com-

» pagnie me ſoit fatale, puiſque vous ne
» me ſollicitez qu'au bien..... Il eſt juſte
» de donner quelque rélâche à nos
» maux, de ſoulager un peu nos ſens ac-
» cablés ſous le poids de notre afflic-
» tion, & de peupler la nature en obeiſ-
» ſant à notre Dieu. Joignant alors les
» careſſes aux paroles, il abandonna
» ſon ame au plaiſir, & oublia pour
» quelque temps, entre les bras de ſa
» femme, le funeſte ſujet de ſa douleur«.
Si après la mort d'Abel le pere & la mere s'engagerent à la continence, ce fut Adam qui s'engagea le premier, & avec ſerment, & ſans avoir conſulté ſa femme. C'eſt traiter les choſes comme dans les vieux Romans, où les Héroines faiſoient les avances; mais il eût mieux valu ſe conformer aux Romans modernes, & à l'eſprit de la Nation Judaïque, qui exigeoit une grande retenue de la part des femmes dans la demande du devoir conjugal, car ſi quelqu'une le demandoit à haute voix, enſorte que les voiſines puſſent entendre que la converſation rouloit ſur ces matieres, elle pouvoit être répudiée.

§. V.

D'un Sonnet ſur Eve.

Je veux parler du fameux Sonnet de Sarrazin, *Quand Adam vit cette jeune beauté.* La concluſion eſt non ſeulement trop ſatirique contre le ſexe, mais auſſi d'un libertinage qui va juſqu'à l'impiété (1).

Cher Charleval, alors en vérité ;
Je crois qu'il fut une femme fidelle ;
Mais comme quoy ne l'auroit-elle eſté ?
Elle n'avoit qu'un ſeul homme avec elle.
Or en cela nous nous trompons tous deux;
Car, bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,
Bien fait de corps, & d'eſprit agréable;
Elle aima mieux pour s'en faire conter,
Preſter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'eſtre femme & ne pas coqueter.

On diroit que Sarraſin écrivit cela pendant l'accès d'une furieuſe jalouſie, & ayant appris tout fraichement que ſa maitreſſe avoit beaucoup de civilité

(1) Cette critique d'un ſimple badinage eſt un peu violente ; Bayle ſemble ſortir ici de ſa modération naturelle.

pour quelques jeunes blondins qui l'avoient louée ; car voilà l'un des caprices de l'amour. Un homme n'eſt jamais plus diſpoſé à peſter contre les femmes en général, que lorſqu'il ſait que celle qui l'aime, & qu'il aime, écoute agréablement les douceurs que d'autres lui diſent ; qu'elle s'engage volontiers à un tête-à-tête ; qu'elle ſe divertit fort bien où il n'eſt pas, &c. Il voudroit que dès qu'une femme a lié avec lui une intrigue d'amour, elle regardât de haut en bas tous les autres hommes, & rejettât dédaigneuſement toutes leurs cajoleries, & devînt à leur égard chagrine, incivile, farouche, brutale ; & quand il voit tout le contraire, comme cela lui arrive aſſez ſouvent que tout le beau ſexe en pâtiſſe. Il ſe déchaine contre toutes les femmes : il les accuſe toutes d'être coquetes eſſentiellement : & s'il faiſoit alors une Logique, & qu'il en fût au Traité des Univerſaux, il donneroit la coqueterie pour *le proprium quarto modo* du ſexe feminin, pour cette propriété *quæ convenit omni, ſoli, & ſemper ſubjecto, & cum eo reciprocatur.* Il ſeroit fort éloigné de cette injuſtice, s'il n'étoit pas amoureux! car il ne verroit rien de condamnable dans

le plaisir qu'elles trouvent à être flatées & cajolées, & dans la maniere honnête & civile dont elles répondent à un compliment. Il ne donne pas même dans cette injustice lorsqu'il est fort amoureux, & qu'on n'est coquet que pour lui; c'est donc la jalousie qui fait tant déclamer, c'est elle qui le porte à répandre ses médisances, non-seulement sur la maîtresse infidelle, ou prétendue infidelle, mais aussi sur toutes les femmes en général, comme si la coqueterie en étoit inséparable. Peut-on voir un caprice plus bourru, & plus aveugle, que celui de ces galants jaloux? ils ne peuvent pas même endurer que leurs maîtresses témoignent à leurs maris une complaisance caressante: Voici l'une de leurs complaintes à ce sujet-là.

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite,
De mille amans avec un favori:
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

§. VI.

Si le péché d'Eve a été moins grand que celui d'Adam.

Un Ecrivain Allemand a été infiniment plus favorable à la premiere des femmes : il croit que le péché d'Adam fut plus grand que celui d'Eve, & que Dieu ne la chassa point du Paradis ; qu'il n'y eut qu'Adam qui fut châtié de cette peine. Voyons sur quoi il se fonde.

Tant s'en faut qu'il suppose, comme fait le Loredano, qu'Eve fut excitée par la défense à souhaiter le fruit défendu, qu'il suppose au contraire que le serpent la tenta avant qu'elle songeât à l'arbre de science de bien & de mal. Il ajoûte, I, qu'elle se laissa persuader qu'elle n'avoit pas bien entendu la pensée de son mari, ou que son mari avoit été trompé par quelque faux bruit. II. Qu'aiant cru qu'il n'étoit point vrai que Dieu eût faite cette défense, elle mangea de ce fruit, & que sa faute consista en ce que dans une affaire de si grande conséquence, elle prit son parti précipitamment, & sans consulter son

époux. III. Qu'aiant péché par ignorance, quoique ce ne fût pas par une ignorance invincible, elle commit une faute moins atroce que celle d'Adam, car celle-ci fut volontaire, & contre la conscience. IV. Qu'Eve n'encourut point nécessairement la peine de la mort éternelle ; car le Décret de Dieu portoit seulement que l'homme mourroit, s'il péchoit contre sa conscience, *si sciens prudens peccasset.* V. Qu'encore que sans injustice Dieu eût pu faire mourir Eve, il résolut néanmoins, tant il est miséricordieux envers ses ouvrages, de la laisser vivre entendu qu'elle n'avoit point péché malicieusement. VI. Qu'aiant été exemte de la peine enfermée dans le décret de Dieu, elle pouvoit retenir toutes les prérogatives de sa premiere condition, à la réserve de celles qui ne pouvoient compatir avec les infirmités à quoi Dieu la condamna. VII. Qu'elle retint nommément la prérogative d'engendrer des enfants qui avoient droit à la béatitude éternelle, sous la condition d'obéir au nouvel Adam. VIII. Que comme le genre humain devoit sortir d'Adam & d'Eve, Adam ne fut conservé en vie que parce que sa conservation étoit

néceſſaire pour la génération des enfants. IX. Que ce fut donc par accident que l'Arrêt de mort ne fut point exécuté contre lui; mais que d'ailleurs il fut châtié plus ſévérement que ſa femme. X. Qu'elle ne fut point chaſſée du Paradis comme lui : qu'elle fut ſeulement obligée d'en ſortir pour aller trouver Adam dans les cas de néceſſité ; & que c'étoit avec un plein privilege d'y retourner. XI. Que les enfants d'Adam & d'Eve furent ſujets à la mort éternelle, non entant qu'ils venoient d'Eve & d'Adam. Ce ſont à peu près les choſes qui concernent Eve directement dans cet Ouvrage. Ceux qui voudront voir les preuves & le but de cet Auteur, & les conſéquences qu'il tire de ces nouvelles penſées, feront bien de récourir à ſon Livre.

On ne peut pas lui objecter comme au Loredano d'avoir contrevenu au *decorum* en ſuppoſant qu'Eve alloit trouver ſon mari, car c'étoit par une pure néceſſité, puiſqu'il n'étoit pas poſſible qu'Adam rentrât dans le Paradis terreſtre. Et d'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que ſi l'on demandoit à cet Ecrivain, *la femme d'A-*

dam ſe ſervoit-elle du droit qui lui avoit été conſervé de ſéjourner dans le jardin d'Eden ? Il répondroit que non. Qu'auroit-elle fait là toute ſeule ? Elle s'y ſeroit bientôt ennuyée : les payſages les plus charmants, les jardins les plus délicieux, n'accommodent pas une femme qui n'y trouve aucune ſociété, aucune ſorte de compagnie. La ſolitude dans le plus beau lieu du Monde eſt un grand fardeau à moins qu'on ne ſoit Philoſophe, & homme contemplatif, & méditatif. On doit donc croire que tant à cauſe de ſon intérêt perſonnel qu'à cauſe que la raiſon l'exigeoit, Eve eût préféré au ſéjour du Paradis Terreſtre la cabane de ſon mari exilé. Le jardin d'Eden étoit pour elle par-tout où Adam établiſſoit ſes Tabernacles. C'étoit là où elle devoit ſe fixer afin de lui être une aide ſelon le but de ſa création, & afin de partager avec lui tous les ſoins de ſa famille.

Examen critique de quelques traits de la Vie de DAVID.

ON croit ordinairement que l'Adultere de David avec Betſabée, le meurtre d'Urie, le dénombrement du Peuple ſont les ſeules fautes qu'on puiſſe reprocher à ce Roi Prophête, ſelon le cœur de Dieu : c'eſt un grand abus. Il y a bien d'autres choſes à reprendre dans ſa vie. C'eſt un ſoleil de ſainteté dans l'Egliſe ; il y répand par ſes ouvrages une lumiere féconde de conſolation & de piété, que l'on ne ſauroit aſſez admirer. Mais il a eu ſes tâches, & il n'eſt pas juſqu'à ſes dernieres paroles où l'on ne trouve les obliquités de la politique, comme nous l'allons voir. L'Ecriture Sainte ne les rapporte qu'hiſtoriquement ; c'eſt pourquoi il eſt permis à chacun d'en juger.

I. David perſécuté par Saül prit la fuite, & fut pourſuivi de lieu en lieu, juſqu'à ce qu'il eut donné des preuves inconteſtables de ſa probité, & de ſa fidélité à ſon beau-pere, à qui il ne fit aucun mal en deux occaſions favo-

rables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit résoudre Saül à le laisser en repos. Mais comme David craignoit le retour des mauvais desseins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ses précautions ; au contraire, il se pourvut mieux d'asyle qu'auparavant au pays des Philistins. Il demanda au Roi de Gath une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses sur le pays d'alentour.

David ayant demeuré quelque temps dans la Ville capitale du Roi Akis, avec sa petite troupe de six cent braves Avanturiers, craignit d'être à charge à ce Prince, & le pria de lui assigner une autre demeure. Akis lui marqua la ville de Siceleg. David s'y transporta avec ses braves, & ne laissa point rouiller leurs épées. Il les menoit souvent en parti, & tuoit sans miséricorde hommes & femmes : il ne laissoit en vie que les bestiaux ; c'étoit le seul butin avec quoi il s'en revenoit : il avoit peur que les prisonniers ne découvrissent tout le mystere au Roi Akis ; c'est pourquoi il n'en amenoit aucun, il faisoit faire main basse sur l'un & sur l'autre sexe. Le mystere, qu'il ne vouloit point que l'on révélat, est que ces ravages se faisoient, non pas sur

les terres des Iſraëlites, comme il le faiſoit accroire au Roi de Gath, mais ſur les terres des anciens peuples de la Paleſtine. Franchement, cette conduite étoit fort mauvaiſe ; pour couvrir une faute, on en commettoit une plus grande. On trompoit un Roi à qui l'on avoit de l'obligation ; & on exerçoit une cruauté prodigieuſe, afin de cacher cette tromperie. Si l'on avoit demandé à David, *De quelle autorité fais-tu ces choſes ?* qu'eût-il pu répondre ? Un particulier comme lui, un fugitif qui trouve un aſyle ſur les terres d'un Prince voiſin, eſt-il en droit de commettre des hoſtilités pour ſon propre compte, & ſans commiſſion émanée du Souverain du pays ? David avoit-il une telle commiſſion ? ne s'éloignoit-il pas au contraire, & des intentions & des intérêts du Roi de Gath ? Il eſt ſûr que ſi aujourd'hui un particulier, de quelque naiſſance qu'il fût, ſe conduiſoit comme fit David en cette rencontre, il ne pourroit pas éviter qu'on ne lui donnât des noms très-peu honorables. Je ſai bien que les plus illuſtres Héros, & les plus fameux Prophêtes du vieux Teſtament, ont quelquefois approuvé que l'on paſſât au fil de l'épée tout ce

que l'on trouveroit en vie ; & ainſi je me garderois bien d'appeller inhumanité ce que fit David, s'il avoit été autoriſé des ordres de quelque Prophete, ou ſi Dieu par inſpiration lui eû commandé à lui-même d'en uſer ainſi mais il paroît manifeſtement par le ſilence de l'Ecriture, qu'il fit tout cela de ſon propre mouvement.

Je dirai un mot de ce qu'il avoit réſolu de faire à Nabal. Pendant que cet homme qui étoit fort riche faiſoit tondre ſes brebis, David lui fit demander fort honnêtement quelque gratification : ſes meſſagers ne manquerent pas de dire que jamais les bergers de Nabal n'avoient ſouffert du dommage de la part des gens de David. Comme Nabal étoit fort brutal, il demanda d'une façon incivile qui étoit David, & lui reprocha d'avoir ſecoué le joug de ſon maître : en un mot, il déclara qu'il n'étoit pas aſſez imprudent pour donner à des inconnus, & à des gens ſans aveu, ce qu'il avoit apprêté pour ſes domeſtiques. David outré de cette réponſe, fait prendre les armes à quatre cent de ſes ſoldats, & ſe met à leur tête, bien réſolu de ne laiſſer ame qui vive ſans la paſſer au fil de l'épée. Il

s'y engage même par ferment ; & s'il n'exécute point cette fanglante réfolution, c'eft qu'Abigaïl va l'appaifer par fes beaux difcours & par fes préfents. Abigaïl étoit la femme de Nabal, & une perfonne de grand mérite, belle, fpirituelle, & qui plut fi fort à David, qu'il l'époufa dès qu'elle fut veuve. Parlons de bonne foi : n'eft-il pas incontestable que David alloit faire une action très-criminelle ? Il n'avoit nul droit fur les biens de Nabal, ni aucun titre pour le punir de fon incivilité. Il erroit par le monde avec une troupe de bons amis : il pouvoit bien demander aux gens aifés quelque gratification ; mais c'étoit à lui de prendre patience s'ils la refufoient ; & il ne pouvoit les y contraindre par des exécutions militaires, fans replonger le monde dans l'affreufe confufion de l'état qu'on appelle de nature, où l'on ne reconnoiffoit que la feule loi du plus fort. Que dirions-nous aujourd'hui d'un Prince du Sang de France, qui étant difgracié à la Cour, fe fauveroit où il pourroit avec les amis qui voudroient bien être les compagnons de fa fortune ? Quel jugement, dis-je, en feroit-on, s'il s'avifoit d'établir des contributions dans

les Pays où il ſe cantonneroit, & de paſſer tout au fil de l'épée dans les Paroiſſes qui refuſeroient de payer ſes taxes ? Que dirions-nous ſi ce Prince équipoit quelques Vaiſſeaux, & couroit les mers pour s'emparer de tous les navires marchands qu'il pourroit prendre ? En bonne foi, David étoit-il plus autoriſé pour exiger des contributions de Nabal, & pour maſſacrer tous les hommes & toutes les femmes au Pays des Hamalekites, &c. & pour enlever tous les beſtiaux qu'il y trouvoit ? Je conſens que l'on me réponde que nous connoiſſons mieux aujourd'hui le droit des gens, le *Jus belli & pacis*, dont on a fait de beaux Syſtêmes ; & qu'ainſi on étoit plus excuſable en ce temps-là, qu'on ne le feroit aujourd'hui. Mais le profond reſpect que l'on doit avoir pour ce grand Roi, pour ce grand Prophête, ne nous doit pas empêcher de déſapprouver les taches qui ſe rencontrent dans ſa vie ; autrement nous donnerions lieu aux Profanes de nous reprocher, qu'il ſuffit, afin qu'une action ſoit juſte, qu'elle ait été faite par certaines gens que nous vénérons. Il n'y auroit rien de plus funeſte que cela à la Morale Chrétienne. Il eſt important pour

a vraie Religion, que la vie des Orthodoxes ſoit jugée par les idées générales de la droiture & de l'ordre.

II. Pendant que David avec ſon petit camp volant, exterminoit tous les Pays infideles, où il pouvoit pénétrer, on ſe préparoit dans le pays des Philiſtins à faire la guerre aux Iſraëlites. Les Philiſtins aſſemblerent toutes leurs forces, David & ſes braves avanturiers ſe joignirent à l'armée d'Akis, & ſe feroient battus comme des lions contre leurs freres, ſi les Philiſtins ſoupçonneux n'euſſent contraint Akis de les renvoyer. On appréhenda que dans la chaleur du combat ils ne ſe jettaſſent ſur les Philiſtins, afin de faire leur paix avec Saül; lorſque David eut appris qu'à cauſe de ces ſoupçons il falloit qu'il quittât l'armée, il en fut fâché. Il vouloit donc contribuer de toute ſa force à la victoire des Philiſtins incirconcis ſur ſes propres freres, le Peuple de Dieu, les Sectateurs de la vraie Religion? Je laiſſe aux bons Caſuiſtes à juger ſi ces ſentiments étoient dignes d'un véritable Iſraëlite.

III. On ne ſauroit guere excuſer la Polygamie de David; car encore que Dieu la tolérât en ce temps-là, il ne

faut pas croire qu'on pût l'étendre bien loin, ſans lâcher un peu trop la bride à la ſenſualité. Mical, ſeconde fille de Saül, fut la premiere femme de David, on la lui ôta pendant ſa diſgrace : il en épouſa ſucceſſivement quelques autres, & ne laiſſa pas de redemander la premiere : il fallut, pour la lui rendre, la ravir à un mari qui l'aimoit beaucoup, & qui la ſuivit auſſi loin qu'il lui fut poſſible, pleurant comme un enfant. David ne fit point ſcrupule de s'allier avec la fille d'un incirconcis; & quoiqu'il eut des enfants de pluſieurs femmes, il prit encore des concubines à Jéruſalem. Il choiſiſſoit ſans doute les plus belles qu'il rencontroit; ainſi l'on ne ſauroit dire que par rapport aux voluptés de l'amour, il ait eu beaucoup de ſoin de mécontenter la nature.

IV. Dès qu'il eut appris la mort de Saül, il ſongea, ſans perdre de temps, à recueillir la ſucceſſion. Il s'en alla à Hébron, *& auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, toute la Tribu de Juda, dont il avoit gagné les Principaux par ſes préſents, le reconnut pour Roi.* Si Abner n'avoit conſervé au fils de Saül le reſte de la ſucceſſion, il eſt indubitable que par la même méthode, je veux dire en *gagnant*

les principaux par des présents, David seroit devenu Roi de tout Israël. Qu'arriva-t-il après que la fidélité d'Abner eut conservé onze Tribus toutes entieres à IZBOZET ? La même chose qui seroit arrivée entre deux Rois infideles & très-ambitieux. David & IZBOZET se firent incessamment la guerre, pour savoir lequel des deux gagneroit la port'on de l'autre, afin de jouir de tout le Royaume sans partage. Ce que je m'en vais dire est bien plus mauvais. Abner mécontent du Roi son maître songe à le dépouiller de ses Etats, & à les livrer à David : il fait savoir à David ses intentions ; & il le va trouver lui-même pour concerter avec lui les moyens de faire ce coup. David prête l'oreille à ce perfide, & veut bien gagner un Royaume par des intrigues de cette nature. Peut-on dire que ce soient des actions d'un Saint ? J'avoue qu'il n'y a rien là qui ne soit conforme aux préceptes de la Politique, & aux inventions de la prudence ; mais on ne me prouvera jamais que les loix exactes de l'équité, & de la morale sévére d'un bon serviteur de Dieu, puissent approuver cette conduite. Notez que David ne prétendoit pas que le fils de Saül régnât par usur-

pation ; il convenoit que c'étoit un homme de bien & par conféquent un Roi légitime.

V. Je fais le même jugement de la rufe dont David ufa pendant la révolte d'Abfalom. Il ne voulut point que Cufcaï, l'un de fes meilleurs amis, le fuivît ; il lui ordonna de fe jetter dans le parti d'Abfalom, afin de donner de mauvais confeils à ce fils rebelle, & d'être en état de faire favoir à David tous les deffeins du nouveau Roi. Cette rufe eft fans doute très-louable, à juger des chofes felon la prudence humaine, & felon la politique des Souverains. Elle fauva David ; & depuis ce fiécle-là jufques au nôtre inclufivement, elle a produit une infinité d'aventures utiles aux uns, & pernicieufes aux autres ; mais un Cafuifte rigide ne prendra jamais cette rufe pour une action digne d'un Prophête, d'un Saint, d'un homme de bien. Un homme de bien en tant que tel aimera mieux perdre une couronne, que d'être caufe de la damnation de fon ami : or c'eft damner notre ami en tant qu'en nous eft, que de le pouffer à faire un crime ; & c'eft un crime que de feindre que l'on embraffe avec chaleur le parti d'un homme ; que de le feindre, dis-je,

dis-je, afin de perdre cet homme en lui donnant de mauvais conseils, & en révélant tous les secrets de son cabinet. Peut-on voir une fourberie plus déloyale que celle de Cuscaï ? Dès qu'il apperçoit Absalom, il s'écrie *Vive le Roi, vive le Roi ;* & lorsqu'il voit qu'on demande d'où vient son ingratitude de ne pas suivre son intime ami, il se donne des airs dévots, il allégue des raisons de conscience, je serai à celui que l'Eternel a choisi.

VI. Lorsque David à cause de sa vieillesse ne pouvoit être échauffé par tous les habits dont on le couvroit, on s'avisa de lui chercher une jeune fille qui le gouvernât, & qui couchât avec lui. Il souffrit qu'on lui amenât pour cet usage la plus belle fille que l'on put trouver. Peut-on dire que ce soit l'action d'un homme bien chaste ? Un homme rempli des idées de la pureté, & parfaitement résolu de faire ce que l'ordre, ce que la belle morale demandent de lui, consentira-t-il jamais à ces remedes ? Peut-on y consentir que lorsqu'on préfere les instincts de la nature, & les intérêts de la chair, à ceux de l'esprit de Dieu ?

VII. Il y a long-temps que l'on

blâme David d'avoir commis une injuſtice criante contre Mephiboſeth, le fils de ſon intime ami Jonathan. Le fait eſt que David ne craignant plus rien de la faction du Roi Saül, fut bien aiſe de ſe montrer libéral envers tous ceux qui pourroient être reſtés de cette famille. Il apprit qu'il reſtoit un pauvre boiteux nommé Mephiboſeth, fils de Jonathan. Il le fit venir, & le gratifia de toutes les terres qui avoient appartenu au Roi Saül, & donna ordre à Siba, ancien ſerviteur de cette Maiſon, de faire valoir ces terres à ſon profit, & pour l'entretien du fils de Mephiboſeth; car quant à Mephiboſeth il devoit avoir toute ſa vie une place à la table du Roi David. Lorſque ce Prince ſe ſauvoit de Jéruſalem, pour n'y tomber pas entre les mains d'Abſalom, il rencontra Siba qui lui apportoit quelques rafraîchiſſements, & qui lui dit en trois mots que Mephiboſeth ſe tenoit à Jéruſalem, dans l'eſpérance que parmi ces révolutions il recouvreroit le Royaume. Sur cela David donna à cet homme tous les biens de Mephiboſeth. Après la mort d'Abſalom, il apprit que Siba avoit été un faux Délateur, & néanmoins il ne lui ôta que la

moitié de ce qu'il lui avoit donné ; il ne restitua à Mephiboseth que la moitié de son bien. Il y a des Auteurs qui prétendent que cette injustice, qui étoit d'autant plus grande que David avoit les dernieres obligations à Jonathan, fut cause que Dieu permit que Jeroboam divisât en deux le Royaume d'Israël. Mais il est sûr que les péchés de Salomon furent cause que Dieu permit cette division. Tous les Interprêtes n'ont pas renoncé à l'Apologie de David. Il y en a qui prétendent que l'accusation de Siba n'étoit point injuste, ou que pour le moins elle étoit fondée sur tant de probabilité, qu'on pouvoir y ajouter foi sans faire un jugement téméraire. Mais il n'y a guere de gens qui soient de cette opinion. La plûpart des Peres & des Modernes croient que Siba fut un Calomniateur, & que David se laissa surprendre. Remarquez bien la pensée du Pape Grégoire : il avoue que Mephiboseth fut calomnié, & néanmoins il prétend que la Sentence qui le dépouilla de tous ses biens étoit juste. Il le prétend pour deux raisons : 1. parce que David la prononça ; 2. parce qu'un secret jugement de Dieu y intervint. Un autre Ecrivain

prend un autre tour (1).Puiſque la ſainteté de David, dit-il, nous eſt très-connue, & qu'il n'a jamais ordonné la réparation du tort qu'il avoit fait à Mephiboſeth, il faut conclure que la Sentence fut juſte. C'eſt établir un très-dangereux principe : on ne pourroit plus examiner ſur les idées de la Morale les actions des anciens Prophetes, pour condamner celles qui n'y ſeroient point conformes ; & ainſi les libertins pourroient accuſer nos Caſuiſtes d'approuver certaines actions qui viſiblement ſont injuſtes ; de les approuver, dis-je, en faveur de certaines gens, & par acceptation de perſonnes. Diſons mieux, appliquons aux Saints ce qui a été dit des grands eſprit, *nullum ſine venia placuit ingenium*. Les plus grands Saints ont beſoin qu'on leur pardonne quelque choſe.

VIII. Je ne dis rien du reproche qui fut fait à David par Mical, l'une de ſes femmes, ſur l'équipage où il s'étoit mis en danſant publiquement. S'il avoit découvert ſa nudité, ſon action pourroit paſſer pour mauvaiſe, moralement parlant ; mais s'il ne fit autre choſe que

(1) Th. Raynaud.

ſe rendre mépriſable par ſes poſtures, & en ſoutenant mal la majeſté de ſon caractere, ce fut tout au plus une imprudence, & non pas un crime. Il faut bien conſidérer en quelle occaſion il danſa : ce fut lorſque l'Arche fut portée à Jéruſalem ; & par conſéquent l'excès de ſa joie & de ſes ſauts témoignoit ſon attachement & ſa ſenſibilité pour les choſes ſaintes. Un Auteur moderne a voulu juſtifier la nudité de François d'Aſſiſe par celle de David : *Michol femme de David*, dit-il, *ayant vu, d'une feneſtre ſon mari, qui tranſporté d'une ſainte ferveur, ſautoit & danſoit devant l'Arche du Seigneur, le mépriſa en ſon cœur, &...lui dit en raillant :* Qu'elle eſt grande la gloire que s'eſt acquiſe aujourd'hui le Roi d'Iſraël, quand il s'eſt découvert en préſence des ſervantes de ſes ſujets, & qu'il s'eſt dépouillé nud comme un débauché ! « Ces dernieres paroles du » Texte ſacré ſemblent faire voir que » David ſe dépouilla tout nud. Mais » il ſe dépouilla aſſez pour qu'il parût » comme nud ; & que cela fût jugé » indigne de la gravité & de la ma- » jeſté d'un Roi : d'autant plus que la » choſe ſe faiſoit publiquement, &

» devant un grand nombre. L'action » de David, accompagnée de toutes » ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de saint François » qui eut très-peu de Spectateurs : de » sorte que si l'action de l'un mérite » la censure, celle de l'autre ne peut » pas en être exempte ; aussi lisons-» nous que Michol s'en moqua. Mais » voyons si le Saint-Esprit s'en est » moqué ; & nous jugerons par-là si » l'on doit se moquer de l'action de » saint François. » Il rapporte après cela ce que David répondit à Michol, & ce que l'Ecriture remarque touchant la stérilité de cette femme. Il y auroit bien des Dames qui mériteroient d'être stériles, s'il ne falloit pour cela qu'avoir le gout de Michol. On trouveroit fort étrange par toute l'Europe, si un jour de procession du saint Sacrement les Rois dansoient dans les rues n'ayant qu'une petite ceinture sur le corps.

IX. Les conquêtes de David seront le sujet de ma neuvieme Observation. Il y a des Casuistes rigides, qui ne croient pas qu'un Prince Chrétien puisse légitimement s'engager à une guerre, par la seule envie de s'agrandir. Ces Casuistes n'approuvent que les guerres défen-

fives, ou en général celles qui ne tendent qu'à faire restituer à chacun le bien qui lui appartient. Sur le pied de cette maxime, David auroit souvent entrepris des guerres injustes; car outre que l'Ecriture Sainte nous le représente assez souvent comme l'agresseur, il se trouve qu'il *étendit les bornes de son Empire depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate.* Il vaut donc mieux dire, pour ne pas condamner David, que les conquêtes peuvent être quelquefois permises, & qu'ainsi l'on doit prendre garde si en déclamant contre les Princes modernes, on ne frappe pas ce grand Prophete sans y penser.

Mais si généralement parlant les conquêtes de ce saint Monarque lui ont été glorieuses, sans préjudicier à sa justice, on a de la peine à convenir de cette proposition, quand on descend dans le détail. Ne fouillons point par nos conjectures dans les secrets que l'Histoire ne nous a point révélés : ne concluons pas que puisque David voulut profiter de la trahison d'Abner, & de celle de Cuscaï, il n'y a guere de ruse qu'il n'ait mises en usage contre les Rois infideles qu'il subjugua. Arrêtons-nous uniquement à ce que l'Histoire Sainte nous dit de la maniere dont

il traitoit les vaincus. *Il emmena aussi le peuple qui étoit dans Rabba, & le mit sur des soies, & sur des hers de fer, & sur des coignées de fer, & les fit passer par un fourneau où on cuit les briques, ainsi en fit-il en toutes les villes des enfants de Hammon.* La Bible de Geneve observe à la marge de ce verset, que c'*étoient des especes de supplices à mort dont on usoit anciennement.* Voyons comment il traita les Moabites : *Il les mesura au cordeau, les faisant coucher par terre, & en mesura deux cordeaux pour les faire mourir, & un plein cordeau pour les laisser en vie.* C'est-à-dire, qu'il voulut précisément en faire mourir les deux tiers, ni plus ni moins. L'Idumée reçut un plus rude traitement : il y fit tuer tous les mâles, *Joab y demeura six mois avec tout Israël, jusqu'à tant qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom.* Peut-on nier que cette maniere de faire la guerre ne soit blâmable ? Les Turcs & les Tartares n'ont-ils pas un peu plus d'humanité ? & si une infinité de petits Livrets crient tous les jours contre des exécutions militaires de notre temps, dures, à la vérité, & fort blâmables, mais douces en comparaison de celles

de David, que ne diroient pas aujourd'hui les Auteurs de ces petits Livres, s'ils avoient à reprocher les ſcies, les herſes, les fourneaux de David, & le maſſacre général de tous les mâles grands & petits ?

X. Il n'y a pas juſqu'aux dernieres paroles de David où l'on ne trouve les obliquités de la Politique. Prenez bien mon ſens : je ne veux pas dire que David en cet état ne parloit point ſelon ſes penſées : mais que la maniere franche & nette, dont il ouvrit ſon cœur, témoigne qu'auparavant il avoit ſacrifié en deux rencontres remarquables la juſtice à l'utilité. Il avoit clairement connu que Joab méritoit la mort, & que l'impunité des aſſaſſinats dont cet homme avoit les mains teintes étoit une injure criante faite aux loix & à la raiſon. Joab néanmoins avoit conſervé ſes charges, ſon crédit, ſon autorité. Il étoit brave, il ſervoit fidélement & utilement le Roi ſon maître ; on pouvoit craindre de fâcheux mécontentements ſi l'on entreprenoit de le châtier. Voilà des raiſons de Politique qui firent céder les Loix à l'utilité. Mais lorſque David n'eut plus beſoin de ce Général, il donna ordre qu'on le fît

mourir ; ce fut un des articles de ſon Teſtament. Son Succeſſeur Salomon fut chargé d'une ſemblable exécution contre Semeï. Cet homme ſachant que David ſe ſauvoit de Jéruſalem en grand déſordre, à cauſe de la révolte d'Abſalom, le vint inſulter au beau milieu du chemin, & lui fit des reproches encore plus durs que les pierres qu'il lui jettoit. David ſouffrit cette injure fort patiemment : il y reconnut, & y adora la main de Dieu avec des marques d'une piété ſinguliere ; & lorſque ſes affaires furent rétablies, il pardonna à Séméï qui fut des premiers à ſe ſoumettre & à implorer ſa clémence. David lui jura qu'il ne le feroit point mourir, & lui tint ſa parole juſqu'au lit de la mort ; mais ſe voyant en cet état il chargea ſon fils de faire mourir cet homme ; preuve évidente qu'il ne l'avoit laiſſé vivre que pour s'attirer d'abord la gloire d'un Prince clément, & puis afin d'éviter que perſonne ne lui reprochât en face d'avoir manqué de parole. Je voudrois bien ſavoir ſi dans la rigueur des termes un homme qui promet la vie à ſon ennemi s'aquitte de ſa promeſſe, lorſque par ſon Teſtament il ordonne de le tuer.

De tout ce que je viens de dire dans les Remarques précédentes & dans celle-ci, on peut aiſément inférer que ſi les peuples de la Syrie avoient été d'auſſi grands faiſeurs de Libelles, que le ſont aujourd'hui les Européens, ils auroient étrangement défiguré la gloire de David. De quels noms & de quels titres infames n'euſſent-ils pas accablé cette troupe d'Aventuriers qui le fut joindre, après qu'il ſe fut retiré de la Cour de Saül ? L'Ecriture nous apprend que tous ceux qui ſe voyoient perſécutés par leurs créanciers, tous les mécontents, & tous ceux qui étoient très-mal dans leurs affaires, coururent vers lui, & qu'il ſe rendit leur chef. Il n'y a rien qui puiſſe être plus malignement empoiſonné qu'une telle choſe. Les Hiſtoriens de Catilina & ceux de Céſar fourniroient là bien des couleurs à un Peintre Satirique. L'Hiſtoire a conſervé un petit échantillon des médiſances auxquelles David étoit expoſé parmi les amis de Saül. Cet échantillon témoigne qu'ils l'accuſoient d'être homme de ſang, & qu'ils regardoient la révolte d'Abſalom comme la juſte punition des maux qu'ils diſoient que David avoit faits à Saül, & à toute ſa famille. Je

mets en note les paroles de l'Ecriture & celles de Joseph (2). Ils outroient les choses : il est vrai que selon le témoignage de Dieu même David étoit un homme de sang ; & c'est pour cela que Dieu ne lui voulut pas permettre de bâtir le Temple. Il est vrai encore que, pour appaiser les Gabaonites, il leur livra deux fils & cinq petits fils de Saül, qui furent crucifiés tous sept. Mais il est faux qu'il ait jamais attenté, ni à la vie, ni à la couronne de Saül.

Ceux qui trouveront étrange que je dise mon sentiment sur quelques actions de David, comparées avec la Morale

(2) Les paroles de Séméï selon l'Ecriture, sont celles-ci » Sors, Sors, homme de sang, & mé» chant garnement : l'Eternel a fait retourner sur » toi tout le sang de la maison de Saül, au lieu » duquel tu as regné, & l'Eternel a mis le royau» me entre les mains de ton fils Absalom. Et te » voilà en ton propre mal, parce que tu es un » homme de sang. » *II. Livre de Samuël, Chap. XVI.*

Voici les paroles de Josephe suivant la traduction Latine. *David verò juxtà locum Bachoram supervenit cognatus Saüli nomine Semeïs ... saxis eum simul & conviciis impetens : cumque amici eum protegerent, magis etiam exasperatus ad convicia sanguinarium multorum malorum causam appellabat, jubens ut impurus ac execrabilis regione excederet, gratiasque agebat Deo quod per proprium filium pœnam peccatorum ab illo exigeret, & eorum quæ olim in Dominum suum commiserat. Joseph. Antiq. Libr. VII. Cap. VIII.*

naturelle, ſont priés de conſidérer trois choſes. I. Qu'ils ſont eux-mêmes obligés de confeſſer que la conduite de ce Prince envers Urie eſt un des plus grands crimes qu'on puiſſe commettre. Il n'y a donc entre eux & moi qu'une différence du plus au moins ; car je reconnois avec eux que les fautes de ce Prophete n'empêchent pas qu'il n'ait été rempli de piété, & d'un grand zele pour la gloire de l'Eternel. Il a été ſujet à l'alternative des paſſions & de la grace. C'eſt une fatalité attachée à notre nature depuis le péché d'Adam. La grace de Dieu le conduiſoit très-ſouvent ; mais en diverſes rencontres les paſſions prirent le deſſus : la Politique impoſa ſilence à la Religion. II. Qu'il eſt très-permis à de petits particuliers comme moi, de juger des faits contenus dans l'Ecriture, lorſqu'ils ne ſont pas expreſſément qualifiés par le Saint Eſprit. Si l'Ecriture en rapportant une action la blâme ou la loue, il n'eſt plus permis à perſonne d'appeler de ce jugement ; chacun doit régler ſon approbation ou ſon blâme ſur le modele de l'Ecriture. Je n'ai point contrevenu à ce devoir : les faits ſur leſquels j'ai avancé mon petit avis, ſont

rapportés dans l'Histoire Sainte, sous l'attache du Saint Esprit, sans aucun caractere d'approbation. III. Qu'on feroit un très-grand tort aux Loix éternelles, & par conséquent à la vraie Religion, si on donnoit lieu aux profanes de nous objecter, que dès qu'un homme a eu part aux inspirations de Dieu, nous regardons sa conduite comme la regle des mœurs; desorte que nous n'oserions condamner les actions du monde les plus opposées aux notions de l'équité, quand c'est lui qui les a commises. Il n'y a point de milieu; ou ces actions ne valent rien, ou des actions semblables à celle-là ne sont pas mauvaises: or, puisqu'il faut choisir l'une ou l'autre de ces deux choses, ne vaut-il pas mieux ménager les intérêts de la Morale, que la gloire d'un particulier? Autrement, ne témoigneroit-on pas que l'on aime mieux commettre l'honneur de Dieu, que celui d'un homme mortel?

J'aurois donc eu tort de supprimer, comme a fait l'Auteur d'un Dictionnaire de la Bible (3), les courses faites par David sur les alliés de son patron, & le mensonge dont il se servit en per-

(3) Mr. Simon, Prêtre de l'Oratoire, Docteur en Théologie.

ſuadant au Roi Akis qu'il les faiſoit ſur les terres des Iſraëlites. Cet Auteur ne devoit pas non plus paſſer ſous ſilence la mauvaiſe guerre que David faiſoit à ces gens-là : il paſſoit au fil de l'épée hommes & femmes. Il n'eſt pas permis dans un Dictionnaire d'imiter les panégyriſtes qui ne touchent qu'aux beaux endroits : il faut agir en hiſtorien, & rapporter le bien & le mal, comme a fait l'Ecriture. On ne ſauroit donc approuver l'affectation de cet Ecrivain à ne rien dire des ruſes de David contre Izbozeth & contre Abſalom, & à ne parler que des guerres où David étoit provoqué. Ne devoit-il pas dire quelque choſe de celle où l'Ecriture le repréſente comme l'agreſſeur, & de la ſévérité étonnante dont il uſoit contre les vaincus ? Il fait pis que ſupprimer : il ſuppoſe que les Syriens, les Ammonites, les Moabites, & les autres Peuples voiſins attaquoient David. L'hiſtoire ſainte inſinue clairement qu'ils ne ne firent que tâcher de ſe défendre, en quoi ils ne réuſſirent nullement. Il ſuppoſe auſſi, ſans l'Ecriture, que ce Prince épouſa la jeune fille qu'on lui avoit amenée pour tâcher de le réchauffer. Je pourrois lui paſſer cela, ſans faire

tort à ce que j'ai dit touchant cette belle méthode de rappeller la chaleur naturelle. Je ne pense pas que nos Casuistes modernes le plus relâchés consentissent qu'un vieillard entiérement incapable de consommer le mariage épousât une jeune fille dans la seule vue de se rechauffer les pieds & les mains auprès d'elle. Ils croiroient sans doute qu'il pécheroit & qu'il seroit cause que sa compagne pécheroit aussi.

David laissa son royaume à Salomon au préjudice d'Adonija auquel il appartenoit par droit d'ainesse ; droit, qui dans les couronnes héréditaires doit être inviolablement maintenu, à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte à mille guerres civiles. Néanmoins David eut de très-justes raisons de déroger à ce droit, puisqu'Adonija son fils aîné avoit eu tant d'impatience de regner, qu'il étoit monté sur le trône avant que David eut cessé de vivre. Ce bon pere n'avoit osé témoigner son ressentiment contre une impatience qui dans le vrai ne différoit point de l'usurpation : il avoit été toujours fort tendre pour ses enfants ; & son âge presque décrépit n'étoit pas fort propre à corriger la mollesse qui accompagne les cœurs tendres:

mais la mere de Salomon, excitée & dirigée par un Prophête qu'Adonija n'avoit point prié au feſtin royal, para le coup; elle & le prophête obligerent David à ſe déclarer en faveur de Salomon, & à donner tous les ordres néceſſaires pour l'inſtalation de ce jeune Prince. Adonija ſe crut perdu, & ſe refugia au pied des Autels: mais Salomon le fit aſſûrer qu'il ne lui feroit aucun mal, pourvu qu'il le vît tenir une bonne & ſage conduite. Il le fit tuer néanmoins pour une raiſon qui paroît aſſez légere; je veux dire à cauſe qu'Adonija avoit demandé en mariage la Sunamite qui avoit ſervi à réchauffer David. Ceci confirme ce que j'ai dit ci-deſſus, que ce Roi-prophête fut malheureux en enfants. Ils n'avoient aucun naturel ni envers lui, ni les uns envers les autres. Voici le plus ſage de tous, qui répand le ſang de ſon aîné pour une vetille; car il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait fait mourir à cauſe du déréglement, qu'il y avoit dans ſes amours d'Adonija. Tous les fils de David devoient regarder la Sunamite comme le fruit défendu. Sa virginité avoit appartenu à leur pere; il s'en feroit mis actuellement en poſſeſſion, ſi ſes forces

l'avoient permis. Adonija étoit donc blâmable de jetter les yeux sur cette fille ; mais ce ne fut point pour cette raison que son frere le tua ; ce fut à cause que sa demande réveilla les jalousies de Salomon, & fit craindre que si on l'accoutumoit à demander des faveurs, il ne songeât bientôt à faire valoir son droit d'aînesse. Une Politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans le fit périr.



DE LAÏS
ET
DE LEONTIUM,
CÉLÈBRES COURTISANNES.

§. I.

Laïs est transportée en Grece. Loix de Corinthe en faveur des Courtisannes. Réputation de Laïs. Démosthene fait le voyage de Corinthe pour jouir de ses faveurs, & revient sans les avoir voulu acheter. Diogene les obtient gratis. *Aristippe les paie. Mort violente de Laïs Elle est trompée par Eubates : elle ne peut vaincre la continence de Xénocrate. S'il y a eu deux Laïs. Aventure du Sculpteur Myron.*

LAïs étoit d'Hyccara, ville de Sicile. Elle fut transportée en Grece, lorsque sa Patrie eut été pillée par

Nicias, général des Athéniens. Elle s'établit à Corinthe, qui étoit la ville du monde la plus propre aux Courtisannes, car on avoit soin d'y en entretenir toujours un bon nombre. Athénée nous apprend que l'on croyoit que les prostituées de Corinthe avoient fort contribué au salut de toute la Grece par les prieres qu'elles firent à Venus, lors de l'irruption de Xerxès. Il dit que les Bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de ces créatures, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient, & que Xénophon le Corinthien lui fit un semblable vœu, en cas qu'il vainquit aux Jeux Olympiques. Ayant obtenu la victoire, il s'acquitta fort exactement de son vœu : il consacra vingt-cinq filles au service de Venus, & les présenta à cette Déesse pendant la cérémonie du Sacrifice qu'il lui offrit après son retour des Jeux Olympiques. Ces vingt-cinq filles entonnerent même le Cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Ceci prouve en passant que les Païens ne pouvoient pas dire que les abominations qu'ils publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poétique : car voici une

ville floriſſante qui témoigne par ſes loix & ſon culte public qu'elle croit que les Courtiſannes faiſoient un ſervice agréable à Vénus en ſe proſtituant, & que leur interceſſion auprès d'elle étoit ſouverainement efficace pour détourner les malheurs publics. C'eſt une marque qu'ils ajoutoient foi aux contes que l'on faiſoit des adulteres de cette Déeſſe.

Quoi qu'il en ſoit, Laïs fit un ſi grand fracas à Corinthe, qu'on ne vit jamais de Courtiſannne qui attirât plus de monde. Elle avoit été avertie par une eſpece de révélation qu'elle ſe ſignaleroit, & qu'elle feroit un grand gain; car elle avoit ſongé que Vénus lui apparoiſſoit pour lui annoncer l'arrivée de quelques chalans fort riches. Les Orateurs les plus illuſtres, & même les Philoſophes les plus ſauvages devinrent amoureux d'elle. Démoſthene alla tout exprès à Corinthe pour avoir une de ſes nuits. Mais comme elle mettoit ſes faveurs à un prix fort haut, la taxe le rebuta; on rapporte qu'il dit en s'en allant, *je ne veux pas acheter ſi cher un repentir.* Perſonne n'ignore l'attachement que Diogene le Cynique eut pour Laïs. Il la trouva tout-à-fait trai-

table, quelque pauvre & quelque malpropre qu'il fût. Elle lui faisoit la courtoisie toute entiere, lui accordant ses faveurs *gratis* & quand il vouloit. Elle eut aussi des liaisons avec Aristippe qui étoit la propreté & la politesse même. On dit pourtant qu'elle ne l'aimoit point; mais il payoit bien. Le valet de ce Philosophe, voyant son maître faire des dépenses énormes pour cette prostituée, prit la liberté de lui représenter que Diogene obtenoit *gratis*, ce qu'il lui falloit acheter fort cher. Aristippe lui répondit : Je la paie bien, non pas pour que les autres n'en jouissent point, mais afin d'en jouir moi-même. Aristippe étoit l'homme du monde le plus commode pour ses maîtresses ; il n'en étoit point jâloux, & peu lui importoit qu'elles prodiguassent à d'autres les mêmes faveurs qu'il en recevoit. Quand on lui disoit que Laïs ne l'aimoit point: Je ne pense pas, répondoit-il, que le vin & les poissons m'aiment, cependant je m'en nourris avec bien du plaisir. Dans une autre rencontre, Aristippe fit une réponse qui a donné occasion à un proverbe fort censé. On lui réprochoit d'aller souvent chez cette Courtisanne. Il est vrai, disoit-il, je possede

Laïs, mais elle ne me possede pas. Le proverbe auquel cette réponse a donné lieu est celui-ci : *Laïdem habeto, dummodo te Laïs non habeat.*

Quelque fêtée que Lais fût à Corinthe, on dit qu'elle s'en alla en Thessalie, pour y chercher un jeune homme dont elle étoit passionnée. Ce jeune homme se nommoit Hippolochus, suivant Plutarque, & Pausanias, suivant Athénée. Les femmes de ce pays-là conçurent tant de jalousie contre Laïs à cause de son extrême beauté, qu'elles s'en défirent cruellement. Elles l'attirerent dans un Temple de Vénus, & l'y assommerent à coups de pierre, ou, selon d'autres, en lui jettant sur la tête les chaises qu'elles trouverent sous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle soit morte de cette façon. Les uns disent qu'un noyau d'olive l'étrangla, comme Anacréon avoit été étranglé par le pépin d'un grain de raisin. D'autres prétendent qu'elle mourut de plaisir entre les bras d'un de ses galands. Pour une personne dévouée au service de la Déesse Vénus, c'étoit mourir au lit d'honneur, & en signalant sa fidélité. Quelqu'un a dit qu'il falloit qu'un Empereur mourût debout ; mais selon

les principes des Païens, il falloit qu'une Courtiſanne, pour mourir glorieuſement, fût dans une toute autre poſture, & Laïs en ſon eſpece fit ce que Veſpaſien preſcrivoit aux Empereurs.

On croit auſſi qu'elle fit ſon apprentiſſage ſous le Peintre Apelles. Il ſemble en effet que ce fut lui qui eut ſon pucelage ; ce fait n'eſt pourtant pas bien ſûr, & il s'accorde mal avec l'ordre des temps. Je dirai à cette occaſion que la Chronologie ne permettant pas d'appliquer à la même perſonne tout ce qu'on dit de Laïs, quelques Auteurs ont conjecturé qu'il y avoit eu deux Courtiſannes de ce nom.

Celle dont il eſt ici queſtion fut tranſportée à Corinthe, lorſque Nicias commandoit l'armée des Athéniens dans la Sicile, c'eſt-à-dire l'an 2 de l'Olympiade 91. Elle avoit alors ſept ans, ſi nous en croyons le Scholiaſte d'Ariſtophane. Or puiſque Démoſthene n'oſa aller à Corinthe qu'en cachette afin de jouir de Laïs, il falloit qu'il ne fût pas un jeune écolier, mais un homme qui avoit acquis beaucoup de réputation. On doit donc ſuppoſer que pour le moins il avoit trente ans ; ainſi Laïs auroit dû avoir ſoixante-ſept ans. Il n'y

a donc nulle apparence, ni que Démosthene se fût soucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une grosse somme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Démosthene. Il y a donc eu deux Courtisannes nommées Laïs. La difficulté sera très-grande, quand même on supposera que Démosthene fit ce voyage de Corinthe à l'âge de vingt ans; car notre Laïs eût été presque sexagénaire. Je vois que plusieurs Auteurs se fondent sur un passage d'Athénée, où il est dit qu'Alcibiade menoit toujours avec lui deux concubines, savoir Damasandra, mere de la jeune Laïs; & Théodote qui eut soin de ses funérailles, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce passage d'Athénée a quelque force; car il suppose qu'il y avoit eu une Laïs, avant celle qui étoit fille de Damansandra: mais il reste néanmoins beaucoup de difficultés. En premier lieu, Athénée, qui rapporte tant de choses concernant Laïs, n'use jamais de distinction; tout va comme s'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t-on ainsi quand on est persuadé qu'il y en a deux, & qu'on veut l'apprendre au Lecteur? Secondement, Plutarque parlant de Laïs fille

de la concubine d'Alcibiade, dit expressément qu'elle étoit native d'Hyccara ville de Sicile, & qu'elle en fut transportée esclave. Ainsi, selon Plutarque, la même Laïs, qu'Athenée nomme la jeune, est celle qui étoit née en Sicile avant la 91e Olympiade : desorte que, si celle qui demande une grosse somme à Démosthene est différente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs ; car celle qui seroit la premiere, selon Athénée, auroit précédé la Sicilienne qui fut vendue dans Hyccara l'an 2 de la 91e Olympiade, & seroit encore plus incapable que la seconde d'Athénee, d'avoir reçu une visite de Démosthene. En troisieme lieu, la grosse somme demandée à cet Orateur, suppose manifestement que la Courtisanne étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la rencherie au-delà de trente-cinq ans. Or, comme il y a beaucoup d'apparence que la concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs, lorsqu'Alcibiade mourut la premiere année de la 94e Olympiade, il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de vingt ans que Démosthene ; & sur ce pied-là, si cet Orateur âgé de trente ans eût fait le voyage de Corin-

the afin de coucher avec cette courtisanne, il auroit recherché les faveurs d'une femme de cinquante ans qui taxoit chacune de ses nuits à près de 4000 francs. Pour moi, au lieu d'admettre deux Laïs, j'aimerois mieux dire que les Auteurs Grecs, qui observoient mal la chronologie, ont appliqué à la Courtisanne de ce nom, une aventure de Démosthene, qui concernoit une autre fille de joie. Notez qu'en un autre lieu, Athénée dit qu'Alcibiade étant général d'armée, avoit avec lui deux concubines, Timandra mere de Laïs la Corinthienne, & Théodote l'Athénienne. Cela insinue clairement que Timandra étoit déja mere de Laïs; & il est sûr que la même Laïs, qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne. Plutarque le dit formellement. Notez aussi qu'Athénée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damasandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribue à Théodote le soin des funérailles d'Alcibiade; mais Plutarque attribue à Timandra d'avoir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Alcibiade.

On accuse cette fameuse Courtisanne d'avoir composé un Livre qui contient

des moyens de rendre les femmes ſtériles, & des recettes d'avortement. Cela pourroit être, car il n'y a guere de gens auſſi informés de tout ce qui peut ou faciliter, ou empêcher la conception, ou faire avorter, que les perſonnes qui font le métier de Laïs, métier qui embraſſe le malheureux art de rendre office à celles qui ont à craindre le déshonneur, métier en un mot qui ſe termine là, qui trouve là ſon réduit, lorſque l'âge ne favoriſe point les autres fonctions.

J'ai oublié de dire que Laïs fut ſi amoureuſe d'Eubates, qu'elle l'obligea à lui promettre qu'elle l'épouſeroit. Il falloit que ſa paſſion fût bien violente, puiſqu'elle voulut s'engager ſous les loix de l'hymenée, qui ne lui euſſent pas permis de continuer librement ſa proſtitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouſer. Il fit ſemblant d'y donner les mains, car il craignoit ſes mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoya cette affaire après les jeux où il devoit diſputer le prix. Il y fut vainqueur, & il ne ſongea point à ſa promeſſe de mariage. Il s'en retourna à Cyrene ſa

Patrie, & ſe contenta de prendre avec ſoi le portrait de Laïs, croyant s'acquitter ainſi d'une parole donnée trop légérement. La femme qu'il avoit à Cyrenne ſe crut obligée à récompenſer une ſi belle continence : c'eſt pourquoi elle fit ériger une ſtatue à ſon mari.

Laïs ainſi trompée par Eubates, reçut une autre mortification de la part de Xénocrate dont elle ne put vaincre la continence. Elle fit une gageure qu'elle obligeroit ce Philoſophe à ſe divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit ſemblant d'être effrayée, & ſous ce prétexte elle ſe réfugia chez lui, & y paſſa la nuit, mais ſans qu'il la touchât. Quand on la ſomma de payer cette gageure, elle répondit que lorſqu'elle avoit parié, elle avoit ſuppoſé que le Philoſophe étoit un homme, & non une ſtatue.

L'aventure du ſculpteur Myron avec cette Courtiſanne eſt une des plus ridicules aventures d'un amoureux en cheveux gris. Myron, vénérable par ſa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit ; on le renvoya ſans preſque le vouloir écouter. Il crut deviner la cauſe d'un ſi grand dédain, &

il espéra que pourvu qu'il se présentât avec des cheveux brunis, on l'admettroit à la jouissance. Il fit donc changer de couleur à sa chevelure, & retourna chez Laïs. *Sot que vous êtes*, lui dit-elle, *vous venez me demander une chose que j'ai refusée à votre pere.* Ces historiettes ne sont pas des mieux avérées, & l'on a rapporté bien des faussetés divertissantes de cette créature.

§. II.

De Léontium, Courtisanne & Philosophe. Ses galanteries avec les Disciples d'Epicure. Si le Maître y participa. Elle écrivit contre Théophraste. Proverbe à cette occasion. Mort violente de sa fille Danaë.

Léontium, Courtisanne Athénienne, se rendit fameuse par ses galanteries, & par son application à l'étude de la Philosophie. Loin de renoncer au commerce de l'amour lorsqu'elle se fut avisée de philosophie, elle fit servir la philosophie à son humeur galante. En devenant l'Ecoliere d'Epicure, elle se prostitua à tous les Disciples de ce Philosophe, qui ne la négligea pas lui-

même, à ce que l'on dit. Ceux qui prétendent que les médiſances qui ont couru contre ſes mœurs, ſont des impoſtures malignes de ſes ennemis, n'avouent point qu'il ſe ſoit paſſé rien de déshonnête entre lui & Léontium; mais ils ne ſauroient diſconvenir qu'il n'ait marqué dans ſes Lettres qu'il avoit pour elle beaucoup d'amitié. Ils en peuvent tomber d'accord ſans que cela donne lieu à de fâcheuſes conſéquences. Elle fut ou la femme ou la concubine de Métrodore l'un des principaux Diſciples d'Epicure. Elle s'érigea en Auteur en écrivant contre Théophraſte, qui étoit le plus ferme appui de la ſecte d'Ariſtote, & l'ornement de ſon ſiécle. Cicéron témoigne que cet ouvrage de Léontium étoit écrit avec beaucoup de graces & d'élégance. Cette hardieſſe d'une courtiſanne oſant écrire contre Théophraſte, donna lieu à un proverbe dont le ſens étoit quil ne reſtoit plus qu'à s'aller pendre, puiſque les habiles gens étoient expoſés à de tels affronts.

Elle eut une fille nommée Danaé, qui ſuivit le train de ſa mere en fait de galanterie, ſans que je ſache ſi elle ſe mêla tôt ou tard de philoſopher. Athénée n'en dit rien. Elle ſe jetta dans la

profeffion de Courtifanne, & elle devint concubine de Sophron, gouverneur d'Ephefe. Elle s'infinua auffi dans les bonnes graces de Laodice jufques à être fa confeillere & la confidente de tous fes fecrets. Ayant fu que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit figne de fe retirer. Il comprit le péril dont elle l'avertiffoit, & il fit femblant d'avoir oublié quelque chofe, fans quoi il ne pouvoit pas répondre fur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du temps pour rappeller fes idées, mais il ne comparut plus, & il fe fauva à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt découvert que Danaé avoit été caufe de cette évafion, qu'elle la condamna à être précipitée. Danaé, fachant le péril qu'elle couroit, méprifa affez Laodice pour ne pas répondre à fes queftions. Mais en allant au fupplice, elle dit : « C'eft avec raifon » que plufieurs méprifent les Dieux : » la mort eft la récompenfe qu'ils » m'accordent pour avoir fauvé la vie » à mon mari, & Laodice qui a fait » mourir le fien, jouit d'une grande » dignité. »

ANTINOUS *déifié par l'Empereur* HADRIEN.

ANtinoüs, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit natif de Bithyne, dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant ſa famille. Sa beauté embraſa de telle ſorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de paſſion plus effrénée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette paſſion ne ſe montra jamais plus furieuſe, qu'après la mort d'Antinoüs, car il n'y eut point d'honneurs divins qu'Hadrien trouvât trop ſublimes pour cet objet de ſon amour. Quelques-uns diſent qu'Antinoüs lui avoit donné la plus grande marque d'affection qu'on puiſſe donner, c'eſt-à-dire, qu'il étoit mort pour lui. D'autres aſſurent qu'il ſe noya dans le Nil, pendant le ſéjour qu'Hadrien fit en Egypte, environ l'an 132 de l'Ere Chrétienne. Quoi qu'il en ſoit, cet Empereur le pleura à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtît des Temples & des Autels, ce qui fut exécuté avec tout l'empreſſement qu'on

pouvoit attendre d'une nation accoutumée depuis longtemps aux plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinoüs rendoit des Oracles. Il en courut quelques uns sur ce pied-là ; mais on ne laissoit pas de croire qu'Hadrien les avoit forgés. Il fit rebâtir la ville où son Mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aise qu'on lui vînt dire qu'on voyoit au ciel un nouvel astre, qui étoit l'ame d'Antinoüs, & il disoit lui-même qu'il voyoit l'étoile d'Antinoüs. Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se moquoit d'ailleurs ; mais c'est de voir que longtemps après sa mort on ait persévéré dans le culte de cette nouvelle Divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous l'empire de Valentinien, lorsqu'il ne s'agissoit plus de flatter un Prince, ni de craindre l'Edit exprès qui avoit ordonné cette Religion. C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinoüs. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle

ſuperſtition, pour faire ſentir la vanité de la Religion Payenne. Il étoit aiſé de remonter juſques à la ſource, à l'égard de cette nouvelle Divinité, & puis de rendre ſuſpecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diverſement d'Antinoüs, ſelon les temps : ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cauſe infame de ſon apothéoſe, en s'adreſſant à Antonin Pius, fils adoptif & ſucceſſeur d'Hadrien, ou à Marc-Aurele, adopté par Antonin Pius, ſelon l'intention d'Hadrien. Ils toucherent alors délicatement à cette plaie, mais Tertullien, plus éloigné de ce temps-là, & ſous des Empereurs qui n'avoient pas le même intérêt à l'affaire, ne garda plus de meſures. Prudence a finement obſervé, que le Mignon d Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du Mignon de Jupiter, puiſqu'Antinoüs étoit à table, pendant que Ganymede verſoit à boire. Il pouvoit dire :

----- Medicis videor diſcumbere in aſtris
Cum Jove, & Iliaca porrectum ſumere dextra
Immortale merum (1).

(1) Statius, Silv. II, *Lib. IV. vs.* 10.

De tout temps, les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la Terre, qu'aux Dieux du Ciel. Je ne sais pourquoi Moréri débite qu'Hadrien *crut* Antinoüs *changé en Fleur & en Temple*, & même qu'il lui fit bâtir un Autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des Temples? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en Fleur?



De la Vie de la Ste. Vierge, par Marie d'Agreda. Viſions & folies qu'elle contient. La faculté de Théologie de Paris juge à propos de cenſurer cet Ouvrage : quelques-unes des propoſitions condamnées. Réflexions ſur ces propoſitions. Quelques Docteurs s'oppoſent à la condamnation des rêveries de cette Religieuſe. Déclaration de la Faculté touchant le culte de la Vierge.

§. I.

Marie d'Agreda reçoit ordre de Dieu & de la Vierge d'écrire la Vie de celle-ci.

MARIE D'AGREDA naquit au commencement du dix-ſeptieme ſiécle. François Coronel ſon pere, & Catherine de Arena ſa mere, qui demeuroient à Agreda, ville d'Eſpagne,

fonderent un couvent dans leur maiſon, le 19 de Janvier 1619. Une Révélation particuliere les y pouſſa. Notre Marie y prit l'habit de Religieuſe, le même jour que ſa mere & que ſa ſœur ; elle y fit profeſſion avec ſa mere le 2 de Février 1620. Elle fut élue ſupérieure l'an 1627 ; & l'on prétend que pendant les dix premieres années de ſa ſupériorité elle reçut de Dieu & de la Vierge Marie pluſieurs commandements d'écrire la vie de la Sainte Vierge. Elle réſiſta à ces ordres juſqu'à l'an 1637, qu'elle commença à l'écrire. L'ayant achevée, elle la brûla avec pluſieurs Ecrits qu'elle avoit compoſés ſur d'autres ſujets : elle ſuivit en cela le conſeil d'un Confeſſeur qui la conduiſoit en l'abſence de ſon Confeſſeur ordinaire. Ses ſupérieurs, & le premier Confeſſeur l'en reprirent très-aigrement, & lui commanderent d'écrire une ſeconde fois la vie de la ſainte Vierge. Dieu & la Vierge, dit-on, lui réitérerent le même commandement. Elle commença d'obéir le 8 de Décembre 1655. Elle diviſa cet ouvrage en trois parties contenues en huit livres qui ont été imprimés à Liſbonne, à Madrit, à Perpignan, & à Anvers. Le premier a été traduit de l'Eſpagnol

en François sur l'Edition de Perpignan, par le Pere Croset, Récolet, & imprimé à Marseille, en 1696, sous un titre digne d'un tel Ouvrage : *La mystique cité de Dieu, miracle de la Toute-puissance, abîme de la Grace, Histoire divine de la vie de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, notre Reine & Maîtresse, manifestée dans ces derniers siécles à la Sœur* Marie de Jesus, *Abbesse du Couvent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'Ordre de St. François, & écrite par cette même sœur, par ordre de ses Supérieurs & de ses Confesseurs.*

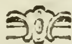
§. II.

Visions & folies que contient cet Ouvrage.

On y voit, « qu'aussi-tôt que la » Vierge fut venue au monde, le » Tout-puissant ordonna aux Anges » de transporter cet aimable enfant » dans le Ciel Empyrée, ce qu'ils firent » plusieurs fois. Que Dieu assigna cent » de chacun des neuf Chœurs des An- » ges, c'est-à-dire neuf cent pour la » servir : & qu'il en destina douze au-

» tres pour la ſervir en forme viſible & » corporelle : & encore dix-huit des » plus relevés, qui deſcendoient par » l'échelle de Jacob, pour faire les » Ambaſſades de la Reine au grand » Roi. Que pour mieux ordonner cet » invincible eſcadron, on y mit à la » tête le Prince de la milice céleſte, » St. Michel. Que la premiere concep- » tion du corps de la très-ſainte Vierge » ſe fit en un jour de Dimanche cor- » reſpondant à celui de la création des » Anges. Que ſi la Vierge ne parla » pas dès ſa naiſſance, ce n'eſt pas » qu'elle ne le pût faire, c'eſt qu'elle » ne le voulut pas. Qu'avant l'âge de » trois ans, elle balayoit la maiſon, » & les Anges l'aidoient, &c. » Il y a je ne ſais combien de pareilles imaginations. Voilà les extraits qu'un Journaliſte proteſtant en a donné. Un autre Journaliſte, qui eſt un bon Catholique, nous aſſure qu'*on ne trouve dans les ſix premiers* Chapitres *que des viſions, par leſquelles la ſœur Marie de Jeſus dit, que Dieu lui découvrit les Myſteres de la Sainte Vierge, & les décrets qu'il fit de créer toutes choſes. . . .* que dans le vingtieme Chapitre, *elle fait le récit de ce qui arriva à la*

Sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le ſein de Sainte Anne; qu'elle vient enſuite à la naiſſance de la Sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargés de ſa garde, aux occupations des dix-huit premiers mois de ſon enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu à la fin de ces dix-huit mois, à ſes converſations avec Saint Joachim & Sainte Anne, & aux ſaints exercices auxquels elle s'occupa juſqu'à ce qu'elle fut miſe dans le Temple de Jeruſalem. Si quelqu'un s'imaginoit, que parmi tant de viſions, il n'y a rien qui concerne l'Apocalypſe, il ſe tromperoit lourdement; car notre Marie, non-contente d'avoir expliqué le XII Chapitre des Révélations de St. Jean, s'eſt fort étendue à expliquer le XX. *par rapport à la Conception* de la Sainte Vierge. Il ſeroit bien ſurprenant qu'elle eût pu voguer ſur cette mer pluſieurs années, ſans donner dans cet écueil.



§. III.

La Faculté de Paris juge à propos de censurer cet Ouvrage : quelques-unes des Propositions condamnées. Réflexions sur ces Propositions.

La Censure qu'elle publia ne m'est connue que par le Journal des Savants, où j'ai vu, I. Que la sixieme Proposition condamnée porte, *que Dieu donna à la sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu.* II. que la septieme Proposition est conçue en ces termes : „ Je „ déclare par la force de la vérité, & „ de la lumiere en laquelle je vois tous „ ces mysteres ineffables, que tous „ les priviléges, les graces, les prérogatives, les faveurs, & les dons de „ la très-pure Marie, y comprenant la „ dignité de Mere de Dieu, dépendent „ & tirent leur origine d'avoir été immaculée, & pleine de grace en sa „ conception ; de sorte que, sans ce „ privilége, tous les autres paroîtroient „ défectueux, ou comme un superbe „ édifice sans un fondement solide &

„ proportionné “. III. Que *la neuvieme Propoſition explique à la Lettre de la ſainte Vierge les paroles du VIII. Chapitre des Proverbes, & inſinue que par elle les Rois ſont élevés & maintenus ſur le Trône, les Princes commandent, & les Puiſſants de la terre adminiſtrent la juſtice.* IV. Que *la treizieme Propoſition eſt, que ſi les hommes avoient des yeux aſſez pénétrants pour voir les lumieres de la ſainte Vierge, elles ſuffiroient pour les conduire à l'éternité bienheureuſe.* V. Qu'*outre ces Propoſitions, il y en a pluſieurs autres compriſes ſous l'Article quatorzieme, & qui ſont reſpectivement condamnées comme téméraires, comme contraires à la ſageſſe des regles que l'Egliſe preſcrit; à quoi il eſt ajouté que la plûpart reſſentent la fable & les réveries des Auteurs apocrifes, & expoſent la Religion Catholique au mépris des impies & des hérétiques.* VI. Qu'*au reſte, la faculté déclare qu'elle ne prétend pas approuver pluſieurs autres choſes contenues dans ce Livre, & principalement les endroits où l'Auteur abuſe du texte de l'Ecriture, en l'appliquant à ſon propre ſens, & ceux où il aſſure que des opinions qui ſont purement ſcholaſtiques lui ont été revélées.*

Faiſons là-deſſus quelques petites Réflexions.

En premier lieu, les Scholaſtiques enſeignent communément, que le caractere diſtinctif de Dieu & des créatures, eſt que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les créatures n'ont rien qui ne procede d'ailleurs. C'eſt ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aſeitas*, & d'*abalicitas* : d'où ils concluent, que tous les attributs de Dieu ſont communicables à la créature, hormis l'*aſeitas* ; & par conſéquent, qu'il eſt poſſible qu'une créature ſoit éternelle, *à parte ante*, *& à parte poſt*, & infinie quant à la ſcience, quant à la puiſſance, quant à la préſence locale, quant à la bonté, quant à la juſtice, &c. Ils enſeignent communément, que par la puiſſance *obédientielle*, les créatures ſont ſuſceptibles de la faculté d'opérer tous les miracles, & même de la vertu de créer. Si donc Dieu a conféré effectivement à la ſainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conférer, il s'enſuit ſelon les dogmes de l'Ecole, dont la ſœur Marie de Jeſus faiſoit grand cas, que la ſainte Vierge a exiſté de tous temps, qu'elle peut tout, qu'elle fait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous égards

elle eſt infinie. Je n'ai que faire de ſuppoſer que notre Abbeſſe d'Agreda s'eſt réglée ſur les dogmes des Scholaſtiques Eſpagnols : car peu m'importe qu'elle les ait ſus, ou qu'elle les ait ignorés. Elle enſeigne nettement, que Dieu a donné à la ſainte Vierge tout ce qu'il a pu, & qu'il a pu lui donner tous ces attributs, hormis l'eſſence même divine. Cela me ſuffit, pour tirer la concluſion que j'ai tirée ; & cela étant, ne doit-on pas s'étonner, que la Sorbonne ait ſeulement dit, que *cette Propoſition eſt fauſſe, téméraire, & contraire à la Doctrine de l'Evangile ?* Une telle cenſure ne ſent-elle pas la molleſſe ? falloit-il ſe contenter de ces foibles qualifications ? ſuffiſoit-il d'aſſurer que l'on ſe trompe témérairement lorſqu'on applique à la ſainte Vierge le ſens littéral de ces paroles de Salomon, *Par moi regnent les Rois, & les Puiſſants de la terre adminiſtrent la juſtice ?*

Voici ma ſeconde Réflexion. Ceux qui ont examiné attentivement tout ce qui s'eſt dit de la puiſſance de la ſainte Vierge, & toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus, voulant renchérir ſur les Auteurs précédents,

ont été cauſe que l'on a trouvé enfin les dernieres bornes de ſa flaterie. Mais comme les raiſons d'aller toujours plus avant n'ont jamais ceſſé; car lorſque la dévotion des peuples doit ſervir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aiſe, il la faut réveiller, & la ranimer de temps en temps par des ragouts d'une nouvelle invention: comme, dis-je, cela fait qu'il eſt utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rompu la barriere, & qu'entre pluſieurs Religieux & pluſieurs Nonains, qui ont tant cherché à rafiner, il n'y ait eu encore perſonne, qui ait dit que la ſainte Vierge gouvernoit ſeule le monde. D'où vient que l'Eſpagne n'a point encore produit des Ecrivains, qui ſe ſoient vantés de connoître par révélation, qu'une longue expérience ayant fait connoître à Dieu le Pere la capacité infinie de la ſainte Vierge, & le bon uſage qu'elle avoit fait de la puiſſance dont il l'avoit revêtue, il avoit réſolu d'abdiquer l'Empire de l'Univers; & que Dieu le Fils, ne croyant pas pouvoir ſuivre un meilleur exemple avoit ſuivi la même réſolution: de ſorte que le St. Eſprit, toujours conforme aux volontés des deux per-

ſonnes dont il procede, approuvant ce beau deſſein, toute la Trinité avoit remis le gouvernement du monde entre les mains de la ſainte Vierge, & que la cérémonie de l'abdication, & celle de la tranſlation de l'Empire, s'étoit faite ſolemnellement en préſence de tous les Anges; qu'il en avoit été dreſſé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là, Dieu ne ſe mêloit de rien, & ſe repoſoit de tout ſur la vigilance de Marie; que les ordres avoient été expédiés à pluſieurs Anges d'aller notifier ſur la Terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes ſuſſent à qui & comment il falloit avoir recours à l'avenir dans les actes d'invocation; que ce n'étoit plus à Dieu, puiſqu'il s'étoit déclaré lui-même *emeritus & rude donatus*, ni à la ſainte Vierge comme à une Médiatrice, ou à une Reine ſubordonnée, mais comme à l'Impératrice ſouveraine & abſolue de toutes choſes? D'où vient, encore un coup, qu'une telle extravagance eſt encore à naître? *En avez-vous jamais oui parler*, me demanda-t-on un jour? Non, répondis-je, *mais je ne voudrois pas jurer que cette penſée n'ait jamais paru, & encore moins qu'elle n'éclorra jamais de*

quelque cerveau malade de dévotion ; & peut-être que si Marie d'Agreda eût vecu encore dix ans, elle eût enfanté ce monstre, & nous eût donné une copie de l'acte de l'abdication, où nous eussions vu que la Trinité, voulant désormais vivre en repos, & reconnoître les obligations qu'elle avoit à la sainte Vierge, qui soutenoit si sagement depuis tant de siécles une partie considérable des fatigues de la régence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à propos, ni choisir une récompense plus convenable à ses mérites, que de se démettre en sa faveur de l'autorité absolue sur toutes choses. Il faut pourtant avouer, que l'idée de l'action inaliénable de Dieu est si clairement connue dans toutes les Communions Chrétiennes, qu'il n'y a point lieu d'appréhender que ce monstre d'abdication y pût vivre quelque temps, supposé qu'il y pût naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours, que cela nous suffise; ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici : *nostros maneat ea cura nepotes.*

Je dis en troisieme lieu, qu'il n'y a rien de plus vrai que la Rémarque de la Sorbonne, que le Livre de l'Abbesse d'Agreda

d'Agreda contient plusieurs choses, qui exposent l'Eglise Romaine *au mépris des impies & des herétiques.* Bien a voulu à la Religion Chrétienne, que les Celsus, & les Porphire, n'ayent pas pu la combattre par les armes que de tels Ecrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eût point dit en ce temps-là contre l'Eglise un Auteur Païen, qui auroit eu la véhémence & le caractere d'Arnobe? Si Henri Etienne, & Philippe de Marnix, revenoient au monde, quels suppléments ne feroient-ils point par la mystique cité de notre Marie d'Agreda, l'un à son Apologie d'Hérodote, l'autre à son Tableau des différends de la Religion?

Quatriémement enfin, je dis que nos prétendus Auteurs à révélation se moquent du monde. Ils nous donnent comme révélé ce qu'ils ont appris par la lecture. Voici l'Abbesse d'Agreda, qui affirme, *que des opinions, qui sont purement scholastiques*, lui ont été enseignées divinement.

§. IV.

Quelques Docteurs s'opposent à la condamnation des rêveries de cette Religieuse.

Voici quelques extraits d'un Imprimé qui a pour titre ; *l'Affaire de Marie d'Agreda, & la maniere dont on a cabale en Sorbonne sa condamnation.* C'est une Lettre d'un Anonyme à un Anonyme. *L'odeur de sainteté, dans laquelle est morte cette bonne Religieuse, & la canonisation, que l'on poursuit en la Cour de Rome, m'avoit donné une si haute idée de sa personne, que je fus surpris d'apprendre que la faculté de Théologie de Paris s'assembloit pour condamner ses Ouvrages.* C'est ainsi que parle l'Auteur. Après cela, il suppose, que *c'étoient quelques ames vénales, qui, à la sollicitation de trois Prélats, auxquels ils sont dévoués, en poursuivoient la condamnation.* „ En voici „ toute l'intrigue, “ continue-t-il. Monseig. **, Prélat plus attaché aux „ sentiments de S. Thomas, qu'un „ jeune Jacobin qui ne doit jurer qu'en „ *in verba Magistri*, n'a pu souffrir

„ jusqu'à présent, que la faculté ait
„ donné avec tant de précipitation
„ dans l'Immaculée Conception de la
„ Vierge. La haine, qu'il portoit au
„ F. Thomas Croset, Recollet, & Tra-
„ ducteur de ce Livre, causée par le
„ rapport qu'on lui avoit fait de ce que
„ le Traducteur avoit dit contre lui,
„ après le refus qu'il lui avoit fait d'une
„ Station dans son Diocese; & l'envie
„ de dédommager A.... Imprimeur du
„ Roi, demeurant à present ici, de la
„ perte considérable qu'il avoit fait sur
„ ses Ouvrages, & qui avoit pris l'im-
„ pression de ce Livre, imprimé chez
„ H.... demeurant à Marseille, furent
„ le fondement du trouble qui est dans
„ la faculté; car, pour faire vendre un
„ Livre, il suffit qu'on le veuille con-
„ damner. Chacun y court comme au
„ feu, & ce Livre, qui ne valoit que
„ 20. f. A. le vend 10. liv., sans ce
„ qui s'en débite sous le manteau d'une
„ impression contrefaite. Ce Prélat,
„ pour réussir mieux dans son dessein,
„ prévint Monseigneur,... Prélat des
„ plus modérés du Royaume, tous
„ deux se joignirent à Monseigneur,...
„ d'un génie fort médiocre & suscepti-
„ ble de prévention, donnant dans la
K 2

„ cérémonie & dans la bagatelle : il
„ faut que vous remarquiez que ces
„ Seigneurs se tiennent tous par la
„ main. Ces Triumvirs parlerent donc
„ à leurs créatures, & gagnerent Mon-
„ sieur Lefevre, Syndic de Sorbonne,
„ *qui proposa à la Faculté, le 20*
„ *Mai, le Livre de Marie d'Agreda.* „

On nomma des Députés pour l'examiner. Ils *rapporterent 63 propositions, qu'ils qualifiérent d'hérétiques, de téméraires, de scandaleuses, & qui offensoient les oreilles chastes.* Elles furent imprimées, avec les qualifications des Députés, *& distribuées à Messieurs les Docteurs pour y dire leurs sentiments à la premiere Assemblée.* Le Pere Méron, Cordelier, *dont nous avons de très-beaux Ouvrages, tant de Philosophie, que de Chronologie, supplia la faculté de vouloir ne pas se précipiter dans la condamnation d'un livre, dont le Souverain Pontife s'étoit réservé la connoissance, & avoit député des Cardinaux qui l'examinoient à présent.... La cabale se déchaîna contre lui ; & il fut contraint de dire, que si l'on passoit outre, sans avoir égard à sa supplique, il appeloit de tout ce qui se feroit contre ce Livre, au Pontife.* Il déclara néanmoins, que *si cet*

appel blessoit en quelque maniere les droits de l'Eglise Gallicane, *il s'en désistoit.* Depuis ce jour-là jusqu'au temps de l'Assemblée, on mit en usage plusieurs brigues. *Le jour de l'Assemblée, venu*, Messieurs du Saussoy & Gobillon condamnerent le Livre.... Mais Monsieur le Caron montra, qu'il n'y avoit rien qui méritât d'être censuré, ce qu'il appuya de bonnes raisons. Chacun eut ses partisans, qui parurent dans vingt-neuf Assemblées consécutives. Le Syndic baptisa ceux du parti de Monsieur le Caron, *Agredins*, nom qui leur reste. L'affaire fut conclue le 17 de Septembre. *On cria dans la Salle de l'assemblée d'une telle maniere, qu'il sembloit qu'on fust dans une halle.... Le lendemain, Messieurs du Flos & du Mas, cy-devant Conseillers au Parlement de Paris, protestérent de nullité contre la Censure, & firent signifier leur protestation au Doyen & Sindic de la faculté, qui subsiste, ne s'en estant pas désistés par aucun Acte. Depuis ce temps; le Syndic & les Députés se sont assemblés, & ont fait une autre Censure.... qui fut lue le premier Octobre; mais auparavant la lecture, Monsieur le Syndic fit savoir à la faculté l'oppo-*

ſition qui lui avoit été ſignifiée par ces deux Meſſieurs. Il dit de plus, que Monſeigneur de Paris les ayant fait venir dans l'Archeveſché, les avoit convaincus par de ſi bonnes raiſons, que Monſieur l'Abbé du Mas s'y eſtoit laiſſé aller, & qu'il eſtoit ſur que lorſque Monſieur du Flos auroit oüi la lecture de la Cenſure, comme elle eſtoit, il y donneroit les mains. L'on lut donc l'ouvrage du Syndic & l'on fut ſurpris qu'il y avoit des propoſitions nouvelles & cenſurées dont on n'avoit point entendu parler dans la faculté, qu'on en avoit retranché pluſieurs condamnées, &c. Mes lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

§. V.

Déclaration de la Faculté de Théologie touchant le culte de la Vierge.

„ Elle a fait, avant toutes choſes,
„ proteſtation ſolemnelle, qu'elle ne
„ prétend rien diminuer par cette cen-
„ ſure du légitime culte que l'Egliſe
„ Catholique rend à la Sainte Vierge;
„ qu'elle a une confiance particuliere
„ en ſon interceſſion : qu'elle ſe tient

„ au sentiment de ses Peres touchant la „ Conception Immaculée ; & qu'elle „ croit son Assomption au Ciel en „ corps & en Ame". L'Auteur de la Lettre, dont on a vu des extraits ci-dessus, dit que la Censure, où l'on *a établi pour dogme la Conception & l'Assomption de la Vierge* fut faite par le Syndic & les Députés, depuis que le Corps de la faculté eut mis la derniere main au jugement. Cela montre que l'on n'eut pas le courage de publier la Censure de la faculté sans y joindre des préservatifs : & par-là, nous pouvons connoître à quels périls on s'expose, quand on désapprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la Sainte Vierge On s'expose, non-seulement à l'indignation des peuples ; mais aussi, à celles des Moines, & de plusieurs autres Ecclésiastiques. On cherche donc des moyens de parer le coup par des Préfaces étudiées. Quelle servitude ! & qu'elle fait voir que le mal est incurable ! Ce que Tite-Live disoit de la République Romaine convient aujourd'hui à l'Eglise de ce nom. Elle ne peut souffrir, ni le mal, ni le remede. L'Ouvrage de Marie d'Agreda est manifestement plein de fables & de doctri-

nes abſurdes : cependant, comme il favoriſe les fauſſes idées que l'on veut avoir de la dignité éminente, & du pouvoir illimité de la Sainte Vierge, il faut ſe ſervir de toutes ſortes de machines, pour venir à bout de le cenſurer dans Paris. L'Auteur de la Lettre fait plus de tort qu'il ne penſe à ſon Egliſe & à ſa Nation, lors qu'il étale les brigues qui ont été employées par ceux qui vouloient faire cenſurer la Cité Myſtique de cette Abbeſſe Eſpagnole. Il n'eût point fallu cabaler, ſi les eſprits n'euſſent été dans un endurciſſement prodigieux : il n'eût point fallu récourir à des adouciſſements. La Cenſure auroit été faite du bonnet; & perſonne n'en eût murmuré. Tous les Tribunaux de l'Inquiſition euſſent prévenu la faculté de Théologie de Paris, au lieu qu'ils ſont tous demeurés muets juſqu'à préſent, ſi je ne me trompe : eux, qui ſont ſi alertes à condamner les Ouvrages qui s'oppoſent tant ſoit peu aux traditions les plus douteuſes, mais favorables à l'augmentation du culte des Saints.

Notez qu'il y a une raiſon particuiere, qui put obliger la Sorbonne à quelque ménagement & l'expoſer aux

oppositions de plusieurs Docteurs. C'est qu'on a tiré tant de conséquences de l'épithete de *Mere de Dieu*, qu'il n'y a presque point de pensée outrée touchant l'excellence & le pouvoir de la Vierge, qui ne puisse être en quelque façon soutenue par les arguments *ad hominem* que ces conséquences fournissent. On vous mene de degré en degré presque par-tout où l'on veut; les subtilités des Scholastiques vous désolent; si vous reculez, on vous convainc d'inconséquences. De-là est venu, que ceux qui se sont piqués de raisonner conséquemment, & de favoriser tout à la fois la dévotion populaire, ont mieux aimé s'avancer toujours de plus en plus, que de reculer. Et néanmoins, leur systême n'est pas encore d'une figure réguliere: il y manque la Divinité de Marie au sens littéral; puisque, selon l'ordre, la Mere de Dieu doit être Déesse, & univoquement de même nature que son Fils. Elle le seroit, si l'on vouloit adopter l'imagination du Cavalier Borri; mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut-être, qu'on en connoîtra la nécessité, & qu'on quarrera par ce moien la figure irréguliere. C'est le vœu, croit-on, de beaucoup de gens. Tout est pos-

ſible en ce genre-là, ſous certaines circonſtances, comme vous diriez la combinaiſon des intérets temporels, & des intérêts ſpirituels. Tout paſſe, lorſque les Princes concourent avec les Chefs d'un parti Eccléſiaſtique, pendant certaines diſpoſitions des affaires générales.

Finiſſons par dire, que ſi la faculté de Théologie de Paris a eſpérée que ſa cenſure ôteroit du chemin de ceux qu'on nomme nouveaux Réunis une pierre d'achopement, elle s'eſt trompée; car les oppoſitions qu'il lui a fallu ſurmonter dans ſon propre corps, & le mécontentement qui a éclaté après la publication de la cenſure, ont beaucoup plus ſcandaliſé les Réunis, que la cenſure n'auroit pu les édifier. Outre que leur grand ſujet de ſcandale eſt tout entier dans la Préface de cette cenſure : Préface, qui eſt un ſignal élevé de la continuation d'une controverſe capitale; je veux dire, d'un culte, dont les excès ont excité quelques curieux à philoſopher, pour en découvrir l'origine.

*S'il eſt vrai qu'*ANGELO CATTHO, *Archevêque de Vienne, ait prédit l'Avenir. Réflexions ſur la difficulté d'expliquer ce qui ſe raconte des prédictions, & ſur la négligence qu'on a de revêtir des formalités juridiques cette eſpece de récits.*

ON raconte des particularités ſurprenantes touchant le don prophétique d'Angelo Cattho. On a mis au devant des pieces qui ſervent de preuves & d'illuſtrations aux *Mémoires de Philippe de Comines*, un Sommaire de la vie de cet Archevêque de Vienne, qui vêcut au XV. ſiecle. Ce ſommaire fut *trouvé entre les papiers d'un ancien perſonnage ſtudieux & curieux de l'Hiſtoire*; *celui qui* le compoſa déclare qu'il y récite *ce qui a eſté recueilli & entendu de lui, par le raport de trois perſonnages de grande foi, prudence, & authorité*, vous y trouvez ces paroles. » Eſtant au ſervice dudit Roys Louys, „ ſurvint la tierce bataille, donnée à „ Nancy, en laquelle fut tué ledit „ Duc la vigile des Roys, l'an mil

„ quatre cens ſoixante & ſeize ; & à
„ l'heure que ſe donnoit ladite batail-
„ le ,& à l'inſtant meſme que ledit Duc
„ fut tué , ledit Roy Louys oyoit la
„ meſſe en l'Egliſe Monſieur ſainct
„ Martin à Tours , diſtant dudit lieu
„ de Nancy de dix grandes journées
„ pour le moins , & à la dite meſſe lè
„ ſervoit d'Aumoſnier ledit Archeveſ-
„ que de Vienne , lequel en baillant la
„ paix auxdit Seigneur , luy dit ces pa-
„ roles : *Sire, Dieu vous donne la paix*
„ *& le repos : vous les avez ſi vous vou-*
„ *lez*, quia conſummatum eſt : *voſtre*
„ *ennemy le Duc de Bourgogne eſt*
„ *mort, & vient d'eſtre tué, & ſon armée*
„ *deſconfite.* Laquelle heure cottée ,
„ fut trouvée eſtre celle en laquelle vé-
„ ritablement avoit eſté tué ledit Duc.
„ Et oyant ledit Seigneur leſdites paro-
„ les , s'esbahit grandement , & deman-
„ da audit Archeveſque s'il eſtoit vrai
„ ce qu'il diſoit , & comme il le ſça-
„ voit : à quoi ledit Archeveſque reſ-
„ pondit , qu'il le ſçavoit comme les
„ autres choſes que Noſtre Seigneur
„ avoit permis qu'il prédit à luy & au
„ feu Duc de Bourgogne : & ſans plus
„ de paroles , ledit Seigneur fit vœu à
„ Dieu & à Monſieur ſainct Martin ,

„ que si les nouvelles qu'il disoit estoient
„ vrayes, comme de faict elles se trou-
„ verent bientost après, qu'il feroit
„ faire le treillis de la chasse Monsieur
„ sainct Martin qui estoit de fer, tout
„ d'argent : lequel vœu ledit Seigneur
„ accomplit depuis, & fit faire ledit
„ treillis valant cens mille francs, ou à
„ peu près ". Voici encore deux Prédictions. Angelo Cattho *rencontra un jour bien matin Messire Guillaume Briçonnet..... Général de Languedoc*, qui alloit trouver Louis XI. *au Plessis à Tours* : aiant *esté quelque temps sans parler, il regarde le ciel & puis après ledit Général, lui dit enfin ces paroles* : Monsieur le Général, je vous ay plusieurs fois dit que le passage & fréquentation des eaux vous sont dangereux, & vous en adviendroit quelque jour un grand péril, & peut-estre la mort : Je viens du Plessis, où vous allez : Les eaux sont grandes au Pont saincte Anne, le pont est rompu, & y a un mauvais basteau : si vous m'en croyez vous n'irez point. *Toutes fois ledit Général n'en fit rien, & ne le creut : donc véritablement il fut au plus grand danger du monde d'estre noyé* ; *car il*

cheut en l'eau, & ſans une ſaule, qu'il empoigna, c'eſtoit fait de lui : il fut ramené en ſon logis, où il fut longuement malade, tant de la frayeur que de la grande quantité d'eau, qui lui eſtoit entrée par la bouche & par le nez & oreilles. Pendant cette maladie, il fut viſité par Angelo Cattho, qui lui dit un jour : vous ſerez un grand perſonnage en l'Egliſe & bien près d'être Pape. Briçonnet étoit marié avec Raoullette de Beaune, jeune femme qui lui avoit déjà donné des enfants, & qui ne fut pas trop contente de la Prédiction : *car c'eſtoit à dire qu'elle s'en iroit la premiere, choſe que les femmes n'aiment pas volontiers : or veſquit néanmoins ladite femme long-temps depuis, & fit pluſieurs enfants ; & pour cette cauſe, elle & pluſieurs autres diſoient ſouvent que ledit Archeveſque ne diſoit pas toujours vérité. Toutes fois enfin elle deſlogea la premiere, & la ſurveſquit ledit Général ſon mary, lequel ſe tint longuement en viduité, ſans parler de ſe faire homme d'Egliſe* ; mais enfin aiant ſuivi Charles VIII. à la conquête de Naples, *il fut fait à Rome homme d'Egliſe, Eveſque de ſaint Malo, & Abbé de St. Germain des Prez*, & puis Cardinal ; *& par après*

fut Archevesque de Reims & de Narbonne, & eut quelque voix à l'élection du Papat après la mort d'Alexandre VI. Quelques Auteurs content qu'Angelo Cattho prédit au frere de Bajazet, „ qu'un des plus grands Rois de la „ Chrétienté se mettroit en devoir de „ le rétablir ; mais que ce seroit sans „ effet, & qu'il avoit beaucoup plus à „ craindre ses ennemis cachés que ceux „ qui s'estoient déclarés. Qu'il n'avoit „ pas lieu d'apréhender le glaive ni la „ corde de l'arc, que sa destinée estoit „ occulte & que sa mort estoit cachée". Ce frere de Bajazet se réfugia d'abord à l'Isle de Rhodes, d'où il passa en France, & y demeura quelques années. On l'envoia ensuite à Rome, pour être gardé par Innocent VIII. Il y vécut jusqu'en l'année 1494, qu'il fut empoisonné par Alexandre VI, pendant que le Roi de France songeoit à le rétablir.

Voilà des choses qui mettent à bout la Philosophie ; car on ne sauroit inventer aucun bon systéme qui pût en rendre raison. C'est ce qui oblige la plupart des Philosophes à nier tout court les faits de cette nature qui sont si fréquents dans les Livres, & plus

fréquents encore dans les discours de conversation. Mais il faut avouer que ce parti-là de nier tout a ses incommodités, & qu'il ne contente point l'esprit de ceux qui pesent exactement le pour & le contre. La raison d'un Philosophe Chretien admettra sans peine la supposition que Dieu communique à quelques personnes la qualité de Prophete, lorsqu'il s'agit d'établir ou de confirmer les vérités importantes au salut, ou d'arrêter les débordements extraordinaires du péché, ou en général de frapper quelque grand coup tres nécessaire au bien de l'Eglise. Si Angelo Cattho se fût trouvé dans un cas de cette nature, on pourroit comprendre que Dieu l'auroit suscité pour prophétiser; mais c'étoit un homme de Cour, qui ne travilloit qu'à négocier un mariage avantageux selon le monde à ses maîtres, ou à s'établir lui-même dans un bon poste; c'étoit d'ailleurs un homme qui se piquoit d'Astrologie. Or rien ne paroît moins digne de Dieu que de révéler l'avenir à un Astrologue, c'est-à-dire de récompenser d'une faveur si exquise l'étude la plus impertinente qui se puisse voir, & la plus fondée sur des chimeres. Qu'un Diable, qu'un

Esprit déréglé, s'engage à manifester l'avenir à des faiseurs d'horoscopes, & de figures de géomance, on le peut comprendre ; car puisqu'il est criminel, rien n'empêche qu'il n'ait des caprices, & des fantaisies grotesques, & qu'il ne dirige sa conduite par des puérilités pour se mieux moquer des choses. Mais d'ailleurs un Esprit créé est-il capable de voir que dans vingt années le mari d'une femme sera Cardinal ? Pour prédire cela ne faudroit-il pas connoître la suite d'un nombre presque infini de mouvements corporels & spirituels ? La connoissance d'une créature peut-elle embrasser tant de choses à la fois ? & si elle les embrasse, il n'y a plus de franc-arbitre : toutes les pensées des hommes sont attachées d'un lien naturel & indissoluble les unes à la queue des autres. Voilà donc des abîmes où la raison des Philosophes ne peut que se perdre : elle aime mieux nier tout ce qui se dit des Prédictions ; ressource incommode, car qui oseroit penser que Philippe de Commines ait voulu mentir en assurant qu'Angelo Cattho, vingt années avant l'événement, lui avoit dit plusieurs fois que Frederic d'Arragon seroit Roi ?

Je ne nie pas que l'on ait raiſon de mettre parmi les Fables la plupart des contes qui ſe débitent en matiere de Prédictions ; car il faut avouer que ceux qui les prônent avec le plus de confiance, ont trop négligé de prendre des précautions contre un raiſonneur incrédule : ils ne parlent guere de la Prédiction qu'après coup : ils n'en prennent point acte ſelon les formalités juridiques : ils ne la muniſſent point de l'autorité d'un monument incontestable. Or, comme ils négligent cela dans des occaſions où il ſeroit très-facile d'oppoſer aux traits de l'incrédulité un bouclier impénétrable, ils ne doivent pas s'étonner qu'on révoque en doute leurs Rélations. L'une de ces occaſions eſt la meſſe où ils prétendent qu'Angelo Cattho annonça au Roi la mort du Duc de Bourgogne. Ils devoient préſenter une requête à ce Monarque, pour le ſupplier très-humblement de déclarer à tout ſon Conſeil ce qu'Angelo Cattho lui avoit dit, & d'ordonner à ſon Chancelier d'en faire dreſſer un acte qui ſeroit mis dans les Archives de la Couronne, & dans les Greffes des Cours ſouveraines du Royaume. Ils auroient dû l'exhorter à ériger

des colonnes chargées d'une inscription qui contînt ce fait, ou le prier pour le moins de faire graver cela *sur le treillis de la chasse Monsieur saint Martin*, puisqu'en conséquence d'une telle Prophétie il avoit voué à cette chasse un treillis d'argent, & qu'il avoit accompli son vœu. Qu'auroient pu dire les incrédules en ce cas-là ? & qu'eussent-ils pu opposer à des monuments contemporains, & si authentiques ? Mais sans prendre ainsi les devants, on auroit vu cette aventure, si elle eût été véritable, s'affermir, se fortifier d'elle-même contre l'incrédulité. Louis XI. l'eût racontée cent fois à table, & devant les Ambassadeurs des Princes. Et ainsi l'on trouveroit des Ecrits qui témoigneroient qu'on la tenoit de sa bouche. Je suis sûr que les registres de l'Eglise de saint Martin contiendroient un acte là-dessus, s'il étoit vrai que ce Prince eût fait faire un treillis d'argent en exécution de son vœu. Puis donc que cette aventure n'est appuyée que du témoignage d'un Anonyme qui a déclaré qu'il ne raconte d'Angelo Cattho que ce qu'il en avoit ouï dire à trois personnes, nous pouvons raisonnablement la rejetter. Mais

voyant de plus que Philippe de Commines n'en parle pas, nous sommes fondés à décider que c'est une fable. Il est impossible qu'il eût ignoré ce Dialogue de son ami, & de Louis XI, & que l'ayant sû, il n'en eût rien dit dans ces mémoires où il parle de quelques autres Prédictions d'Angelo Cattho moins importantes que celles-là. Son silence est un argument négatif, qui est en cette rencontre une bonne démonstration, ou du moins d'un tout autre poids que l'affirmation de trois personnes nommées par l'anonyme. Et notez que l'anonyme ne marque point que ces trois personnes aient rendu témoignage sur ce Dialogue, l'on peut donc prétendre qu'il n'en avoit ouï parler qu'à l'une d'elles. Or dès que la principale des trois Prédictions est une fable, on peut rejetter les deux autres : & ainsi l'Auteur du sommaire ne peut raisonnablement guérir personne de l'esprit d'incrédulité.

Notez que Mr. Amyraut a employé ces trois faits pour faire voir que l'on peut prédire l'avenir sans être Prophete. Son but est de répondre à cet argument des Catholiques : il y a eu des Docteurs dans la Communion Romaine, qui ont

prédit l'avenir ; elle eſt donc la vraie Egliſe, puiſque Dieu y conſerve le don de prophétie.

De la Baguette divinatoire de JAQUES AYMAR, *& des choſes ſuprenantes qui lui ont été attribuées. L'impoſture découverte.*

LE regne de la Baguette de Jaques Aymar a été fort court. M. le Prince de Condé, dont les lumieres ne peuvent être que fatales aux impoſteurs & aux crédules, vû l'education d'où il les a priſes, a renverſé tous les Trophées des Partiſans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a échoué d'une maniere ſi pitoyable dans les eſſais qu'on a voulu faire de ſes forces à l'Hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute ſa réputation. Le Public a ſu comment les choſes s'y étoient paſſées : il n'y a plus de lieu à chicaner ſur l'incertitude ; puiſque c'eſt par l'ordre de ce grand Prince, que le monde a été informé de ce détail. Auſſi ne ſe retranche-t-on pas dans cet aſyle ; on tâche ſeulement de donner quelque raiſon de ces infor-

tunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur temps, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci, qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison; mais tout bien compté, ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers présentement qu'autrefois, qui sont capables de résister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avoue; mais à cela près, je vous réponds que notre siecle est aussi dupe que les autres: & après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne pas dire, *le monde n'est plus grec*. Il l'est autant que jamais; toutes les impostures, qui flattent ses passions, lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'avoit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompés. Voici ce qu'un de nos Nouvellistes vient de nous apprendre en confirmation de cela: » Les témoignages d'un grand Prince & la lettre » d'un des premiers Magistrats du Châ-

» telet font de ſi fortes preuves contre » Jaques Aymar, qu'aucun de ceux qui » ajoutent foi aux effets prétendus de » la baguette, n'a oſé les contredire. » Mais ce qui fait voir le ridicule des » eſprits crédules, c'eſt qu'il n'y a preſ» que aucun qui ne ſe ſoit rendu. Mr. » Vallemont, qui vient de publier un » Traité *de la Phiſique occulte de la ba-* » *guette divinatoire*, prétend expliquer » comment le payſan de Dauphiné a » pu ſe tromper dans les épreuves que » lui a fait faire Mr. le Prince; quoi» qu'il ait véritablement la vertu & » les talents dont il ſe vante. Ces ſor» tes de Philoſophes, de même que » les explicateurs de prophéties, car ce » ſont des gens aſſez d'une même trem» pe, ſont des manieres de viſionnai» res, qui ne veulent jamais avoir tort, » & qui encore que convaincus de la » fauſſeté des choſes qu'ils ont avan» cées, traitent d'eſprits forts les gens » de bon ſens, qui ne donnent pas ,, dans leurs chimeres".

Depuis l'impreſſion de ce que je viens de dire, trois ou quatre années s'écoulerent, ſans que j'entendiſſe parler de Jaques Aymar. Nos Nouvelliſtes l'avoient perdu de vue, & l'avoient aban-

donné dans ſa retraite : mais enfin, ils le remirent ſur le Théâtre au mois d'Avril 1697. ; & cela, pour lui faire jouer un rôle bien divertiſſant, & qui d'ailleurs pourroit être d'une merveilleuſe utilité, ſi le conte qu'ils rapportent étoit véritable. „ Il y a quelque temps,
„ *diſent-ils*, que le Prieur des Char-
„ treux de Villeneuve lès Avignon
„ paſſa par Orange, avec *Jaques Ay-*
„ *mar*, par le moyen duquel il pré-
„ tendoit decouvrir quelques bornes
„ perdues. Mais par occaſion on l'em-
„ ploya à un autre uſage. On avoit
„ expoſé depuis trois jours un enfant à
„ la porte du Couvent des Capucins,
„ le Recteur de l'Hôpital requit Jaques
„ Aymar d'en découvrir l'auteur. Ce-
„ lui-ci y conſentit ; ſe tranſporta à
„ la porte des Capucins, où l'on avoit
„ rapporté l'enfant ; & à la vue d'une
„ foule de peuple, il ſuivit le chemin
„ que le mouvement de ſa baguette lui
„ indiquoit ; & alla tout droit dans un
„ village du Comtat Venaiſſin, nom-
„ mé Camaret ; & de-là dans une mé-
„ tairie qu'il aſſura être le lieu où l'en-
„ fant étoit né. J'oubliois de dire,
„ qu'en chemin faiſant, il rencontra
„ un homme à cheval ; & que, par le
„ mouve-

„ mouvement de ſa même baguette, „ il reconnut que c'étoit le pere de l'en- „ fant expoſé. Le Juge du lieu, ou de „ ſon propre mouvement, ou à la ſol- „ licitation des perſonnes intéreſſées, „ pria Jaques Aymar & ceux qui le „ faiſoient agir, de ne plus faire de „ recherches, & qu'il feroit reprendre „ l'enfant; ce qui a été exécuté". Je fais trois obſervations ſur ce récit. La premiere, qu'il n'eſt pas certain que ce ne ſoit pas une fable: car combien y a-t-il de gens qui ſe divertiſſent à forger des contes, qu'ils font inſérer dans les nouvelles publiques? Ils les envoyent à un auteur ſans ſe nommer: ils choiſiſſent une ſcene un peu éloignée; &, après tout ils ſavent que peu de gens feront des informations. Ma ſeconde obſervation eſt que quand même tout ce que l'on rapporte dans le Mercure Hiſtorique ſeroit véritable, on ne pourroit pas faire taire les incrédules. „ Jaques Aymar, *diſoient-ils*, „ ſavoit la route qu'il falloit prendre: „ un faux-Frere, parmi ceux qui connoiſ- „ ſoient l'intrigue de l'accouchement, „ fut ravi de donner l'allarme, & d'ou- „ vrir un beau champ de cauſerie." En tout cas il ſeroit un homme à excepter

de la regle, *Nul Prophete en ſon Pays*: la honte qu'il eſſuya dans la Capitale du Royaume ; cette ſuite, dis-je, de mauvais ſuccès, dont Mr. Buiſſiere a publié une Rélation exacte, ne l'eût pas décrédité dans ſa Province. Je remarque en troiſieme lieu, que cette propriété de la baguette auroit de très-bons uſages dans le Monde. Elle déchargeroit le public des fondations qu'il a fallu faire pour l'entretien des enfants trouvés ; car elle feroit connoître ceux qui les ont mis au monde, & on les obligeroit à les nourrir. De plus, elle augmenteroit la crainte des ſuites, qui eſt un frein de l'incontinence, ſans lequel les déſordres de l'impureté ſeroient beaucoup plus fréquents & plus ſcandaleux. Le ſexe féminin plus ſouvent bridé par cette crainte que l'autre, & quelquefois moins, garderoit mieux le dépôt. Choiſir à l'écart une petite maiſon, pour y accoucher ; y faire venir une Sage femme les yeux bandés, & par une route détournée ; faire porter l'enfant aú milieu des rues, pendant les ténebres de la nuit ; cela, & le reſte des précautions, feroit inutile, en cas que la baguette eût la vertu dont on parle. Elle marqueroit le chemin juſ-

qu'à la chambre de l'accouchement ; mieux qu'un chien ne ſuit la piſte d'un lievre juſqu'au gîte. Elle mettroit fin à tant de parjures qui ſe commettent par ceux qui ne veulent pas ſe charger de la nourriture d'un bâtard, comme la mere les y voudroit obliger, en ſe préſentant pour cela ſans aucune honte devant les Juges.

Comme rien n'eſt auſſi capable de détromper les crédules, que de faire voir que Jaques Aymar eſt tombé d'accord lui-même de ſa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la derniere évidence. J'ai là-deſſus une preuve plus poſitive que le témoignage de Mr. Robert, Procureur du Roi au Châtelet de Paris. La lettre qu'il écrivit au Pere Chevigni, aſſiſtant du Pere Général de l'Oratoire, contient ſeulement quelques-uns des mauvais ſuccès de la baguette, & puis ces paroles : „ J'ai ouï „ dire, que depuis, en pluſieurs autres „ expériences, faites à Verſailles & à „ Chantilli, ſa baguette n'avoit pas été „ plus heureuſe ; que même il avoit été „ convaincu de ſuppoſition, & il l'a„ voit avoué : mais je ne le ſais que „ par le bruit commun, n'ayant pas „ cru devoir prendre aucun ſoin d'une

„ fadaiſe, qui marque combien les hom-
„ mes ſont faciles à donner croyance
„ aux choſes naturelles, & qui leur
„ paroiſſent ſi extraordinaires". Voici plus de préciſion. Mr. Buiſſiere m'a fait l'honneur de m'écrire, que Meſſieurs Dodart & Sauveur, Membres de l'Académie des Sciences, l'ont ſollicité à donner une ſeconde Edition de ſa Lettre, & à s'y nommer; qu'il la fera donc réimprimer, & qu'il y mettra ſon nom, *puiſque Monſeigneur le Prince de Condé veut bien qu'il le faſſe, par ſon ordre, pour déſabuſer les partiſans de la baguette*; qu'il y joindra la rélation de la recherche que fit Jaques Aymar des meurtriers qui avoient aſſaſſiné un Archer du Guet de la rue St. Denis; & qu'afin que les partiſans de la baguette ſoient entiérement déſabuſés, il y joindra encore la confeſſion faite à Mr. le Prince de Condé par Jaques Aymar, „ qu'il ne ſavoit rien
» de tout ce qu'on lui avoit attribué,
» & que ce qu'il avoit fait juſqu'ici
» n'avoit été que pour gagner ſa vie.
» Cet aveu ſincere lui attira un préſent
» de trente louis d'or, que S. A. S. lui
» fit donner, afin qu'il ſe retirât le
» plus promptement qu'il pourroit dans

» ſon Village, parce que n'étant plus » ſous ſa protection, les perſonnes qu'il » avoit accuſées à faux l'euſſent fait » arrêter. Mr. Robert m'a dit, *c'eſt Mr. Buiſſiere qui parle*, que ſi on l'avoit » mis entre ſes mains pour en faire juſ- » tice, il l'auroit fait condamner aux » Galeres, la preuve étant ſans repli- » que". La même lettre m'apprend, qu'un garçon de 14 ans, qu'on avoit inſtruit, avoit déja abuſé beaucoup de perſonnes ; » mais comme cela étoit » trop près des faits de Jaques Aymar, » il trouva les eſprits en garde. Le pe- » tit garçon échoua, à la confuſion du » Gentilhomme qui l'avoit produit". Mr. Buiſſiere fut chargé de l'examiner ; il le trouva aſſez ruſé pour ſon âge : „ » On le tint renfermé quelques jours, » ſans aucune communication au Gen- » tilhomme ; un peu d'argent & quel- » ques promeſſes de l'établir, & quel- » ques menaces firent qu'il avoua » tout. « Cette lettre de Mr. Buiſſiere eſt datée de Paris le 25 Juillet 1698. Joignons à cela l'extrait d'une lettre de Mr. Leibnitz, que l'Auteur voulut bien que l'on publiât dans le Journal de Mr. Tenzélius, l'an 1694, avec celle de Mr. Robert. Il aſſure, qu'il a oui

dire à Madame la Ducheſſe d'Hanover, belle-ſœur de Mr. le Prince de Condé, qu'elle avoit reconnu dans ſon Hôtel, à Paris, les impoſtures de Jaques Aymar, & qu'elle opina, conformément à ce Prince, qu'il valoit mieux faire connoître au Public la fauſſeté de ces choſes, que de la laiſſer inconnue, ſous prétexte que la perſuaſion de la baguette avoit fait peur à quantité de ſcélérats, & procuré la reſtitution de quelques vols. Elle déclara que Jaques Aymar avoit enfin avoué la fraude, qu'il en avoit demandé pardon, & qu'il avoit dit pour ſes excuſes, que ſa hardieſſe avoit moins conttibué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui. Mr. Leibnitz a joint à cela une réflexion très-digne de lui, qu'il vaudroit mieux examiner de quelle maniere tant de perſonnes de mérite avoient pu être trompées à Lyon, que de rechercher les cauſes phyſiques de la prétendue vertu de la baguette. Je m'imagine que ſi les Magiſtrats de Lyon, qui firent pendre le meurtrier, que Jaques Aymar avoit découvert à Beaucaire, euſſent menacé de faire brûler tout vif, comme un malheureux magicien, l'Auteur de la découverte, & qu'ils lui euſ-

ſent préſenté le bourreau, avec tous les inſtruments de la queſtion, ils lui euſſent fait avouer comment il avoit appris tous les ſecrets de l'aſſaſſinat & qu'il trouveroit à Beaucaire, en tel & tel lieu, l'un des aſſaſſins. Il eſt très-apparent, que des perſonnes qui vouloient le mettre en réputation, afin de partager avec lui le profit de la baguette, lui firent jouer ce rôle. Mr. Buiſſiere remarque dans ſon imprimé que cet homme *avoit une cabale de gens, qui le prenoient par-tout à Paris, & qui firent mettre dans le Mercure Galant du mois de Fevrier* 1693, qu'il avoit trouvé ceci & cela; *& il n'y eut jamais rien de plus faux* : ſa prévention étoit telle, qu'il auroit gagné des ſommes immenſes, s'il avoit pu ſe maintenir. Jugez ſi ces partiſans n'avoient pas de fortes raiſons de le ſeconder. „ Il n'y eut jamais » d'impoſture plus accréditée que celle- » là : On étoit ſi prévenu en faveur de » ce perſonnage, qu'on lui faiſoit faire » des choſes à quoi il n'avoit jamais » penſé & qu'on lui cherchoit des rai- » ſons pour l'excuſer, quand il ne réuſ- » ſiſſoit pas. Il impoſoit par un air » ſimple & groſſier en apparence, & » & en ne parlant que le patois de ſon

» pays ; mais au fond, il n'étoit rien
» moins que ce qu'il paroiſſoit. Le
» mouvement de ſa baguette faiſoit illu-
» ſion ; on voyoit tourner entre ſes
» mains un morceau de bois fourché
» ſi adroitement, qu'on ne s'apper-
» cevoit point du mouvement inſenſi-
» ble de ſon poignet, qui le détermi-
» noit à tourner avec vîteſſe, & avec
» force, par le reſſort qu'il faiſoit faire
„ à ſa baguette. Outre ſa naïveté ap-
„ parente, il affectoit fort d'être dévot,
„ d'aller à confeſſe, tous les jours à
„ la Meſſe & autres marques extérieu-
„ res d'une grande Catholicité : & de
„ dire qu'il avoit ſoigneuſement gardé
„ ſon pucelage, *ſans lequel*, diſoit-il,
„ *il ne pourroit réuſſir avec la baguette.*
„ Il ne vouloit point aller pendant le
„ jour dans les rues, *crainte*, diſoit-il,
„ *d'être aſſommé par les voleurs & les*
„ *filoux.* Mais tout cela n'étoit qu'afin
„ que la nuit lui ſervît de voile, pour
„ mieux cacher toutes ſes ruſes. Quel-
„ que ridicules que fuſſent toutes ſes
„ manieres, elles ne laiſſoient pas de
„ trouver des approbateurs, &, par
„ conſéquent des prôneurs. Que ſi on
„ n'avoit pas eu le ſoin de l'empêcher
„ de ſortir de l'Hôtel de Condé, parce

„ que Mgr. le Prince, qui l'avoit fait „ venir à Paris, pour satisfaire sa curiosité, vouloit lui faire faire les épreuves qu'il avoit méditées, avant que „ le public l'eût mis en pratique ; il auroit été accablé par la multitude qui „ couroit en foule pour l'aller consulter. L'un lui demandoit, *si on ne* „ *pourroit pas découvrir les voleurs qui* „ *avoient fait un tel vol, en un tel temps,* „ *en tel lieu &c. ?* Un autre lui venoit „ demander, *si un tel saint n'étoit pas* „ *le véritable, plutôt que celui de cette* „ *paroisse qui se vantoit de le posséder* „ *aussi ?* D'autres lui apportoient des „ Reliques, pour savoir si elles étoient „ les vraies d'un tel Saint ? J'ai vu un „ jeune accordé, ouvrier en soie, assez „ idiot, lui donner deux écus, pour „ savoir si son accordée avoit son pucelage ? Ceux qui avoient part au „ gâteau, avoient soin de faire venir „ l'eau au moulin, & de faire payer la „ consulte par avance, si on en vouloit „ avoir une bonne issue. „

Un tel homme auroit été dans Paris un fond assûré de gain, & une mine inépuisable, pour ceux qui auroient eu part au profit. Les personnes soupçonnantes, & les personnes soupçonnées,

l'auroient payé à qui mieux mieux mieux ; il eût tiré de l'argent & des maris & des femmes, & des galants & des maîtresses : la baguette n'auroit pas tourné ou auroit tourné, selon qu'il eût plus reçu des uns que des autres. Je crois que si l'on pouvoit découvrir tout le mystere de ces sortes de prétendus prodiges, on y trouveroit un prétendu complot de gens qui cherchent à s'enrichir : les uns se vantent d'un talent extraordinaire ; les autres travaillent sous main à établir la persuasion. Mais je crois qu'il y a des Charlatans, qui n'ont pas besoin d'émissaires ; la crédulité du public leur prépare suffisamment les voies de l'imposture. Il n'y a pas longtemps qu'il a couru par les Villes de Hollande je ne sais quels Allemands, qui se vantoient de guérir toutes sortes de malades, sans leur donner aucun remede. *Il ne faut*, disoient-ils, *que nous envoyer de leur urine.* On ne parloit que de leurs succès : chacun en contoit des circonstances merveilleuses ; leur logis étoit, comme le lavoir de Bethesda, plein & entouré d'infirmes. Je ne pense pas que ceux, qui prônoient le plus la drogue de ces gens-là, fussent de l'intelligence, pour partager le pro-

fit. Les uns se plaisoient à recommander la chose, parce qu'elle tenoit du prodige; les autres y pouvoient trouver quelque agrément, à cause que l'inutilité des remédes ordinaires les mettoit de mauvaise humeur à l'égard des Médecins. L'illusion ne fut point longue: un mois ou deux en firent raison. On réfuta cette chimere: & il y eut tant de gens, qui s'y trouverent trompés, qu'ils passerent de l'approbation au dernier mépris.

Notons que Mr. Leibnitz observa, avec beaucoup de raison, que si l'on n'avoit pas pu opposer aux esprits crédules ce qui se passa chez Mr. le Prince de Condé, il auroit fallu encore tirer au bâton avec ces gens-là. Mais il est à craindre, que l'on n'oublie bien-tôt la déroute de Jaques Aymar, & que l'on ne soit trop disposé à recevoir la même scene, si de semblables motifs la font revenir dans sept ou huit ans.



*Du Mariage d'*ANNE BOLEYN *avec* HENRI VIII. *Roi d'Angleterre.*

ANne Boleyn femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure maison du côté de sa mere, que du côté de son pere, puisqu'elle étoit fille de Thomas Boleyn, qui n'étoit que Chevalier, & d une fille du Duc de Norfolk. Elle nâquit l'an 1507, & fut amenée en France à l'âge de sept ans, par la Sœur de Henri VIII, femme de Louis XII. Elle ne repassa point en Angleterre, lorsque cette Reine s'y retira après la mort de son mari: elle s'arrêta au service de la Reine Claude, femme de François I; & après la mort de cette Princesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon. On ne sait pas bien l'année de sonretour en Angleterre: quelques-uns veulent que ce soit l'an 1527; d'autres l'an 1525. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce Monarque,

elle s'en fit aimer pour le Sacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouiroit d'elle que pour le bénéfice du mariage; & c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, & à l'exécuter enfin avec tout l'éclat que chacun sait. Ce qui, dans une autre rencontre, seroit fort louable, est le principal crime d'Anne Boleyn : avoir refusé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne repudiât sa femme, est une faute bien plus énorme, que n'auroit été de devenir sa concubine. Une concubine n'auroit pas détrôné une Reine, & ne lui auroit ôté, ni sa couronne, ni son mari; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn, en faisant la chaste & la scrupuleuse, ne songeoit qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Arragon, & à l'exclure elle & sa fille de tous les honneurs qui leur étoient dûs. Quoiqu'il en soit, Henri VIII l'épousa secrétement le 14 de Novembre 1532, sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Arragon; & dès qu'il s'apperçut de la grossesse de sa nouvelle femme, il rendit public son mariage & fit déclarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn, la veille de Pâques 1533, &

couronner le 1 de Juin ſuivant. Elle accoucha le 7 de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, juſques à ce que les charmes de Janne Seymour eurent embraſé le cœur de ce Prince l'an 1536. Alors il paſſa de l'amour juſqu'à une haine violente pour ſa femme. Il la crut impudique : il la fit empriſonner ; & lui fit faire ſon procès. On la condamna à être brûlée, ou décapitée (*) : ſon mariage fut déclaré nul, à cauſe qu'elle avoua qu'elle avoit épouſé le Roi dans un temps où elle étoit engagée par contrat au Comte de Perci.

L'Auteur de l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre nous apprend, I, que Mylord Perci avoit dit dit au Cardinal de Volſey, *qu'il avoit donné ſa parole à Anne devant des témoins, & que ſa conſcience ne permettoit point qu'il ſe dégageât.* II. Que lorſqu'on preſſa ce Seigneur, pendant le procès de la Reine, *de déclarer qu'il y avoit eu en ce temps-là un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit ſerment, en préſence de deux Archevêques, qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promeſſe de*

(*) Elle fut décapitée le 19. Mai 1536.

mariage, entre lui & cette fille, & pour rendre ce serment plus solemnel, il reçut la communion en présence de plusieurs conseillers d'Etat, & souhaita *que la reception de ce Sacrement fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* III. Que la Reine, pendant son procès, n'avoua rien touchant son engagement prétendu avec ce Mylord; mais quand on l'eut condamnée, » elle confessa qu'il y avoit » eu un contrat entre elle & Perci, & » ayant été amenée devant la Cour » Ecclésiastique « le 17 Mai, elle déclara qu'il » y avoit eu de justes empê- » chements à son mariage avec le Roi; » & qu'ainsi ce mariage là ne pouvoit » pas être valable. « IV. Que sur sa confession, la sentence de ce divorce fut prononcée. V. Que l'original de cette sentence a été brûlé; mais ce qu'on vient d'en dire » est répeté dans une » Loi que le Parlement fit peu après » pour régler la succession. VI. Que les » deux sentences que l'on prononça » contre la Reine, sont tellement op- » posées l'une à l'autre, qu'il faut au » moins que l'une des deux ait été in- » juste. Car si le mariage de cette Prin- » cesse avec le Roi étoit nul dès le com-

» mencement, elle n'a été aucunement
» coupable d'adultere ; puiſque cette
» invalidité empêchoit qu'elle ne fût
» femme légitime de Henri. Si ce ma-
» riage étoit bon, il y a eu de l'injuſ-
» tice à le caſſer : & s'il n'étoit pas va-
» lable, la condamnation de la Reine
» a bleſſé manifeſtement l'équité ; &
» on ne ſauroit ſoutenir que cette Prin-
» ceſſe ait manqué de fidélité pour le
» Roi, puiſqu'alors elle n'étoit point
» obligée de lui garder ſa foi «. Il y auroit bien des remarques à faire ſur tout ceci : je me contenterai de ces trois : I. Le Mylord, qui, avec ſerment & la communion à la main, nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe, ou alors, ou quand il déclara qu'il avoit donné ſa foi à cette fille. Si l'on préfere ſon ſerment à l'autre déclaration, il faudra dire que la Reine, prête à mourir, a dépoſé fauſſement qu'elle avoit été engagée avec ce Mylord. Si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut pas alléguer pour ſa juſtification, qu'elle proteſta toujours de ſon innocence, & même ſur l'échafaut ; car une femme, qui, ſur le point de comparoître devant Dieu, eſt capable d'avouer une fauſſeté

qui rend ſes enfants illégitimes, eſt bien capable de nier une vérité qui la couvre de deshonneur. Et nous avons ici un fait choiſi entre pluſieurs autres de même eſpece, qui montre que le Pyrrhoniſme hiſtorique peut ſe battre ſans déſavantage contre les ſerments, & contre les proteſtations des mourants. II. L'adreſſe des Hiſtoriens eſt remarquable : ils ſe ſervent d'un fait, lorſqu'ils en peuvent tirer quelque utilité ; & ils le nient, lorſqu'ils s'en trouvent incommodés. Il eſt inutile, quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne pouſſoit point Henri VIII. à répudier la Reine, de montrer qu'elle ſongeoit tout de bon à ſe marier à Mylord Perci : il eſt bon alors d'avouer ſon engagement. Mais ſi d'un autre côté quelqu'un nous vient dire que par cet engagement ſon mariage avec Henri VIII. devient nul, & qu'ainſi la Reine Eliſabeth eût été bâtarde, quand même le divorce de Catherine eût été juſte ; alors il faut dire que cet engagement eſt un conte, & ſe ſervir des ſerments & des communions de Perci. III. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui ſurpaſſe celui que les Parlements d'Angleterre exercerent au XVI ſiecle. Tout ce que la nation pou-

voit faire de plus authentique pour déclarer nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon fut employé: Marie leur fille étoit donc bâtarde ; & cependant on la reconnut pour Reine, en qualité d'enfant légitime de Henri. On brûla l'original de la ſentence de divorce : c'eſt qu'on ne vouloit pas laiſſer ſubſiſter un titre ſi déſavantageux à la Reine Eliſabeth. Remarquez bien, que dans les Royaumes héréditaires, c'eſt une loi fondamentale que les bâtards ſoient poſtpoſés à tous les parents légitimes de la Famille royale.

Combien ſont quelquefois petites les cauſes des plus grands événements.

IL eſt certain que la cauſe des grands armements, & des guerres les plus importantes, n'eſt quelquefois qu'un caprice, qu'un dépit, qu'une amourette, qu'un rien ; au lieu que l'on s'imagine que toute la nature a veillé pluſieurs années à y donner le premier branle. Ceux qui ont comparé les actions des Princes aux grandes rivieres, dont peu de perſonnes ont vu la ſource, bien

qu'une infinité de gens en voient le cours & le progrès, n'ont pas tout dit. Il falloit ajoûter, que comme ces grands fleuves qui roulent ſi majeſtueuſement leurs eaux dans un large & profond canal, & dont les vaſtes inondations déſolent quelquefois pluſieurs provinces, ne ſont qu'un filet d'eau dans leur origine, de méme ces fameuſes expéditions qui tiennent en ſuſpens une partie du monde, & qui changent la deſtinée de pluſieurs peuples, ne ſont quelquefois qu'une bagatelle dans leur premiere cauſe.

Quel a été, à votre avis, le premier mobile de la guerre de Xerxès contre les Grecs; c'eſt-à-dire du plus prodigieux armement que l'Hiſtoire nous apprenne? Un médecin Grec, domeſtique de la Reine, qui ayant envie de revoir ſon pays, perſuada cette grande expédition à ſa maîtreſſe, & puis au Roi même par le moyen de la Reine. Queſt-ce qui a fait armer toute la Grece pour la ruine du floriſſant Royaume de Priam? Une coquette qui ſe fit enlever par un jeune Prince dont elle étoit amoureuſe, & la crédulité d'un mari qui fut aſſez bon, comme le ſont ordinairement ceux de ſon eſpece, pour s'imaginer que

Roi en punition d'une telle injure faite en ſa préſence à ſa Favorite.

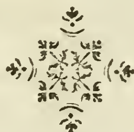
J'ai lu une choſe d'approchant, mais qui ſe rapporte à une autre ſcene, & à d'autres perſonnages. Richard de Waſſebourg voulant réfuter Nicolle Gilles & Bouchet, qui aſſurent que René Duc de Lorraine ſe joignit à la faction du Duc d'Orléans contre Charles VIII. rapporte » qu'il a ouï reciter à ſon » pere, ſe diſant eſtre préſent, qu'un » jour le Duc d'Orléans eſtant à Paris » jouoit à la paulme en la préſence de » pluſieurs Seigneurs & Dames, où » eſtoit Madame de Beaujeu, & fut » queſtion d'un coup de paulme, qui » fut demandé aux aſſiſtants, duquel » Madame de Beaujeu jugea contre le » Duc d'Orléans, dont il ſe deſpita, & » en cholere dit qu'elle avoit menti, avec » quelque parole mal ſonnante, dont » ladite Dame fort courroucée, s'eſcria » à Mr. de Lorraine eſtant préſent & » jouant, Ha Couſin, me laiſſez-vous » ainſi injurier? Et alors ledict Duc » de Lorraine bailla un grand ſoufflet » audit Orléans. Sur quoy les Princes » aſſiſtants ſe leverent, & les ſépare» rent. Et dès-lors ledict Duc d'Or» léans prit groſſe haine contre ledict

» Duc de Lorraine, & ladicte Dame
» contre ledict Duc d'Orléans, qui
» n'est signe ny apparence que ledict
» Duc de Lorraine eut suivy le party
» dudict d'Orléans & ses Conféderez.
» Or dès-lors Madame de Beaujeu avoit
» ordonné qu'il fut prins au corps. De-
» quoy adverty se retira en diligence en
» Bretaigne, dont depuis vindrent les
» dissentions des Bretons & des Fran-
» çois ".

Mr. Varillas raconte la même histoire à cela près qu'il ne dit rien du soufflet prétendu donné au Duc d'Orléans. Voici son narré : » il arrivoit quelque-
» fois à ce Duc de trahir ses propres in-
» térêts par des emportements de jeu-
» nesse; & le plus considérable de cette
» nature qui lui échappa, fut à Melun
» où étoit la cour. Il voulut entrer dans
» une belle partie de paume qui devoit
» être jouée devant le Roi: on con-
» testa sur un coup d'importance, &
» l'on s'en rapporta selon la coutume
» au jugement des Spectateurs. La
» Comtesse de Beaujeu qui en étoit,
» prononça contre le Duc d'Orleans;
» & ce Prince qui n'étoit déjà que trop
» irrité, dit assez haut pour être en-
» tendu qu'il n'y avoit qu'une femme

l'endroit où il dit, que le ſeul Amiral de Bonnivet conſeilla à François I. de paſſer les Monts « *non* tant pour le » ſervice & le bien de ſon Maître que » pour aller revoir une grande Dame » de Milan, & des plus belles, qu'il » avoit faite pour Maîtreſſe quelques » années devant, & en avoit tiré plai- » ſir, & en vouloit retâter. J'ai ouï » dire, *pourſuit-il*, ce conte à une Da- » me de ce temps-là & même qu'il » avoit fait cas au Roi de cette Dame, » (qu'on dit qui s'appelloit *la Signora* » *Clerici*, pour lors eſtimée des plus » belles d'Italie) & lui en avoit fait » venir l'envie de la voir & coucher » avec elle ; & voilà la principale cau- » ſe de ce paſſage du Roi, qui n'eſt » à tous connue. Ainſi la moitié du » monde ne ſait pas comme l'autre » vit, car nous guidons la choſe d'une » façon, qui eſt de l'autre. Ainſi Dieu » qui fait tout, ſe moque bien de nous.,, N'eſt-ce pas une choſe horrible, qu'une expédition qui a mis la France ſur le bord du précipice par la priſon de ſon Roi, n'ait eu pour principale cauſe qu'une fantaiſie amoureuſe, qu'on pouvoit bien ſatisfaire ſans aller ſi loin ? Ce que vous dites, eſt vrai, me répondra-t-on. Les plus

grandes entreprises n'ont quelquefois pour premiere cause que le dépit ou la jalousie d'une coquette. Les grands événements bons & mauvais qui font tant raisonner les spéculatifs, & qui attirent tant d'éloges ou tant de blâmes sur ceux qui en ont été les auteurs visibles, dépendent assez souvent de certains petits ressorts cachés, mis en œuvre par l'envie, par l'intérêt, par l'amour, par quelque passion secrette ; & si tout cela étoit sû, on changeroit bientôt les blâmes en apologies, & les éloges en mépris : on connoîtroit que les succès les plus applaudis viennent des mauvais offices qu'on a rendu sous main au Général de l'armée des ennemis, & que le Cardinal de richelieu avoit raison de dire *que six pieds de terre* (entendant les intrigues du cabinet (*l'embarrassoient plus que tout le reste de l'Europe.*



lexandre VI. & de Catherine Vanozza, naquit à Rome avant que ſon pere fût Pape ; car il ne l'étoit point encore lorſqu'il la maria à un Eſpagnol. Il la lui ôta après ſon exaltation, ne le trouvant pas d'un rang aſſez élevé pour être le gendre du Chef de l'Egliſe, & la maria avec Jean Sforce, Seigneur de Péſaro, & puis au bout de quatre ans il fit déclarer nul ce mariage ſous prétexte que l'époux étoit impuiſſant. Elle étoit encore ſa femme au temps de la cavalcade qu'elle fit à Rome le 6 de Juin 1496. Elle fut mariée en 1498 avec Alfonſe d'Arragon, fils naturel d'Alfonſe II. Roi de Naples, & en eut un fils le 31 d'Octobre 1499. Son mari fut aſſaſſiné à Rome ſur les dégrés de l'Egliſe de Saint Pierre le 15 de Juin 1500, & comme il ne mouroit pas de ſes bleſſures, il fut étranglé dans ſon lit le 18 d'Août de la même année. Le Pape la maria en 1502 avec Alfonſe d'Eſt, fils aîné du Duc de Ferrare. Le bruit commun fut qu'elle tomboit dans l'inceſte avec ſes freres & avec ſon pere. Cette opinion paroit avoir quelque fondement, lorſqu'on ſonge à leurs autres mauvaiſes actions. Cette Dame ſe diſpenſoit des bienſéances avec ſi peu de ménagement, qu'on

pouvoit bien s'imaginer qu'elle étoit fort impudique, & il est sûr qu'elle avoit dans Rome une autorité fort propre à scandaliser les gens. Elle avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit & d'érudition, & étoit capable de grandes affaires. Elle aida bien le Duc de Ferrare son Epoux à se soûtenir contre les attaques violentes de Jules II. On l'a louée d'avoir eu beaucoup de piété, & beaucoup de charité, & beaucoup de soin de faire rendre justice. Mais il ne faut pas dissimuler qu'on lui donne ces éloges dans une Epître Dédicatoire. C'est dans celle des Poésies des deux Strozza, pere & fils, faite par Alde Manuce. Il la qualifia *Diva*, qui est l'épithete perpétuelle que ces deux Poëtes lui donnent avec une infinité de louanges. Il ne faut pas non plus que je dissimule qu'il y a des historiens qui affirment qu'elle renonça au déréglement, & s'attacha à la pratique des vertus chrétiennes, & que de ses propres deniers elle fonda un couvent de religieuses. Elle mourut l'an 1523, ayant eu de son dernier mari cinq enfants, dont l'aîné fut Hercules II. du nom, Duc de Ferrare.

Voilà, Monsieur, l'article que je vous communiquai : je crus qu'il vous

paroîtroit aſſez rempli ; mais au contraire vous l'avez trouvé trop ſec, & trop vuide de détails, & de ce qui vous eſt le plus agréable dans un écrit de cette eſpece. Vous ſouhaitez principalement la preuve de chaque choſe par les propres termes des Auteurs qui en ont parlé. Il faut donc ou que la peine que j'ai eue vous ſoit inutile, ou que j'y joigne le travail de commenter mon récit. C'eſt une fatigue plus incommode que vous ne penſez, & qui me paroîtroit plus fâcheuſe, ſi vous ne m'aviez marqué tous les articles ſur quoi vous ſouhaitez une plus ample inſtruction.

I. Premierement, vous voudriez ſavoir ce que devint l'enfant mâle dont notre Lucrece accoucha le 15 d'Octobre 1499. Tout ce que je puis vous répondre, eſt qu'il eut nom *Rodrigues*, & qu'on le traita ſelon ſa naiſſance, avec des honneurs & des témoignages d'affection auſſi différens de ceux qu'on avoit donnés à ſon infortuné pere, que proportionnés à ceux qu'on rendoit à la mere. Le Pape l'inveſtit du Duché de *Sermonetta, & les autres Etats* de la Maiſon Caëtan *dévolus à la Chambre* Apoſtolique, *il en fit prendre poſſeſſion apparemment à ladite Chambre ; mais*

il en investit réellement Dame Lucrece sa fille, laquelle fit voir un contrat pallié, par lequel elle les acceptoit de la même Chambre au prix de quatre-vingt mille écus.

II. En second lieu, vous voudriez savoir des particularités concernant les mariages de Lucrece Borgia. Contentez-vous, s'il vous plaît, de ce passage de Guicciardin. Alexandre VI. » ayant » délibéré, dès le commencement de » son Pontificat, d'approprier toute sa » grandeur temporelle au Duc de Candie » son fils aisné; le Cardinal de Va- » lence (lequel totalement estrangé de » la profession de prestrise aspiroit à » l'exercice des armes) ne pouvant » endurer que ce lieu fut occupé par » son frere, & davantage, impa- » tient de ce qu'il avoit meilleur part » que lui, en l'amour de Madame Lu- » crece leur commune sœur: incité de » la luxure & de l'ambition (puissants » instruments de toute grande mes- » chanceté) le fit tuer, une nuit qu'il » chevauchoit seul par la ville de Rome, » & puis secrettement jetter dans le » Tybre. Semblablement le bruit étoit » (si pourtant une telle énormité se » doit croire) qu'en l'amour de Ma-

» dame Lucrece eſtoient concurrens;
» non-ſeulement les deux freres, mais
» auſſi le pere même, lequel lors qu'il
» fut fait Pape, l'ayant oſtée à ſon
» premier mari, comme devenu trop
» petit compagnon pour elle, la maria
» à Jean Sforce, Seigneur de Péſaro: &
» puis ne pouvant encore comporter
» d'avoir le mari pour corrival, il
» rompit ce ſecond mariage ja conſom-
» mé, ayant auparavant, devant Juges
» que lui-même délégua, fait prouver
» par faux témoins, & depuis confir-
» mer par Sentence, que Jean étoit de
» nature froid, & du tout inhabile aux
» œuvres de mariage «. Ce qui ſuit
concerne principalement le quatrieme
mariage. » Le Pape bailla ſa fille Lu-
» crece (qui avoit été ja épouſée à
» trois autres maris, & qui étoit pour
» lors vefve, par la mort de Giſmond
» Prince de Biſelle, fils baſtard d'Al-
» fonſe Roi de Naples, que le Duc
» de Valentinois avoit tué) à Alfonſe,
» fils aiſné d'Hercules d'Eſte, avec dot
» de cent mille ducats en argent comp-
» tant, avec pluſieurs dons de grande
» valeur. Auquel mariage indigne de
» la famille d'Eſte, qui a accouſtumé
» des s'allier de nobles & grandes mai-

» ſons, Hercules & Alphonſe conſen-
» tirent, parce que le Roy de France
» deſirant de ſatisfaire au Pape en tou-
» tes choſes, en fit une extrême in-
» ſtance : & ils y furent encore pouſ-
» ſés du déſir que ils avoyent de s'aſ-
» ſeurer par ce moyen, (ſi toutes fois
» contre une grande deſloyauté au-
» cune ſureté étoit ſuffiſante) des ar-
» mes & de l'ambition du Duc de Va-
» lentinois : lequel pouvant beaucoup
» pour raiſon des deniers & autorité
» du Siege Apoſtolic, enſemble pour
„ la faveur que le Roy de France lui
» portoit, étoit ja formidable à une
» grande partie d'Italie, un chacun
» connoiſſant que ſes convoitiſes n'a-
» voient terme ou frein aucun ".

III. En troiſieme lieu vous voulez des citations à l'égard du bruit qui courut des inceſtes de cette Dame. Je vous ai deja cité Guicciardin, dont l'autorité eſt plus forte que celle des Poëtes Jovien Pontanus & Sannazar. Les vers qu'ils ont faits là-deſſus ſe peuvent lire dans une infinité d'ouvrages de controverſe ; car il n'y a preſque point d'Auteur Proteſtant qui ne les cite quand il parle des déſordres de la Cour de Rome. *Quod ſummè abominandum*,

filiam suam Lucretiam *ipsemet* (Alexander VI) *subagitavit*, *eamque etiam filio*, Cæsari Borgiæ, *consuprandam permisit*, *quod scelus Johanni Joviano Pontano*, Oper. Tom. IV. Tumul. lib. 2. p. m. 3421, *ad distichon ansam dedit* :

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thaïs ; Alexandri filia, Sponsa, Nurus.

L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, n'oublie point l'Epitaphe d'Alexandre VI faite par Sannazar.

Fortasse (*) *nescis, cujus hic tumulus siet*
Adsta, Viator, ni piget.
Titulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est : sed hujus, qui modò
Libidinosæ sanguinis captus siti,
Tòt Civitates inclytas,
Tòt Regna vertit, tot Duces letho dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbèm rapinis, ferro, & igne funditùs
Vastavit, hausit, eruit :
Humana jura, nec minus cœlestia,
Ipsósque sustulit Deos :
Ut scilicet liceret (heu scelus!) Patri
Natæ sinum permingere :

(*) Sannaz. epigr. 29. *lib.* 2. *pag. m.* 1425

Nec execrandis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel.

Il n'oublie pas non-plus cette Epigramme du même Poëte :

(*) *Ergo te semper cupiet, Lucretia, Sextus,*
O fatum diri nominis! hic Pater est.

Ni ces vers de l'Epigramme 56. du I.
Livre :

O dulce ac lepidum, Marine, factum,
Dignum perpetuo joco, atque risu :
Dignum versiculis facetiisque,
Nec non & salibus, Marine, nostris,
Ille maximus urbis imperator,
Cæsar Borgia, Borgia ille Cæsar,
Cæsar, Patris ocellus, & Sororis,
Fratrum blanditiæ, quies, Voluptas,
Montis populus ille Vaticani :
Ille, inquam, Dominæ Urbis inquinator,
Cæsar Borgia, Borgia ille Cæsar,
Cinædi Patris impudica proles,
Mœchus ille Sororis, atque adulter.

Mais il n'a pas observé que Sannazar dans l'Epigramme 15 du I livre a décrit sous le mot de *Juvenca* &

(*) Sannaz. epigr. 4. *Lib. 2. pag.* 10.

de *Taurus* la fureur amoureuſe de Lucrece pour le Duc de Valentinois ſon frere.

Notez qu'elle étoit ſa ſœur tant du côté maternel que du côté paternel.

IV. En quatrieme lieu, vous ſouhaitez quelque témoin de ce que j'ai dit que Lucrece Borgia ſe diſpenſoit des bienſéances avec très-peu de ménagement. Vous ſerez ſatisfait : voici un morceau d'une lettre adreſſée par un Anonyme à Silvius Savell, & dattée du camp des Eſpagnols ſous Tarente.
„ Qui eſt ce de grace, qui n'auroit
„ pas horreur de faire le récit de tant
„ & de ſi horribles impuretés, qui ſe
„ commettent dans ſa maiſon, à la
„ vue de tout le monde, au mépris de
„ Dieu, & ſans aucune honte des hom-
„ mes ? Combien d'adulteres, de vio-
„ lements, combien d'inceſtes, com-
„ bien d'impuretés des enfants & des
„ filles, combien de femmes de mau-
„ vaiſe vie, ou, pour mieux dire, de
„ putains voit-on courir dans le Pa-
„ lais de S. Pierre ? Combien de trou-
„ peaux de lions, combien d'aſſem-
„ blées impudiques dont l'inſolence &
„ l'effronterie vont à un tel point,
„ que les bordels & les lieux plus in-

„ fâmes ſont partout plus modeſtes & „ plus retenus ? On a vu le premier „ jour de Novembre qui eſt la Fête de „ tous les S. S. que cinquante putains „ de la ville ont été invitées au Palais, „ les cérémonies étant faites, & qu'el- „ les y ont donné un ſpectacle extrê- „ mement honteux & vilain, & même „ tout-à-fait déteſtable; juſques-là mê- „ me qu'on expoſa en public les jours „ enſuite, une jument, en préſence du „ Pape & de ſes enfants; afin que les „ eſtalons animés d'une ardeur véné- „ rienne, devinſſent furieux les uns „ contre les autres. comme ſi on eût „ eu beſoin de tels exemples pour mal „ faire." L'Auteur de cette lettre ne parle pas nommément de Lucrece Borgia; mais on ſait d'ailleurs qu'elle fut préſente à ces vilains exercices.

V. En cinquieme lieu, vous demandez des témoignages touchant cette autorité qu'elle eut dans Rome, & qui étoit ſi capable de ſcandaliſer les gens: liſez ce qui ſuit: „ Elle étoit ſi avant „ dans les bonnes graces du Pape que „ le pouvoit être une femme, & mê- „ me beaucoup plus que le ſexe ne le „ pouvoit pas permettre: parce qu'il „ ne lui fit pas tenir ſeulement ce rang

„ de grandeur avec cette ſuite de No-
„ bleſſe, & ce ſervice des Prélats dont
„ nous avons déja parlé ci-deſſus ; mais
» encore il la combloit, ſelon ſes deſirs,
» de richeſſes, lui accordoit toutes les
» graces qu'elle vouloit, lui donnoit
» même le maniment des affaires, &
» ce qui eſt encore bien plus, elle avoit
» toujours l'entrée du Palais ouverte,
» eſtant de nuit & de jour en converſa-
» tion avec le Pape ſi publiquement &
» avec tant d'oſtentation, que la Cour
» le voyoit en quel temps que ce fût :
» que ſi ſa Sainteté ſortoit de Rome,
» ce qui arrivoit aſſez ſouvent, depuis
» la dépouille des Barons Romains,
» elle la ſubſtituoit non-ſeulement pour
» loger dans ſon appartement & dans
» ſon Palais, (parce que le Duc la ſui-
» voit toujours dans ſes voyages) mais
» même à la ſurintendance du gouver-
» nement, l'ouverture des lettres, à
» l'expédition des affaires, avec pou-
» voir d'appeller auprès d'elle les Car-
» dinaux, afin de les conſulter ſur les
» choſes de grande importance, com-
» me elle fit bien ſouvent par vanité. "
L'Auteur qui me fournit ces paroles,
nous avertit qu'il avoit déja parlé de la
pompe de cette Dame. Voici le paſſage

à quoi il renvoie : „ Alexandre déclara Dame Lucrece ſa fille, Gouvernante perpétuelle de Spolette & de ſon Duché avec tous les émoluments & les juriſdictions qui en dépendoient. Mais parcequ'il ne ſe contentoit jamais de ſes actions pour ſi utiles ou agréables qu'elles fuſſent ; ſi elles n'eſtoient pas accompagnées d'une oſtentation & d'un faſte, qui ſervît à faire voir ſa puiſſance, & pour faire honte à ſes envieux, voulut que ladite Dame Lucrece s'en allât prendre poſſeſſion de ce meſme gouvernement avec Don Joſeph ſon frere, & avec la plus noble & belle compagnie qu'il fût poſſible de voir.... Dès que Dame Lucrece eût baiſé les pieds à Sa Sainteté, Sadite Sainteté monta à la galerie qui eſt au-deſſus de la porte du Palais pour la voir partir ; ſi bien qu'eſtant montée à cheval aux degrés de S. Pierre, l'Ambaſſadeur du Roi de Naples & Don Joſeph la mirent au milieu d'eux, en ſaluant humblement le Pape, prirent ſon dernier congé & ſa bénédiction. Elle eſtoit précédée d'un grand nombre de chariots, où eſtoient ſes meubles, couverts de riches &

» de ſomptueux tapis. Il y avoit en-
» ſuite de cela un mulet qui portoit
» un lit tendu, où il ne manquoit rien,
» avec des matelas, une couverte cra-
» moiſie toute parſemée de fleurs, deux
» blants aux oreilliers, & un beau ciel
» de lit que les hommes devoient ſouſ-
» tenir, lorſque ladite Dame voudroit
» aller mieux à ſon aiſe, eſtant laſſe
» d'eſtre à cheval. On voyoit encore
» après cela un autre mulet qui por-
» toit une ſelle qui reſſembloit par-
» faitement bien à une chaire, ayant un
» doſſier, des accoudoirs, & un eſca-
» beau richement ornés pour ſon uſa-
» ge, quand elle voudroit aller à l'or-
» dinaire des femmes. La garde, & la
» maiſon du Pape ſuivoit après cela,
» de même que le Gouverneur de Ro-
» me avec un grand nombre de gens
» de guerre; ladite Dame venoit im-
» médiatement enſuite eſtant au milieu
» des deux que nous avons déja nom-
» més, leſquels eſtoient ſuivis d'un
» grand nombre de Prélats, d'une in-
» finité de nobles & de Dames rangées
» de deux en deux, qu'elle renvoya
» fort civilement dès qu'ils furent par-
» venus à Ponte Molle, hormis celles
» qui eſtoient de ſervice. Elle ne parut

» pas en public depuis ce temps-là avec » moins de magnificence que ce jour, » si on en excepte ce qui concernoit » la Campagne : elle alloit toujours » avec plus de deux cents chevaux, » montées de principales Dames & Sei- » gneurs de la ville, & estoit servie par » les Prélats du Palais, & des plus in- » times confidents du Pape, particu- » liérement dans les solemnités de l'an- » née sainte, où on remarqua bien » souvent que les Evesques lui don- » noient la main, qu'ils lui disoient » la messe, & qu'ils lui rendoient mês- » me d'autres moindres services. " Ce que je vais rapporter n'est pas moins curieux.

Lorsque cet Historien narre la réception qui fut faite à Geofroi Borgia & à Sancia d'Arragon sa femme, il se sert de ces paroles : » Lucrece Borgia.... la- » quelle estant extrêmement chérie du » Pere, avoit une telle autorité, & se » voyoit eslevée dans un si haut degré » de grandeur, qu'on n'en avoit jamais » vu de pareille dans la Cour des Pa- » pes, ne fut pas ni moins splendide, » ni moins ardente, ni moins ambi- » tieuse que son frere à rendre cette » entrée solemnelle, pour ce qui estoit

» d'inviter les Dames : ſi bien que les
» eſpouſés furent receus avec beaucoup
» plus de magnificence qu'on n'eſpe-
» roit, parce que les ſoumiſſions de ceux
» qui obéiſſoient eſtoient plus grandes
» que la ſuperbe de ceux qui comman-
» doient, & on vit meſme que le Pape,
» qui avoit eſté le premier auteur de
» cette pompe, voulut enfin la termi-
» ner par ſes propres honneurs, car
» il reçut les nouveaux mariés d'une
» telle façon, qu'on eût dit que c'eſtoit
» un conſiſtoire public, ſoit qu'on con-
» ſiderât la qualité de la ſale, la for-
» me de ſon troſne, le grand nombre
» des Cardinaux & des Seigneurs qui
» s'y eſtoient rencontrés ; ou bien on
» eût creu à la vérité, voyant de prin-
» cipales Dames de la Cour dans cette
» aſſemblée, des cuiſſins préparés au-
» près de Sa Sainteté pour Madame
» Sancia & Madame Lucrece, & par
» les agréables entretiens qu'il y eut
» pendant quelques heures, que c'eſ-
» toit plutôt une des indignes aſſem-
» blées du dernier Roi des Aſſiriens,
» que le conſiſtoire d'un Pontife Ro-
» main qui doit faire paroiſtre Sa Sain-
» teté en toutes choſes aux yeux de
» tout le monde, puiſqu'il en porte le

» nom : que si la veille de la Pente-
» coste se passa dans une si digne fonc-
» tion, les cérémonies qu'on garda le
» lendemain pour célébrer la venue du
» St. Esprit ne furent pas moindres.
„ Voyez ce qu'en dit le Maître des
» cérémonies dans son Journal : *Venit*
» *Papa in Basilicam Apostolorum. Ste-*
» *terunt apud eum super pulpitum mar-*
» *moreum, in quo Canonici S. Petri*
» *Epistolam & Evangelium decantare*
» *consueverunt, Sancia & Lucretia fi-*
» *lia cum multis aliis mulieribus, to-*
» *tum ipsum pulpitum, & terram cir-*
» *cumcirca occupantibus, cum magno*
» *dedecore ignominia, & scandalo po-*
» *puli.*

VI. En sixieme lieu vous souhaitez une bonne autorité concernant l'esprit & l'érudition de cette Dame, sa capacité pour les grandes affaires, & les services qu'elle rendit à son mari dans la guerre contre le Pape Jules II. Je vous citerai l'histoire du Chevalier Bayard, cherchez-y le chapitre 44. vous y trouverez la description du combat de la Bastide, où le Duc de Ferrare assisté des troupes de France fit une merveilleuse boucherie des troupes de Jules II. Vous verrez que l'Historien ajoute que

ce Duc & les François ,, s'en retourne-
» rent glorieux & triomphants dedans la
» ville, où chascun leur donnoit louan-
» ge inestimable. Sur toutes personnes,
» la bonne Duchesse, qui estoit une
» perle en ce monde, leur feit singu-
» lier accueil. Et tous les jours leur fai-
» soit banquets & festins, à la mode
» d'Italie, tant beaulx que merveilles.
» Bien ose dire, que de son temps, ne
» beaucoup devant, ne s'est trouvé de
» plus triomphante Princesse. Car elle
» estoit belle, bonne, doulce & cour-
» toise à toutes gens. Elle parloit Es-
» pagnol, Grec, Italien & François,
» quelque peu très-bon Latin, & com-
» posoit en toutes ces langues, & n'est
» rien si certain, que combien que son
» mari fuste saige & hardi Prince, la-
» dicte Dame par sa bonne grace a esté
» cause de luy avoir faict faire de
» bons & grands services ". Théodore
Godefroy a crû faussement qu'il s'a-
git là d'Anne Sforce & de Bonne de
Savoye. Il est vrai qu'elle fut femme
de ce Duc de Ferrare; mais elle étoit
morte avant que Jules II. parvînt à
la Papauté. La Duchesse de Ferrare
dont il est ici question, ne sauroit être
que Lucrece Borgia.

VII. En ſeptieme lieu vous voulez ſavoir qui eſt-ce qui » l'a louée » d'avoir » eu beaucoup de piété & .... de charité, & .... de ſoin de faire rendre » juſtice ". C'eſt Alde Manuce. Tout ce que pourroit faire une Princeſſe très-excellente, ſeroit de remplir l'idée qu'il nous donne des vertus de cette fille d'Alexandre VI. *Ais enim nihil te magis cupere, quàm & placere ſemper Deo immortali & juvare mortales, tam qui nunc ſunt, quàm naſcituris omnibus ſeculis, relinquereque aliquid cùm è vita exceſſeris, quo non ſine ſumma laude vixiſſe teſteris.... Quid dicam de tua in Deum, divosque omneis pietate? Quid idem de liberalitate in pauperes, de bonitate in tuos, de juſtitia in omneis? Mirum eſt enim quantam pauperibus qui mendicare erubeſcunt, clàm per pios miniſtros pecuniam eroges, quòd ſubvenias miſeris, quantâ præthereà gravitate & prudentiâ negotiis, rebuſque publicis, (cogitur enim apud te Senatus) & interſis, & præſis : &, quod eſt juſtitiæ proprium, ſuum cuique tribuendum cures. Tum probos ornandos, ſceleratos puniendos, & velis, & imperes. Quibus in rebus miratur ſenatus ipſe, mirantur cives tui accerrimum judicium, acumen*

ſummum ingenii tui. Denique quidquid loqueris, quidquid agis nulla ex parte reprehendi poteſt. Si vous ſouhaitez le témoignage d'un Hiſtorien, vous n'avez qu'à jetter les yeux ſur les paroles qui ſuivent : (*) *Paulò antè id tempus Lucretia Borgia, Alfonſi uxor, integrâ adhuc ætate defuncta eſt, quum ea jam pridem perſanctè caſtigato vetere luxu, abdicatiſque deliciis, chriſtianæ diſciplinæ ſeveritatem induiſſet..... Cæterùm Lucretia nequaquam muliebri animo inanem ſimulatæ religionis laudem quærens, verum ſolidi nec interituri unquam meriti fructum expectans, ex privatis ſuis opibus cœnobium cum ornatiſſimo templo conſtructum ſacratis virginibus ex ordine primæ nobilitatis dedicavit.*

VIII. Enfin vous voudriez avoir quelques recueils concernants ſa mere. Je vous citerai Thomaſi, qui croit que le nom *Vanozza* étoit celui de ſa famille. Elle étoit Romaine & d'une condition médiocre. Elle parvint par un » long uſage à un tel degré de ſavoir » commander à ceux qui lui plaiſoient » par

(*) *Jovius in vita Alfonſi Ferrariæ Ducis*, pag. m. 371.

» par les artifices des courtisanes, » qu'elle y étoit parfaite.... Elle faisoit » bien voir qu'elle estoit une harpie » insatiable ; mais elle ne faisoit pas » connoître aux gens qu'elle fut une » fine & anchanteresse syrene... Parmi » un si grand nombre de Dames qui „ tâcherent de captiver *Roderic Borgia* „ par leurs propres embrassements, la „ Vanozza le gagna si fort par ses ma- „ nieres engageantes, qu'il ne la quitta „ jamais, quoiqu'il fust eslevé aux plus „ hautes dignités, & la tint toujours „ au contraire plus en qualité de femme „ légitime que de sacrilege concubine. „ La fécondité de cette femme alla de „ pair à sa beauté & à ses flatteries, ce „ qui le retint toujours indissoluble- „ ment attaché à ses amours : car elle „ l'enrichit bientost de quatre fils & „ d'une fille ". Elle conçut contre les François une extrême haine. Thomasi en rapporte cette raison : „ Les pre- „ miers jours que l'armée de *Charles* „ *VI*. eût pris ses quartiers dans Rome, „ l'insolence des soldats..... alla à ce „ point que d'attaquer & de piller, en „ tuant même quelques maîtres, un „ petit nombre de maisons appartenan- „ tes à de certains Romains, qui ne

„ ſuivoient point le parti de la France,
„ ou qui eſtoient même ennemis de
„ ceux qui ſouſtenoient le Roy. Celle
„ de Vannozza, . . . qui eſtoit tres-ri-
„ che, courut la même fortune que les
„ autres, le huitieme jour après l'entrée
„ du Roy dans Rome, ce qui n'arriva
„ point ſans que pluſieurs perſonnes de
„ ſa maiſon ne fuſſent maltraitées, &
„ qu'elle ne reçut elle-même quelque
„ affront en ſa perſonne..... Comme
„ elle n'eſtoit pas moins ambitieuſe
„ qu'intereſſée, elle ſe ſentit agitée de
„ toutes ſes plus furieuſes paſſions de ſe
„ voir vilipendée & indignement trai-
„ tée par l'inſolence d'une Soldateſque,
„ haïe dans le temps même qu'elle
„ eſtoit au comble de ſes grandeurs & de
„ ſa fortune, & de voir que toute cette
„ grande abondance de meubles & de
„ richeſſes, que l'induſtrie, l'iniquité,
„ & le bonheur de tant d'années, qui
„ s'étoient écoulées ſous le Pontificat
„ de Calixte & de celui d'Alexandre
„ avoient pû amaſſer, eſtoient enlevées
„ dans un moment en ſa préſence"
A la voir dans cette maiſon pillée
„ on l'eût priſe pour une Bacchan-
„ te, & une Furie d'enfer: " elle
ne reſpiroit que la fureur & la rage
Son fils Céſar lui promit de la ven-

ger dès que l'occasion s'en présenteroit.

J'ai lû dans un Ouvrage publié l'an 1703 „ qu'elle séduisit le cœur du Pape „ Alexandre VI. sur le siegè de St. „ Pierre, & que comme elle affectoit „ de se faire appeller *Uranie*, ce qui „ veut dire *Céleste*, elle eut l'insolence „ de se faire peindre en Déesse, & dans „ un ciel au-dessus des nuées sur un „ char de gloire..... Dès qu'on vit ce „ portrait de la *Dona Urania* dans „ Rome, les medisants.... ne manquerent pas de dire que le Pape l'avoit „ canonisée “. Mr. l'Abbé Faydit qui narre ces choses, auroit fait plaisir à bien des gens, s'il avoit marqué la source d'où il les a prises.

Paul Jove, qui avoit connu la Vannozza, dit que d'ailleurs elle étoit honnête femme. Elle ne fut point la seule maîtresse de Roderic Borgia : il fut amoureux d'une autre Romaine & en eut un fils, savoir Jean Borgia, qu'il fit Duc de Nepi. Il est vrai que dans l'investiture qu'on lui donna de cet Etat, & ensuite de celui de Camérino, il se fit nommer fils de César Borgia.

De MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, *Reine de Pologne au XVII. siecle. De qui étoit fille. Particularités de son Mariage avec Uladislas Roi de Pologne, rapportées par l'Abbé de Marolles, & d'une maniere différente par Mr. le Laboureur. Son arrivée à Warsovie, ratification & consommation de son mariage. Anecdotes qui la concernent, rapportées par Vigneul Marville. Mr. le Laboureur les a adroitement éclipsées de son sujet. Discrétion de l'Auteur du Dictionnaire Historique sur cet article. Comment on peut tourner le récit de Vigneul Marville à l'avantage de cette Princesse. Ce que des malins pourroient objecter. Difficulté qu'il y a de savoir au vrai la vie des Grands. Esprit & courage de Marie de Gonzague. Elle devient veuve & épouse Casimir frere d'Uladislas. Les malheurs des premieres années du regne de Casimir obligent cette Reine d'abandonner avec lui la Pologne. Mouvements qu'elle se donna après la paix d'Oliva, pour faire élire un Successeur à*

la Couronne. Sa mort suivie de l'abdication de Casimir. Sa crédulité. Sa piété & sa retraite. Sa sœur épouse secrettement le fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme.

PUISQUE votre curiosité pour Marie-Louise de Gonzague est de la même nature que pour Anne Jagellon, je vois bien que vous ne la voulez satisfaire que par une de mes Lettres. Voici donc quelques recueils liés ensemble.

Marie-Louise de Gonzague étoit fille de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & petite fille de Ludovic de Gonzague qui s'établit en France, & s'y maria avec Henriette de Cleves, qui lui apporta entre autres biens les Duchés de Nivernois & de Rethelois. Ce Ludovit étoit le troisieme fils de Frederic de Gonzague second du nom & premier Duc de Mantoue, & mourut à Nesle en Picardie le 25 d'Octobre 1595, âgé de 56 ans & 35 jours. Son fils Charles fut Gouverneur de Champagne, & se maria avec Catherine de Lorraine, fille du Duc de Maynne, & devint Duc de Mantoue par la mort des trois derniers Ducs ses cousins qui n'avoient point

laiſſé d'enfants mâles. L'Empereur tâcha de l'exclure de cette légitime Succeſſion ; mais Louis XIII. fut en perſonne en Italie 1629 pour l'y maintenir, & en vint à bout. La Princeſſe Marie-Louiſe fille de ce nouveau Duc de Mantoue, ne quitta point la France ſa Patrie, elle continua d'y ſéjourner tout comme ſi ſa maiſon n'eût rien poſſedé au-delà des Alpes. Elle fit une très-belle figure tant à cauſe de ſa beauté, qu'à cauſe de ſon eſprit, & fut ſi conſiderée à la cour, qu'on lui donna le gouvernement du Nivernois. Le Duc d'Orléans frere unique de Louis XIII. devint ſi amoureux d'elle qu'il ſouhaita très-paſſionnément de l'épouſer : mais le ciel en diſpoſa autrement : elle fut mariée avec Uladiſlas Roi de Pologne l'an 1645.

Mr. l'Abbé de Marolles prétend que dès l'année 1623 „ quoique la Princeſſe fuſt bien jeune on commença „ néanmoins de parler de ſon mariage „ avec le Prince de Pologne qui ſuc„ céda depuis au Royaume de Sigiſ„ mond ſon Pere ". Il le repéte en un autre endroit : „ Le Roy Uladiſlas, „ dit-il, ſe voyant veuf, reprit facile„ ment les premieres inclinations qu'il

„ avoit eues quelques années auparavant pour Madame la Princesse Marie, dont la beauté & les grandes qualités étoient admirées de toute la terre : car il est vrai qu'on avoit parlé de ce mariage dès le vivant du feu Roi Sigismond, & de Mr. le Duc de Mantoue, quand il n'étoit encore que Duc de Nevers, & qu'Uladislas n'étoit encore que Prince de Pologne. Mais l'âge peu avancé de la Princesse, outre les divers troubles qui s'émurent dans cet Etat, & les recherches qu'en fit Son Altesse Mr. le Duc d'Orléans, empêcherent alors l'accomplissement de ce dessein ". Mr. le Laboureur a suivi une autre Chronologie : il ne rapporte ce projet de mariage du Roi de Pologne que vers l'année 1636. Il dit que ce Prince après avoir conclu une Tréve avec la Suede l'an 1635. „ donna tous ses soins à voir prosperer la Pologne en biens : & pour son dernier bonheur il accorda de se marier.... Il pensa dès lors à la Princesse Marie de Nevers Il sembloit qu'il y fust plus enclin qu'à la fille de l'Empereur & qu'à la Princesse de Boheme : mais la distance du Pays nous empêchant d'agir avec

„ tous les moyens néceſſaires, l'Em-
„ pereur qui eſtoit voiſin, & qui bri-
„ guoit avec plus de chaleur & de reſ-
„ ſorts, par les intelligences qu'il avoit
„ à ſa Cour, l'emporta, & l'an 1637
„ il eſpouſa Cecile Renée d'Auſtriche
„ ſa fille ". Cette Reine étant morte
au mois de Mars 1644, la Maiſon d'Au-
triche voulut donner une ſeconde fem-
me à Uladiſlas : „ mais il mépriſa l'o-
„ deur empoiſonnée de ce bouquet, &
„ pour faire ſatisfaction à l'amour de ce
„ que l'intérêt avoit forcé ſes premieres
„ inclinations, il penſa derechef aux
„ nôces de la Princeſſe Marie de Gon-
„ zague, Ducheſſe de Nevers, fille
„ du feu Duc de Mantoue, laquelle il
„ avoit premierement aimée, & dont
„ la beauté lui avoit été vantée par
„ Jean Zanadzki, gentilhomme Polo-
„ nois, qu'il avoit dépêché exprès en
„ France, d'où il rapporta ſon portrait.
„ Quelque fatalité que l'on ne peut
„ comprendre, empêcha cet hymen
„ tant utile aux deux couronnes & aux
„ deux Rois, qui tous deux pécherent
„ par je ne ſai quelle néceſſité du deſ-
„ tin ; mais enfin l'occaſion d'un ſé-
„ cond mariage étant revenu, le Séré-
„ niſſime Ladiſlas reveilla ſa premiere

„ flamme, & demanda au Roi Très-
„ Chrétien & à la Reine ſa mere, cette
„ Princeſſe leur Parente, qu'ils lui
„ accorderent avec une dot de ſept cent
„ mille écus, dont Leurs Majeſtés ſe
„ rendirent pleiges, ou plûtot ſe con-
„ ſtituerent débitrices: les affaires de
„ la maiſon de Nevers n'étant pas en
„ état, & peut-être n'étant pas capable
„ de fournir cette ſomme “.

Il eſt très-poſſible qu'aucun de ces deux Auteurs ne ſe trompe point; mais en ce cas là il ſeroit étrange que chacun d'eux eût ignoré le fait que l'autre rapporte. Perſonne ne pouvoit être mieux inſtruit que Mr. le Laboureur des trois recherches en mariage; car il fut en Pologne à la ſuite de cette Reine, & il a publié une très-ample rélation de ce voyage. L'Abbé de Marolles de ſon côté ne devoit rien ignorer là-deſſus, lui qui fut en quelque façon l'un des Domeſtiques de la Princeſſe pendant un aſſez long-temps. Permettez-moi de vous renvoyer à ſes Mémoires touchant la pompe du mariage, & touchant les honneurs qui furent faits à cette nouvelle Reine. Il eſt juſte que je ne flatte pas toujours votre pareſſe, & que j'agiſſe à mon tour quelquefois en pareſ-

ſeux. Je vous citerai ſeulement ce petit morceau : quand la Princeſſe fut
„ au Palais d'Orléans, l'Abbé de la
„ Riviere lui dit qu'il avoit ſouhaité
„ paſſionnément de la voir femme de
„ Monſieur, elle lui repartit en riant
„ que Monſieur n'étoit pas Roy,
„ & qu'elle étoit deſtinée pour être
„ Reine ".

Le contrat de mariage fut ſigné à Fontainebleau le 26 de Septembre 1645. La Princeſſe fut épouſée par Procureur le mois ſuivant, & partit de Paris le 27 de Novembre, & fit ſa premiere entrée dans les Etats de Pologne le 8 de Février 1646. Elle fut reçue pompeuſement à Dantzic trois jours après, elle en partit le 21 de Fevrier, & arriva à Warſovie le 10 de Mars. Le mariage fut ratifié le même jour dans l'Egliſe de ſaint Jean ſous la direction du Nonce du Pape, créé Légat pour cette cérémonie; mais il ne fut conſommé que le 8 d'Avril. Les goutes dont le Roi étoit malade, ne lui permirent pas d'uſer d'une plus grande diligence. La Maréchale de Guébriant qui avoit accompagné la Reine comme Ambaſſadrice extraordinaire, & ſurintendante de ſa conduite, prit ſon audience de congé

le lendemain & partit de Warſovie le 10. Je vous marque ces dates parce qu'elles vous ſerviront de guide dans l'examen d'une particularité anecdote & bien maligne qu'un Chartreux a publiée.

Sur ce que Mr. le Laboureur raconte, dit-il, » que la Reine de Po-» logne étant arrivée à Stolpen, il vint » des lettres confirmatives, que la ma-» ladie du Roi augmentoit ; lequel » prioit la Reine par une lettre du grand » Chancelier, de vouloir arrêter à » Laumbourg en attendant ſa ſanté, » &c. Un Gentilhomme Polonois de » la ſuite du Roi Jean Caſimir, m'a » aſſuré que ce n'étoit que du plâtre » que ce diſcours de M. le Laboureur, » pour cacher un gtand & fâcheux ſe-» cret. Car le Roi ayant reçu des Mé-» moires ſur des matieres très-délicates » capables de l'inquietter, ſe mit au lit, » & feignit d'avoir la goutte, laquelle » ne manque jamais de venir au ſecours » des bons politiques, & ne voulut » point ſe bien porter, ni conſommer » ſon mariage, qu'il n'eût recu de » France les éclairciſſemens qu'il de-» mandoit. On tâcha de le contenter, » & il parut l'être : mais Madame de

» Guébriant, Ambaſſadrice extraordi-
» naire & ſurintendante de la conduite
» de la Reine, pouſſa cette affaire
» avec tant de hauteur, qu'elle penſa
» tout perdre. Elle déplut à la Cour
» de Pologne; & on lui accorda d'autant
» plus volontiers ſon congé, qu'on
» l'avoit priée de le demander.

» Il eſt certain que Mr. le Laboureur
» raconte 1°. que le Roi prioit la Reine
» de vouloir arreſter à Laumbourg juſ-
» ques au Dimanche des Rameaux
» qu'elle feroit ſon entrée à Dantzic
» où les noces ſe célébreroient, après
» leurs dévotions de la feſte de Paques.
» 2°. Que la Reine cacha généreuſe-
» ment le ſecret deſplaiſir de cette
» nouvelle, & teſmoigna trouver bon
» de commencer à obéir dans la ville
» où elle devoit commencer à regner. «
Mais il raconte auſſi qu'avant même
que la Reine fût arrivée à Laumbourg,
» elle reçut nouvelle par un Gentil-
» homme exprès, de la convaleſcence
» du Roy, & que la fievre l'avoit
» quitté: toutesfois qu'il eſtoit encore
» à Varſovie, où il la prioit de ſe vou-
» loir rendre quand elle auroit repoſé
» quelques jours, non plus à Laum-
» bourg, mais à Dantzic, où le Prince

» Charles Evesque de Ploscho, frere
» de Sa Majesté, qu'il envoyoit au-
» devant d'elle, auroit le soin de la
» faire recevoir, & de lui faire achever
» le carnaval dans les divertissements
» convenables au temps & à l'occasion
» de ces heureuses noces. » Vous remarquerez que ces deux nouvelles arriverent la seconde un jour après la premiere. Cependant cette circonstance ni toutes les autres que Mr. le Laboureur pourroit fournir, ne m'empêchent pas de croire qu'il n'a pas dit tout ce qu'il savoit, & qu'il s'est servi d'un peu de plâtre. Car on ne peut nier qu'il n'y ait des traditions très-injurieuses à l'honneur de la Princesse Marie-Louise de Gonzague, & qui ont même été imprimées. L'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique a eu la discrétion de ne les pas exprimer : il s'est contenté de marquer en général qu'elles sont diaboliquement satyriques, & d'indiquer le livre où l'on en parle. Je pousserai beaucoup plus loin le ménagement; cette Princesse n'est pas la seule Tête couronnée qui ait intérêt à cela. C'est pourquoi je ne vous cotterai pas la page du Dictionnaire : la difficulté de trouver l'endroit, vous empêchera de le cher-

cher ; elle émoussera toute la pointe de votre curiosité. N'y eût-il que ceci à dire, c'est qu'un jeune fou, un jeune étourdi tel que Cinqmars, prétendit épouser cette Princesse, ce seroit une chose peu honorable à la Reine de Pologne. Mais apparemment les fâcheux donneurs d'avis ne s'arrêterent point là lorsqu'ils troublerent le repos du Roi Uladislas.

Après tout, s'il y a un mauvais côté dans le récit du Chartreux, il y en a aussi un bon. Rien, je l'avoue, ne fait plus d'honneur à un gentilhomme, que de voir que les partisans qui font la recherche des faux nobles, ne le somment point de montrer ses titres ; car c'est une marque que sa noblesse est reconnue publiquement pour incontestable. Mais il n'est pas peu glorieux à un gentilhomme chicané par ces partisans de sortir d'entre leurs mains avec la confirmation de ses titres. Il lui est, dis-je, fort glorieux d'en avoir produit qui ayent été à l'épreuve de l'examen le plus rigide que ces inquisiteurs avides de taxes ayent pu faire. Appliquons ceci à la réputation d'une femme, c'eût été sans doute une gloire du dégré le plus éminent que la vertu de la Princesse

Marie-Louiſe eût tenu dans un tel reſpect la médiſance que perſonne n'eût oſé ſemer de mauvais bruits, & que la crainte de l'incrédulité & de l'indignation publique eût réfréné toutes les langues; mais n'ayant pas eu ce bonheur-là, il lui eſt néanmoins très-glorieux d'être ſortie victorieuſe des recherches qui furent faites de ſa conduite par les ſoins d'un futur époux allarmé. Je dis qu'elle en ſortit victorieuſe; car elles ne l'empêcherent pas de pourſuivre toujours ſon chemin, & d'être reçue honorablement de ſon époux.

Je ſais bien que des gens malins pourront dire qu'il s'aviſa trop tard de faire informer de la vie & mœurs de cette Princeſſe; qu'il auroit dû le faire avant que de la rechercher en mariage, & qu'après avoir attendu juſques à ce qu'elle ſe fût miſe en chemin bien & dûment épouſée par procureur, il falloit qu'il fît de néceſſité vertu, & qu'il ſe payât des éclairciſſements tels quels qui lui viendroient de Paris. C'eſt à quoi tend la narration du Chartreux, & j'avoue qu'il ſeroit aſſez mal-aiſé de réduire ceux qui s'opiniâtreroient là-dedans, mais l'équité naturelle n'approuve point une telle obſtination. Il eſt

d'ailleurs faux que la maladie du Roi de Pologne ait été une goutte feinte, une goutte de commande. Cette politique auroit pû avoir quelque fondement lorſque la Princeſſe étoit encore ſur les frontieres du Royaume ; & s'il étoit vrai qu'on l'eût priée de s'y arrêter pluſieurs jours, je veux dire que l'on n'eût pas révoqué cette priere, ce ſeroit un bon prétexte de soûtenir la fiction, mais oſeroit-on dire que Uladiſlas faiſoit le malade après même que ſon mariage eût été ratifié auprès des autels par le Nonce Apoſtolique, en préſence de l'époux & de l'épouſe ? Pouvoit-il après une telle démarche ſe propoſer la liberté d'en demeurer là, ou de paſſer plus avant ſelon les nouvelles qu'il recevroit de Paris préjudiciables ou favorables à la réputation de la Reine? Il y auroit de l'extravagance à l'affirmer. Diſons donc que puiſqu'il laiſſa paſſer 29 jours depuis la cérémonie nuptiale faite par le Nonce juſques à la conſommation de ſon mariage, la raiſon qu'il allégua de ce délai, ſavoir qu'il avoit la goutte, étoit vraie.

Il ne faudroit pas s'étonner que la Maréchale de Guébriant eût pouſſé l'affaire avec beaucoup de hauteur, ſi elle

s'étoit apperçue que le Roi usoit de remise afin d'avoir le temps de vérifier ce qui concernoit les mauvais bruits. Elle se seroit trouvée dans ces conjonctures délicates où il faut témoigner la plus ardente vivacité. Il y alloit d'un affront énorme non-seulement pour la Princesse, mais aussi pour toute la France, & il eût été honteux à la Maréchale en particulier d'avoir été choisie pour amener au Roi de Pologne les restes d'un autre, & d'être renvoyée avec son présent. Quand on voit que dès le lendemain de la consommation du mariage, elle déloge d'une Cour où elle étoit Ambassadrice extraordinaire, l'on trouve très-vraisemblable ce que le Chartreux rapporte qu'elle se rendit odieuse. Pas un mot qui insinue cela dans la Rélation de Mr. le Laboureur. Il ne fait jamais mention de cette Dame qu'en Panégyriste : il n'oublie aucun détail qui puisse marquer avec quelque distinction les honneurs qu'elle reçut. Il étoit de sa suite, & parfaitement instruit de tout ce qui se passoit ; sa rélation auroit pû être complete, si ses engagements lui avoient permis de raconter le mal & le bien. Voilà l'inconvénient des Rélations que nous donnent les dome-

ſtiques des Grands. On y ſupprime par gratitude toutes les vérités déſobligeantes. Ceux qui n'auroient pas la même raiſon de les ſupprimer, ne les ſavent point. L'Abbé de Marolles s'eſt bien gardé de nous apprendre tout ce qu'il ſavoit de la Princeſſe Marie-Louiſe de Gonzague. Qu'il eſt difficile de ſavoir au vrai la vie de Grands !

Rien ne ſeroit plus propre à perſuader que les éclairciſſements qui furent donnés à Uladiſlas, furent très-avantageux à ſon épouſe, que l'eſtime que l'on dit qu'il eut pour elle. Voici ce que je trouve dans un livre (1) qui expoſe le grand deſſein de ce Monarque de faire ſoulever les Coſaques, afin d'avoir un prétexte de mettre en mouvement la ligue qu'il avoit formée contre le Turc : „ Les Confédérés auroient eu peine à „ s'accorder, ſi la Reine de Pologne „ qui eſt une Princeſſe d'eſprit, de „ conduite & de cœur, n'eût trouvé „ l'expédient pour lever cette difficulté. Uladiſlas entreprenoit peu de choſes „ ſans les lui communiquer ; il s'étoit „ cent fois utilement ſervi de ſes con-

(1) Linage de Vauciennes, l'origine véritable du ſoulevement des Coſaques.

„ ſeils, & il crut dans l'embarras ou il
„ étoit la devoir conſulter. D'abord
„ cette Princeſſe qui connoiſſoit com-
„ bien la jalouſie eſt ordinaire parmi les
„ Grands, prévit de ſi grandes difficul-
„ tés à vaincre là-deſſus, qu'elle crai-
„ gnoit pour le ſuccès de l'entrepri-
„ ſe... Comme elle eſt Françoiſe, elle
„ crut trouver dans ſon pays, où la
„ guerre qu'il ſoûtient depuis pluſieurs
„ années a fait quantité de bons Offi-
„ ciers, un Chef capable de comman-
„ der une Armée ſi conſidérable, &
„ d'exécuter un ſi grand deſſein. Elle
„ fit la revue de toute la Cour de Fran-
„ ce, & de toutes ſes armées, & jetta
„ enfin les yeux ſur Monſieur d'Arpa-
„ jou, qu'elle propoſa à Uladiſlas, &
„ qui approuva ſon choix, ayant con-
„ nu ce Duc durant le ſéjour qu'il avoit
„ fait en France.

Le regne de cette Princeſſe avec Uladiſlas ne dura qu'un peu plus de deux ans. Ce Prince mourut au mois de Mai 1648. Il y a des gens qui diſent qu'elle lui donna un fils qui mourut avant ſon pere, mais ils ſe trompent. C'eſt de ſa premiere femme qu'il avoit eu ce fils-là qui étoit âgé de 8 ans lorſque ſa ſeconde femme fit ſon entrée à Warſo-

vie. Cet enfant mourut l'an 1647, & comme la ſanté fort altérée de Uladiſlas le mettoit hors d'état d'avoir des enfants, le Prince Caſimir ſon frere prit des meſures pour parvenir à la royauté. Il ſe démit du Cardinalat qu'on lui avoit conféré pour lui faire quitter plus honorablement l'habit de Jéſuite, il fut élu Roi de Pologne au Mois de Novembre 1648. Il épouſa la veuve de Uladiſlas ſon frere, & il en eut en 1650 une fille qui mourut l'année d'après. Son épitaphe fait mention de ſes enfants au nombre pluriel, & ainſi le Chevalier de Beaujeu a eu tort de dire que la Princeſſe Marie-Louiſe de Mantoue n'a point eu d'enfant de ſon mariage avec le Roi Caſimir. Je le refuterai par un paſſage authentique qui ſert de preuve contre la témérité ou contre l'impertinence des prédictions des Poëtes (2). „ Nous euſmes nouvelles enſuite que la Reine de „ Pologne eſtoit accouchée d'une fille. „ Sur quoi Mr. de S. Amant fit des vers, „ qui nous furent envoyés de Warſovie, où il étoit alors. Mais l'augure „ qu'il y fit pour la naiſſance de la

(2) La Bizardiere, Hiſtoire des Dietes de Pologne pag. 125. & ſuiv.

„ royale Princeſſe, ne fut pas accom-
„ pli, ſelon ſes ſouhaits & les notres;
„ parce qu'elle mourut bientôt après,
„ auſſi bien que ſon frere que le Ciel
„ lui avoit donné: mais il ſe conten-
„ ta de montrer l'un & l'autre comme
„ deux aſtres qui diſparoiſſent en un
„ même temps qu'ils découvrent leur
„ ſplendeur. " S. Amant n'eſt pas le ſeul Poëte qui ait eu de telles mortifications. Marot y avoit paſſé: cent autres Verſificateurs & Orateurs ont ſouvent le même deſtin. Des corps de ville tout entiers leur ont tenu compagnie. Vous n'avez qu'à vous ſouvenir des feux de joie qui furent faits en 1704, pour la naiſſance du Duc de Bretagne. Tous les Textes de l'Ecriture qui promettent une éternelle durée, un affermiſſement inébranlable, furent appliqués à cet enfant qui mourut quelques mois après.

Les premieres années du regne de Jean Caſimir furent un temps de confuſion. Les Coſaques, les Tartares, les Moſcovites ravagerent la Pologne plus qu'on ne ſauroit l'exprimer Les Suedois la conquirent preſque toute l'an 1655. Si Mr. l'Abbé de Marolles qui a mis à la fin de ſes mémoires quelques additions, eût voulu remplir ce qui manque à la

page 201 il auroit eu amplement de la matiere. „ On nous apprit vers le 16
„ Août 1655, *dit-il*, la mauvaiſe nou-
„ velle des incurſions des Moſcovites
„ & des Suedois, dans l'une & l'autre
„ Pologne, où ils ont fait des ravages
„ prodigieux, par le moyen de la re-
„ volte de quelques Palatins, qui ont
„ trahi leurs propres intérêts, penſant
„ accroître leur fortune, ou ſe rendre
„ redoutables, quand ils ont fait la
„ guerre à leur Prince légitime, & rui-
„ né leur Patrie, en déchirant ſes en-
„ trailles ; de ſorte que le Roi dans
„ une ſi grande extrêmité, ayant re-
„ cueilli le reſte des forces de ſon
„ Royaume, j'apprens en écrivant ceci,
„ qu'il s'eſt mis à la tête de ſon armée
„ pour s'oppoſer à une ſi étrange furie,
„ & que la Reine ſon épouſe s'eſt reti-
„ rée à Cracovie, où elle attend avec
„ une réſolution digne de ſon grand
„ courage le ſuccès d'une réſiſtance ſi
„ juſte, ſans rien négliger de tous les
„ ſecours qu'elle y peut apporter par ſes
„ propres richeſſes, par ſon crédit vers
„ les peuples & les Grands du Royau-
„ me, & par ſon illuſtre piété vers
„ Dieu, pour fléchir ſa colere". Il auroit pû ajouter que ce Roi & cette Reine

furent contraints d'abandonner leurs Etats, & de se sauver en Silesie. Cracovie se défendit assez bien ; mais enfin elle fut prise par les Suedois. Les choses changerent de face dans la suite ; Jean Casimir rentra en Pologne, les Polonois abandonnerent le Roi de Suede avec la même facilité qu'ils avoient abandonné Jean Casimir ; l'imprudence des alliés du Roi de Suede, ou leur jalousie & leur inconstance leur fit beaucoup de tort. La crainte que la rapidité de ses conquêtes avoit excitée, lui attira beaucoup d'ennemis. Il se trouva bien embarrassé plus d'une fois dans la Pologne, jusques-là que le faux bruit de sa mort se maintint assez long-temps. Il fut obligé d'abandonner ce Pays-là pour défendre ses propres Etats, que le Roi de Dannemarck avoit attaqués, & ainsi se rétablirent peu-à-peu les affaires de Pologne, jusques à ce que la paix d'Oliva conclue au mois de Mai 1660 les affermit pleinement.

Je n'ai rien à vous dire qui concerne la Reine Marie Louise depuis ce temps-là jusqu'a sa mort, si ce n'est qu'elle travailla fortement à faire élire un successeur à la couronne, & qu'elle n'en vint pas à bout. Voici un passage qui

vous fera voir qu'elle étoit & intrigante & impérieuse, & qu'elle se faisoit craindre du Roi son mari. „ Elle mou-
» rut à Varsovie le 10. de Mai 1667.
» dans le Palais que le Roi Jean Casi-
» mir son mari avoit au Fauxbourg. . . .
» Elle mourut sur la fin d'une diete
» & presque subitement d'une fluxion
» sur la poitrine, causée d'un excès de
» contestation qu'elle avoit eue avec
» le Chancelier Patz, sur une affaire
» qu'elle lui proposoit, & qu'il ne vou-
» loit point faire. Car cette Princesse
» aimoit tellement à parler d'affaires,
» & à gouverner seule l'Etat, qu'elle
» étoit comme jalouse du Roi son mari;
» & que ce Prince n'osoit parler à au-
» cune femme en particulier, de peur de
» lui donner sujet de croire que quel-
» qu'autre qu'elle le gouvernoit. Cet-
» te grande contrainte où elle le te-
» noit contribua beaucoup à le con-
» soler de l'avoir perdue. Car elle ne
» fut pas plutôt morte, que ce Prince
» revint le soir de la Diete au Palais,
» pour voir une personne qu'il avoit
» aimée auparavant, & à laquelle il
» n'eût osé parler du vivant de sa fem-
me. Vous savez que Jean Casimir abdiqua publiquement dans l'Eglise de S. Jean de

de Varsovie le 16 de Septembre 1668, qu'il se retira en France, & qu'il mourut à Nevers le 16 Décembre 1672. On croit qu'il eût abdiqué beaucoup plutôt s'il l'eût osé faire pendant la vie de la Reine, ou si elle ne l'avoit pas aidé puissamment à porter le faix de la couronne. Elle étoit plus capable que lui des grandes affaires, & de s'opposer aux factions; & ainsi dès qu'il fut privé de cette assistance, il succomba sous le poids de la Royauté & le secoua sans se laisser fléchir par les remontrances, ni par les prieres de la Diete. Vous ne vous étonnerez pas que les Polonois aient tâché de le détourner de l'abdication. Aucun Prince ne leur convenoit mieux que lui, ils en pouvoient fairè le jouet de leurs cabales & de leurs guerres civiles; & il semble que s'ils veulent un Roi, ce soit principalement afin d'avoir avec qui plaider. Ils ne sont pas la seule nation qui ait ce goût-là. L'épitaphe de ce Prince dans le Monastere de saint Germain des Prez dont il avoit été Abbé, porte que de 17 batailles qu'il donna, il en gagna seize: *Septemdecim prœliis collatis cum hoste signis, totidem uno minusvicit.* Néanmoins, si l'on s'en rapporte au grand Théatre histori-

vue, il fut battu deux fois dans la ſeule guerre qu'il eut contre George Lubomirski l'un de ſes ſujets, guerre qu'il ſe termina qu'à ſa confuſion, puiſqu'il fut contraint de rétablir dans toutes ſes dignités un rebelle qui avoit été déclaré infame, & condamné à la proſcription. S'il fut expoſé à de pareilles diſgraces nonobſtant l'habileté & le courage de la Reine, comment eût-il pu ſe ſoutenir pendant ſon veuvage? Son meilleur parti étoit donc de ſe réduire à une vie privée.

Mr. l'Abbé de Marolles qui donne pluſieurs qualités ſolides à l'eſprit de cette Princeſſe, ne diſſimule point qu'elle avoit trop de penchant pour l'Aſtrologie judiciaire, & trop de crédulité pour les miracles. Ce qu'il dit ſur ce dernier point eſt ſi curieux que je ne puis m'abſtenir de le copier. » Comme le naturel
„ doux de cette Princeſſe a toujours été
„ facile à croire les miracles auſſi-bien
„ que Monſeigneur ſon pere, qui par
„ un principe de piété les admettoit
„ preſque tous; un jour qu'on lui rap-
„ porta qu'une enſeigne du pont No-
„ tre-Dame, où il y avoit une Vierge
„ peinte, avoit verſé du ſang d'une bleſ-
„ ſure qu'un impie ou un hérétique lui

„ avoit faite en déchargeant un piſto-
„ let, elle en étoit déjà perſuadée,
„ quand je l'aſſurai que cela n'étoit
„ point, & qu'il ne pouvoit être dans
„ les deſſeins de Dieu, qui ne fait point
„ des miracles que pour autoriſer quel-
„ que vérité importante qui tende à ſa
„ gloire, ce qui ne ſe voyoit point ici,
„ où le miracle ne ſerviroit de rien;
„ mais cela ne fut pas capable de l'em-
„ pêcher de croire la dépoſition de for-
„ ce gens qui lui en parloient tous
„ comme témoins oculaires, ajoutant
„ que cinquante mille perſonnes l'a-
„ voient vû comme eux; de ſorte que
„ pour la contenter, après lui avoir
„ dit qu'il falloit tenir pour maxime,
„ qu'en matiere de ſuperſtition le peu-
„ ple ne voit pas même ce qu'il regar-
„ de, je m'en allai ſur les lieux pour
„ m'en informer plus exactement, &
„ ſe trouva bien qu'on avoit tiré un
„ coup de piſtolet dans l'enſeigne ſans
„ y penſer; mais tout le reſte étoit
„ fabuleux, en quoi je ne fus nulle-
„ ment trompé: toutefois on ne laiſſa
„ pas d'en faire une image en taille
„ douce que j'ai eue entre les mains;
„ mais enfin on a ſupprimé la plan-
„ che". Dans un ſiecle moins éclairé

la planche n'eût pas été ſupprimée, elle ſerviroit de monument à notre poſtérité, comme pluſieurs autres de même nature en ſervent encore aujourd'hui, & ce ſont des objets d'adoration.

Ce que l'Abbé de Marolles avoit rapporté peu auparavant, mérite ici une place : „ La nouvelle de la mort aſſez „ précipitée de l'Abbé de S. Ciran tou- „ cha la Princeſſe, qui ayant toujours „ eu beaucoup d'inclination à la piété, „ ſe mit entiérement depuis ce temps- „ là dans la dévotion, & choiſit pour „ cet effet des directeurs ſéveres qui lui „ conſeillerent la retraite du grand mon- „ de, avec un retranchement de beau- „ coup de ſuperfluités qui accompa- „ gnent d'ordinaire les perſonnes de „ haute condition, c'eſt pourquoi elle „ vit beaucoup moins de compagnies „ qu'elle n'avoit accoutumé, & ſe ren- „ fermoit ſouvent avec de bonnes reli- „ gieuſes, pour être moins diſtraite dans „ ſes oraiſons, & vaquer aux fonctions » d'une ſolide piété. Cependant pour » eſſayer de ſuivre l'exemple d'une ver- » tu ſi conſommée, toute ſa maiſon » ſe porta au bien “. Voilà comment d'une maniere indirecte cet auteur nous fait entendre ce qu'il n'avoit pas

osé marquer nettement, je veux dire que la vie de cette Dame avoit été dissipée & trop plongée dans les vanités du monde.

Je ne vous dirai pas que la Reine de Pologne laissa en France une sœur que l'on appelloit la Princesse Anne, si je n'avois à vous marquer une particularité de son mariage avec le Prince Edouard, fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme. Ce mariage ne se fit pas » avec grand éclat quoique le parti fust » sortable, & qu'il eust esté difficile de » faire choix d'une plus haute alliance » pour la dignité de l'extraction. Il fust » même accompli si secrettement à l'é- » gard de quelques-uns, que plusieurs » de la maison ne s'en apperceurent » pas ; mais quand il fut connu, il fut » loué de tout le monde & approuvé de » la Cour.



---

d'ANNE JAGELLON, *Reine de Pologne au XVI. siecle. Comment Anne Jagellon après un long célibat fut mariée à Etienne Battori, Roi de Pologne. Passage de Languet sur la vénalité de la Couronne de Pologne & sur les démarches du Duc de Ferrare pour y parvenir. Incertitude sur l'âge d'Anne Jagellon. Comment on peut excuser la conduite du Duc de Ferrare. Chagrins qu'Etienne Battori eut dans son mariage. Ce que dit Varillas des stipulations exigées du Duc d'Anjou avant son élection à la Royauté de Pologne. Hilarion de Coste rapporte la chose autrement.*

LA curiosité que vous avez à l'égard des aventures d'Anne Jagellon est assez grande pour vous faire souhaiter qu'on vous les écrive, & ne l'est pas assez pour vous engager à la peine de les recueillir. Je vous entens à demi-mot ; vous voulez une copie de mes recueils ; vous l'aurez quelque petits qu'ils puissent être.

Anne Jagellon, fille du Roi de Pologne Sigiſmond I. & de Bonne Sforce, & ſœur du Roi de Pologne Sigiſmond Auguſte, paſſa la plus grande partie de ſa vie dans le célibat, quoiqu'elle n'eut fait aucun vœu de virginité; mais enfin l'heure dont peut-être elle avoit ſouvent perdu l'eſpérance, ſe préſenta. Les Polonois dans l'interregne qu'ils publierent, après la retraite du Roi Henri de Valois Duc d'Anjou, firent entendre aux Candidats qu'ils ſouhaitoient fortement que celui qui ſeroit élu Roi de Pologne, épousât la Princeſſe Anne. Quelques-uns diſent qu'elle étoit alors âgée de 60 ans: je crois qu'elle n'en avoit que 50, & que néanmoins la condition de l'épouſer rendoit moins brillant le Royaume de Pologne aux yeux des compétiteurs. Toutefois ils ſe préſenterent en aſſez grand nombre, & le Duc de Ferrare entr'autres s'y comporta avec beaucoup de galanterie; car il écrivit à la Princeſſe pluſieurs billets tendres, où il lui promettoit d'être un très-bon mâle s'il pouvoit un jour la joindre. Il n'étoit point en réputation de cela, & apparemment ce fut la raiſon pourquoi il inſiſtoit tant ſur cet article. Il n'obtint rien; la couronne fut don-

née le 15 de Decembre 1575 à Etienne Battori, Prince de Tranſilvanie; & il fut contraint d'épouſer Anne Jagellon pour complaire aux Etats (1). L'Auteur que je cite devoit obſerver qu'elle fut élue Reine de Pologne en même temps que ce Prince fut élu Roi, & qu'on le déclara mari de la Reine. Comme elle étoit incapable d'avoir des enfants, il trouva des amertumes dans ſon mariage qui traverſerent beaucoup la joie qu'il recevoit de l'heureux ſuccès de ſon gouvernement. Il mourut à Grodno en Lithuanie l'an 1586 & elle à Warſovie l'an 1596. Elle laiſſa de grands tréſors par ſon teſtament à Sigiſmond III. Roi de Pologne ſon Neveu, & à la Princeſſe Anne ſa Niece, ſœur du même Sigiſmond. En elle finit la race des Jagellons. Vous trouverez ſon éloge dans Hilarion de Coſte. Je ne dois pas oublier que les Polonois en éliſant le Duc d'Anjou ſtipulerent, qu'il épouſeroit cette Princeſſe.

Vous m'avez écrit plus d'une fois que lorſqu'un Auteur avance des choſes un peu ſingulieres ſans marquer d'où il les

(1) Le Laboureur, Relation de Pologne 2 Partie pag. 180.

a prises, il vous fait marcher dans les ténebres ; mais que lorsqu'il cite, vous croyez que s'il vous fait marcher de nuit, c'est à la clarté de la lune, ou pour le moins à celle d'une lanterne. Je m'accommoderai facilement à votre goût, je vous donnerai des autorités.

La particularité que je vous ai alléguée concernant le Duc de Ferrare, se trouve dans une lettre de Languet imprimée pour la premiere fois l'an 1702, & dattée de Prague le.... de Juin 1575. Cette lettre confirme le jugement que vous faites de l'humeur de ceux qui élisent un Roi de Pologne, c'est de bien vendre leur voix. Languet ajoute le nom des principaux Candidats, & touche la particularité en question.

La note marginale de celui qui a publié cette lettre de Languet, nous apprend qu'Anne Jagellon avoit alors 60 ans. Mr. de la Bizardiere ne s'éloigne pas beaucoup de ce calcul. Moréri l'adopte tout entier ; mais David Chytræus & plusieurs autres que je crois très-bien fondés, ne la font âgée que de 50 ans. Voilà une chose étrange que sur l'âge d'une personne, fille, sœur, femme de très-grands Rois, l'on se trompe de dix années.

Mais soit qu'elle eût 60 ans, soit qu'elle n'en eût que 50, il paroît d'abord un peu singulier que le Candidat qui ne passoit point pour un bon joûteur en matiere de mariage, ait tant insisté sur les promesses de ses forces en ce genre-là. Ne devoit-il pas supposer que la Princesse se soucioit peu de cette espece de vigueur, & qu'elle l'en tiendroit quitte puisque la vieillesse l'avoit amortie à cet égard? Qu'on ne s'y trompe point, approfondissez un peu la chose, vous en ôterez facilement jusqu'à l'ombre de cette difficulté. Le Duc de Ferrare pouvoit croire que la Princesse se faisant justice n'esperoit point de suppléer par la force de ses attraits, ce qui manqueroit au tempérament de son Epoux, & qu'au contraire elle étoit persuadée qu'il falloit que son Epoux suppléât par l'excès de sa chaleur le défaut de charmes & de jeunesse de l'Epouse. Il importoit donc qu'il la rassurât contre les bruits qui couroient de lui. Consultez Erasme qui a dit que S. Augustin a remarqué, que le même Patriarche Abraham, qui n'étoit point homme auprès de la vieille Sara, le fut ensuite auprès de la jeune Kethura.

Pour ce qui est des amertumes qu'E-

tienne Battori trouva dans ſon mariage, je vous citerai Mr. de la Bizardiere. Ce Roi, dit-il, „ faiſoit ſon ſé-
„ jour ordinaire à Grodno en Lithua-
„ nie, ſous prétexte que c'étoit un beau
„ pays de chaſſe, & en effet pour ne
„ pas demeurer avec la Reine ſon Epou-
„ ſe, c'étoit Anne Jagellon qui lui
„ avoit procuré la couronne, elle étoit
„ âgée de 60 ans lorſqu'il l'épouſa.
„ Les Polonois deux ans devant avoient
„ voulu la marier à Henri qui n'en avoit
„ que 23, & on l'avoit propoſé à Er-
„ neſt qui étoit encore plus jeune. Bat-
„ tori conſideroit qu'elle étoit d'un
„ tempérament qui ne lui donnoit pas
„ eſpérance de lui ſurvivre pour en
„ épouſer une autre. toutes ces penſées
„ l'accabloient de chagrin. Une atta-
„ que d'Epilepſie que ſon Médecin ne
„ connut pas, ou dont il ignora le re-
„ mede, lui cauſa la mort à Grodno
„ le 13 Décembre 1586".

Ce que j'ai dit des ſtipulations exigées du Duc d'Anjou, je le commente par un narré qui nous fera voir que ce Prince trouva cette condition ſi déſagréable, qu'il ne l'accomplit point. Je ne garantirai pas tout le récit, car il vient d'un homme qui n'eſt point exact : „ le deſir

„ de s'éloigner de la France à quelque
„ prix que ce fût avoit fait accepter au
„ Duc d'Anjou la couronne de Pologne
» à des conditions insupportables à un
„ Prince de sa naissance & de son mé-
» rite. Il ne restoit dans la maison des
» Jagellons qui avoit régné en Polo-
» gne environ deux cents ans, qu'une
» Princesse, âgée de 47 ans & fort lai-
» de; cependant le Sénat du Royaume
» se piquant de reconnoissance pour ce-
» lui des Ancêtres de cette Princesse qui
» avoit uni le grand Duché de Lithua-
» nie à la Pologne, l'avoit destinée pour
» femme de quiconque seroit élu Roi.
» Jean de Monluc, Evêque de Valen-
» ce, Procureur de Henri, avoit signé
» ce décret avec d'autant moins de dif-
» ficulté, qu'il s'étoit imaginé que
» quand les Sénateurs verroient de leurs
» propres yeux la disproportion des par-
» ties, ils n'insisteroient plus sur l'ac-
» complissement du mariage; ou que
» la Princesse observant de plus près les
» inclinations volages de Henri, & pré-
» voyant le mauvais ménage qui s'en-
» suivroit de leur union, le quitteroit
» de sa promesse. Cependant ni l'un ni
» l'autre n'étoit arrivé, & Henri avoit
» été menacé d'une guerre civile s'il ne

» dégageoit la parole de Monluc. La » Nobleſſe de Pologne avoit appréhen- » dé l'inconvénient qui lui arriva, & » jugé que ſon nouveau Roi l'abandon- » neroit pour retourner en ſon Pays, » ſi elle ne l'attachoit par un lien in- » diſſoluble, en le mariant avec la ſeule » Polonoiſe qui étoit de ſa qualité; » outre que la Princeſſe de Pologne » apppercevant dans la perſonne de » Henri des qualités plus charmantes » ſans comparaiſon que dans les autres » qui avoient prétendu à la couronne » de Pologne, étoit réſolue de le poſſé- » der en toute maniere, & ſe trom- » poit elle-même en ſe figurant que la » raiſon & la juſtice ſeroient plus que » ſuffiſantes pour obliger ce jeune Prin- » ce à ne la plus mépriſer. Ainſi il n'y » avoit pas du mécontentement de part » & d'autre".

Il ne paroît point par les récits du Miniſtre Hilarion de Coſte que l'engagement à ce mariage fût l'un des *Pacta Conventa*, à quoi Monluc ſouſcrivit. Il paroît ſeulement que la Princeſſe Anne deſirant d'être mariée au Duc d'Anjou, travailla fort puiſſamment à le faire élire : & que les Polonois ayant craint qu'il ne les quittât après la mort de

Charles IX. ,, prirent diverſes réſolu-
» tions dont la plus modérée fut ſuivie ,
» qui étoient de l'arrêter par le maria-
» ge de l'infante Anne Jagellon ; mais
» il les prévint s'étant traveſti & dé-
» robé la nuit du 18 Juin 1574". Le
Minime dit auſſi que l'eſpérance de cette
Princeſſe augmenta lorſque le nouveau
Roi fit des tournois , des danſes , des
chaſſes , des carouſels , des feſtins : qu'il
» fit un feſtin ſolemnel à l'Infante &
,, aux Dames , auquel Sa Majeſté dan-
,, ſa avec elle & fit paroître qu'il avoit
,, de l'affection & de l amour pour cette
,, Princeſſe , quand elle lui donna de
,, bonne grace un mouchoir pour s'eſ-
,, ſuyer comme il étoit en ſueur. Ceux
,, qui interpretent ſiniſtrement les plus
,, ſinceres & les plus innocentes actions
,, des Grands & des Princes , ont vou-
,, lu faire croire que c'étoit un philtre
,, pour ſe faire aimer , que l'Infante
,, donna à ce Monarque , d'autant que
,, n'ayant ni jeuneſſe ni beauté , ce Prin-
,, ce fut piqué d'amour pour cette Prin-
,, ceſſe Anne. Mais il n'y a pas d'ap-
,, parence que cette ſage & vertueuſe
,, Dame ait voulu ſe ſervir de ce perni-
,, cieux artifice , le Roi Henri III. n'en
,, ayant jamais été ſi fort piqué qu il

„ ait quitté pour cette Infante de Po-
„ logne, qui étoit âgée de 50 ans, &
„ peu agréable, les affections & les for-
„ tes inclinations qu'il avoit pour deux
„ autres Princesses.... Joint que les
„ plus judicieux ont cru avec raison,
„ que notre Roi Henri III. étant en
„ son Royaume de Pologne témoigna
„ plus d'amour pour l'Infante Anne
„ Jagellon qu'il n'en avoit, pour mieux
„ couvrir son dessein de quitter ce
„ Royaume du Nord pour venir recueil-
„ lir la couronne de France son Royau-
„ me héréditaire; car lorsqu'il faisoit
„ le plus la cour à cette Infante Polo-
„ noise, c'étoit au mois de Mai & de
„ Juin de l'an 1574, durant lesquels
„ il étoit en de continuelles attentes
„ quelle seroit l'issue de la maladie du
„ Roi Charles IX. son frere. L'Infante
„ qui n'avoit point d'autres desirs que
„ d'être Reine de Pologne, se flattoit
„ trop facilement de cette espérance:
„ ce qui lui fit donner une bague de
„ grande valeur pour le prix de la cour-
„ se au Tournoi, qui fut assigné le
„ Dimanche 15 de Juin, tous les Pa-
„ latins s'y préparant,, lesquels n'ou-
„ blierent rien de ce qu'ils avoient de
„ plus riche & de plus superbe pour se

„ parer. Le Roi Henri III. grand in-
„ venteur de nouvelles cérémonies,
„ pour mieux couvrir son dessein en ce
„ temps-là, auquel la dissimulation
„ étoit si nécessaire, proposa d'y ajou-
„ ter diverses gentillesses & braveries à
„ la mode de France, & le samedi 14
„ de ce même mois il porta un Ballet
„ au Palais de l'Infante & n'en revint
„ expressément que bien tard, don-
„ nant le bon soir aux Palatins & Sei-
„ gneurs, il les pria de se tenir prêts
„ pour le lendemain.

Le même Auteur articulant les déplaisirs que la Princesse reçut pendant le regne de son frere, compte pour le second, que ses sœurs Sophie & Cathérine furent mariées „ qui ne fut pas ",
„ ajoute-t-il, „ une petite affliction à
„ cette Princesse, de voir l'Infante Ca-
„ therine la plus jeune de ses sœurs,
» avoir été mariée devant elle ".



*Réfutation d'nne fausseté concernant le mariage d'*ANNE DE BRETAGNE *avec Charles VIII. Si Anne de Bretagne doit être traitée en Héroïne de Roman. Maximilien d'Autriche ne l'épousa que par Procureur. Historiens qui ont parlé de son enlevement par Charles VIII. Fausseté de ce fait, & son Mariage avec Charles VIII. sans enlevement. Silence de tous les Historiens François sur cet enlevement. Maximilien se contente de faire beaucoup de bruit contre Charles VIII. Renonce par accommodement à Anne de Bretagne. Se mésallie. Sa fille Marguerite mariée à Charles VIII. & renvoyée. Brûle le livre où il avoit écrit les injures que la France lui avoit faites. Ingratitude & inconstance des Souverains. Variations sur la date du Mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. & sur la personne du procureur qui l'épousa au nom de Maximilien. Qu'on ne fut point jaloux de l'agrandissement de Maximilien. D'où a pu venir que tant d'Auteurs Allemands ont assuré qu'Anne*

de Bretagne fut enlevée par Charles VIII. Sur quoi on a fondé la fable de l'enlevement d'Anne de Bretagne. Comment elle fut adoptée par les Historiens. Les Souverains ſacrifient tout à l'utilité.

QUAND on vous ſoûtint qu'Anne de Bretagne fut traitée en Héroïne de Roman, c'eſt-à-dire que Charles VIII. qui en étoit amoureux, n'eut pas plutôt découvert qu'elle avoit donné ſon cœur à Maximilien d'Autriche Roi des Romains, qu'il fit un acte de Chevalier errant, qu'il ſe mit en campagne, & qu'il l'enleva, vous ne fites que plaiſanter. Vous objectâtes qu'il eſt de l'eſſence du Roman que l'Héroïne enlevée n'ait pas encore un mari, & qu'elle n'épouſe point enſuite ſon raviſſeur, deux choſes qu'on ne peut pas dire d'Anne de Bretagne; car elle étoit mariée à Maximilien d'Autriche au temps de l'enlevement, & elle épouſa Charles VIII. On vous paſſa la ſeconde différence, l'on convint que dans les Romans le raviſſeur ne jouit pas de ſa proie, on ne voulut point diſcuter ſi cela choque la vraiſemblance, on ſe contenta de refuter

l'autre partie de votre objection, en vous disant qu'Anne de Bretagne étoit fille lorsque Charles VIII. l'enleva ; car Maximilien d'Autriche ne l'avoit épousée que par procureur, & s'étoit si peu pressé de l'aller voir en personne, & même de lui envoyer l'assistance qu'elle lui demandoit, que l'histoire l'a traité de ,, pauvre & de froid amant qui ne » fit les efforts qu'il devoit pour une si » belle maîtresse". Ce mariage ne consista donc que dans une vaine & creuse cérémonie, & c'étoit se repaître de chimeres que de prétendre comme fit Maximilien, que l'engagement auroit beaucoup plus de réalité à cause que son Procureur mit une jambe sous les draps de la Princesse. Vous ne fites que badiner là-dessus, & ainsi finit la conversation.

Mais depuis vous avez songé sérieusement à cette aventure, & vous avez cru qu'on pouvoit nier que Charles VIII. ait employé l'enlevement. Vous avez raison, & voici ce que j'ai à vous apprendre sur ce sujet, puisque vous avez voulu que je vous épargnasse la peine de la recherche des preuves.

Les Historiens Allemands ont traité de rapt ce qui fut fait par Charles VIII,

en cette rencontre. Les uns disent qu'il ôta de vive force Anne de Bretagne à son époux Maximilien d'Autriche. Quelques autres marquent qu'il l'arracha aux Ambassadeurs qui la conduisoient à ce Prince Autrichien leur maître. Quelques autres assurent que ce Maximilien ayant convoqué à Constance une Diete de l'Empire l'an 1492. s'y plaignit de l'enlevement de sa femme, & demanda du secours afin de tirer vengeance de cette injure ; & ils expliquent cela en observant que l'année précédente Charles VIII. fit arrêter en chemin Anne de Bretagne lorsqu'on l'amenoit à son mari. Il y a quelques Auteurs qui donnent encore plus de circonstances ; car après avoir marqué le ravissement de cette Princesse comme un fait insigne, ils ajoutent ces paroles : » elle avoit été fiancée à Maximi-
» lien, & il avoit déjà fait accomplir
» le mariage par le Prince d'Orange à
» demi-armé, à la mode des Princes
» de ce temps-là. Mais comme Charles
» VIII. Roi de France ne voyoit qu'à
» regret que ce mariage se fît, & que
» Maximilien eût un pied en France,
» il résolut de ne le pas souffrir ; &
» quoiqu'il fût promis lui-même à Mar-

» guerite fille de Maximilien, & que
» ſelon le Traité qui avoit été fait, elle
» fut élevée pour ce ſujet à la Cour de
» France, le mariage de la Princeſſe
» de Bretagne lui parut d'une telle im-
» portance, que ſachant qu'on la me-
» noit à Maximilien, il la fit épier &
» enlever par les Ducs de Bourbon &
d'Orléans, & ſe la fit amener à Tours
» malgré elle, ou moitié par prieres,
» moitié par menaces, il la contrai-
» gnit de renoncer à Maximilien & de
» l'épouſer". L'Auteur qui parle de la ſorte a oublié deux circonſtances qui ſe trouvent dans Albert Krantz, ſavoir que les Ambaſſadeurs de Maximilien avoient obtenu de Charles VIII. un paſſeport authentique, & que Charles VIII. fut en perſonne au lieu où on leur ôta la Princeſſe.

Le nombre des Ecrivains qui ont aſſuré cet enlevement, eſt innombrable: cependant le fait eſt faux, les raiſons d'intérêt qu'on repréſenta à Charles VIII. le firent ſonger au mariage avec l'héritiere de Bretagne: l'amour n'y eut point de part. Ce pas étant fait, on ſe ſervit de la voie des inſinuations & des négociations auprès de cette Princeſſe, & de ſon conſeil, & ce fut ainſi qu'on

l'engagea à épouser le Roi de France. „ Ensuite de la délibération des Etats » de Bretagne le contrat de mariage fut » passé à Langeais en Tourraine le 16 de » Décembre 1491. & le mariage accom- » pli le même jour". Vous trouverez le détail de cette intrigue dans M. Varillas (1) sans la moindre ombre d'enlevement, ou voyage commencé par la Princesse, vers son mari Autrichien. On n'en voit non plus aucun vestige dans Bertrand d'Argentré qui détaille si amplement, si exactement, comme la nature de son ouvrage le demandoit, ce qui se passa depuis la mort du Duc de Bretagne, pere de la Princesse Anne, jusques à ce qu'elle fut mariée avec Charles VIII. Cet Historien assure que le Roi de France redoutant les ligues qui s'étoient formées en faveur de la Princesse, prit l'expédient de la demander en mariage, & fit un voyage en personne jusqu'aux Fauxbourgs de Rennes, & y attendit ce que produiroient les raisons qui seroient représentées à la Princesse & aux Etats du Pays. On y conclut que la demande du Roi seroit acceptée. „ Il en fut

(1(Varillas Hist. de Charles VIII. *Liv.* 1. *pag.* 122. & *seq.*

» merveilleusement joyeux ; mais bien
» davantage quand le Duc d'Orléans
» le vint querir aux fauxbourgs de Ren-
» nes, sous la seureté duquel il entra
» dans la ville à son simple train & sans
» gens d'armes ; car ainsi estoit-il con-
» venu, tant pour voir la Duchesse,
» que pour ratifier & conclure ce Trai-
» té de Paix & mariage.... Après les
» conventions accordées il fut arresté
» que pour consommer le mariage &
» espouser la Duchesse, iroit à Langeais
» en Tourraine trouver le Roy, suivant
» quoi elle y fut conduite au mois de
» Décembre 1491 par un Gentilhom-
» me Breton, Sieur de Pont-Briand qui
» eut la charge de ce faire, ayant icelle
» seulement pour son conseil le Cheva-
» lier de Montauban & le grand Mais-
» tre de Caëtquen. » Quel air y a-t-il là de l'enlevement dont les Auteurs étrangers nous parlent ?

Qu'on ne dise pas que les Historiens François ont eu honte d'avouer l'enlevement, car qu'une telle Princesse allant trouver le Roi des Romains son époux, soit arrêtée dans les chemins, ou dans une hôtellerie, & entraînée à la Cour de France, est une chose d'un si grand éclat qu'il est impossible qu'elle

échappe à tous les Hiſtoriens d'une nation. Il ſe pourroit faire que quelques-uns d'eux n'en diſent mot ; mais non pas qu'ils gardaſſent tous le ſilence. Je vous répons que Mézerai ne l'auroit pas ſupprimé ; vous ſavez qu'il ſe faiſoit un plaiſir de remarquer tout ce qu'il trouvoit d'injuſte & même d'ignominieux dans la conduite de la France. Croyez-vous qu'un homme qui obſerve que Charles VIII. *étoit trop puiſſant pour ne pas violer bientôt la liberté de la Brétagne*, ſoit bien propre à diſſimuler une vérité auſſi éclatante que le ſeroit l'enlevement dont nous parlons ?

Si vous vous retrouvez avec les perſonnes qui vous ont parlé d'Anne de Bretagne comme d'une Héroïne de Roman, vous pouvez leur dire que le Prince, à qui ils prétendent que ſon rival l'enleva, fit paroître le même reſſentiment que les héros de Roman ; mais qu'il n'eut jamais le bonheur qui leur arrive tôt ou tard de recouvrer leurs maîtreſſes. » Il fit par ſes Ambaſſadeurs & » par ſes émiſſaires un étrange bruit » dans toutes les cours de l'Europe » contre Charles VIII ; » & ayant conclu une ligue avec le Roi d'Angleterre, il attaqua ſon Rival. Ce que l'on remarque

remarque de jeunes veuves, lui arriva :

On fait du bruit & puis on se console.

Il se plaignoit de deux grands affronts, on lui avoit ôté la Duchesse de Bretagne son Epouse, on avoit rompu le mariage de sa fille avec Charles VIII. Il tâcha de mettre toute l'Europe en armes pour tirer raison de ces injures, & il se vit obligé d'en venir à un accommodement par lequel il renonça à ses prétentions sur l'héritiere de Bretagne, & reprit sa fille, dont on lui rendit la dot qui étoit l'Artois & la Comté de Bourgogne. Il y avoit là d'assez bons sujets de consolation, ce sont deux Provinces qui ne valent guere moins que la Bretagne, & par lesquelles la France pouvoit être attaquée en des endroits aussi tendres que les frontieres du pays qui faisoit la dot la Princesse Anne. On se consola aussi par un autre mariage. Ce fut à la vérité une mésalliance ; car Maximilien se maria avec Blanche Marie Sforze, dont le sang n'étoit point encore épuré de la souillure d'origine, vu qu'elle étoit petite fille d'un bâtard & d'une bâtarde ; mais elle apporta beaucoup d'argent, dont son époux se fit un très-grand plaisir.

Il y eut dans le renvoi de la Princeſſe ſa fille un endroit fort déſagréable, & que l'Ambaſſadeur du Roi Catholique n'oublia point lorſqu'en 1495. on parla de la marier avec le Prince d'Eſpagne, & de marier l'Archiduc Philippe avec l'une des filles de Ferdinand & d'Iſabelle. » Il inſinua avec toutes les » précautions qui pouvoient empêcher » Sa Majeſté Impériale de s'en choquer, que la paſſion que les Rois » Catholiques avoient d'entrer dans » ſon alliance, les faiſoit paſſer ſur un » grand inconvénient.... qui conſiſtoit » en ce que la Princeſſe Marguerite » avoit été non ſeulement promiſe au » Roi de France, & élevée auprès de » lui, lorſqu'il n'étoit que Dauphin; » mais de plus que les cérémonies de » leur mariage avoient été faites, & » qu'il n'y avoit manqué que la con- » ſommation: que la préférence que le » même Roi avoit accordée à l'héritiere » de Bretagne après de pareilles démar- » ches, ne pouvoit être que très-inju- » rieuſe à l'Archiducheſſe; & que » Charles VIII. pourroit avec raiſon » ſe vanter un jour, que le Prince d'Eſ- » pagne, deſtiné à la ſucceſſion de tant » de couronnes, n'avoit eu que ſon

» reſte. » Voilà comment ce fin négociateur qui vint à bout de ce double mariage, mettoit à profit le déſavantage de la Princeſſe, afin d'obtenir comme par une eſpece de dédommagement, qu'on n'exigeât pas l'aînée des filles de leurs Majeſtés Catholiques; mais que l'on ſe contentât de la puiſnée qui étoit offerte. Maximilien comprit par-là que ſa fille ne lui étoit point revenue de France avec tout ſon prix naturel, & qu'il y avoit là quelque décadence qui lui impoſoit la néceſſité des compenſations. Il ne pouvoit pas rendre la pareille à Charles VIII. Car comme il n'avoit jamais été auprès de ſa femme Anne de Bretagne, perſonne ne pouvoit s'imaginer que le Roi de France n'eût eu que les reſtes du Roi des Romains; mais on pouvoit former de pareils ſoupçons à l'égard du Prince qui épouſeroit la premiere femme de Charles VIII. Il y a des gens ſi délicats que lors même qu'ils ſont perſuadés qu'un fiancé n'a point joui de ſa fiancée, ils s'inquiettent beaucoup de tant d'autres libertés qu'il a pû prendre. Et combien y a-t-il de gens qui diſent qu'ils n'épouſeroient que ſur le pied d'une veuve une fille qui auroit ſouvent reçu

des visites de son fiancé ? Sa délicatesse, je l'avoue, est moins bien fondée à l'égard des Maisons Royales, où il est presqu'impossible qu'avant le terme choisi pour la consommation du mariage les fiancés ou les épousés par procureur aient la commodité de se trouver seuls, comme cela est facile aux personnes d'un rang médiocre ; mais néanmoins il y a toujours un je ne sais quoi qui peut donner des ombrages, & ce ne sont pas seulement les fiancés qui dans le cas de rupture se vantent, que le successeur n'a eu que leurs restes : ceux mêmes dont les amours n'ont fait qu'approcher du contract, donnent quelquefois dans de semblables vanteries. Vous n'avez pas besoin d'un plus long discours afin d'apprendre les désagréments que le beau-pere de Charles VIII. devoit trouver dans le divorce de sa fille.

Un Historien moderne a observé que l'Empereur Maximilien gardoit dans un livre rouge les injures que l'Allemagne, & lui principalement avoient reçues de la France ; mais que s'étant réconcilié avec les François il jetta au feu ce livre-là. C'est sur la foi de Guicciardin que l'on assure une telle chose,

& il eſt certain qu'il en fait mention ſous l'année 1509 ſans marquer de quelle couleur étoit le livre. „ Maximilien ar-
„ riva à Trente, dit-il, d'où il eſcrivit
„ au Roy (Louis XII.) Lettres par leſ-
„ quelles il le remercia de ce que par
„ ſon moyen il avoit recouvré ſes ter-
„ res, & on aſſuroit, que pour mieux
„ donner à connoiſtre la bonne volonté
„ qu'il portoit au Roy, & afin que la
„ mémoire des offences anciennes ſe
„ perdiſt de tout, qu'il avoit fait bruſ-
„ ler un livre qu'on gardoit à Spire,
„ auquel eſtoyent eſcrites toutes les
„ injures que les Roys de France
„ avoyent faites par le paſſé à l'empire
„ & à la nation Allemande. „ Je viens de jetter les yeux ſur un manifeſte, où l'on trouve que cet Empereur „ par une
„ reconnoiſſance digne de lui, fit en
„ 1506. brûler publiquement un livre,
„ que l'on conſervoit à Spire, qui ne
„ contenoit que des imputations inju-
„ rieuſes à la couronne de France par
„ ſes ennemis. „ Si l'année 1506, eſt bien marquée, il faut avouer que cet Empereur changea bien-tôt de volonté; car il harangua contre la France avec le dernier emportement dans la Diete de Conſtance l'an 1507, mais il ne fau-

droit point s'étonner d'une ſi prompte viciſſitude. Les Souverains paſſent auſſi aiſément de l'amitié à l'inimitié que de l'inimitié à l'amitié. Ils agiſſent en cela comme les enfants, ils n'ont rien de fixe que leur intérêt. Ils oublient par politique avec la même facilité les bienfaits & les injures, vous allez voir un exemple de ces deux oublis.

Mr. Varillas ayant débité que l'Archiduc Maximilien ne put conclure une alliance qu'avec l'Angleterre après qu'Anne de Brétagne eût épouſé Charles VIII. ajoute cette réflexion. ,, On ,, a vu que Henri ſept étoit redevable ,, de ſa Couronne au Roi Charles VIII. ,, qui lui avoit fourni une flotte d'ar- ,, gent, & des troupes, avec quoi il ,, avoit défait & tué Richard trois ; ,, mais pluſieurs Rois ont prétendu ,, dans tous les temps que ce qu'ils de- ,, voient à leurs Monarchies, les diſ- ,, penſoit de quelques obligations qu'ils ,, euſſent auparavant contractées, ,, pourvû qu'elle y fût tant ſoit peu ,, contraire. ,, Cette remarque de Mr. Varillas n'eſt défectueuſe qu'en ce qu'elle eſt trop limitée. Il pouvoit dire en général que tous les états Souverains ſe moquent de la gratitude lorſqu'elle

ne s'accorde pas avec leur profit. Ils ne se contentent point de l'ingratitude de ne rendre pas le bien pour le bien, ils vont jusqu'à rendre le mal pour le bien.

En faisant les petites recherches que vous venez de voir, j'ai rencontré une chose dont on a beaucoup d'exemples, & qui n'a pas laissé de me causer quelque surprise. Il n'y a guere d'événements dont la date dût être moins exposée aux variations que celle du mariage des Rois. Cependant il y a eu des Historiens qui ont placé sous l'année 1489. le mariage de Charles VIII. avec Anne de Brétagne. D'autres le placent sous l'année 1491 & se fondent sur ce que l'original du Contract est daté du 6 de Décembre 1491. Après cela l'on ne doit pas s'étonner des variations qui concernent la personne qui épousa par procuration Anne de Brétagne au nom de Maximilien d'Autriche. Ce Procureur étoit le Comte de Nassau, si l'on en veut croire Mézerai. C'étoit le Prince d'Orange si l'on en croit Louis Gollut, & l'Auteur du grand Théâtre Historique. Mr Varillas le nomme Valsurg Polayne. Du Ferron l'appelle *Volphangus Polaymus*. L'Inventaire de Jean de

Serras porte que Maximilien envoya en Brétagne quatre Députés, le Comte de Naſſau, Wolphgang Baron de Polhem en Autriche, Jaques de Condebaut ſon Sécrétaire, & Lopian ſon Maître d'hôtel. D'Argentré pretend que tous quatre eurent commiſſion d'accorder le mariage, & de fiancer & d'épouſer la Ducheſſe, & qu'ils l'épouſerent ſolemnellement. Cuſpinien n'attribue cet honneur qu'au Baron de Polhaim, *quam* (Annam) *per Wolfgangum de Polhaym Auſtriæ Baronem, & deinceps Auſtralium terrarum ſupremum Capitaneum ſuum Oratorem condormivit, ſed non traduxit.* On pourroit confirmer l'opinion de d'Angentré par une Remarque d'Albert Krantz, qui dit que ceux qui tâcherent de juſtifier la conduite du Roi de France, alléguerent que le plein pouvoir des Ambaſſadeurs de l'Archiduc n'attachoit à aucun d'eux nommément la procuration d'épouſer Anne de Brétagne, mais la leur donnoit à tous conjointement; ce qui étoit une nullité, puiſque le mariage eſt une action perſonnelle & individuelle, & que ce ſeroit autrement la Polygamie. On ne ſe peut guere fier à un Auteur qui a été aſſez mal inſtruit pour aſſû-

rer que l'Archiduc ſupporta en Philoſophe l'injure que le Roi de France lui avoit faite, &ne ſe ſoucia point d'en tirer la moindre vengeance, & que même il ſe divertit à un Tournoi le jour qu'il reçut la nouvelle de l'enlevement d'Anne de Brétagne; d'où l'on doit conclure qu'il n'avoit jamais eu à cœur d'épouſer cette Princeſſe. Voilà ce que l'on trouve dans Albert Krantz. Peut-on être aſſez ſurpris de ce qu'il ignore les grands mouvements que Maximilien ſe donna pour ſe vanger de Charles VIII? On pourroit croire que ces deux Princes eurent plus à cœur de poſſéder les Etats d'Anne de Brétagne, que de poſſéder ſa perſonne, quelque mérite qu'elle eût; mais on ne ſauroit s'imaginer que l'Autrichien n'ait ſenti de vives douleurs en voyant que la Province de Brétagne lui échappoit, & en même-temps le moyen de porter le fer & le feu en France par les ſecours des Anglois, & des Eſpagnols qui trouvoient là une porte toujours ouverte. Si l'humanité ſe pouvoir mêler dans les ſentiments des Politiques, on auroit vu avec plaiſir que le mariage d'Anne de Brétagne avec le Roi de France coupoit la racine des calamités qui tourmentoient les Bré-

tons depuis plusieurs siecles. Ils s'étoient fait une habitude de vouloir du mal à la France, & de lui en faire : ils ne pouvoient soutenir de si mauvaise intentions, & qui leur coûtoient si cher, qu'en se livrant aux ennemis de la France. Ils devenoient par là le Théâtre de la guerre ; & si l'ennemi les fourrageoit, ils avoient d'ailleurs une grosse charge sur le dos, je veux dire les troupes auxiliaires. Ces malheurs finirent par l'incorporation de la Brétagne à la Monarchie Françoise. On en fut fâché dans tout le reste de l'Europe, parce que cela diminuoit non pas les occasions de faire du bien, mais celles de faire du mal. Aucun Prince n'étoit plus intéressé à s'en affliger que celui qui au dire d'Albert Krantz y fut insensible ; car comme il tenoit dejà la France assiégée du côté de la Picardie, de la Champagne & de la Bourgogne, & qu'il se pouvoit promettre d'avoir toujours à sa dévotion, les Allemans, les Anglois & les Espagnols, que n'eût-il pas pu espérer s'ils eût été encore le maître de la Brétagne? C'est un cas assez singulier qu'on ne lui fit point l'honneur de le craindre en le voyant acquérir par des mariages, ou en sa personne, ou en celle de son fils

tant de Provinces & tant de Royaumes. L'on fût fâché au contraire de ce qu'il n'aggrandit point ses Etats par la possession de la Brétagne.

Après avoir examiné ma réponse à votre question précédente, vous vous êtes souvenu de ce qu'on dit qu'il n'y a point de Roman qui n'ait quelque fondement dans l'histoire ; d'où vous concluez que les Auteurs qui assurent que Charles VIII. enleva l'héritiere de Bretagne, se fondent sur quelque fait historique, & vous me demandez si ce n'est point là ma pensée. Sans doute, Monsieur, ils se fondent sur quelque chose, & voici ma conjecture.

Il est certain que depuis qu'Anne de Bretagne eût conclu son mariage avec l'Archiduc Maximilien, & qu'il l'eût épousée par Procureur, Charles VIII. le supplanta & fit agir si puissamment les cajoleries, les raisons d'Etat, les menaces, les prieres, les intrigues, en un mot, que la Princesse ne put se défendre de s'engager avec lui, & de rompre son premier engagement. Il est visible que, selon l'exacte signification des mots, ce n'est point ce qu'on appelle enlever une femme, mais dans toutes les langues l'usage autorise peu-à-peu l'extension

des termes, de ſorte qu'enfin ils ſignifient les choſes les plus éloignées les unes des autres. Cela eſt inévitable, la vivacité des paſſions pouſſant les hommes à outrer tout ce qu'ils diſent, & à ſe ſervir des mots les plus expreſſifs, & ſelon le ſens le plus odieux, & le plus capable de toucher. C'eſt ainſi qu'un homme qui par les ruſes de ſes ennemis ſe trouve fruſtré d'une charge qui lui avoit été promiſe, & qui lui eût donné de quoi ſubſiſter, ſe plaint qu'on lui enleve ſon pain, qu'on le lui arrache des mains ; & ſi par la voie des prieres & des menaces on portoit une fiancée à ſe dégager de ſa promeſſe pour ſe marier à un autre homme, & qu'il vînt de là un procès, l'Avocat du fiancé ne manqueroit pas de dire aux juges non-ſeulement qu'on avoit ſuborné la fille, mais auſſi qu'on l'avoit ôtée, ravie, enlevée à ſon fiancé. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'Archiduc Maximilien ait dit ou dans ſes lettres, ou dans les harangues de ſes Ambaſſadeurs, qu'on lui avoit enlevé ſa femme. Les termes *auferre*, *cripere*, *rapere* ne ſembloient pas trop forts, & il n'étoit point fâché qu'on les entendît ſelon le ſens le plus rigoureux. Voilà ce me ſemble le fondement du Roman.

Car il ſe trouva ſans doute quelque compilateur de Chroniques, & de nouvelles, qui prit ce mot dans la ſignification d'un véritable enlevement & qui s'exprima d'une maniere à ôter toute équivoque. Ceux qui le copierent, ſe ſervirent de la Logique pour développer ce fait : ils raiſonnerent, ils tirerent des concluſions, & ils les donnerent comme des véritables circonſtances de l'aventure. Sachant qu'Anne de Bretagne voyoit ſon pays en guerre ouverte avec la France & déchiré en pluſieurs factions dont chacune vouloit s'aſſurer de ſa perſonne, ils conclurent qu'elle ſe tînt renfermée dans quelque place bien forte ; de là ils tirerent cette conſéquence, que Charles VIII. ne l'enleva point en Bretagne : car il n'eût pû le faire qu'en l'aſſiégeant dans quelque ville, & en l'obligeant de ſe rendre à lui par les articles de la capitulation ; mais cela n'eût pas été un enlevement, c'eût été une victoire & une conquête légitime par le droit des armes. Donc, conclurent-ils, il l'enleva dans quelque endroit de la France. Or elle ne pouvoit être en France que pour y paſſer en allant trouver ſon époux Maximilien, & elle

ne l'alloit trouver qu'étant conduite par les Ambaſſadeurs de ce Prince pendant le voyage. Le Roman ayant été conduit juſques-là, il y eut des Hiſtoriens qui raiſonnerent ainſi : Ces Ambaſſadeurs n'étoient pas aſſez téméraires, ni aſſez ignorants pour s'engager à ce paſſage par la France ſans ſe munir d'un bon paſſeport du Roi ; il faut donc que Charles VIII. ait enlevé la Princeſſe contre la foi de ſon ſauf-conduit. Quelle perfidie !

Voilà, Monſieur, les illuſions à quoi s'expoſent les Hiſtoriens en mille rencontres, lorſqu'au lieu de conſulter les pieces originales, les actes publics, les preuves certaines des faits, ils s'abandonnent à leur imagination, & aux jalouſies nationales.

Les Allemands ont gâté une bonne cauſe en la chargeant de circonſtances calomnieuſes. Ils avoient d'aſſez bons prétextes de crier contre la conduite de Charles VIII. en s'arrêtant uniquement ſur ce qu'il caſſa ſon mariage avec la fille de Maximilien, & le mariage de Maximilen avec Anne de Bretagne. Philippe de Comines aſſure que pluſieurs Docteurs en Théologie lui avoient dit que cela n'étoit point conforme

aux ſaints Canons, mais que pluſieurs autres lui avoient dit le contraire. Charles VIII. ne manqua pas d'Apologiſtes. Robert Gaguin, Général des Mathurins, & ſon Ambaſſadeur en Allemagne, le juſtifia le mieux qu'il put dans une lettre qu'il écrivit à Winphelingius qui avoit déclamé en vers & en proſe contre ce Prince. Après tout, de temps immémorial les Souverains ſe gouvernent de telle ſorte qu'ils ſacrifient la juſtice à l'utilité, & qu'ils n'ont point d'autre regle que de s'oppoſer aux avantages de leurs voiſins toutes les fois qu'ils en redoutent les ſuites. Il eſt impoſſible de compter les maux préſents & réels qui réſultent de ce que l'on s'impatiente ſur des maux qui ne ſont encore que dans l'imagination, & que divers cas imprévus pourroient détourner. Mais ainſi va le monde, ainſi ira-t-il tant qu'il durera.

Mort violente de Denis DU JON. *Réflexion ſur les effets du faux zele.*

Le Gardien des Cordeliers d'Iſſoudun prêcha ſi effrontément contre Marguerite Reine de Navarre, Ducheſſe de Berri, & ſœur de François I. qu'il oſa

dire qu'à cause qu'elle étoit Luthérienne, elle méritoit qu'on l'enveloppât dans un sac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les Magistrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre ainsi le respect qui étoit dû à cette Princesse ; mais il se moqua de leur avis, & continua de prêcher sur ce ton-là. On fit informer contre lui, & l'on envoya au Roi les informations. Le Roi résolu de le punir du même supplice dont il avoit jugé digne la Princesse, ordonna qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Navarre intercédant pour le coupable, obtint que la peine seroit modérée. La difficulté étoit de se saisir du personnage ; car il avoit la populace dans ses intérêts, de sorte que les Magistrats d'Issoudun n'osoient entreprendre l'ordre de Sa Majesté. Denis du Jon, qui revenoit des Ecoles où il s'étoit tant battu, déclara que si le Roi lui adressoit la commission de prendre le Moine, il l'exécuteroit ponctuellement Cette commission lui ayant été expédiée, il se mit à la tête des Archers, & malgré les oppositions de la populace, il tira du cloître le Prédicateur qui fut envoyé aux galeres pour deux ans. Du Jon, à la vérité se mit par-là dans les bonnes graces de Fran-

çois I. & de la Ducheſſe de Berri ; mais il encourut la haine du peuple & celle des Cordeliers, & s'attira une perſécution de calomnies, & de menaces, & de procès, laquelle aboutit enfin au cruel maſſacre qui fut commis en ſa perſonne. On l'accuſa de Luthérianiſme, & l'on ſuborna ſa ſervante pour atteſter qu'il ne gardoit point les jours de jeûne. Il prit la fuite ne voulant point ſe commettre avec des gens paſſionnés : on ſe ſaiſit de ſes biens, & il fallut que la Reine de Navarre lui fournît pendant près d'un an de quoi ſubſiſter. Enfin par l'autorité du Roi les accuſations furent miſes au néant, & alors du Jon obtint une charge de Conſeiller, &c. Voici comment il fut tué. Le jour de la Fête-Dieu les Catholiques d'Iſſoudun, ſans avoir égard au Traité de paix qui venoit d'être conclu, commirent mille violences contre les Réformés. Le Roi expédia une commiſſion à Denis du Jon pour informer de cette émeute, & pour en punir les Auteurs. Du Jon ſe rendit à Iſſoudun accompagné ſeulement de trois Archers ; il diſperſa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il falloit uſer de prudence dans une affaire ſi délicate, ſes précautions

ne lui servirent de rien : on devina pourquoi il venoit ; le peuple se saisit des portes & assiégea le logis du Commissaire. On y entra, on tua du Jon, on le jetta par les fenêtres, on le traîna par les rues, on l'exposa aux chiens, on défendit publiquement de l'enterrer. Le Conseil du Roi conçut contre cette audace l'indignation qu'elle méritoit, & ordonna que les murailles d'Issoudun fussent démolies, mais Cipierre & quelques autres Seigneurs firent changer cet Arrêt, & cela principalement à cause que le Commissaire massacré étoit suspect de Luthérianisme depuis plus de vingt-quatre ans. La veuve du défunt, voulant poursuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, & se consuma en frais.

Je n'exhorte ici personne à admirer les mauvais effets du zele de Religion. Il fait que l'on approuve les meurtres, & qu'on désapprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des meurtriers de son mari. Mais je prie mon Lecteur de faire attention à une chose. La Religion qui est regardée par tout le monde comme le plus ferme appui de l'autorité souveraine, & qui le seroit effectivement si elle étoit bien entendue

& bien pratiquée, est ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité ; il n'y avoit rien de plus juste que l'Arrêt de François I. contre le Prédicateur d'Issoudun, homme qui avoit eu l'audace de traiter si indignement en chaire la propre sœur de son Roi. Cependant aucun Magistrat n'ose exécuter les ordres de son Monarque contre ce mutin ; & lorsqu'un Gentilhomme a le courage de les exécuter, il s'expose à mille persécutions, & il devient si odieux, que l'on protege hautement ceux qui le massacrent. La Reine de Navarre fut la premiere à conseiller à ce Gentilhomme de sortir de son pays ; puisque l'exécution des ordres très-justes de son Prince l'exposeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne se sent pas assez forte, pour protéger ses bons serviteurs persécutés par les gens d'Eglise. On dit ordinairement que le Ministere évangélique *est ipsis Angelis tremendum*, ajoutons-y *& ipsis quoque Regibus*. Lisez bien l'Histoire de l'Eglise Romaine, vous trouverez que les plus grands Princes du Monde ont eu plus à craindre les passions que les zélateurs excitent, que les armes des Infideles : ainsi ce qui devroit être l'affer-

missement de la République & de la Majesté de l'état, est bien souvent l'obstacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'exécution de leurs ordres.

S'il est vrai que l'Empereur MAXIMILIEN I. *ait souhaité d'être Pape. Occasion qui a porté à examiner ce fait. Lettre de Maximilien I. qui prouve que cet Empereur a brigué la Papauté. Son savoir & sa pudeur.*

VOus aviez bien ouï dire que Charles-Quint & son fils Philippe II. ont eu quelque envie d'être Papes ; mais vous ne saviez pas qu'on eût attribué le même desir à l'Empereur Maximilien I. Vous futes donc surpris il y a deux ou trois mois, quand vous lûtes que l'on débitoit une telle chose sur la foi d'un Auteur grave, & vous avez bien de la peine à ne la pas considérer comme un conte chimérique. Vous en penserez ce que vous voudrez. Il me suffit de répondre à la question que vous me fites, si je connois des Auteurs qui ont parlé de cela.

Je ne savois que juger de ces paroles : » Maximilien I. a été l'unique entre » tous les Empereurs d'Occident qui a » fait insérer parmi ses titres celui de » *Pontifex maximus*, & selon le rap- » port de Mariana, il a cherché à l'oc- » casion du Concile de Pise, à détrôner » *Jules II.* pour se faire reconnoître » Chef de l'Eglise". Elles me paroissent » sent singulieres, & néanmoins je n'y faisois pas beaucoup d'attention : mais le hazard m'a fait tomber sur une lettre qui m'a rendu moins indifférent. Elle est imprimée dans un recueil intitulé *Monita politica ad Sacri Romani Imperii Principes de immensa curiæ Romanæ potentia moderanda* ; c'est-à-dire, *Avertissements politiques aux Princes de l'Empire de donner des bornes au pouvoir immense de la Cour de Rome.* Je ne vous marquerai pas toutes les pieces de ce recueil, & je ne vous dirai pas qu'il commence par une harangue que l'on prétend que Cæsarius de Branchedoro, Gentilhomme de Turin, a faite à l'Empereur, aux Rois, aux Princes & aux Républiques sur le changement de l'Empire Romain, & sur l'origine des Papes. Je vous dirai seulement que cette harangue est suivie d'une lettre de

l'Empereur Maximilien I. ſur l'union de la dignité Pontificale avec la dignité Impériale, *de pontificia & imperatoria dignitate conjungenda.* Il y a au-devant de cette lettre un petit Prologue tiré de la page 19. d'un Livre Pſeudonyme dont l'Auteur étoit Chancelier du Prince Jules, Duc de Brunſwic. Ce Prologue nous apprend que l'Auteur avoit ouï dire à un fort grand politique, qu'il importeroit au bien public que l'Empereur poſſédât conjointement avec l'Empire toute la puiſſance Papale. Ce même politique avoit loué Maximilien I. d'avoir tenté cette réunion, & avoit prouvé le fait par une lettre que ce Prince avoit écrite au Baron Paul de Lichteinſtein le 16. de Septembre 1511. Pourquoi n'eût-il pas entrepris cela? ajoute l'Auteur, puiſque le Pape s'eſt ſaiſi de cette double dignité; car Boniface VIII. parut en public l'épée au côté, & la Couronne imperiale ſur la tête, & s'écria *Je ſuis Empereur & Pontife.*

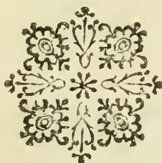
Voilà la ſubſtance de cette lettre de Maximilien. Nous ne doutons pas, dit-il, au Baron, que vous ne vous ſouveniez des entretiens que nous avons eus avec vous ſur les raiſons qui nous ont portés à vouloir briguer la Papauté, ſi

par quelque voie que ce puiſſe être nous y pouvons parvenir. Nous n'avons ceſſé depuis ce temps-là de diriger à ce but toutes ces penſées ; car nous ſommes perſuadés, & avec raiſon, que rien ne nous pourroit arriver de plus honorable, & de plus glorieux, & de plus utile que de recouvrer la dignité papale qui nous appartient proprement. Puis donc que le Pape Jules II. eſt fort malade, nous ſommes entiérement déterminés à travailler autant qu'il ſera poſſible à faire réuſſir notre deſſein. Nous en avons conféré avec le Cardinal Adrien, qui a exercé auprès de nous la qualité de Légat en Allemagne, il nous a encouragé à cette entrepriſe, & nous en a fait eſpérer l'exécution aſſez aiſée. C'eſt pourquoi comme il n'y a point d'apparence que Jules II. guériſſe, nous avons envoyé à Rome l'Evêque de Gure afin de diſpoſer les choſes ſelon les vues que nous avons de recouvrer le Papat ; & parce que cela demande de groſſes ſommes d'argent, nous avons jugé à propos de promettre trois cens mille ducats aux Cardinaux & aux autres Grands de Rome que nous tâchons de gagner. Les Fuggers qui nous prêteront cette ſomme la feront compter au jour pré-

fixe ; & ſi ce que nous leur donnerons en gage ne ſuffit point , nous leur aſſignerons la troiſieme partie des revenus de notre Pontificat , & la leur ferons payer toutes les années juſqu'à l'acquit entier de la dette.

Vous voyez par-là que ce Prince s'étoit extrêmement entêté de la penſée de ſe faire Pape , & de conſerver en même temps l'autorité d'Empereur. Il y avoit beaucoup de viſion en tout cela. Je m'étonne que ſes démarches pour l'exécution de ce projet aient été ſi peu connues. Au reſte s'il eût obtenu le Pontificat , il n'eût pas été le moins docte de tous les Succeſſeurs de S. Pierre , ni le moins pudique. Il entendoit bien le Latin , & il auroit pu compoſer de cette langue ſa propre hiſtoire , & il a voulu mourir ayant des calçons qui ne lui fuſſent point ôtés après ſa mort. *Præcepit ut mox ſibi ſubligaculum indueretur , ne pudenda ejus poſt mortem quiſpiam videret. Erat enim omnium mortalium verecundiſſimus, adeò ut nemo unquàm ex cubiculariis ſuis videret naturæ opera exercentem. Nemo neque meiere , neque egerere. Pauciſſimi medici ejus urinam , dum ægrotaret , viderunt , tantæ erat verecundiæ.* Vous trouveriez

riez difficilement dans la vie des plus chaſtes Reines autant de traits de pudeur qu'il y en a de marqués dans ce paſſage Latin. C'eût été un plus bel endroit dans les éloges du Pape, qu'une autre choſe que le même Maximilien ordonna, & qui ſent je ne ſais quelle ſuperſtition. Il commanda qu'après ſa mort on lui coupât & les poils & les cheveux, &qu'on lui arrachât les dents, & qu'on enterrât tout cela ſur du feu au cimetiere.



DE JEAN SFORCE *Seigneur de Pésaro, & gendre du Pape Alexandre VI. Il fit mourir Pandolphe Collénuccio. Méchancetés du Duc de Valentinois fils de ce Pape. Généalogie de Jean Sforce. Son mariage avec Lucrece Borgia dissolu sous le faux prétexte d'impuissance. Perd Pésaro. Se refugie à Venise, s'y marie, & rentre dans sa Seigneurie. Reproche qu'on lui fait d'avoir fait étrangler Collénuccio. Cette action ne prouve pas qu'il fût un Tyran. Paul Jove critiqué. Et Moréri. Mauvaise foi de Gonsalve envers le Duc de Valentinois excusée par Paul Jove.*

VOUS avez conçu tant d'indignation contre la mémoire de Jean Sforce Tyran de Pésaro, qui fit étrangler un auteur illustre, nommé Pandolphe Collénuccio, que vous avez cherché à la détester encor par d'autres endroits, comme si votre compassion pour cet homme docte pouvoit vous devenir plus agréable, en cas que celui qui le fit mourir vous parût plus digne de l'exé-

cration publique. Vous avez donc tâché de le connoître plus particuliérement ; mais vous vous êtes bien-tôt rebuté à cause que vous ne trouviez presque rien qui le concernât dans les auteurs que vous consultiez. Vous avez esperé d'être plus heureux en cherchant par Procureur, & vous m'avez choisi pour cela : mais vous n'y trouverez pas votre compte. Je ne puis venir à votre secours que foiblement ; car outre que je n'aurai guere de faits à vous alleguer, ce que j'ai pu recueillir n'est point propre à vous rendre odieuse la mémoire de ce prétendu Tyran de Pésaro.

Voici sa généalogie. Alexandre Sforce, fils du fameux Giaccomuzzo Attendolo, & frere de François Sforce Duc de Milan, fut marié avec Constance Malatesta, fille de Galéas Malatesta, Seigneur de Rimini, & de quelques autres places de la Romagne. Ce Galéas donna Pésaro à son gendre tant pour la dot de sa fille, qu'à cause de 20 mille florins d'or qu'il reçut de lui. Constans Sforce sortit de ce mariage, & succéda à son pere dans la Seigneurie de Pésaro. Il fit bâtir de belles maisons, il aima les lettres, il eut de très bonnes qualités, & il épousa une Dame illustre

tant par sa naissance que par son mérite personnel. Ce fut Camilla d'Arragon Napolitaine, & amatrice des sciences. Leurs noces furent célébrées avec une pompe merveilleuse : la relation en fut imprimée, & on la lut avec beaucoup de plaisir. Constans Sforce ne laissa point d'enfants légitimes ; mais Jean Sforce l'un de ses deux bâtards, fut son Successeur dans la Seigneurie de Pésaro. Voilà l'homme que vous cherchez.

Je m'en vais vous dire le peu que je sais de son histoire. Il aima la Philosophie, & il gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur. Il se maria environ l'an 1492. avec la fameuse Lucrece Borgea fille naturelle du Pape Alexandre VI. Il fut démarié au bout de quatre ans. Quelques auteurs disent que le Pape déclara nul ce mariage pour des raisons qu'il ne voulut pas déclarer ; mais Guicciardin assure que par la sentence des Commissaires du Pape, fondée sur la déposition de faux témoins, le mari fut déclaré *froid, & du tout inhabile aux œuvres du mariage. Dissolve il matrimonio gia consummato, havendo fatto innanzi à giudici delegati da lui provare con false testimonianze, &*

di poi confermare per sentenza che Giovanni era per natura frigido è impotente ad coito. Il ne serviroit de rien à la justification de Jean Sforce de dire que Lucrece Borgia étoit d'un tempérament trop lascif pour suppofer pendant quatre années l'impuissance d'un Epoux; car on pourroit répliquer qu'elle étoit aussi trop habile, & trop peu honnête pour ne faire pas suppléer à un tel défaut. La chronique scandaleuse, comme Guicciardin rapporte, la faisoit fort libérale de ses faveurs non-seulement à ses deux freres, mais aussi à son pere. On fit là-dessus des vers satyriques que les Protestants ont allegués en mille rencontres. Quand l'inceste n'étonne pas une femme, elle ne se feroit pas un scrupule de la simple infidélité à un mari titulaire. Ce qu'il faut donc dire pour réfuter en peu de mots le prétendu fondement de la sentence qui déclare nul le mariage de Lucrece avec le Seigneur de Pésaro, est que celui-ci ayant épousé une autre femme en eut des enfants comme je vous le dirai bientôt.

Il perdit sa Seigneurie l'an 1500. & donna un beau témoignage de son affection pour ses sujets. César Borgia fils du Pape se préparoit à se rendre maître de

cette ville. » Jean Sforza.... se trouvant
» obligé par l'amour & la foi des habi-
» tants, à n'exposer pas avec peu ou
» point du tout d'espérance leur beau
» & fleurissant pays au pillage d'une
» armée ennemie & leurs personnes à
» la discrétion de celui qui fait des con-
» quêtes par la force; il leur recomman-
» da en premier lieu de conserver tou-
» jours pour lui les mêmes inclinations
» dans leurs cœurs qu'ils avoient eues,
» jusques à ce que les affaires changeas-
» sent de face, & de temporiser cepen-
» dant le mieux qu'il leur seroit possi-
» ble sous l'empire du Tyran. Il pré-
» vint l'arrivée du Duc par son départ,
» & donna ordre qu'on lui remît la
» ville entre ses mains sans perdre
» temps. » Il se refugia à Venise, & y
épousa Génevre Tiépoli, Demoiselle
très-vertueuse, & attendit là tranquil-
lement que les choses changeassent de
face : elles en changerent après la mort
d'Alexandre VI. l'an 1503. Il retourna
à Pésaro, & y fut reçu des habitants
avec toute l'affection imaginable. Il les
gouverna avec beaucoup de douceur,
& mourut dévotement. Son fils Cons-
tans lui succéda & mourut fort jeune ;
après quoi Genevre Tiépoli sa mere, se

fit religieuse de sainte Claire à Morano, & y véçut saintement. Galéas Sforze frere de Jean succéda à Constans son neveu dans la Seigneurie de Pesaro ; mais ne pouvant point en obtenir l'investiture de Jules II, il lui remit la place & se fit indemniser le mieux qu'il lui fut possible. Ce Pape en investit François-Marie della Rouvere son neveu.

Vous ne trouverez dans ce que je viens de vous dire de Jean Sforce aucune ombre de tyrannie, vous n'y verrez que des marques d'un bon & d'un juste gouvernement ; mais enfin me direz-vous, il fit étrangler Collénuccio, Gentilhomme de Pésaro, célebre par ses emplois & par son savoir, un Jurisconsulte qui avoit exercé la préture dans les plus considérables Villes d'Italie, un Député du Duc de Ferrare à l'Empereur Maximilien : un homme qui harangua cet Empereur à Inspruc avec une merveilleuse éloquence, un esprit vaste & délicat, en même temps, que le service de son Prince, les consultations des Plaideurs, la profession de Jurisconsulte, en un mot mille distractions domestiques n'empêchoient point d'étudier toutes sortes d'Arts & de Sciences, & de critiquer même ceux qu'on y faisoit

passer pour les plus grands maîtres; car il ne pouvoit approuver que ce qui étoit très-excellent, il n'avoit que du dégoût pour les choses médiocres. Vous ajouterez à ceci très-facilement quelques autres preuves de son mérite & de sa réputation; vous n'aurez qu'à consulter Moréri, qui de son côté n'a pas eu besoin d'un grand travail pour les recueillir, puisqu'il n'a fait antre chose que copier Vossius. Mais que gagnerez vous à cela? Tant d'esprit, tant de savoir & tant d'emplois prouvent-ils nécessairement que Collénuccio n'a pas mérité le dernier supplice? Voilà le point décisif, c'est de quoi il est question principalement.

Je ne sais qu'en gros la cause de son malheur. Paul Jove a seulement remarqué qu'il offensa par des lettres qui furent interceptées le Tyran de Pésaro; que celui-ci dissimula son ressentiment, quoique l'idée de l'injure étant plus fraiche lui tînt plus à cœur que celle des anciens services de Collénuccio; & que le coupable se fiât trop imprudemment au Tyran, & qu'il ne méritoit point d'être étranglé dans la prison comme il le fut. Piérius Valerianus a observé en général que Col-

lénuccio s'étant engagé dans une faction opposée aux intérêts de Jean Sforce au temps des troubles & des changements qui arriverent par les entreprises du Duc de Valentinois, se rendit suspect à ce Seigneur de Pesaro, & fut étranglé indignement, *indigna passus.*

Quelque vagues que soient ces récits, on en peut pourtant conclure qu'il étoit coupable de crime d'Etat. Or pour savoir s'il en fut puni trop séverement, il faudroit connoître les circonstances de son infidélité. Je les ignore, & néanmoins je me hazarde à vous avouer qu'il me paroit vraisemblable qu'on usa de trop de rigueur, & même de trop d'inhumanité, envers lui. Mais cela ne prouveroit pas que Jean Sforce eût mérité le titre odieux de Tyran. Il avoit pardonné à Collénuccio, me direz-vous, & tout aussi-tôt il le fit mourir. En êtes-vous bien assuré, vous répondrai-je? En avez vous un meilleur garant que les trois vers que vous avez lûs dans Paul Jove? voudriez-vous répondre que depuis l'accord du pardon Collénuccio ne fit rien qui témoignât sa mauvaise volonté? Que savons-nous s'il ne donna pas à connoître que la

clémence que l'on avoit eue pour lui ne l'empêchoit pas de cabaler en ſecret contre ſon Seigneur ? On a mille exemples d'une pareille opiniâtreté. Jean Sforce en ce cas là ſeroit moins inexcuſable d'avoir traité avec la derniere rigueur ſon ſujet rebelle. Mais poſons qu'il n'ait pas pu ſe ſervir de cette ſorte d'excuſe, il s'enſuivra tout au plus qu'il s'eſt trop abandonné au reſſentiment, & qu'un caprice, ou qu'un dépit particulier lui ont fait commettre une action trop rigoureuſe. Les meilleurs Princes ne reçoivent-ils pas quelquefois une indignation qui les porte à être durs ? Louis XII. qui étoit ſi bon qu'il fut ſurnommé le pere du Peuple, traita pendant pluſieurs années avec un extrême rigueur Ludovic Sforce ſon priſonnier.

On peut pardonner aux Poëtes qui n'ont point cru pouvoir déplorer l'infortune de Collénuccio ſans ſe ſervir d'invectives contre l'Auteur de ſa mort, d'avoir appellé Tyran le Seigneur de Péſaro ; mais Paul Jove qui écrivoit en Hiſtorien n'eſt point excuſable de s'être ſervi de la même qualification. Il ne l'a point priſe ſelon l'idée des premiers temps, où le mot *Tyran* & le mot Mo-

narque ſignifioit la même choſe ; il l'a priſe dans le ſens le plus odieux. Mais ce ſens-là ne pouvoit pas être appliqué à notre Jean Sforce, qui n'étoit ni Tyran d'uſurpation, ni Tyran d'adminiſtration. Il poſſèdoit une Seigneurie que ſes Ancêtres avoient acquiſe légitimement ; il l'exerçoit d'une maniere équitable, comme il paroît par l'affection que ſes ſujets lui témoignerent, & par celle qu'il leur témoigna.

Puiſque je vous ai dit que Moreri n'a preſque fait autre choſe que copier Voſſius, il faut que j'ajoute quelques autres traits critiques. Il a copié une faute de Voſſius en diſant que Collénuccio a fait une *Apologie de Pline contre Leonicus.* Je penſe que les Imprimeurs de Voſſius s'abuſerent dans ces paroles, *Plinium adversùs Leonicum defendit*, & qu'ils mirent *Leonicum* au lieu de *Leonicenum.* Le dernier mot eſt le bon, car c'eſt contre Nicolas Leonicenus, l'un des plus ſavans Médecins de ce ſiécle-là, que Pandolphe Collénuccio écrivit en faveur de Pline. Je crois qu'il y a une autre faute dans Voſſius que Moreri n'a point copiée, & qui ne vient pas des Imprimeurs, c'eſt de dire que Collénuccio a fait en latin une hiſtoire

abrégée du Royaume de Naples, & en Italien l'Hiſtoire du même Pays. Il n'a fait qu'en Italien cette Hiſtoire-là, & ce n'eſt qu'un abrégé qui a été traduit en latin par un Griſon Profeſſeur à Bâle, nommé Jean Nicolas Stoupp. Moréri conſulta deux des Ecrivains que Voſſius lui indiquoit, Paul Jove & Piérus Valerianus. Il emprunta du premier une piece de Poéſie, qui a été retranchée du Moréri de Hollande, & il vit dans le ſecond une choſe que Voſſius n'y avoit point vue, & qui n'y eſt point du-tout, c'eſt que le Duc de Valentinois Céſar Borgia fut celui qui fit étrangler Collénuccio. Je vous ai cité les paroles de Piérus Valerianus, vous y pouvez voir qu'il inſinue au contraire que Collénuccio cabaloit pour le compte de ce Borgia. Cette particularité nous fait connoître que ce ſavant homme fut étranglé avant que Jean Sforce ſe retirât à Veniſe, incapable qu'il étoit de réſiſter au Duc de Valentinois. Puis donc que ce Duc entra dans Péſaro l'an 1500, il faut dire que Moréri ſe trompe, lorſqu'il dit que Collénuccio *vivoit encore au commencement du XVI. ſiecle vers l'an* 1501. La même particularité peut ſervir à nous indiquer une

cause de l'irritation de Jean Sforce. Il devoit être d'autant plus indigné contre Collénuccio, qu'il le voyoit dans les intérêts d'un homme dont il avoit reçu des offenses tout-à-fait sensibles, d'un homme, dis-je, qu'il regardoit comme le corrupteur de son lit nuptial, & comme le promoteur de la rupture de son mariage sous le faux prétexte d'impuissance. Il y a des livres où l'on trouve que ce fut César Borgia qui le fit démarier en le calomniant de certaines choses. Quant au reste je conviendrai avec qui voudra, que le supplice de Collénuccio est un acte beaucoup plus digne du Duc de Valentinois que de Jean Sforce.

Ce Duc a été l'un des plus abominables scélerats dont l'Histoire ait fait mention. L'abrégé de ses crimes a été l'un des principaux moyens dont Paul Jove s'est servi en faisant une apologie très-bien travaillée pour un acte insigne de mauvaise foi. C'est celui qui fut commis par le grand Gonsalve de Cordoue, lorsque nonobstant le sauf-conduit qu'il avoit donné dans la forme la plus authentique au Duc de Valentinois, il l'envoya captif en Espagne. La prison eût été aussi longue que la vie de ce Duc,

s'il n'eût trouvé le moyen de ſe ſauver après environ deux ans de captivité. Il ſe retira auprès du Roi de Naples, & fut tué dans un combat l'an 1507. Il ne méritoit point de mourir ainſi au lit d'honneur, mais plutôt ſur un échafaud. Je crois que ſi ceux qui le tuerent, & qui le dépouillerent, l'avoient reconnu, ils auroient mis ſon cadavre en un tel état qu'il n'auroit pas été enterré comme il le fut dans une Egliſe de Viana. Il étoit indigne de cet honneur, & plus encore de l'épitaphe qui fut miſe ſur ſon tombeau. Il n'y a point de plus forte preuve de la haine que l'on avoit pour ce ſcélérat que l'inſenſibilité du Public pour la perfidie de Gonſalve. Elle étoit des plus énormes, & néanmoins je ſuis ſûr qu'on la loua beaucoup plus qu'on ne la blâma. Gonſalve fut peut-être le ſeul qui ne la put applaudir. Elle lui cauſoit des remords, c'étoit l'une des trois choſes dont il ſe trouvoit la conſcience un peu chargée. Tant il eſt vrai que la conſcience eſt un juge très-mal aiſé à corrompre, & que *ſe judice nemo nocens abſolvitur!* quel bruit, quels vacarmes n'a-t-on pas fait & ne fait-on pas encore tous les jours au ſujet du violement de la promeſſe faite à Jean Hus!

l'Empereur Sigiſmond qui ne maintint pas la validité de ſon ſauf-conduit, auroit eſſuyé mille & mille exécrations, ſi l'on n'eût trouvé plus à propos de décharger ſa colere ſur le Concile de Conſtance. Le grand Capitaine fut traité bien plus favorablement, parce que Céſar Borgia s'étoit rendu exécrable à toute la terre.

Quelque méchant qu'il fût, il n'entreprit point de dépouiller notre Jean Sforce, & quelques autres Seigneurs, ſans ſe couvrir d'un titre de droit. Il ſe fonda ſur une Bulle du Pape colorée de très-beaux prétextes. Ce morceau d'hiſtoire eſt ſi curieux, que je me ſens obligé de vous indiquer le livre (*a*) où l'on développe admirablement tout ce myſtere.

(*a*) La vie de Céſar Borgia, décrite par Tomaſo Tomaſi, pag. 264. Edit. de Leide, 1671.



De GERMAINE DE FOIX, *Reine d'Arragon.*

§. I.

Pourquoi on n'a pas mis Germaine de Foix entre les Reines Douairieres qui se sont mésalliées. Son Mariage avec Ferdinand le Catholique. Breuvage qu'elle donna à son Mari. Moralités impertinentes d'André Favin à cette occasion. Vertu de Germaine de Foix. Anachorisme où est tombé à son sujet l'Auteur du Théâtre Historique. Gayeté de cette Reine. Elle ne peut voir Ferdinand dans sa maladie, qu'après qu'il eût cassé son Testament. Digression sur les chagrins de ce Prince. Ce que Germaine fit après la mort de son mari. On veut la marier à l'Empereur Maximilien. Pourquoi on a cité Varillas avec plus de confiance qu'on ne fait ordinairement.

J'Ai entrevu une espece de censure dans votre question, pourquoi je

n'ai pas mis Germaine de Foix entre les Reines Douairieres qui se sont flétries par un mariage inégal ? Vous me demandez cela d'une maniere qui me fait comprendre que vous soupçonnez qu'il y a eu quelque partialité, ou quelque acception de personnes dans cette omission. Défaites-vous de cette pensée, si vous l'avez, & prenez garde que mon sujet ne demandoit pas que je dressasse des listes. J'aurois pu m'arrêter au seul exemple de la veuve de Louis XII. & si j'en ajoutai quelques autres par occasion, ce fut à cause qu'ils étoient arrivés dans la même Isle que celui-là. Ce fut toute la raison de la préférence. Je ne songeai point du-tout à la veuve de Ferdinand le Catholique : je vous avouerai même que je la connoissois peu ; vous êtes cause que je l'ai cherchée dans quelques livres ; mais comme les écrits qui eussent pu m'en apprendre beaucoup de particularités, ne sont pas en mon pouvoir, je n'ai recueilli que des choses générales, & très-communes. Je ne laisse pas de vous les écrire.

Germaine de Foix, sœur du brave Duc de Némours qui fut tué à la bataille de Ravennes l'an 1512, étoit fille de Jean de Foix Comte d'Etampes, &

Vicomte de Narbonne, & de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Roi de France. Ce Prince *la faisoit élever auprès de ses filles*, & la maria en 1505. avec Ferdinand Roi d'Arragon. Elle avoit alors 18 ans. Son mariage fut consommé à Ducgnas l'an 1506. Elle fut menée quelque temps après à Valladolid, où son mari la laissa pendant qu'il fut recevoir Philippe d'Autriche son Gendre, qui étoit parti du Pays-bas avec son Epouse pour venir prendre possession dn Royaume de Castille. Elle accompagna le Roi Ferdinand au voyage qu'il fit à Naples la même année, & brilla beaucoup lorsqu'à son retour en Espagne Ferdinand fut s'aboucher à Savonne avec Louis XII. l'an 1507. L'un des motifs qui l'avoit poussé à épouser une si jeune Princesse, fut l'envie d'avoir un fils qui frustrât d'une partie de l'Espagne le Roi Philippe dont il étoit mécontent. Quelques Auteurs s'imaginent que la France se flatta qu'il ne viendroit pas à bout de son desir. » Ferdinand à la vérité n'étoit pas vieux, » mais son incontinence passée l'avoit » affoibli, de sorte que ses Médecins » n'osoient plus espérer qu'il eût enco- » re des enfants. Il avoit eu des com-

» merces longs & fréquents avec la
» Comteſſe d'Eboly, & avec deux au-
» tres maîtreſſes.... Il étoit à préſumer
» que cette inclination amoureuſe ſe-
» condée par l'embonpoint & par la vi-
» gueur de Germaine, envoyeroit bien-
» tôt Ferdinand à l'autre monde, &
» par conſéquent la France n'attendroit
» pas long-temps à entrer dans le Royau-
» me de Naples", comme le contrat de mariage le portoit en cas que Germaine ne donnât point d'enfant mâle à ſon mari.

Elle lui donna un fils l'an 1509, mais qui ne vécut qu'une heure; de ſorte que le regret fut plus ſenſible au Roi Catholique, que n'avoit été la joie de ſa naiſſance. La conſolation qui lui reſta fut d'eſpérer, que puiſque ſa femme n'étoit point ſtérile, il pourroit cultiver avec ſuccès un ſi bon fond. Il ne s'y épargna pas, s'il eſt vrai, comme quelques Hiſtoriens l'aſſurent, que les excès où il ſe porta dans les exercices de l'amour & dans les travaux de la chaſſe, épuiſerent tellement ſes forces, que tous les ſecours de la médecine ne purent les réparer. Mais ce qui donna la plus vive atteinte à ſa ſanté, fut le breuvage qu'on lui prépara pour ranimer ſa vigueur quant

au devoir conjugal. Je m'envais vous copier une narration de ce fait-là en vieux Gaulois. » Les grandes prospérités de...
» Ferdinand d'Arragon... étoient accompagnées d'un regret de ce qu'il
» n'avoit aucun légitime héritier masle:
» mais la Royne Germaine sa seconde
» femme, & de laquelle il n'avoit aucuns enfans, en estoit plus en peine
» que luy, pour son intéreſt: & par affection féminine cherchoit curieusement tous artifices pour concevoir,
» cuidant par art, & remèdes humains,
» pouvoir obtenir ce qui vient de la
» pure libéralité, & bénédiction de Dieu.
» Partant il advint cette année, on ne
» sçait par le conseil de qui, tant y a
» que ce fut du consentement du Roi,
» que la Reine mesme, & D. Marie de
» Valasco, femme de Jean Velasque
» de Cuellar super-Intendant des Finances, & D. Isabel Faure, composerent un breuvage, ou potage au Roi,
» pour luy donner force, vigueur d'engendrer, de telle sorte que tost après
» l'avoir pris il sentit nature offensée
» d'incurable infirmité, dont il vescut
» en perpétuelle langueur, & enfin
» mourut. Ce mesnage se fit à Caroncillo, où le Roi s'estoit venu resjouir

» avec les Dames, & n'est pas croya-
» ble qu'elles luy présentassent ce mé-
» dicament à autre fin que pour l'es-
» veiller au jeu d'amours : car de la vie
» du Roy dépendoit tout le bien, & la
» grandeur de la Royne Germaine :
» somme, il en pensa mourir au monas-
» tere de la Mejorade. Après qu'à force
» de remedes on l'eut remis sus, il vint
» à Vailledolit, à l'assemblée des Es-
» tats, où il dépescha plusieurs affai-
» res". Ceci se passa l'an 1513, & le
Roy vécut encore jusques au 23 janvier 1516.

Les Historiens qui parlent de cette aventure, sans remarquer que Ferdinand consentit à la préparation du breuvage, sont très-blâmables, puisque leur omission est injurieuse à la mémoire de Germaine de Foix. Mr. Flechier lui a rendu toute sorte de justice; car il a dit que Ferdinand consulta les Médecins, & qu'ils lui permirent ce remede, & qu'ils en apprirent à la Reine la composition. André Favin a moralisé ici impertinemment : ,, les breuvages amou-
» reux que femmes donnoient à leurs
» maris pour les exciter & forcer à les
» aymer n'ont d'ordinaire autre fin,
» que rendre leurs maris insensés, ce

» dit fort à propos Plutarque. Les phil-
» tres d'une Dame pour ſeule poſſéder
» ſon mary, ſont la modeſtie, en paro-
» les & en ſes accouſtremens, & le ſoin
» de ſon meſnage : autre ſcience n'y eſt
» requiſe, ces rares perfections eſtant en
» une femme, il eſt impoſſible qu'elle ne
» ſoit aimée, chérie & honorée de ſon
» mary. Quant a la procréation, c'eſt
» un bénéfice qui dépend de Dieu ſeul,
» l'homme & la femme ne ſont que
» ſimples inſtruments d'icelle. Les Rab-
» bins tiennent fort à propos que Dieu
» a quatre clefs qu'il ne communique à
» perſonne, non pas aux Anges meſme.
» C'eſt-à-dire, quatre choſes qui ne
» ſont dépendants des cauſes ſecon-
» des, ainſi de la premiere ſeulement.
» Savoir eſt, les clefs de la pluye ; de
» la nourriture ; de la réſurrection des
» morts ; & de la génération & procréa-
» tion des enfants". Tout cela eſt hors
de propos ; le Roi Ferdinand avoit aſſez
d'amitié & de tendreſſe pour ſon épou-
ſe, il n'y avoit que les forces corporel-
les qui lui manquaſſent, & il eſt permis
en ce cas-là de conſulter les Médecins,
& pour ce qui eſt de la clef de généra-
tion, il y eut un homme qui s'en crut
ſi bien pourvû, qu'il eut la hardieſſe de

l'offrir à la Reine. Ce fut le Chancelier d'Arragon. Le Roi le ,, fit conſtituer » priſonnier, informé qu'il avoit pré- » ſumé de tenter la chaſteté de la Roy- » ne ſa femme : car la voyant par trop » déſireuſe d'avoir enfants, & que le » Roy ſon mari, à cauſe de ſa vieilleſſe, » & de ſon infirmité, y étoit peu habi- » le, il y avoit trop privément offert » ſon ſervice. Ce Chancelier demeura » en ceſte priſon juſqu'après la mort du » Roi, & lors fut délivré par le Cardinal » Ximenès, qui fut Gouverneur d'Eſ- » pagne". Mr. Varillas rapporte cette aventure avec beaucoup de décorations qui donnent un grand relief au mérite de cette Reine.

Elle eut de très-bonnes qualités, & ſur-tout un attachement ſolide à la fidélité conjugale. C'eſt de quoi l'on ne peut douter, lorſqu'on fait réflexion qu'étant fort jeune & fort enjouée, & ayant un mari fort avancé en âge, chagrin, endurci à la gravité eſpagnole, & ſoupçonneux, elle en fut toujours aimée, & conſidérée, & qu'elle n'accoucha qu'une ſeule fois. Si depuis cet accouchement elle eût été bien ſecondée, il y a toutes les apparences du monde qu'elle eût eu d'autres enfants. Elle ſouhaitoit

un fils avec une extrême passion ; c'étoit pour elle un intérêt capital : elle voyoit son mari violemment agité de la même envie : leurs sujets souhaitoient avec ardeur la même chose. Que de motifs pour employer des moyens si illégitimes ! Et cependant il est très-probable qu'elle en fut toujours très-éloignée ; & nous savons qu'elle s'offensa comme elle devoit, de l'impudence du Chancelier qui lui offrit ses services. Je vous dirai en passant que sa vertu fut une bonne fortune non seulement pour la maison d'Autriche, mais aussi pour les sujets de Ferdinand ; car s'il eût laissé un fils, l'Arrragon & les Etats qui en dépendent, eussent été détachés de la Castille & auroient eu bien des guerres avec Charles-Quint, à qui ils n'auroient pu résister sans des troupes auxiliaires ; ce qui est toujours une triste condition. Mais comme ils demeurent unis à la masse des Couronnes espagnoles, ils ne furent point le théâtre de la guerre, & ils eurent part à la glorieuse supériorité dont l'Espagne fut en possession pendant un assez long-temps.

Comme je sais que vous vous plaisez à la critique des Anachorismes, où les Historiens tombent par la passion de rapporter des faits raisonnés, je vous marque

que ici une faute que j'ai trouvée dans le Théâtre hiſtorique imprimé à Leide l'an 1703. L'Auteur ayant dit que Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre, ajoute ceci : » Il eſt vrai que *Fer-*
» *dinand* après ſon injuſte occupation,
» voulut acquérir un droit ſur ce Royau-
» me, & que pour cet effet il épouſa ſur
» ſes vieux jours *Germaine* Princeſſe de
» la maiſon de Foix". Ce motif d'un mariage contracté l'an 1505. eſt chimérique, puiſque la Navarre ne fut uſurpée qu'en 1512.

Que la Reine Germaine fut enjouée, vous l'avez pu apprendre par ces paroles de Mr. l'Evêque de Nîmes : » Revenant
» de tenir les Etats d'Arragon, elle paſſa
» par Alcala, où le Cardinal *Ximenès* la
» reçut & la traita avec une magnifi-
» cence Royale. Cette Princeſſe aimoit
» tant la joie, qu'encore qu'elle ſe viſt
» à la veille de perdre ſon mary, & tou-
» te ſa grandeur avec luy, elle jouiſſoit
» du préſent & ne s'inquiétoit pas de
» l'avenir. Auſſi-tôt qu'elle fut en li-
» berté dans le Palais d'Alcala, ce ne
» furent que jeux & feſtins. Comme les
» Dames eſpagnoles n'eſtoient pas fai-
» tes à ſon humeur, elle ſe renfermoit
» dans ſa petite cour, & danſant avec

» les filles & les femmes qui la ser-
» voient, qu'elle avoit accoutumées à
» la franchise & à la gayeté françoise,
» elle tâchoit de se dédommager en
» particulier de cette gravité contrain-
» te, que la présence de son mary &
» la coutume du pays luy avoit fait
» garder en public. » Varillas assûre qu'elle fit de très-grands coups de politique dans cette Assemblée d'Arragon, où Ferdinand l'avoit envoyée en sa place l'an 1515.

En partant d'Alcala elle dit au Cardinal, » qu'elle se chargeoit de repré-
» senter au Roi les raisons qu'il avoit
» eues de n'aller pas à la Cour; mais
» quelque diligence qu'elle fist, elle
» trouva son mary mourant, & ne put
» lui parler ni des affaires des autres,
» ni des siennes. Comme elle arriva
» lorsque le conseil étoit assemblé,
« qu'on craignoit de n'avoir pas assez
» de temps pour regler les affaires, il
» lui fut impossible de voir le Roy,
» & on ne lui permit que de pleurer.
» Lorsque tout fut achevé, elle entra;
» mais ce Prince, soit qu'il s'affoiblît à
» tout moment; soit que l'application
» qu'il avoit eue l'eust abbatu, ne la re-
» connut presque pas. »

Il ne feroit pas étonnant que l'application qu'il avoit eue, l'eût mis à bout; car il venoit de combattre avec trois Conseillers d'Etat, qui à force de raisons avoient enfin obtenu qu'il casseroit son testament, & qu'il en signeroit un autre qu'ils avoient dressé, où il sacrifioit au bien & à la gloire de la monarchie d'Espagne les inclinations & les passions qui avoient pris dans son cœur les plus profondes racines. Varillas a mis dans un très-beau jour la victoire que ces trois Conseillers d'Etat remporterent sur ce Monarque moribond. Il n'auroit pas travaillé avec plus d'étude à dévélopper & à orner cette scene, s'il avoit prévu quel seroit le testament de Charles II. mais ce n'a été que par hazard, & par le goût particulier qu'il avoit pour cette sorte de matieres, qu'il a détaillé un grand exemple à ceux qui voudront écrire en faveur du Cardinal Portocarrero. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'ait mis de la broderie à ces détails; mais la chose quant au fond, est véritable. Mr. l'Abbé Marsolier en donne le principal dans un ouvrage qui a été fait six ou sept ans avant que Charles II. mourût; & ce qui est encore plus fort, Mr. Fléchier l'avoit déjà rap-

portée avec un peu plus d'étendue, & en donnant à ses marges ce qui plaît le plus aux Lecteurs exacts, je veux dire, qu'il avoit cité les Historiens Espagnols les plus authentiques.

Je ferai ici une petite digression, s'il vous plaît de me le permettre. Il a fait une peinture si vive des chagrins & des langueurs qui accompagnerent les dernieres années de Ferdinand, qu'on ne peut s'empêcher de dire que ce grand Monarque fut moins heureux que malheureux. son mariage avec Isabelle de Castille unit diverses Couronnes à celles que la naissance lui donnoit. Il conquit trois beaux Royaumes sans autre titre que la raison du plus fort. Il découvrit un nouveau monde dans l'Amérique ; & comme il se plaisoit à tromper, il fut très-souvent heureux de ce côté-là. Il trompa la France autant de fois qu'il voulut, & toujours impunément ; car elle ne put, ou ne sut jamais s'en ressentir. Mais ses disgraces domestiques servirent de contrepoids aux faveurs de sa fortune. Il perdit en 1497. le Prince Don Juan son fils unique, marié à Marguerite d'Autriche, qui fut si touchée de la mort de son mari, qu'e le accoucha d'une fille morte. Cette afflic-

tion pouſſa Ferdinand & Iſabelle ſon Epouſe à ordonner par ſon Edit que toute l'Eſpagne portât le deuil, & que les mains des artiſans ſe repoſaſſent pendant 40 jours. L'année ſuivante il perdit ſa fille aînée, femme de Don Emanuel Roi de Portugal : elle mourut accouchant d'un fils qui ne vécut que deux ans. Il eut le chagrin de voir que l'Infante Jeanne ſa ſeconde fille qui étoit devenue ſon héritiere, étoit folle à lier : il reçut mille chagrins du Prince qui l'avoit épouſée ; il n'aima pas l'Archiduc Charles qui devoit être ſon Succeſſeur, & il ne put faire du bien à l'Infant qui étoit l'objet de ſa tendreſſe. J'ai déjà parlé du regret de la prompte mort du fils que Germaine ſa ſeconde femme lui avoit donné. Il ſouhaita paſſionnément & vainement qu'elle lui en donnât un autre, & il ruina de telle ſorte ſa ſanté pour ſatisfaire cette envie, que les deux ou trois années qu'il vécut encore, ne furent qu'un tiſſu d'infirmités & d'inquiétudes inſurportables. Il ſe laiſſoit amuſer par les prétendues révélations d'une dévote. » Il aidoit » lui-même à ſe tromper par un aveu- » glement déplorable : & comme il » croyoit par ſes voyages continuels,

» faire accroire aux Castillans qu'il » étoit guéri, il prenoit de son côté le » soulagement de ses maux, pour une » entiere guérison. »

Revenons à Germaine de Foix. » Il » lui avoit laissé en mourant par un » codicile cinquante mille ducats de » rente, outre son Douaire, assigné » sur le Royaume de Naples. » Elle en voulut être payée par quartiers, & il fallut que le Cardinal Ximenès la payât de son argent. Mais on ne tarda guere à prendre d'autres mesures. Le Conseil de Flandres » conclut à dimi- » nuer les pensions de cette Princesse, » si l'occasion s'en présentoit, parce » qu'on la croyoit dans les intérêts de » l'Infant ; ou du moins à lui en assi- » gner le fond dans la Castille, parce » qu'on craignoit qu'une Reine Fran- » çoise ne se servist de ce bien pour fa- » voriser les restes du parti d'Anjou » dans le Royaume de Naples, ou pour » y établir le Prince de Tarente prison- » nier alors en Espagne, qu'elle avoit » envie d'épouser. » Le Cardinal Xime- nès chargé de la faire consentir » à pren- » dre en échange de sa pension quatre » villes de Castille, négocia si adroite- » ment cette affaire, qu'après avoir fait

» convenir la Reine qu'elle ne vouloit
» pas sortir d'Espagne, & que ne pouvant
» trouver un mari de la dignité du pre-
» mier, elle ne songeoit pas à de se-
» condes nôces, il lui montra évidem-
» ment que la condition qu'on lui of-
» froit, & qu'il feroit agréer au Roi,
» étoit plus honorable, plus commode
» & plus avantageuse pour elle, que
» celle que le feu Roi lui avoit faite.
» Sur cela on voulut mettre cette Prin-
» cesse en possession de ces quatre pla-
» ces pour en jouir pendant sa vie. »
Mais on trouva des oppositions, & pendant que le Cardinal agissoit pour les lever, » la Reine Germaine cherchoit
» de lui nuire, & se liguoit secréte-
» ment avec le Gouverneur & le Pré-
» cepteur de l'Infant. Elle auroit voulu
» voir ce jeune Prince sur le trône à la
» place du Roi son frere. Elle lui offrit,
» non seulement son crédit, mais enco-
» re les quatre villes qu'on lui donnoit,
» qui par leur situation & par les for-
» tifications qu'on y avoit faites,
» étoient devenues si considérables,
» qu'on, &c.... Le Cardinal qui avoit
» l'œil sur la maison de l'Infant, &
» qui ne manquoit pas de bons avis,
» découvrit bientôt cette intelligence,

» & manda promptement au Roi Ca-
» tholique qu'il n'étoit pas sûr de don-
» ner à une Princesse inquiéte des
» moyens de troubler le repos public,
» & que c'étoit assez de lui laisser pour
» ses pensions la ville de Madrigal avec
» son territoire..... Du reste il prioit
» qu'on ne s'étonnât pas des plaintes
» & des invectives de la Reine ; &
» qu'encore qu'elle menaçât de s'en
» retourner en France, il falloit croire
» qu'il n'y avoit point de lieu où elle
» pût faire plus de mal à l'Espagne
» qu'en Espagne même. Le Conseil de
» Flandres lui répondit qu'il pouvoit
» faire là-dessus ce qu'il jugeroit à
» propos. Il se contenta pourtant de
» veiller sur les actions de la Reine,
» & laissa l'affaire indécise jusqu'à
» ce que Sa majesté fût arrivée de ce
» pays. »

Tout ceci se passa l'année même de la mort de Ferdinand. Je ne sais pas ce qui fut réglé par Charles-Quint à l'égard de notre Germaine, après qu'il fut arrivé en Espagne sur la fin de Septembre 1517; mais on eut dessein avant ce temps-là de la marier avec l'Empereur Maximilien. L'Evêque d'Astorga Précepteur de l'Infant Ferdinand, s'intriguoit pour

faire tomber la couronne d'Arragon sur la tête de sou disciple, & il avoit entié- » rement engagé la Reine Germaine » dans ses intérêts, en lui promettant » de la faire Impératrice. Maximilien » qui approchoit de soixante ans, n'é- » toit plus que foiblement tenté de se » remarier ; il ne pouvoit attendre de » Germaine ni des terres ni de l'argent ; » elle étoit libérale, & n'avoit rien épar- » gné des gratifications qu'elle avoit ti- » rées du Roi Catholique son mari ; & » d'ailleurs quoiqu'elle eût hérité des » biens de Gaston de Foix son frere.... » Le Roi François premier ne vouloit » pas consentir qu'elle les vendît & en » portât l'argent à l'Empereur, de crain- » te qu'il ne prît fantaisie à ce Prince » de le dépenser au désavantage de la » France. De plus Maximilien avoit » aussi peu de crédit que d'argent ; & » comme il n'avoit pu trouver à em- » prunter ce qu'il falloit pour faire le » voyage d'Espagne avec un équipage » convenable à sa dignité, il renonça » au dessein d'épouser la Reine Ger- » maine.

Quelque brouillée qu'elle fût avec le Régent du Royaume le Cardinal Ximenès, elle ne laissa pas de répondre d'une

maniere très-obligeante au compliment qu'il lui fit faire un peu après l'arrivée du Roi Charles. On devoit tenir les Etats à Valladolid : » le Cardinal avoit » fait marquer pour soi le logis du Doc» teur Bernardin ; mais Terremonde, » Gentilhomme de Flandres pourvu de » la charge de grand Maréchal de la » Cour ne laissa pas de le marquer pour » un autre ; & afin que le Cardinal eût » moins de prétexte de s'en plaindre, » on destina ce logement pour la Rei» ne Germaine. Ximenès persuadé que » puisqu'il avoit retenu le logis, il y » alloit de son honneur de le conserver, » écrivit au Roi pour se plaindre de la » dureté de Terremonde, & envoya un » Gentilhomme à la Reine Germaine » pour la prier d'avoir égard à son in» disposition. Le Roi lui fit justice ; & » la Reine lui manda civilement qu'elle » logeroit plutôt à la belle étoile, que » de le déloger. La maison lui fut donc » laissée.

Depuis ce temps-là, c'est-à-dire, depuis le mois de Novembre 1517. jusques au 18 d'Octobre 1538. qui fut le jour de sa mort, je n'ai rien trouvé qui concernât cette Reine excepté son mariage qui est une chose dont je vous ferai un article à part.

je veux bien vous avertir que j'ai cité Mr. Varillas avec plus de confiance que je ne ferois en d'autres rencontres ; car je n'ai eu à citer que sa pratique de l'éducation des Princes, qui est l'un de ses meilleurs ouvrages, & celui qu'il paroît avoir travaillé avec le plus d'application. C'est un préjugé favorable que de savoir que ce livre-là n'a point été inutile à l'un des deux Ecrivains de l'Histoire du Cardinal Ximenès. J'ajoute pourtant que c'est un Auteur assez habile pour avoir pu se passer de ce secours.



§. II.

Si Germaine de Foix ſe méſallia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuſer les mariages inégaux des Reines veuves. Hiſtoire du mariage inégal de Germaine de Foix avec le Duc de Calabre. Elle ne ſe ſeroit pas moins méſalliée ſi elle eût épouſé le Marquis de Brandebourg. Si on peut excuſer les Reines qui ſe méſallient. Pourquoi on condamne la méſalliance des femmes, & qu'on fait grace à celle des hommes. S'il vaut mieux que les Princeſſes Douairieres entretiennent un commerce criminel que de ſe méſallier. Les Veuves des Rois électifs ſe marient quelquefois aux Succeſſeurs de leurs maris. Peu de durée de ces mariages. Exemple de celui de Béatrix d'Arragon. Pourquoi la veuve de Michel Koribut, Roi de Pologne, ne doit pas entrer dans la liſte des Reines qui ſe ſont méſalliées.

VOYONS maintenant ſi notre Germaine de Foix rompit ſa viduité par un mariage indigne. J'ai lu dans le Pere

Anſelme » qu'elle prit une ſeconde al-
» liance avec Jean Marquis de Brande-
» bourg, Gouverneur de Valence, en
» 1519. & qu'elle eut pour troiſieme
» mari Ferdinand d'Arragon Duc de
» Calabre". Mais Mr. Varillas nie qu'el-
le ait épouſé le Marquis de Brandebourg;
il ne parle que du mariage contracté l'an
1519. avec le Duc de Calabre. Voici ſon
récit; » la Reine Germaine s'ennuyoit
» de ſon veuvage, & s'étoit ouverte-
» ment expliquée de ne pas vouloir
» achever ſa vie en cet état. Elle n'étoit
» plus aſſez belle, ni aſſez jeune pour
» eſpérer de trouver un mari de la qua-
» lité du premier, & elle ſe fût conten-
» tée d'un Prince : mais il n'y en avoit
» point en Eſpagne, & d'ailleurs le Roi
» Catholique n'eût pas permis qu'elle
» en eût pris un en France. Le Marquis
» George de Brandebourg frere de l'E-
» lecteur de même nom, & de l'Electeur
„ de Mayence, l'avoit recherchée dans
„ les formes; mais elle l'avoit refuſé
„ parce que ce Prince étant cadet & par
„ conſéquent pauvre, n'eût pu entrete-
„ nir le quart du train qu'elle avoit, &
„ de plus elle appréhendoit la rigueur
„ du climat d'Allemagne après avoir été
„ élevée dans la douceur des climats de

» Guyenne & d'Efpagne. Il ne fe pré-
» fentoit point d'autre amant, & vrai-
» femblablement elle fût morte dans
» fon veuvage, fi Chiévres n'eût perfua-
» dé au Roi Catholique de lui donner
» un époux qui ne croyoit pas être
» pour elle, comme elle ne croyoit
» pas être pour lui.

Cet Epoux fut Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre, qui ëtoit détenu en Efpagne dans une efpece de prifon depuis 18 années. Il étoit fils unique & héritier du dernier Roi de Naples » &
» il s'étoit comporté en homme qui
» avoit parfaitement oublié ce qu'il
» avoit été, & ne penfoit qu'à fatis-
» faire deux feules paffions qui le do-
» minoient ; l'une, de ne fe charger
» d'aucune affaire tant foit peu em-
» barraffante; l'autre, de fe divertir
» à toutes les occafions qu'il en trou-
» voit. Chiévres qui le voyoit trop
» engagé dans la vie molle pour crain-
» dre qu'il s'en retirât, fut d'avis de
» le marier avec la Reine Germaine.
» Ses raifons furent que ce feroit la
» couple la mieux appareillée qu'il y
» eût en Efpagne, & que la Reine bien
» loin de détourner le Duc de fes plai-
» firs, l'y engageroit plus avant: qu'elle

» épargneroit au Trésor Royal la dé-
» pense que l'on faisoit auprès de lui
» en espions, & que l'on pourroit im-
» punément le laisser sur sa bonne foi,
» après lui avoir donné une telle fem-
» me : qu'ils vivroient ensemble sans
» souci ; & que ni l'un ni l'autre ne
» penseroient jamais à troubler le repos
» de l'Etat, pourvu que les pensions
» viageres dont ils subsistoient & qui
» seroient leur unique bien, leur suf-
» sent réguliérement payées...... Le Roi
» Catholique approuva cette proposi-
» tion, & Chiévres eut ordre de sa Ma-
» jesté d'en parler aux deux parties. Le
» Duc en fut ravi, & la Reine n'y
» trouva point d'autre difficulté que
» celle de la crainte de perdre son rang :
» mais on y remédia en lui promet-
» tant de le conserver, & l'expédient
» dont on usa pour cela fut que le Roi
» Catholique assista aux nôces, & après
» qu'elles furent faites il traita Ger-
» maine de Reine & de mere comme
» il faisoit auparavant. Les Courtisans
» n'oserent se dispenser d'imiter leur
» Roi, & Germaine en demeura si re-
» devable à Chiévres, qu'elle le pré-
» féra à tous ses parents dans une con-
» jonćture trop singuliere pour être ou-

» bliée. Elle avoit du bien en France.
» Elle ne croyoit pas que le Roi Fran-
» çois premier lui laissât la liberté d'en
» disposer à sa fantaisie après qu'elle
» avoit épousé le Duc de Calabre sans
» la participation de sa Majesté très-
» Chrétienne, & elle en fit à Chiévres
» une donation entre vifs".

Je ne pense pas qu'elle ait vécu dans la splendeur avec ce mari, car l'exécution de ce que Ferdinand le Catholique avoit ordonné par son testament que l'on donnât au Duc de Calabre une dignité & des revenus qui le fissent vivre en Prince, fut différée jusqu'en 1533. sous divers prétextes dont on a toujours bonne provision à l'égard des malheureux. (*a*) Cette remarque est de Mariana.

Si Germaine épousa un Marquis de Brandebourg, il est visible qu'elle tomba de bien haut. Je sais bien que les maisons des Electeurs & des anciens Princes de l'Empire possedent les principaux droits de la Souveraineté, & que les Empereurs & les plus grands Rois y ont pris des femmes, & y ont marié de leurs filles : mais comme ce Mar-

(*a*) Mariana de rebus Hispar. Lib. 30. cap. 27. p. m. 67.

quis n'étoit que Cadet, & qu'en qualité de Gouverneur de Valence il étoit censé à la solde, & sujet justiciable du Roi Catholique, on pouvoit prétendre que la Reine Douairiere épousoit l'un des sujets de la couronne qu'elle avoit portée. Le Roi de Portugal, dira-t-on, ne fit point difficulté d'épouser Mademoiselle d'Aumale, fille d'un cadet de la maison de Savoye établi en France, & sujet du Roi de France. Je réponds que le rang des Princes ne dépendant point du rang des femmes qu'ils épousent, comme le rang des Princesses dépend du rang de leurs maris, cela fait ici une notable différence au désavantage de la veuve de Ferdinand. Son mariage avec le Duc de Calabre fut aussi une mésalliance, puisque ce n'étoit qu'un pauvre Prince dépouillé de son Royaume & hors d'état de le recouvrer. On pouvoit la juger & la condamner par ses paroles; car ayant su que Bernardin de Velasco connétable de Castille, veuf d'une fille naturelle du Roi Ferdinand, épousoit la fille du grand Capitaine, elle lui reprocha comme une chose honteuse, de vouloir se marier avec la fille de Gonsalve, après avoir eu pour femme la fille d'un puis-

ſant Roi. Il répondit qu'en cela il ſuivoit un grand exemple, c'étoit celui du Roi même qui l'avoit épouſée, quoiqu'elle ne fût point fille de Roi. Cette repartie qui choqua le Roi & la Reine d'Arragon, ne valoit rien : j'en ai donné la raiſon en parlant du mariage de mademoiſelle d'Aumale.

Serez-vous content, Monſieur ? Me ſoupçonnerez-vous encore de quelque partialité ? Ne verrez-vous pas que j'avoue que ſi on fait entrer Germaine de Foix dans le Catalogue des Reines Douairieres à qui un mariage inégal a cauſé du deshonneur, ce ne ſera point à force de bras & de machine, ou en la tirant par les cheveux ?

Vous m'apprenez qu'en diſcourant ſur ces matieres avec quelques-uns de vos amis, vous apperçûtes qu'ils trouvoient étrange la rigueur que l'on vouloit exercer ſur les veuves des Monarques, comme ſi elles étoient obligées d'être de l'humeur de ce Prince de Macédoine, qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Têtes couronnées, vous diſoit-on, ſont en petit nombre ; il eſt donc fort difficile aux veuves des Rois de ſe remarier à des Rois. Sera-t-il dit pour cela qu'elles

frauderont la nature ? La maxime de Saint Paul, *qu'il vaut mieux ſe marier que bruler*, n'eſt-elle pas faite pour elles auſſi-bien que pour les autres ? Mais Croyez-moi Mr., c'eſt donner le change ; on ne prétend pas que les Reines Douairieres qui ne peuvent ſe contenir, ni trouver une ſeconde alliance qui ſoit digne de la premiere faſſent un péché quand elles ſe méſallient. On ne les accuſe que d'une certaine conſtitution de tempérament ſi peu louable, que jamais un Panégyriſte n'oſeroit en faire mention, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit dans une épitaphe ; au lieu que la qualité contraire, le don de continence, la force de réſiſter à l'amour, ſont les endroits les plus brillants dans les oraiſons funebres d'une Princeſſe. Vous ſavez que ceux qui louent Anne de Brétagne, n'oublient pas de remarquer que quand
» ſes plus privées dames la plaignoient
» de la voir vefve de Charles VIII &
» mal aiſément pouvoir retourner à un
» ſi haut état (car le Roi Louis eſtoit
» marié avec Jeanne de France) elle
» répondoit qu'elle demeureroit plutôt
» toute ſa vie vefve d'un Roy, que
» de s'abaiſſer à un moindre que luy. »

Si les intérêts de son salut l'avoient engagée à se servir de la maxime de saint Paul par une mésalliance, on auroit dit pour le moins qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vigueur de corps, & l'on auroit regardé cette vigueur comme un endroit foible & comme une infirmité mortifiante. Je ne vous renverrai point aux jurisconsultes qui ont commenté la regle de droit, *tout ce qui est permis n'est pas honnête*, ni à Grotius qui a remarqué très-bien que par le mot de permis on peut entendre des choses qui peuvent être faites justement & pieusement : mais qu'il seroit plus louable de ne point faire. Il en donne deux exemples, le mariage, & les secondes nôces.

Vos amis ne se lassoient point d'exagérer la dureté que l'on a eue, en jugeant si différemment de la conduite des deux sexes. On condamne dans les femmes ce que l'on ne blâme point dans les hommes. On veut que la qualité d'une femme ne soit point la regle de la condition de son mari, & qu'au contraire la qualité d'un homme soit la regle de la condition de sa femme. Un Sultan qui se marie à une esclave, ne perd rien de sa dignité; mais si une Sultane

veuve se marioit à un Bourgeois, elle ne seroit qu'une bourgeoise. On n'a point blâmé Philippe Marie, Duc de Milan, d'avoir épousé une veuve un peu âgée, & qui n'étoit point de sa condition : on l'a seulement blâmé de l'avoir payée d'ingratitude ; car les quatre cent mille ducats qu'il en eut en dot lui ayant servi à recouvrer son pays, il devoit par reconnoissance surmonter tous les dégoûts que la vieillesse de cette épouse lui donnoit ; mais il oublia tous ses devoirs, & la fit décapiter publiquement le 13 d'Août 1417, sous prétexte qu'elle avoit commis adultere avec un homme de sa musique. La mésalliance lui est pardonnée ; on ne le condamne que de n'avoir pas été un bon mari, & sur-tout lorsqu'on suppose, comme font quelques Auteurs, qu'il n'eut point de bonnes preuves de l'infidélité de sa femme. Vous auriez pu représenter à vos amis, que l'injustice dont ils parloient fournit aux femmes une occasion de parvenir à la gloire ; car dès que l'usage a établi les bienséances, il est glorieux d'en subir le joug & honteux de le sécouer.

Voudroit-on, ajoutoient-ils, que les Princesses Douairieres fussent fort ja-

loufes de leur rang, & qu'afin d'y joindre la qualité de Régentes ou de Tutrices, elles fe gardaffent bien de convoler en fecondes nôces inégales ; mais qu'elles ne fiffent point fcrupule d'un commerce clandeftin avec quelques-uns de leurs Domeftiques ? Ne vaut-il pas bien mieux qu'elles époufent un fimple particulier, que de faire ce que faifoit Bonne Sforce, Reine Douairiere de Pologne, ou Bonne de Savoye, veuve de Galéas Sforce, Duc de Milan ? Cette veuve & les freres de fon mari avoient la tutelle de fon fils ; mais s'étant laiffée gagner par un Cico de Calabre, elle fit bannir ou périr les autres Tuteurs.
,, Avec ce Calabrois eftoit admis au
» maniement de l'Eftat & des finances
» un Ferrarois nommé Antoine The-
» fin, lequel gouvernoit privément fa
» Maîtreffe, tranchoit devant elle, lo-
» geoit près de fa chambre, la portoit
» en crouppe par la ville, cefte Dame
» fe gouvernant avec lui avec toute im-
» pudence, & enrichiffant ce mignon
» de couchette de dons immenfes que
» cefte Ducheffe mal fage lui faifoit au
» veu & fceu de fes fubjets. Le Calabrois
» eftoit pareillement foupçonné d'avoir
» part aux faveurs & bonnes graces de fa

» Maiſtreſſe". Non, Monſieur, on ne veut rien de ſemblable ; on accorde que de deux maux il faut éviter le pire, & qu'il vaut mieux ſe méſallier, ou en ſecret, comme fit la mere de Henri IV. ou publiquement, que de faire l'amout d'une maniere illégitime. On veut ſeulement que d'être obligée à recourir à une baſſe méſalliance, ſoit manquer d'une bonne qualité, & d'une très-grande & très-glorieuſe perfection.

L'obſervation que vos amis firent que les veuves des Rois électifs ont plus d'occaſions d'éviter les méſalliances, n'eſt point mauvaiſe ; car on ne ſauroit nier que les peuples qui travaillent à remplir leur Trône vacant, ne faſſent en ſorte que le choix tombe ſur un Candidat qui puiſſe ſe marier avec la veuve du défunt, & que toutes choſes étant égales d'ailleurs, ils ne donnent la préférence à celui dont ils peuvent ſtipuler ce mariage. La veuve ne s'oublie pas ; elle a d'ordinaire une faction bien puiſſante, qu'elle fait ſervir en faveur du Candidat qui la pourra épouſer. Aſſez d'exemples prouvent qu'en Pologne, & qu'en Hongrie le nouveau Monarque a ſuccédé tant au lit qu'au Trône de ſon Prédeceſſeur.

On a même quelquefois voulu que le frere épousât la veuve du frere, comme si l'on eût vécu sous la loi du Lévitique. Mais ces mariages intéressés & où la disproportion des âges, peut faire violence à la nature, ne sont pas toujours de durée. Béatrix d'Arragon, fille de Ferdinand Roi de Naples, en est un exemple. Voici un précis de son histoire.

Ferdinand la maria avec le fils de Marin de Marciano, Duc de Sessa; mais il rompit cet accord avant que les parties fussent en âge de puberté. Comme il n'avoit eu pour but que de désarmer par cette alliance le Duc de Sessa, l'un des principaux chefs de la faction Angevine, il ne se vit pas plutôt au-dessus de ses affaires, & maître de la destinée de ce Duc, qu'il fit revenir sa fille. Il la maria à Mathias Corvi-
» no, Roi de Hongrie, & deuxiéme-
» ment à Ladislas, frere du Roi de Po-
» logne, qui fut aussi Roi de Hongrie:
» Princesse douée de tant de vertus,
» que ses mérites ayant gaigné l'incli-
» nation des Hongariens, & les ayant
» soumis agréablement aux volontés
» de son premier mari, furent cause,
» que Maximilien d'Autriche creut
» aussi-bien

» aussi-bien que le même Ladislas, » compétiteurs de cette couronne, que » de l'épouser étoit autant qu'ac- » quérir le Royaume. Le sort tomba » donc sur Ladislas : voilà pourquoi » étant couronné à Albe Royale en » qualité de Roy de Hongrie, il resta » durant dix ans avec Béatrix assis sur » le Throsne, au bout desquels estant » autant desgouté de l'âge déjà avancé » de la Reyne, que charmé par la fa- » meuse beauté d'Anne de Candale, » Françoise, proche parente du Roy » Louis, avec qui il jugeoit à propos, » pour le bien de ses affaires, de s'u- » nir, & sollicité beaucoup par la faci- » lité qu'il y avoit à Rome, à faire dis- » soudre les mariages, sollicita dans cet- » te Cour, non pas sans noircir sa » réputation d'une tache d'ingratitude » tout-à-fait scandaleuse, la dissolu- » tion de son dit mariage sous des pré- » textes empruntés de nullité, & l'ob- » tint ; parce qu'on avoit tout pour de » l'argent, & qu'on faisoit tout ce que » l'on pouvoit sans aucun respect à la » honte & au préjudice de la maison » d'Arragon de Naples ; de sorte que le » Pape donna la sentence en plein Con- » sistoire, par laquelle il déclaroit, non-

» obſtant les proteſtations & les déf-
» fenſes des Ambaſſadeurs de Naples,
» que le mariage de Ladiſlas avec la-
» dite Béatrix étoit nul & préſomptif,
» ordonnant à celle-cy de garder un
» perpétuel ſilence, & de payer 25000
» ducats ſous prétexte qu'on lui avoit
» fait grace en lui donnant un préſent
» d'une grieve ſentence, ainſi qu'on
» avoit convenu en ſecret avec le Roy,
» lequel fit enſorte que les deniers de
» ſon dot, ſerviſſent à faire la guerre à
» cette Dame mal deffendue, & l'obli-
» geaſſent à ſuccomber ſous la violen-
» ce d'un ingrat mary, & d'un pere
» commun tout-à-fait meſchant &
» pervers".

Je tire ceci de l'Hiſtorien du Duc de Valentinois. (*a*) Vous ne devineriez pas facilement à quel propos il a inſéré cet Epiſode : je m'envais donc vous le dire ; c'eſt afin de critiquer la joie extrême que Sancia d'Arragon, fille naturelle d'Alfonſe II. Roi de Naples, & bru du Pape Alexandre VI avoit fait paroître de ce qu'un ſoldat François avoit été vaincu en duël par un ſoldat Bourguignon. Pour la confondre de s'être tant réjouïe de

(*a*) Thomas Thomaſi, Vie du Duc de Valentinois, *pag.* 289, 290.

ſi peu de choſe, on lui repréſenta entre autres diſgraces de ſa maiſon, le divorce de Béatrix Reine de Hongrie. Da-
» me Sancia, ajoute l'Hiſtorien, devoit
» lire avec des yeux pleins de larmes,
» les advis des triſtes événements de ſa
» parenté avec la maiſon de Borgia,
» ſi elle ne ſe fut pas diſpoſée, eſtant
» bien inſtruite dans les arts infames de
» cette meſme maiſon, à rachetter ſa
» vie au prix de ſon honneur, auſſi-
» bien que de ſa pudeur".

Voilà une anecdote dont je ne ſais pas le détail ; je puis ſeulement comprendre que la Dame Sancia s'eſt rendue digne d'être fourrée dans la liſte des Dames galantes de Brantome.

Je ne m'oppoſerai point à la remarque que vos amis firent en faveur de la Reine de Pologne, veuve de Michel Koribut. Ils ſoutinrent avec beaucoup de raiſon, qu'elle ne doit point entrer dans le Catalogue des Reines qui ſe font beaucoup de tort par un ſecond mariage. Elle étoit ſœur de l'Empereur Léopold & avoit été deſtinée au Prince Charles de Lorraine, en cas qu'il montât ſur le trône de Pologne l'an 1669. Il ne fut point élu : le choix tomba ſur le Prince Wieſnowiski Michel Koribut, qui épou-

ſa enſuite cette Princeſſe. Elle devint veuve l'an 1673, & fit tout ce qu'elle put pour procurer au même Prince de Lorraine la couronne de Pologne, & déclara qu'elle vouloit l'épouſer. Ses ſoins & ſes peines furent inutiles. Jean Sobieski fut donné pour ſucceſſeur au Roi Michel Koribut l'an 1674. L'Empereur ni la Reine Douairiere de Pologne ſa ſœur, ne changerent point de ſentiment pour le Prince Charles, qui devint de droit Duc de Lorraine l'an 1675. Il fut marié avec cette Princeſſe l'an 1678. Elle fut très-excuſable; car outre les raiſons particulieres indiquées ci-deſſus, elle étoit sûre de jouir du rang de Reine à la Cour Impériale, & elle pouvoit eſpérer de ſe voir actuellement bien-tôt Souveraine dans le Duché de ſon mari, & même de recouvrer un jour le Royaume de Pologne, puiſqu'il y avoit apparence que le Trône ſeroit vacant pendant la vie du Duc de Lorraine, & que ce Prince ſeroit plus heureux à une troiſieme Diete Electorale de Pologne, qu'il ne l'avoit été aux précédentes Il avoit des qualités ſi héroïques, qu'elles peuvent fournir une autre excuſe à cette Princeſſe.

Je vous déclare, Monſieur, que je

n'ai rien à oppoſer à ces raiſons de vos amis, & que je vous loue d'avoir critiqué celui d'entr'eux qui obſerva que quelque ſublime qu'ait pû être le mérite de ce Duc, ſa réputation fut encore bien plus grande, parce que s'étant dévoué aux intérêts de la maiſon d'Autriche, dans un temps où preſque tous les Princes Chrétiens la favoriſoient, il eut le bonheur avec quelques autres Chefs de la même cauſe commune, que toutes les trompetts de la renommée faiſoient retentir ſur le plus haut ton tout ce qu'il faiſoit; de ſorte que des exploits qui euſſent paru médiocres, s'ils fuſſent partis de la main des ennnemis de l'Empereur, étoient vantés comme des coups de partie, quand ils venoient d'une autre main. Une infinité de Nouvelliſtes de tout pays & de toutes langues les proclamoient à l'envi avec toutes les décorations de l'art. Les paſſions & la politique font en peu de temps d'aſſez bons Réthoriciens ſur cette eſpece de choſes. Je vous ſais bon gré, Monſieur, d'avoir traité tout cela de ſpéculation un peu trop quinteſſenciée.

De JACQUELINE DE BAVIERE, *Comteſſe de Hollande. Si c'eſt une infamie à une Princeſſe de confier à quelqu'un l'impuiſſance de ſon mari. Confidence de cette ſorte qu'un Auteur prétend que Jacqueline de Baviere fit au Duc de Gloceſter. Divers événements de la vie de cette Princeſſe. Comment la conduite de Jacqueline de Baviere auroit pû être excuſable. En quoi cette conduite eſt condamnable. Apologie que quelques Hiſtoriens font de cette Princeſſe. Remarques ſur l'impuiſſance de ſon mari. Et ſur ce qu'elle épouſa le Chevalier François Borſelle. Fautes de Heiſs touchant Jacqueline de Baviere & de Gobellin touchant le Duc de Gloceſter.*

VOILA deux queſtions que vous me faites tout à la fois: 1, S'il eſt vrai que Jacqueline de Baviere, Comteſſe de Hollande, ſe ſoit plainte à un jeune Prince d'avoir un mari impuiſſant: 2, Si cette plainte eſt auſſi infame que l'on a voulu vous le faire croire.

Car on vous a ſoutenu qu'il eſt du devoir d'une honnête femme réduite à

ce dur état, de le ſacrifier à Dieu avec un profond ſilence ; que s'il faut de toute néceſſité qu'elle parle pour ſoulager ſa peine, elle ne doit révéler ſon mal que ſous le ſceau du ſecret à quelque proche parente, dont la vertu, la modeſtie & la diſcrétion lui ſoient connues ; qu'elle ne doit jamais chercher de confident parmi des perſonnes de l'autre ſexe, à moins qu'une étroite proximité de ſang, & l'âge caduc ne puiſſent faire quelque exception ; que ce ſeroit une impertinence ſcandaleuſe, que de dire, que ſi elle peut découvrir ſon triſte état ce ne doit pas être à des perſonnes qui ne peuvent y apporter du remede, mais à des perſonnes qui ont le remede en mains ; que tant s'en faut que ſous ce prétexte elle puiſſe plutôt choiſir un confident qu'une confidente, c'eſt au contraire un déſordre très-impudent que de préférer le ſexe viril ; car ſi elle choiſit pour dépoſitaire du ſecret un homme qui eſt encore de bon âge, ne lui met-elle pas pas le marché en main ? Ne lui ſignifie-t-elle pas bien clairement qu'elle ſouhaite qu'il profite des avances qu'elle lui fait? On ajoutera que la complainte eſt ſur-tout inexcuſable, lorſqu'elle eſt faite à un homme non marié,

& par une Princesse souveraine ; puisque, comme il a été dit fort sagement, que si la fidélité des paroles étoit bannie du monde, elle devroit trouver un asyle dans la bouche des Rois ; il est certain tout de même, que si la pudeur étoit chassée de la terre, elle devroit se réfugier dans la bouche des Princesses ; n'y ayant rien de plus horrible qu'une Reine qui sert d'exemple d'impudicité, & dont la conduite encourage le beau sexe à fouler aux pieds la vertu qui lui est tombée en partage, & dont il doit être l'Ange gardien. On conclut donc à ce que Jacqueline de Baviere, Souveraine de plusieurs Provinces, fût déclarée infame, puisque le confident qu'elle choisit du chagrin d'être mariée à un époux impuissant, étoit un fort jeune Prince non marié.

Sur la premiere de ces deux questions, j'ai à vous dire, qu'un (*a*) Historien célebre raconte, que cette Princesse étant en conversation avec le Duc de Glocester, beau, jeune, & frere du Roi d'Angleterre, tomba bientôt, selon la coutume du Pays, sur des discours vénériens, & déplora son malheur de ce

(*a*) Joannes Gobellinus, Comment. Pii secundi, *Lib. 9. pag.* 225.

qu'ayant pour mari un homme impuissant, elle ne pouvoit se servir de son mariage. » Vous êtes bien folle, lui répondit le Duc de Glocester, d'avoir épou-
» sé un Prince qui n'est point homme,
» ou de continuer dans cette alliance,
» depuis que vous avez su qu'il est im-
» puissant. Si vous ne dédaignez pas
» un frere du Roi d'Angleterre, un Duc
» de Glocester, qui est à la fleur de son
» âge, & fait comme vous le voyez, je
» m'offre à vous épouser". Elle qui souhaitoit d'être mere, & d'embrasser un vrai homme, accepta le parti avantageux qui se présentoit, & joignit ce jeune Prince aussi-tôt qu'elle put. Quelques Historiens disent qu'elle lui donna le choix, ou de la prendre pour sa femme, ou de la prendre pour sa concubine.

Il n'est pas nécessaire d'exposer ici qu'elle étoit arriere petite fille de l'Empereur Louis de Baviere, & de Marguerite héritiere de Hollande, de Zélande & de Frise; ni qu'ayant été mariée au Dauphin de France qui mourut l'an 1417. elle épousa en secondes noces Jean Duc de Brabant, ni que l'affront qu'elle fit au second époux, en se mariant au Duc de Glocester mit fort en colere Philippe le Bon; ni que

la guerre qu'il lui déclara eut pour prétexte l'injure faite au Duc de Brabant, & pour véritable cause de ne pas succéder aux Etats de Jacqueline, comme il s'y attendit si elle mouroit sans enfants; ni que le Duc de Glocester fit si peu de cas de la sentence du Pape Martin V. qui le déclaroit adultere, & non le mari de Jacqueline, qu'il s'ancra plus fortement dans la possession des terres de cette Princesse, & dans celle de ses baisers; ni qu'ayant été réduite à subir les conditions qu'il plut au Duc de Bourgogne de lui imposer, elle tâcha vainement d'adoucir l'esprit du mari qu'elle avoit quitté; ni que s'étant évadée en habit d'homme pour se retirer en Hollande, elle demanda du secours au Duc de Glocester; ni que ce secours fut battu par les troupes du Duc de Bourgogne; ni qu'après divers combats elle transigea tout de nouveau, se voyant veuve tout à la fois du Duc de Brabant qui étoit mort, & répudiée du Duc de Glocester qui avoit pris une autre femme en Angleterre; ni que par ce nouveau Traité elle s'engagea à ne se marier jamais que selon l'avis du Duc de Bourgogne, ni qu'elle tint mal cette promesse: car elle se laissa tellement coeffer d'amour,

qu'elle epousa clandestinement un de ses sujets, sans en avertir le Duc; ni que ce Prince lui fit enlever ce nouveau mari; ni que pour le recouvrer, elle céda tous ses Etats au Duc de Bourgogne; & que moyennant cela on lui rendit son amant, qu'elle épousa dans toutes les formes, & avec lequel elle s'entretint de quelques pensions, & de quelques gouvernements qu'on lui laissa; & qu'enfin au bout de trois ans, elle mourut consommée de chagrin & de langueur le 9 d'Octobre 1436. à l'âge de 36 ans. Tous ces faits, & plusieurs autres, qui font des scenes extrêmement intriguées dans l'histoire de Hollande, seroient ici superflus, n'appartenant point à votre premiere question.

Passons à la seconde. Je n'examinerai point si la morale que l'on vous a débitée est trop rigide. Ceux qui vous ont assuré que la morale ne va pas jusqu'à la surérogation, en jugeroient sans doute autrement, s'ils avoient passé par les épreuves qu'ils soutiennent que l'on doit sacrifier à Dieu dans un profond & parfait silence; mais ils en parlent bien à leur aise, n'en ayant jamais senti les facheux inconvénients. Faute d'expérience, ils ne sauroient jamais se représenter

toute la rigueur d'une condition où l'on passe pour être femme, quoiqu'on n'en ait que le titre, & que l'on ne soit revêtue de ce titre qu'à la maniere d'un Evêché *in partibus infidelium.* Je ne puis leur accorder ce qu'ils prétendent, qu'une Souveraine est principalement dans l'obligation de cacher un tel état; je croirois au contraire qu'il lui seroit plus permis qu'aux autres femmes, de se pourvoir contre l'impuissance d'un mari; car il y a bien des rencontres où il importe au public, que le mariage d'une femme de ce rang ne soit point stérile. Si Mademoiselle d'Aumale, mariée à Don Alfonse Roi de Portugal, a été excusée d'avoir révélé l'impuissance de ce Prince, ça été principalement sur ce qu'il y alloit du bien de l'état; & ainsi Jacqueline de Baviere pourroit trouver une excuse dans sa qualité de Comtesse de Hollande, &c. Si elle avoit procédé selon les formes, & avec tous les ménagements de la pudeur, à faire rompre son mariage, pour avoir la liberté d'épouser un homme qui lui pût faire des enfants. Ce qu'il y a donc de condamnable dans sa conduite, est qu'ayant quitté furtivement la maison de son mari elle se sauva en Angleterre & y

épousa un autre Prince, sans avoir fait les procédures en tels cas réquises, qui sont de s'adresser aux Juges des causes matrimoniales, & d'attendre ce qui sera prononcé par eux sur la nullité, ou sur la validité des noces. Si elle eût pris ce parti & qu'elle n'y eût pas gardé la plus rigoureuse bienséance que la pudeur impose à son sexe, elle eût mérité bien des censures; & n'y eût-il rien de plus mauvais dans son procédé, que le discours qu'elle tint au Duc de Glocester, on seroit très-justement scandalisé de son audace, ou plutôt de son impudence. C'étoit se jetter à la tête d'un jeune homme; c'étoit lui offrir la carte blanche. Le Duc de Glocester auroit entendu ce que cela vouloit dire, quand même il auroit été moins esclave de l'amour qu'il ne l'étoit, or il l'étoit à un point qu'il épousa une concubine dont il n'avoit pas été le seul qui eût joui. Un Historien Hollandois observe que ce Prince prit la bale au bond, & qu'il s'offrit à Jacqueline dès qu'elle lui eût déclaré qu'elle s'étoit séparée du Duc de Brabant à cause qu'elle avoit besoin d'un mari & d'un héritier. Quel manque de modestie! quelle audace! Vous avez là mon avis sur votre seconde question.

On pourroit avoir quelque indulgence pour notre Jacqueline de Baviere, par rapport à l'effronterie de sa déclaration d'amour au Duc de Glocester, si elle n'eût point passé jusques à l'exécution, ou si pour le moins elle eût réparé par une vie réglée la faute qu'elle fit alors ; mais elle ne fit rien moins que cela, car elle tint une conduite qui a été cause qu'on l'a comparée à une Reine dont la mémoire est infame. Je vous le prouverai par ces paroles de Gollut : » Les amours » de Dame Jaqueline, Comtesse d'Hai- » nault, ne furent gueres moins perni- » cieuses aux Pays-Bas, que les pail- » lardises de Dame Jeanne Reine de » Naples, qui en ce temps mesme ha- » voit mis ses pays en guerres civiles, » par les infamies de ses vilains plai- » sirs. » Comment voulez-vous que l'on définisse la foiblesse qu'elle eut d'épouser un de ses sujets à l'insu du Duc de Bourgogne, qui par un traité solemnel l'avoit engagée à ne se marier jamais qu'avec son consentement ? Que la veuve d'un Dauphin de France, & puis d'un Duc de Brabant, & qui avoit eu avec ce second mari un troisieme époux, frere du Roi d'Angleterre, se marie enfin avec l'un de ses sujets par une in-

fraction notoire de ſon ſerment, n'eſt-ce pas une incontinence ſi effrenée, une rage d'amour, une fureur uterine ſi prodigieuſe, qu'elles ne permettent pas de compter pour quelque choſe le ſcandale & le mépris de toute la terre ? Diſons-en autant de la veuve de Louis XII Roi de France.

Il y a des Hiſtoriens, qui pour ménager la réputation de Jacqueline, ont ſupprimé les reproches qu'elle faiſoit à ſon ſecond mari d'être impuiſſant. Ils diſent qu'on lui jetta des ſcrupules de religion dans l'eſprit, qui la pouſſerent à ſe ſéparer de lui ; car comme il étoit ſon couſin germain, on lui mit en tête que ſon mariage n'étoit point conforme à la loi de l'Evangile ; que c'étoit un mariage inceſtueux, & qui attireroit ſur l'Etat la malediction de Dieu, qu'à la vérité le Pape avoit accordé une diſpenſe, mais que Dieu ne l'avoit point approuvée. On inſinua les mêmes choſes à la mere de Jacqueline, & par ce moyen ces deux Dames, agitées de ſuperſtition comme c'eſt le propre de leur ſexe, conclurent qu'il falloit abandonner le Duc de Brabant. Aventin qui rapporte ces faits ſe contente de marquer en général, qu'il y avoit dans la

personne du mari quelque chose qui déplaisoit à la femme. Pontus Heuterus nous apprend ce que c'étoit : il dit que le Duc de Brabant étoit valétudinaire, d'un esprit doux & d'un fort petit courage ; mais que Jacqueline avoit beaucoup de santé, l'esprit ardent, le cœur fier, un désir extrême d'avoir des enfants, & qu'elle étoit persuadée qu'elle n'en auroit jamais d'un tel mari ; que pour ces raisons elle chercha une cause & une occasion de divorce ; & s'étant retirée dans le Hainaut, elle déclara qu'elle ne retourneroit point chez son époux, parce qu'il étoit son parent à un tel degré que son mariage ne pouvoit être légitime, outre qu'elle ne l'avoit épousé que par contrainte.

Voilà quels furent ses moyens dans les procès qu'elle intenta au Duc de Brabant ; elle ne fit aucune mention de l'impuissance prétendue, quoiqu'auparavant elle eût fait courir ce bruit par ses émissaires, pour orner de quelque apparence de droits sa rupture de tout commerce avec son mari. Il y a beaucoup d'apparence que leur mariage avoit été consommé, & que la Dame ne désespéroit d'avoir des enfants, que parce

que la ſanté de ſon mari étoit très-infirme. Elle appelloit impuiſſance l'état où les maladies le réduiſoient, & qui l'empêchoient de fournir à l'apointement, ſelon les deſirs impétueux d'une femme vigoureuſe. Or une telle impuiſſance n'a jamais ſuffi à faire rompre le lien conjugal. De dire qu'elle avoit été cinq ans auprès de ce Duc ſans concevoir, n'étoit pas une raiſon ; ce pouvoit être ſa faute, car on ne voit point qu'ayant eu quatre maris, elle ait jamais été groſſe ; & après tout, de cela ſeul qu'une femme qui a fait preuve de fécondité, ne conçoit point d'un mari : il ne s'enſuit pas que ce mari ſoit impuiſſant. Si la Cour de Rome n'étoit pas contente du reſte, & ſi elle diſſolvoit les mariages, parce que les femmes ſe plaindroient de n'être pas devenues groſſes, on lui appliqueroit juſtement la raillerie de Martial,

(*b*)..... *Nondum tibi Roma videtur*
Hoc ſatis? expectas nunquid & ut pariat?

Les raiſons mêmes alléguées par Jacqueline au Commiſſaire du Pape, prouvent que ſon mari étoit puiſſant ; car

(*b*) Martial. *Epigram.* 42. *lib.* 12.

elle feignoit de craindre que ſon mariage ne fût inceſtueux. Il s'y paſſoit donc des choſes qui euſſent été un inceſte, ſi la diſpenſe eût été illégitime, comme elle le prétendoit. Quant à ſes ſcrupules de conſcience, je les prends pour une fiction, & je les compare à ceux de Henri VIII. qui ne commença à dire qu'il doutoit de la validité de la diſpenſe qui lui avoit été accordée de ſe marier à la veuve de ſon frere, que lorſqu'il eut un ardent deſir d'épouſer Anne Boulen. Si le Pape l'eût démarié pour d'autres raiſons que celles-là, ſa puiſſance diſpenſatrice n'auroit point paru douteuſe, & il n'auroit point perdu ſa domination ſur l'Angleterre.

Pour ce qui regarde le mariage inégal, on a tâché de juſtifier Jacqueline, par la raiſon qu'elle devoit de ſi groſſes ſommes au Chevalier qu'elle épouſa, qu'elle ſe trouvoit incapable de l'en rembourſer; de ſorte qu'il lui fallut recourir à ſon propre corps, pour payer des dettes auſſi légitimes & auſſi dignes de reconnoiſſance que celles-là, & ainſi elle ſe livra elle-même à ſon créancier. L'Auteur qui rapporte ces circonſtances, ne laiſſe pas d'ajoûter que le peuple trouva in-

fame cette conduite, & s'aliéna de la Princeſſe, & ſe ſaiſit de ſon mari. Effectivement ce n'étoit pas une maniere pardonnable de payer ſes dettes ; & comme les Grands ne ſont guere conſcientieux ſur cet article, l'on peut raiſonnablement aſſurer que l'incontinence dirigea cet événement. Matthieu Voſſius Annaliſte Hollandois, ne le diſſimule point. Il dit que celui qui avoit prêté tant d'argent à Jacqueline, étoit un bel homme, & d'un eſprit agréable, & qui par les charmes de ſes converſations donna de l'amour à cette Princeſſe, aſſez enclinée naturellement à cette paſſion. Il ajoûte que ce feu étant réprimé par la bienſéance devint plus ardent ; de ſorte qu'il fallut enfin lui donner une ouverture. La Dame fit toutes les avances ; elle offrit toute ſa perſonne en payement de ſes dettes. Grotius, tout bon Hollandois qu'il étoit, n'a point cru que la mémoire de Jacqueline dût être ménagée. Il a feint que Jean de Baviere, ſon oncle, lui écrivit une lettre très-piquante. On lui dit là ſes vérités un peu fortement. Je ne ſais ce qu'il faut croire du bruit qui courut qu'elle fit empoiſonner cet Oncle.

Permettez-moi de remarquer quelques fautes dans ces paroles de Mr. Heiſſ; » Jacobée de Baviere, après avoir ſurvécu quatre maris; ſavoir *Jean* fils » de Charles VI. Roi de France, *Jean* » dernier Duc de Brabant, & même du » vivant de celui-ci le Duc *Homere* de » Glocefter, & en dernier lieu *François Roſelen* Comte d'Oſterwan, laiſſa par donation la Hollande & la » Zélande à Philippe le Bon Duc de » Bourgogne & mourut l'an 1430. « Il eſt certain que ſon dernier mari ne fut pas le dernier Duc de Brabant & que ſon quatrieme mari ne s'appelloit pas François Roſelen, mais Francon ou François Borſel, & qu'il lui ſurvécut pluſieurs années. Il vivoit encore lorſqu'en 1468. on tint l'onzieme Chapitre de l'Ordre de la Toiſon d'Or; mais il n'étoit plus en vie quand on tint le douzieme Chapitre l'an 1473. Il eſt certain auſſi que Jacqueline mourut l'an 1436. & que le Duc de Gloceſter ne mourut que l'an 1447. Aucune de ces cinq fautes de Mr. Heiſſs n'eſt auſſi conſidérable que celle du premier Hiſtorien que j'ai cité dans cet article. Je vous la ferai connoître comme une choſe qui nous peut apprendre avec quelle précaution

il faut retenir ſon jugement, lorſqu'on trouve des injures dans une Hiſtoire. Cet Auteur a débité un menſonge très-choquant, & qui va juſqu'à perdre d'honneur le Duc de Gloceſter. Il l'accuſe d'avoir offert au Duc de Bourgogne la voie du Duel entre eux deux, pour la déciſion de leurs différents, & d'avoir manqué à l'aſſignation qui avoit été réglée, & il veut que cette lâcheté lui ait fait perdre le Hainaut. Rien de plus contraire à la vérité. Monſtrelet & Paradin, partiaux pour la maiſon de Bourgogne, rapportent tous les cartels de défi qui concernent cette affaire, & font voir que ſi ce combat ne ſe fit pas, ce ne fut ni la faute du Duc de Gloceſter, ni celle de Philippe le Bon.

Si CATHERINE DE MEDICIS a fait frapper une médaille pour marquer le culte qu'elle rendoit au Démon. Paſſage d'un Livre ſur une Médaille où on prétend que Catherine de Médicis rend un culte au Démon. Silence de la Maiſon de Meſmes à qui on attribue d'en être dépoſitaire. On feroit bien de détruire

le mensonge dans son origine. Doutes sur la faussète de cette Médaille. Le Diable n'exige point de pareil culte. Danger auquel Catherine de Médicis se seroit exposée en cela. Il n'y a pas d'apparence qu'elle eût laissé un dépôt semblable entre les mains de Mr. de Mesmes. Aucun Auteur ne parle de cette Médaille. Les sources où l'Auteur a puisé ce fait, fort suspectes. La prudence de cette Reine est une nouvelle raison de douter du fait. Particularités sur le Duc de Brétagne.

ON vous a dit que l'Auteur d'un petit livre imprimé pendant la derniere guerre (*a*) assure qu'il y a une médaille où Cathérine de Médicis est représentée à genoux aux pieds du trône du Diable, & sur cela vous me demandez deux chôses, 1. Si je connoissois ce livre, quand je vous parlai de l'inclination de Cathérine de Médicis à la magie. 2. En cas que je le connusse, pourquoi je ne vous en fis aucune mention.

Ma réponse à votre premiere demande est qu'en parcourant ce petit livre, dès qu'il commença de paroître, je n'y vis

(*a*) En 1696.

presque rien de nouveau, que ce qui concerne cette médaille. Aussi est-ce par cet endroit là que j'en ai gardé l'idée. Rien ne sauroit être plus singulier qu'un pareil morceau : il n'y eut jamais d'Anecdote plus insigne. L'Auteur du livret se vante d'être le premier qui déterre ce monument infernal. » Témoin, dit-il,
» ce que nous allons rapporter, & que
» l'on avoit pris tant de soin de nous
» cacher jusqu'à ce jour. « Après ce début il nous représente Cathérine de Médicis " contrainte d'abandonner au Prin-
» ce de Condé le maniement des affaires
» du Royaume, & si affligée, qu'elle se
» retira dans son cabinet pour s'aban-
» donner entiérement à la solitude pen-
» dant quelques jours«.

Elle ne vouloit point, continue l'ano-
» nyme » qu'aucun de sa Cour l'appro-
» chât. Finalement elle fit appeller Mr.
» de Mesmes.... & lui confia une boë-
» te d'acier bien fermée à clef, & lui
» dit que la guerre civile lui donnant de
» mauvais présages de sa destinée, elle
» avoit jugé à propos de lui remettre
» entre les mains ce sacré dépôt, qui
» étoit le plus riche trésor qu'elle avoit
» dans le monde, avec ordre de ne l'ou-
» vrir jamais, ni de la donner à person-
» ne, à moins que ce ne fût par son

» commandement ſigné de ſa propre
» main ; & engagea Mr. de Meſmes à
» faire ſerment qu'il lui tiendroit paro-
» le, ſur peine d'encourir ſa haine, &
» ſon indignation. Cette Reine étant
» morte ſans retirer la boetë des mains
» de M. de Meſmes, & celui-ci étant pa-
» reillement décédé après Cathérine de
» Médicis, les héritiers de Mr. de Meſ-
» mes la garderent long-temps dans leur
» famille ſans l'ouvrir. Cependant le
» temps qui fait oublier toutes choſes
» rendit les enfants de M. Meſmes aſſez
» curieux pour l'ouvrir, dans la penſée d'y
» trouver un tréſor ineſtimable. La boëte
» étant ouverte, on trouva avec le der-
» nier étonnement une choſe qui fait
» horreur. C'étoit une médaille de cuivre,
» ovale en forme de bouclier, ou de ron-
» dache ſemblable à celles que les anciens
» Romains conſacroient à leurs faux
» Dieux. La gravure de cette médaille
» repréſentoit Cathérine de Médicis
» étant à genoux en forme de ſupplian-
» te, faiſant offrande au Démon qui
» étoit peint ſur un trône relevé avec
» des traits les plus affreux & le plus
» horribles que l'on puiſſe imaginer.
» Cette Princeſſe avoit à ſes côtés ſes
» trois fils Charles, Henri & le Duc
d'Alençon

» d'Alençon avec cette Devise en Fran-
» çois, *soit, pourvu que je regne.* L'on
» voit encore cette même médaille au-
» jourd'hui dans la maison de Mesmes,
» dont est sorti Mr. le Comte d'Avaux
» ci-devant Ambassadeur en Hollande.
» Les Curieux qui voudront être infor-
» més des circonstances de cette histoire
» secrete, les pourront apprendre de la
» propre bouche de ce Ministre. »

Voilà un Auteur qui veut paroître bien assuré de son fait, puisqu'il en prend à témoin Mr. le Comte d'Avaux, qui étoit en ce temps-là Ambassadeur du Roi de France auprès du Roi de Suede. Y avoit-il rien de plus facile que de le faire prier d'éclaircir cela ? Il y avoit des gens à Paris qui se faisoient envoyer universellement tous les libelles que l'on publioit dans les pays Etrangers, & qui les lisoient d'un bout à l'autre. Il étoit impossible que la description de cette médaille ne fît sur eux une très-forte impression, & ne leur donnât une vive curiosité de savoir ce qu'il faloit croire là-dessus. On leur indiquoit un source qu'ils pouvoient trouver à leur porte : ils n'avoient qu'à s'en aller à l'Hôtel de Mesmes. La passion que l'on a pour les médailles feroit faire deux cents lieues à certaines gens, pour voir un bronze

aussi extraordinaire que celui où Catherine de Médicis auroit fait graver son culte du Diable. Nouvelle raison de faire prier Mr. le Comte d'Avaux, ou Mr. le Président de Mesmes son neveu, de communiquer ce secret, puisqu'enfin la chose étoit devenue publique, & qu'on les avoit dénoncés sur le pied de dépositaires, qui satisferoient la curiosité de tout le monde.

Je vous avoue que je m'étois figuré que Mr. le Comte d'Avaux, qu'on mettoit en jeu si hardiment, ne manqueroit pas d'en être averti; & comme je n'étois pas persuadé que la narration concernant cette médaille fût vraie, je croyois qu'il se donneroit la peine de la démentir publiquement. Il n'auroit eu qu'à faire donner un petit mémoire à quelque Auteur de Mercure, ou de Journal, ou de Gazette. Je ne pense pas qu'il l'ait fait; il aura cru apparemment qu'un livre sans nom, sans autorité, sans aveu, ne mérite que du mépris, & que ce feroit donner du poids à un libelle, que de témoigner que l'on y eût fait quelque attention. Je n'examine pas si l'on y eût fait quelque attention. Je n'examine pas si l'on doit agir de la sorte, & s'il ne vaudroit pas mieux prévenir les conséquences que les médisans peuvent tirer de ce que personne ne s'inscrit en faux contre des faits

imprimés. Je vous avoue mon inclination: je ſouhaiterois qu'on ruinât en herbe les menſonges, & qu'un démenti public les arrêtât dès auſſi-tôt qu'ils paroiſſent; car ſi on néglige cela, le ſilence des intéreſſés paſſe pour une eſpece d'aveu: un ſecond Auteur ſe croit en droit de citer ce qui n'a point été contredit. Un troiſieme le cite encore plus hardiment, & puis un quatrieme, & ainſi la foule des témoignages *nemine contradicente*, fait paſſer pour très-certain ce qui n'eſt au fond qu'un mauvais Roman. Quoi qu'il en ſoit, je perſévere dans mon premier doute, quant au recit ſur la médaille dont nous parlons.

Le ſoupçon que j'ai ſur la fauſſeté de ce conte eſt une des raiſons qui m'empêcherent de vous alléguer la médaille de notre anonyme, lorſque je vous parlai des ſuperſtitions magiques de Catherine de Médicis, & c'eſt par-là que je commence ma réponſe à votre ſeconde queſtion. J'ajoute que je n'aurois pû toucher à cette médaille, ſans m'engager à un Epiſode, qui m'auroit trop écarté de mon chemin, je jugeai donc qu'il étoit plus à propos de me taire ſur ce fait-là, que de l'amener ſur la ſcene, puiſqu'il eût fallu le diſcuter.

Voici d'où naiſſent mes doutes;

Premiérement on ne ſauroit deviner par quelle raiſon Cathérine de Médicis auroit fait faire cette Médaille. Nous ne trouvons point dans les livres des Démonographes, que le Diable exige cette eſpece de monument. Pourquoi donc cette Princeſſe ſe ſeroit-elle portée à cette œuvre de ſurérogation? Elle ne pouvoit ignorer que ſon ſacrifice au Diable étoit une action monſtrueuſe, & que ſi l'on venoit à ſavoir qu'elle s'étoit donnée à lui avec ſes trois fils, elle deviendroit l horreur de toute la terre, & s'expoſeroit à la fureur des François. S'il y a des choſes qui demandent l'obſcurité la plus noire, c'eſt aſſurément le culte du Diable. Et nous croirions qu'une Reine qui étoit ſi politique, a fait graver ſur le bronze ſa conſécration au Diable, ſans craindre ni la durée de ce métal, ni les accidents qui le pouvoient faire tomber entre les mains d'un honnête homme, ni l'indiſcrétion des ouvriers?

On me répondra qu'elle les fit empoiſonner dès que la médaille fut faite. A la bonne heure. Mais je dis en ſecond lieu, qu'il n'eſt point probable qu'elle ait voulu confier ce dépôt à aucun homme. La crainte d'une révolution qui eût expoſé ſes pierreries au pillage, l'eût obligée à faire enterrer ce monument infernal, ou à le cacher dans quelque mur, & non pas à

l'envoyer à Mr. de Mesmes. Une femme aussi défiante que celle-là eût voulu jouer au plus sûr; elle auroit plutôt choisi un dépositaire inanimé, que l'homme du monde de plus fidele.

En troisieme lieu je vous prie de considérer que cette grande incertitude de son sort qu'on nous a représentée ne dura que peu de mois au commencement de la premiere guerre civile en 1562. Les choses changerent en peu de temps. Catherine de Médicis fut bientôt au-dessus des affaires & principalement après la paix du mois de Mars 1563. Pourquoi n'eût-elle pas retiré d'entre les mains de Mr. de Mesmes ce dépôt horrible, dès qu'elle se vit hors d'embarras? Il n'entre point dans l'esprit qu'elle ait pu avoir l'étrange sécurité que l'anonyme lui attribue, par rapport à une boëte de cette conséquence. Il suppose qu'elle mourut avant le dépositaire, & par conséquent que celui-ci a vécu jusqu'en 1589. pour le moins. Elle auroit donc négligé pendant plus de 16. ans de redemander sa boëte. Cela n'a nulle apparence. Je sais que l'anonyme se trompe: Mr. de Mesmes mourut au mois de Décembre 1569. mais n'abusons point de son erreur, quoiqu'elle montre qu'il n'a guere examiné ce qu'il débite; avouons que la négligence de la Reine mere n'au-

roit duré tout au plus qu'environ sept ans. N'est-ce pas un assez long terme pour faire juger qu'elle n'est aucunement vraisemblable?

Mais que diriez-vous, pourroit-on me demander, si l'on vous montroit cette médaille? Je dirois peut être qu'elle est satyrique, & que les ennemis de la Reine mere la firent frapper : car il y a long-temps que l'on se sert des médailles, aussi-bien que des libelles, pour diffamer les personnes à qui l'on veut nuire. Je ne nie point qu'il ne se présente ici une très-grande difficulté, puisqu'il seroit fort étrange que si l'on avoit fait frapper une médaille comme celle-là au déshonneur de Catherine de Médicis, il ne s'en trouvât aucune trace dans les livres de ce temps-là, & qu'elle ne fût pas connue des médaillistes. Sans doute l'on ne se seroit pas contenté d'en avoir une, on en eût fait frapper plusieurs sur le même coin.

Que faudra-t-il imaginer sur l'anonyme? Je ne pense pas qu'il ait inventé la chose, je crois qu'il en a été persuadé, l'ayant ouï dire à des gens qui pretendoient la tenir de quelque vieux domestique de l'hôtel de Mesmes. Ce sont des canaux par où quelquefois il passe des vérités fort curieuses & peu connues;

mais pour s'y fier avec quelque ſorte de prudence, il faut bien connoître le cœur & l'eſprit de ceux qui révelent le myſtere, & avoir de la premiere main ce qu'ils débitent, car chaque rapporteur y fait quelque changement. Nous voyons que le même homme, qui récite pluſieurs fois une hiſtoriette de loin à loin, n'y garde pas l'uniformité. Il y met tantôt de nouvelles circonſtances & tantôt il en ôte des premieres, & il fait cela quelquefois ſans avoir deſſein de tromper, & ſans s'appercevoir des défauts de ſa mémoire. C'eſt bien pis lorſque ſucceſſivement pluſieurs perſonnes racontent ce qu'elles tiennent les unes des autres.

Je prévois que ſi Mr. le Comte d'Avaux faiſoit réfuter publiquement ce qui concerne la médaille prétendue, l'anonyme ou ſes amis repliqueroient qu'on n'a pas voulu convenir d'une vérité, qui ſeroit trop diffamante pour la mémoire de Cathérine de Médicis. Mais pourquoi donc aſſuriez-vous, repliqueroit-on à l'anonyme, que Mr. le Comte d'Avaux étoit tout prêt de ſatisfaire les curieux qui voudroient être informés des circonſtances de cette Hiſtoire ſecrette.

Je vous avertis, Monſieur, que je doute, mais que je ne nie pas; il me ſemble que pour nier un fait imprimé, il

faut qu'il nous paroisse impossible, ou que nous sachions certainement le contraire. Je ne suis à l'égard de la médaille dans aucun de ces deux cas. Au reste ce n'est point l'atrocité de l'action, ou la piété de Catherine de Médicis, mais sa prudence qui m'empêche d'ajouter foi au conte de l'anonyme. Je ne pense pas que cette Reine eût fait scrupule de contenter son ambition, ou de conserver sa santé par les secrets des magiciens, & il est bien apparent qu'elle n'eût pas imité le Duc de Brétagne qui mourut l'an 1457.
» Il tomba malade d'une grande mala-
» die qui l'exténua fort, ny jamais y put
» estre trouvé remede, en sorte qu'il
» courut un bruit, qu'il fut euvousté
» (comme ils disoient) c'est-a-dire, ma-
» léficié, par enchantements : car on le
» voyoit perir de langueur. Quelques-
» uns luy donnoient conseil de se surve-
» nir par le mesme moyen, & appeller
» de semblables ouvriers, pour lever
» l'enchantement; mais il ne voulut ja-
» mais l'endurer, disant qu'il aimoit
» mieux mourir de par Dieu, que de vi-
» vre par le secours du Diable.

Fin du septieme Volume.



